ÉTUDE

SUR LES

ORIGINES DU ROSAIRE

RÉPONSE

Aux articles du P. THURSTON, S. J.

Parus dans le *Month*, 1900 et 1901

par

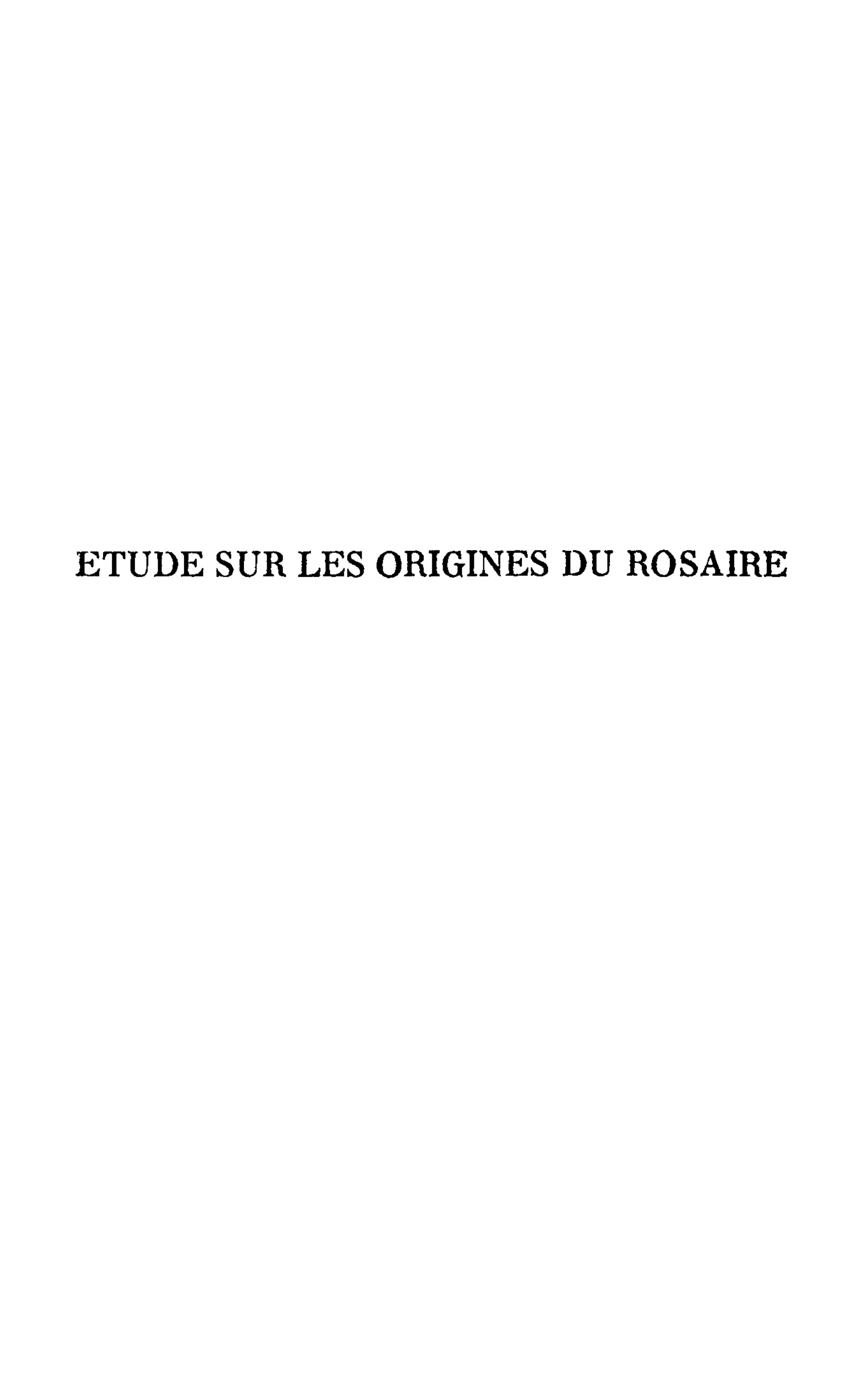
Le P. Denys MÉZARD

des Frères Prêcheurs



EN VENTE CHEZ L'AUTEUR
COUVENT DE LA VISITATION
CALUIRE (RHÔNE)





ETUDE SUR LES ORIGINES DU ROSAIRE

CUM PERMISSU SUPERIORUM

IMPRIMATUR

Belley, 6 avril 1912

† ADOLPHE.



NOTRE-DAME DU ROSAIRE

Sculpture de Fabisch dans l'église du Saint Nom de Jésus, à Lyon, autrefois l'église des Frères Prêcheurs.

DU MÊME AUTEUR

Medulla S. Thomæ Aquinatis seu **Meditationes** ex operibus S. Thomæ depromptæ. 2 vol. in-18. Paris, Lethielleux, 5 fr.

De vita Spirituali. Ex commentariis B. Hugonis de Sancto Charo. Ord. Præd. super totam Bibliam excerpta. In-8, pp. VIII-656. Ratisbonne, Pustet, 7 fr. 50.

Proses et Motets en l'honneur du T. S. Sacrement, du Sacré-Cœur et de la T. S. Vierge, troisième édition, pp. 64 in-12. Rome, Tournai, Desclée, 1 fr.

BIBLIOGRAPHIE

Acta S. Sedis pro societate SS. Rosarii, 4 volumes. Lyon, Jevain, 1888.

Acta SS., t. I Aug. *ad diem* 4 Aug.

Alain DE LA ROCHE. — *Opus vere aureum B. Alani Rupensis, de ortu et progressu Psalterii Christi et Mariæ.* Forum Cornelii, 1847.

BENOIT XIV. — *Votum de Lectionibus Breviario inserendis.*

BEISSEL, S. J. — *Die Verehrung U. L. Frau in Deutschland wahrend des Mittelalters*, Fribourg en Brisgau, 1896.

DE BUSSCHERE, O. P. — *Le Rosaire de Marie.* Tournai, Desclée, 1901.

BOUDINHON. — *Revue du Clergé français*, 1902. *Le Rosaire.*

CABROL. — *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, au mot *Chapelet*, 1911.

CHAPOTIN, O. P. — *Quelques notes historiques sur le saint Rosaire*, Paris, 1901.

CHÉRY, O. P. — *Histoire générale du Rosaire et de sa Confrérie*, in-32. Paris, Poussielgue, 1879.

Coppenstein, O. P. — *B. Alanus de Rupe redivivus de Psalterio seu Rosario Christi ac Mariæ ejusdemque Fraternitate rosaria.* Cologne, Pierre Henning, 1624.

— *De Fraternitate Rosarii ortu, progressu.* Haack, 1613.

— *Clavis prædicandi Rosarium*, 1613.

Danzas, O. P. — *Etudes sur les temps primitifs de l'Ordre de saint Dominique*, t. IV, pp. 336-450. Poitiers, Oudin, 1877.

Duffaut. — Une hypothèse sur la date et le lieu de l'institution du Rosaire. Rapport présenté au Congrès Marial de Fribourg, 1897.

Esser Thomas, O. P. — *Notre-Dame du Saint Rosaire*, traduction de *Unserer Lieben Frauen Rosenkranz. Paderborn*, 1889.

— *Zur archæologie der Paternoster-Schnur.* Fribourg, 1898.

— *Uber die almahliche Einfuhrung der ietzt beim Rosenkranz üblichen Betrachtungspuncte*, 1906.

De Feis Léopold. — *Rassegna nazionale. Origine dell' istituzione del S. Rosario.* Florence, 1906.

Hensberg, O. P. — *Viridarium Marianum.* Anvers, 1615.

Holzapfel, O. M. — *St Dominikus und der Rosenkranz.* Munich, Lentner, 1903.

Leikes, O. P. — *Rosa aurea.* Dulmen, Laumann, 1886.

Lescher Wilfrid, O. P. — *S. Dominic and the Rosary.* A reply to articles in *The Month.* Leicester, 1901.

Mamachi, O. P.—*Annales Ord. Præd.*, t. I et appendix.

Michel François, de Lille, O. P. — *Quodlibetum coloniense de fraternitate S. Rosarii B. V. Mariæ*,

reproductum ab R. P. Fr. Joanne Andrea Coppenstein. Cologne, Pierre Henning, 1624. — Ad calcem du livre de Coppenstein *B. Alanus de Rupe redivivus*.

MIECKOW, O. P. — *Discursus prædicabiles super Litanias Lauretanas B. M. V.* Naples, 1857, t. II, pp. 233-309.

MONELIA, O. P. — *De origine sacrarum precum Rosarii B. Mariæ Virginis*, Rome, 1725.

MORTIER, O. P. — *Histoire des Maîtres Généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs*. Paris, Picard, 1903, t. I, p. 14, et t. IV, pp. 626-647.

NAVARRO Martin. — *Miscellanea de Psalterio et Rosario B. Virginis Mariæ, nunc separatim typis reddita in usum fraternitatis de Rosario* per R. P. J. A. Coppenstein. Cologne, P. Henning, 1624. Ad calcem du livre de Coppenstein : *B. Alanus de Rupe redivivus*.

PEPIN Guillaume, O. P. — *Rosarium aureum B. Mariæ Virginis*. Cologne, 1610.

SÉLOR. — *Revue augustinienne*, 1909. *Le Rosaire. Ses origines.*

SIMONET. — *Custos*, octobre 1910. *Zur Geschichte der Rosenkranzes.*

SCHMITZ Wilhelm, S. J. — *Das Rosenkranz gebet im 15 und in Anfange des 16 Jahrhunderts*. Fribourg en Brisgau, 1903.

SCHUTZ. — *Die Geschichte des Rosenkranzes*. Paderborn, 1909.

THOMAS Antonin, O. P. — *Le rosier mystique de la Très Sainte Vierge Marie*. Vennes, 1686.

THURSTON, S. J. — *The Month.* 1900-1901. *The Rosary.*
— *Le Cosmos*, 1902. *Le Rosaire dans les différents pays du monde.*

TROMBELLI. — *Mariæ sanctissimæ vita*, t. V, Bologne, 1764.

VACANT. — *Dictionnaire de théolog.*, au mot *angélique* (salutation).

ANONYME. — *Livre et ordonnance de la dévote Confrérie du Psaultier de la glorieuse Vierge Marie.*
— *Les Questions actuelles*, n° du 24 septembre 1910.

DÉCLARATION

L'auteur déclare qu'il n'a pas entendu déroger en quoi que ce soit aux Décrets d'Urbain VIII, de 1625 et 1634.

AVANT-PROPOS

Ce livre est né d'un besoin de recherches provoqué par le travail d'un écrivain anglais sur les origines du Rosaire.

En 1900 et 1901, un savant P. Jésuite, qui jouit d'un renom d'érudition très mérité, fit paraître dans *the Month*, des articles sur le Rosaire. Il reprenait la thèse des Bollandistes de 1730 et, comme eux, il concluait que saint Dominique n'avait été pour rien dans l'histoire de cette dévotion, et que la prétendue tradition qui l'en faisait l'instituteur, reposait seulement sur une légende insoutenable, fabriquée au xve siècle par Alain de la Roche.

Un autre érudit, M. l'abbé Boudinhon, résuma les articles du P. Thurston dans la *Revue du Clergé français*, 1902; et bientôt, en l'absence de toute voix discordante, les conclusions du savant Jésuite furent adoptées partout, et les *Semaines religieuses*, en particulier, se plurent à s'en faire l'écho.

Nous avons voulu voir. Après beaucoup de recherches et un labeur très minutieux et très réfléchi, non sur les auteurs des derniers siècles, mais sur les sources mêmes du moyen-âge, nous sommes arrivé à des conclusions tout à fait différentes. Sans nier les quelques exemples de récitation des paroles de l'ange signalés au XIIe siècle, nous croyons avoir établi par les faits que cette dévotion, en tant que prière générale dans l'Eglise, était d'institution ou d'origine dominicaine.

Dans une matière encore si peu éclaircie, nous ne pouvions rejeter les arguments de présomption et les conjectures, pour n'apporter que des certitudes. Mais nous avons tâché de ne rien dire que de probable et de plausible.

Une chose aurait pu enlever à nos conclusions beaucoup de leur valeur, ou au contraire leur donner une certitude complète. C'eût été de faire sur les autres Ordres religieux un travail analogue à celui que nous avons tenté sur l'Ordre de saint Dominique. Les moyens nous manquaient.

Mais nous suggérons l'idée. Que les Chartreux, les Cisterciens, les Prémontrés, les Franciscains nous disent quelle part leurs ancêtres ont faite à l'*Ave* et à la récitation multiple de l'*Ave*. Et ainsi on arrivera à constituer une histoire des origines du Rosaire moins sujette à contestation.

Et la conclusion, quelle qu'elle soit, une fois bien établie et certaine, nous l'embrasserons très loyalement, fut-elle contraire aux traditions qui nous sont chères. Nous savons que les saints dans le Paradis ne veulent pas être glorifiés par le mensonge.

Lyon, 10 octobre 1911.

ETUDE

SUR LES ORIGINES DU ROSAIRE

CHAPITRE PREMIER

De l'AVE MARIA avant le XIIIe siècle.

A l'heure présente, certains écrivains semblent s'être donné la mission d'accréditer et de faire passer pour une vérité historique, que l'*Ave,* et même le Rosaire, étaient au XIIe siècle en pleine floraison, et ils soutiennent aussi que l'*Ave* se composait déjà et des paroles de l'ange et de celles de sainte Elisabeth. Mais la démonstration n'est pas encore faite, ni pour l'une ni pour l'autre de ces deux affirmations.

Nous prétendons, au contraire, que le peuple

chrétien, sauf exception, ne faisait aucun usage de l'*Ave* et ne le connaissait même pas, au moins comme prière. Et de cela nous apportons quatre preuves :

1° Les prêtres, à l'Office, ne disaient pas l'*Ave*, quoiqu'il fût déjà dans la liturgie, soit comme offertoire, soit comme antienne.

Pour le *Pater*, dès le XIIe siècle, on avait coutume de le réciter en tête des Heures de l'Office canonial. Dans les Constitutions Dominicaines de 1228, on voit que les Frères Prêcheurs disaient *Pater* et *Credo* avant Matines, avant Prime et à Complies. Et le P. Denifle note que le texte fixant ce détail est emprunté à la Règle de Prémontré (1). Donc le *Pater* était en usage au XIIe siècle avant l'Office. Mais on ne disait que le *Pater*, non pas *Pater* et *Ave*, comme il se pratique aujourd'hui au rit romain.

Quant au Petit Office de la Sainte-Vierge, l'habitude s'introduisit aussi de le faire précéder par l'*Ave* à voix basse. Ceci toutefois ne se fit pas en même temps que pour le *Pater* à l'Office canonial, mais plus tard, c'est-à-dire dans le courant du

(1) *Archiv. fur Litter. und Kirchengesch. des Mittelalters*, t. I, p. 195 et 200. Berlin, 1885.

XIIIe siècle. Ainsi faut-il entendre, croyons-nous, le texte de Durand de Mende († 1296) :

Laudabili consuetudine inductum est, ut sacerdos ante canonicarum horarum initia et in fine dominicam orationem, et ante horas B. Mariæ et in fine Ave Maria, voce submissa, prætermittat (1).

Même à Prémontré, on ne disait pas l'*Ave* en tête des Heures du Petit Office, mais seulement à l'Invitatoire, comme l'indique assez clairement un passage de la biographie du B. Herman-Joseph (2).

Evidemment les prêtres connaissaient l'*Ave* ; ils le lisaient dans la Sainte Ecriture, ils le récitaient à l'Offertoire du quatrième Dimanche de l'Avent. Mais il ne s'ensuit pas qu'ils s'en servissent en dehors de là comme d'une prière habituelle. Aussi nous trouvons excessif, en l'absence de tout fait, d'affirmer que « l'insertion de l'*Ave* dans l'antiphonaire grégorien comme Offertoire en généralisa l'usage » (3). Aujourd'hui, nous récitons à l'Office ou à la Messe de fort belles prières, telles que l'*Alma Mater*, le *Sancta Maria, succurre miseris*, etc. Nous les goûtons, nous les admirons, et l'usage n'en est nullement généralisé hors de l'Office.

(1) *Ration. divin. Offic.*, l. V, cap. 2.
(2) Cf. chap. 2, où nous donnons le texte.
(3) Vacant, *Dictionn. théolog.*, au mot *angélique.*

2° Non seulement les prêtres ne récitaient pas la salutation angélique au XIIe siècle, mais ils ne l'enseignaient pas non plus aux fidèles. Mabillon assure que, dans tous les Statuts synodaux qui expliquaient ce qu'il fallait savoir ou apprendre, il n'était question, en fait de prière, que de l'oraison dominicale et du Symbole des Apôtres, nullement des paroles de l'ange. C'est en 1198 que, pour la première fois, on voit mentionné l'*Ave*, dans une ordonnance synodale d'Eudes de Sully, évêque de Paris (1).

Dans le courant du XIIIe siècle, de nombreux Conciles commandent d'enseigner la salutation angélique. Ainsi à Béziers, en 1246 : *Doceant eos salutationes Beatæ Mariæ, Pater noster et Credo in Deum*. De même au Mans en 1247, à Albi en 1254,

(1) Mabillon, *Præf. ad sæc.* V *Benedict.* A ce propos, il convient de noter un exemple de la façon dont peuvent venir les erreurs. Dans l'*Histoire de l'Eglise*, par M. Marion, t. II. p. 537, on lit : « A la fin du XIIe siècle, les évêques et les Conciles commencent de prescrire au peuple l'addition de l'*Ave* au *Credo* et au *Pater* ». Sur cette parole, vous pourriez penser que, durant les dix ou vingt dernières années du XIIe siècle, évêques et Conciles emploient leur zèle à faire apprendre l'*Ave* aux fidèles. Or, cette assertion se rapporte à l'ordonnance de l'évêque de Paris, en 1198, la seule de ce genre qui eut lieu dans le XIIe siècle.

Valence en Espagne 1255, Norwich en Angleterre en 1257, Rouen 1278, Liège 1287 (1).

Rien de semblable au XIIe siècle. Pas un mot, pas une mention de *l'Ave*, excepté celle de 1198.

Même au XIIIe siècle, on voit encore à certains indices que cet usage de l'*Ave* ne faisait que commencer, et qu'il faisait peu à peu la conquête des esprits. Ainsi il est encore nombre de Conciles et de Synodes qui restent muets sur l'*Ave*. En 1273, l'évêque de Valence ordonne aux prêtres de faire leur possible pour apprendre le *Pater* et le *Credo* à ceux qui les ignorent. Pas question des paroles de l'ange. Même prétermission dans un Synode d'Utrecht en 1294 (2).

Dans un Synode de Sisteron, sous l'évêque Henri de Suze, il est dit : *Moneant sacerdotes parochianos suos ut pueros a septennio et supra Pater noster et Credo doceant* (3). Rien de l'*Ave*.

Il est donc vrai qu'au XIIe siècle, les prêtres n'enseignaient pas la Salutation angélique au peuple.

3° Cette Salutation n'est nulle part chez les reli-

(1) Schütz. *Die Geschichte des Rosenkranzes*, p. XI, Paderborn, 1909.

(2) Schütz. *Geschichte des Rosenkr.*, p. XII, Paderborn, 1909.

(3) Martène. *Thes. anecd.*, t. IV, col. 1082.

gieux une prière officielle ou une observance. « Elle n'est prescrite aux Frères lais et illettrés, dit Mabillon, ni dans les Statuts de Guigues, ni dans les règles des Templiers, des Carmes, des Frères Mineurs, ni dans le Testament de saint François, ni enfin dans les rites de l'Ordre des Humiliés, témoin Jacques de Vitry. Guigues leur demande bien trois cents *Pater* pour chaque défunt au chapitre 43; mais s'il parle plus d'une fois de l'Oraison dominicale, il ne souffle pas mot de la Salutation angélique (1). »

Même chez les Cisterciens, où l'on professait la plus grande dévotion envers la Très Sainte Vierge, la Salutation angélique comme prière d'observance n'existe pas. M. Guignard, archiviste de Dijon, a publié en 1878 le manuscrit des Us de Citeaux, rédigé entre 1173 et 1191. On n'y voit pas trace de l'*Ave Maria.* Un article mentionne ce que doivent savoir les Frères convers. L'*Ave* n'y est pas.

Nullus (conversus) habeat librum, nec discat aliquid nisi tantum Pater noster et Credo in Deum, Miserere mei Deus et cetera quæ debere dici ab eis statutum est (2).

(1) Mabillon. *Præf. in sæc. V Bened.*

(2) Guignard. *Monum. primitifs de la règle cisterc.*, p. 283. Dijon, 1878.

Dans une traduction française qui date du XIIIe siècle, on ignore également l'*Ave*.

Nus ne doit avoir livre ne aprendre fors *Pater noster*, *Credo in Deum*, *Miserere mei Deus*, et ce que establi est a eus, et ce meesmes par cuer nient par livre (1).

4° Sauf le moine S. Aybert, pas un saint, pas une sainte du XIIe siècle ne récitait l'*Ave*, autant qu'on peut le savoir par leur biographie. Qu'on lise la vie de saint Bruno † 1101, de saint Norbert † 1134, de saint Bernard † 1152, de saint Anselme † 1109, de saint Thomas de Cantorbéry † 1170, de saint Pierre de Tarentaise † 1174, de saint Anthelme † 1178, de sainte Hildegarde † 1179, de saint Hugues de Lincoln † 1200, de saint Hugues de Grenoble † 1132, nulle part il n'est question de l'*Ave*.

Sainte Elisabeth de Schongau, bénédictine † 1165, est donnée par le *Dictionnaire* de Vacant comme un témoin de la récitation de l'*Ave* au XIIe siècle (2). On voit seulement que la Sainte Vierge lui apparut un jour entourée de cette inscription : *Ave Maria, gratia plena, Dominus*

(1) Guignard. *Monum.*, p. 580. Dijon, 1878.
(2) Vacant. *Dict. de théol.*, au mot *angélique*, t. I.

tecum (1). Mais qu'elle-même récitât ces paroles, il n'y a pas le moindre indice. Et on a même la preuve du contraire. Car, à ses derniers moments, voulant appeler, à son secours la Très Sainte-Vierge qu'elle aimait tendrement et qui avait coutume de lui apparaître tous les samedis et à toutes ses fêtes, elle récita plusieurs prières en son honneur, le *Salve Regina*, l'*Alma redemptoris*, l'antienne *Salvator mundi*, le répons *Te sanctum* : pas d'*Ave*. Le biographe ajoute qu'elle dit ensuite le *Pater*, le *Credo* et le *Confiteor* : encore pas d'*Ave* (2). Il nous semble évident que l'*Ave* n'était pas au nombre de ses prières.

Au XIe siècle, où l'on prétend que l'*Ave* aurait commencé, il paraît bien que saint Pierre Damien † 1072, auteur cependant d'une belle poésie sur cet *Ave*, ne le connaissait pas non plus comme prière. Car il écrit : Si vous êtes tout à fait illettré, vous pourrez faire ce que vous désirez avec la seule oraison dominicale (3). Si le Saint ne songea pas à recommander également la Salutation angélique, c'est qu'alors elle n'était pas en usage.

(1) *Act. SS.*, t. IV Jun., p. 505. Ed. Palmé.
(2) *Act. SS.*, t. IV Jun., p. 530.
(3) Quod si expers es omnino litterarum, sola oratione Dominica poteris implere quod optas. *De Horis canon. Patr. Lat.*, t. 145, p. 229.

Si donc l'Eglise n'utilisait pas encore l'*Ave* autrement que comme antienne ou offertoire, si les prêtres ne le récitaient pas à l'Office, s'ils ne l'enseignaient pas aux fidèles, si les religieux eux-mêmes ne l'avaient pas mis dans leurs règles ou leurs observances, si les Saints de ce temps ne s'en servaient pas, comment supposer que ce même *Ave* serait devenu pour le peuple chrétien d'un usage général ?

Cependant l'histoire a gardé le souvenir de quelques exemples de récitation de l'*Ave* au XIIe siècle, surtout dans les cloîtres.

Saint Pierre Damien rapporte le fait d'un Frère qui se rendait chaque jour devant l'autel de Marie et qui disait : *Ave, Maria, gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus.* Il n'explique pas s'il récitait cet *Ave* plusieurs fois (1).

Oliverius, fait abbé de saint Barthélemy de Carpineto, du temps du Pape Eugène III, meurt en récitant la Salutation angélique (2).

(1) Ante sacrosanctum altare quotidie B. Dei Genitricis accedebat, et reverenter verticem curvans, angelicum hunc atque evangelicum versum decantabat : Ave Maria gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulienibus. *Patr. Lat.*, t. 145, col. 564.

(2) Sacro sumpto viatico, iterum lecto prosternitur

Un autre moine, Raynald de Clairvaux, meurt aussi, en disant l'*Ave* (1).

Un jour de fête de l'Assomption, un frère convers de l'Ordre de Citeaux fut laissé dans une grange pour garder les troupeaux. Ainsi éloigné des Offices, il chercha, à l'heure de Matines, dans le pauvre trésor de son cœur quelle prière ou quelle louange il pourrait bien offrir à Notre-Dame. Il ne trouva que la Salutation angélique qu'il avait apprise tant bien que mal. Elevant donc les yeux vers le ciel, il se mit à joindre prostrations à prostrations, soupirs à soupirs, salutations à salutations, et il passa ainsi sans ennui le reste du temps jusqu'au jour.

Or, saint Bernard sut tout cela par révélation, et il en parla dans son instruction de ce même jour,

languidus, et illam angelicam salutationem Virginis Ave Maria sæpius iterando, in hujus prolatione versiculi pridie Kal. septembris corpus terræ, animam cœlo, utraque in sua dimisit exordia. *Chron. mon. S. Bartholomæi de Carpineto*, apud Ughelli, *Italia sacra*, t. VI, col. 1265.

(1) Ingravescente morbo, tandem ad extrema pervenit. Porro beatæ Mariæ salutationem quam antea frequentare solebat, quamdiu lecto decubuit, pene incessanter corde et opere volvebat, et cum verbis ejusdem oraculi felicem animam exhalavit. *Patr. L.*, t. 185, col. 1276.

de sorte que tous les Frères, surtout les convers, furent à la fois édifiés et ravis (1).

Un autre fait est celui du moine S. Aybert (2), qui vivait non dans la seconde moitié du XIIe siècle, comme l'écrivent le P. Thurston et M. Boudinhon, mais dans la première, puisqu'il est mort en 1140. Il disait cent cinquante *Ave* par jour (3).

(1) Cum in paupere armariolo cordis sui enixius quæreret quid precis seu laudis Dominæ nostræ offerret, nihil aliud præter salutationem ejusdem piæ Dominæ, quam utcumque didicerat, se scire invenit. Hanc itaque tanquam verbum consummans et abbreviatum, in quo plenitudo totius devotionis inveniri posset, assumens et oculos ad cœlum dirigens, venias veniis, suspiria suspiriis, salutationesque salutationibus superaddidit, et in tali negotio reliquum noctis et diluculi partem sine tædio transegit. *Patr. L.*, t. 185, col. 439.

(2) Le P. Beyssel, S. J., a fait deux personnages de S. Aybert; l'un est un moine Albert, sans indication de lieu; l'autre S. Aybert, moine dans le Hainaut; tous deux récitaient 150 *Ave (Die Verehrung U. L. Frau in Deutschland*, p. 44). On pourrait encore relever chez cet écrivain d'autres affirmations inexactes. Par exemple, après avoir dit que les anciens moines comptaient leurs prières avec de petites pierres, il assure que les Bénédictins améliorèrent cette méthode en se servant, pour compter leurs *Pater*, de grains enfilés sur une corde (page 43). C'est une affirmation gratuite à laquelle ne répond aucun fait réel.

(3) Centies in die flectebat genua, et quinquagesies

Vers 1162, vivait au monastère de Saint-Bertin, le moine Jossion qui se mit à réciter les cinq psaumes, dont les lettres initiales font le nom de Marie : *Magnificat, Ad Dominum cum tribularer Retribue, In convertendo, Ad te levavi,* et il faisait précéder chacun de ces psaumes par un *Ave Maria*. Un jour on le trouva mort, mais, ô miracle! cinq roses apparurent, l'une lui sortait de la bouche, deux des yeux et deux autres des oreilles ; et voici qu'on vit écrit sur la rose qui était dans la bouche ces deux mots : *Ave Maria* (1).

Le *Dictionnaire de Théologie catholique* a dédoublé le moine Jossion. On lit, en effet : « De pieux récits commencent à se répandre sur les merveilles qui accompagnent cette dévotion. Tels sont ceux qui concernent le moine Jossion à Saint-Bertin, le moine Josbert à Déols (2). » C'est Thomas de Cantimpré qui appela ce moine du nom de Josbert.

prostrato corpore, scilicet articulis et digitis sublevato, in unaquaque flectione dicens : Ave, Maria, gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui. *Act. SS.*, t. I Apr. p. 674.

(1) Ce trait est raconté par Vincent de Beauvais, *Spec. hist.* VII, 116. Thomas de Cantimpré, *De Apib.*, l. II, cap. 29, par Jean d'Ypres, Chron. de S. Bertin, ap. Martène, *Thes. anecd.*, t. III, p. 651.

(2) Vacant, *Dict. de théol.*, t. I, au mot *angélique* (salutation).

Mais il suffit de comparer les deux traits pour voir que si les noms propres sont altérés, les détails et les dates sont absolument les mêmes.

Un autre fait de récitation de l'*Ave* au XIIe siècle nous est offert par une certaine Eulalie, qui disait 150 *Ave* par jour, et à laquelle la Bienheureuse Vierge apparut pour l'engager à n'en dire que 50, mais avec plus de dévotion. Les récits qui parlent de cette religieuse ne font connaître ni à quel Ordre elle appartenait, ni en quel monastère elle vivait, ni en quel temps (1). Le P. Thurston, jésuite anglais, assure cependant que le récit est bien du XIIe siècle, et qu'il l'a vu en plusieurs manuscrits de ce temps.

Un trait également signalé par le P. Thurston, comme se trouvant dans des manuscrits du XIIe siècle, est celui d'une femme qui priait la Sainte Vierge de punir une pécheresse pour lui avoir enlevé l'affection de son mari. Mais la divine Mère de Dieu, au lieu de punir cette femme, lui obtint la grâce de la conversion, parce qu'elle lui offrait chaque jour cent fois la Salutation angélique (2).

(1) Les Cisterciens l'ont insérée dans leur Ménologe, sans référence ni indication du lieu ou du temps où elle vivait. Cfr. *Ménologe Cistercien*, par un moine de Thymadeuc. S. Brieuc, 1898, au 11 mai.

(2) Vincent de Beauvais raconte le même trait (*Spec.*

Le *Dictionnaire d'Archéologie* fait aussi connaître, par la plume du savant P. Thurston, un manuscrit remontant au XIIe siècle, et où était tracée la manière de réciter cinquante *Ave*, en les séparant par dizaines (1).

Césaire d'Heisterbach raconte le trait d'un reclus nommé Marsile, qui, évêque de Saint-Sébastien en Toscane, au temps du schisme de Pascal, avait été déposé par le Pape Alexandre III. Retiré à Cologne près de l'église Saint-Séverin, il était visité par des dames, et l'une lui révéla qu'elle ne pouvait dire le nom de Notre-Dame sans éprouver une certaine douceur admirable. Interrogée sur la cause d'une telle faveur, elle répondit : Chaque jour, j'ai coutume de réciter en l'honneur de Marie cinquante *Ave*. Le reclus se mit aussi à dire cinquante fois la Salutation angélique, et bientôt il sentit la même douceur (2).

hist., t. IV, l. VI, cap. 100, col. 258). Mais cette femme ne disait pas cent *Ave :* Quotiens ad ecclesiam ibat, antequam quidquam precis exprimeret, quocumque B. Virginis Mariæ imaginem prius sibi videre contingeret, angelicam salutationem ei reverentia qua poterat exhibebat.

(1) Cabrol. *Dict. d'archéol. chrét.*, au mot *Chapelet*, p. 403, 1911.

(2) Cés. Heist. *Dialogus miracul.* Dist. VII *de Sancta Maria*. Le fait de cet évêque vivant en reclus à Cologne

Il est aussi raconté de saint Berthold, convers bénédictin du XIIe siècle, qu'il apprenait à réciter l'oraison dominicale, la salutation de Marie et le petit symbole (1).

Il n'y a pas à tenir compte de deux indications du *Dictionnaire de théologie*, qui présente comme

avait besoin d'être vérifié. Nous avons interrogé un savant religieux italien, le T. R. P. Hyacinthe Leca, O. P. Voici sa réponse :

« J'ai consulté divers auteurs pour voir si anciennement il avait existé en Toscane le diocèse de Saint-Sébastien, dont, selon le *Dialogus miraculorum* de Césaire, aurait été évêque le nommé Marsilius. Mais nulle part je n'ai trouvé le nom du diocèse, ni le nom de l'évêque.

Gams lui-même, dans son ouvrage *Series Episcoporum Eccles. Cathol. quotquot innotuerunt a beato Petro apostolo... Ratisbonæ, 1873*, parmi les trente-six sièges épiscopaux qu'il assigne à la Toscane ancienne et nouvelle, n'a aucun de ces noms, quoique parfois on trouve parmi les évêques des noms d'intrus ou de schismatiques ».

Cette note du P. Leca fait peser un doute sur la vérité du trait raconté par Césaire.

(1) In vita sua bona voluntate conversabatur quotidie cum monasterii sacerdotibus, ab illis addiscens orationem dominicam, Mariæque salutationem ac simbolum parvum addiscere procuravit. *Act. SS.*, t. IX oct., p. 412. Ed. Palmé.

attestant l'usage de l'*Ave* au XIIe siècle (1), la méditation XV de saint Anselme (2), et un sermon d'Arnaud de Bonneval (3). Les deux textes sont sans valeur par rapport à l'objet qui nous occupe.

Nous repoussons également une autre démonstration qu'on essaie de faire. Pour accréditer la légende que l'*Ave* était universel au XIIe siècle, on voudrait bien faire passer comme appartenant à ce temps tous les faits de récitation de l'*Ave,* non datés, qui se rencontrent dans les *Marienlegenden* ou dans Césaire d'Heisterbach. C'est ainsi que le P. Poncelet, dans une note à propos des *Libri VIII Miraculorum* publiés par Meister, écrit : Je me contenterai de signaler simplement un détail qui sera remarqué par ceux qui s'intéressent à la préhistoire du Rosaire : L. III, chap. 24 : *Quidam monachus cisterciensis Ordinis in tantum venerabatur b. Virginem, ut singulis diebus... quinquaginta Ave Maria diceret.* Chap. 37 : *Quædam sanctimonialis consueta fuit b. Mariæ in omni die centum quinquaginta Ave Maria dicere* (4).

Ce dernier trait est celui d'Eulalie, dont il a été

(1) Vacant. *Dict. de théol.*, t. I, au mot *angélique.*

(2) Gerberon. *S. Anselmi op. med. XV*, p. 230, Paris, 1721.

(3) *Patr. L.* t. 189, col. 1729.

(4) *Analecta Bolland.* t. XXI, p. 45, 1902.

parlé plus haut ; il appartient, si l'on veut, à la « préhistoire ». Mais pour le trait du Cistercien, il faudrait démontrer qu'il est lui aussi de ce même temps.

Les *Marienlegenden* sont du XIIIe siècle. Césaire d'Heisterbach, devenu Cistercien en 1199, est mort vers 1240. A moins d'indication formelle, — et ordinairement il n'en existe pas, — aucune raison n'oblige de penser que les faits nombreux de récitation d'*Ave* qui se trouvent dans ces ouvrages appartiennent au XIIe siècle (1).

Ces quelques faits de récitation de l'*Ave* sont donc tout ce qu'on trouve dans le XIIe siècle, et presque tous dans les monastères. C'est assez sans doute, pour dire qu'on se servait déjà de la Salutation angélique. Est-ce assez pour permettre d'affirmer que cette Salutation était d'un usage général au milieu du peuple chrétien ? Non, étant donné surtout la force des indications contraires.

A cette première conclusion, il convient d'en ajouter une autre, c'est que selon toute apparence, la Salutation angélique récitée au XIIe siècle ne comprenait que les paroles de l'ange, ou même quel-

(1) Cfr. Heist. *Dialog. mirac.* et Meister, *Die fragmente des libri VIII Miracul. der Cæsarius von Heisterbach.* Rome, 1901.

quefois que ces deux mots : *Ave Maria.* On ne connaît qu'un seul exemple d'une récitation unissant aux paroles de l'ange celles de sainte Elisabeth, celui du moine S. Aybert, mort en 1140. Et parce qu'il est seul, on se demande si cette adjonction des paroles d'Elisabeth ne serait pas l'œuvre d'un copiste de date postérieure, qui aura mis la Salutation comme on la disait de son temps.

Le clerc de saint Pierre Damien ne dit que les paroles de l'ange. Eulalie n'en dit qu'une partie : *Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum* (1). Pour Oliverius, pour Raynald de Clairvaux, pour le moine Jossion de Saint-Bertin, pour le reclus de Cologne, on ne sait pas. Bref, nulle part on ne possède la preuve que cette Salutation, là où elle était usitée, comprenait et les paroles de l'ange et celles d'Elisabeth.

Le *Dictionnaire de théologie* s'efforce de prouver le contraire, mais ses raisons n'ont guère de valeur. « Au XIIe siècle, dit-il, on constate un développement dans la pratique de la Salutation angélique, qui dès lors comprend généralement les mots *Ave Maria... ventris tui.* C'est la formule dont se servent saint Bernard, serm. III, in *Missus est*, saint Albert de Crespin, Ada d'Avesnes, sainte Mechtilde de

(1) Cfr. *The Month*, 1900, p. 411.

Helfta (1) ». C'est vrai pour cette dernière, mais elle est du XIIIe siècle. Ada d'Avesnes ne nous semble pas authentique. Quant au sermon de saint Bernard, il n'est pas une explication de la Salutation angélique. C'est un commentaire de l'Evangile *Missus est*, où le saint expose en effet les paroles de l'ange et celles de sainte Elisabeth, mais avec ce qui précède et ce qui suit. Il faut vraiment mettre de la bonne volonté pour voir là un développement dans la pratique de la Salutation angélique.

Maintenant, que des personnes aient eu dévotion à répéter un certain nombre de fois les deux mots : *Ave Maria*, on en voit des exemples au XIIe et au XIIIe siècle. Ainsi saint Gerlach de Falkenberg, vers 1170, aimait à redire souvent : *Kyrie eleison, Christe eleison, Pater noster, Ave Maria* (2). De même ce moine cistercien dont parlent les légendes et qui n'avait jamais pu apprendre que ces deux mots : *Ave Maria*.

Saint Bernard lui-même usait de cette pratique, et c'est peut-être ce qu'il voulait recommander, quand il écrivait ces belles paroles : Le ciel sourit, les anges sont dans la joie, les démons fuient, l'enfer tremble, lorsque nous disons avec respect : *Ave*. O Vierge sainte, entendre ces mots *Ave Maria*, c'est

(1) Vacant. *Dict. de théol.*, au mot *angélique*.
(2) Schütz. *Die Gesch. des Rosenkr.*, p. XV.

pour vous comme recevoir un baiser. Donc, Frères très chers, approchez-vous, fléchissez les genoux, donnez des baisers, dites : *Ave Maria* (1).

En résumé, nous ne croyons pas qu'au XIIe siècle les paroles de sainte Elisabeth fussent unies à celles de l'ange. Cette union doit être reportée, il nous semble, tout à fait à la fin de ce siècle. Le premier exemple que nous connaissions est celui de Baudouin, archevêque de Cantorbéry († 1191). Il dit dans un commentaire de l'*Ave*, le premier peut-être avant celui de saint Thomas d'Aquin : « A cette salutation de l'ange par laquelle nous honorons chaque jour la très heureuse Vierge, nous avons coutume d'ajouter : Et béni le fruit de vos entrailles (2) ». Remarque qui laisse entendre que c'était une innovation. Autrement pourquoi en eut-il parlé ?

Voilà donc ce que l'histoire, puisée aux sources, nous apprend sur l'*Ave* avant saint Dominique : on connaît quelques faits de récitation des paroles de l'ange, un dans le XIe siècle, les autres dans le XIIe. Nous négligeons les faits de saint Jean Damascène

(1) S. Bern. In *missus est*.

(2) Huic angelicæ salutationi, qua per singulos dies beatissimam Virginem ea quæ datur devotione salutamus, adjicere solemus : Et benedictus fructus ventris tui. *Patr. L.* t. 204, col. 477.

et de saint Ildephonse qui ne sauraient prétendre à une paternité relativement aux faits du XIIe et du XIIIe siècles.

Alors est-il probable que le Rosaire, en ce même temps, fut répandu au milieu du peuple chrétien ? Ce n'est pas seulement probable, répondent les savants, c'est certain.

Le P. Thurston, auteur d'un travail très érudit sur le Rosaire (1), a commencé à voir cette dévotion pratiquée au XIIe siècle. On l'a suivi et même dépassé, en ce sens que là où il ne voyait que deux ou trois exemples de récitation multiple d'*Ave*, les autres sont bientôt arrivés à voir le Rosaire à peu près récité par tout le monde.

« A quelle époque, dit l'*Ami du Clergé*, remonte cette récitation du Psautier de la Vierge, des 150 *Ave ?* Nous n'en avons pas d'attestations antérieures au XIe siècle, mais dès le XIIe, l'usage en est général » (2).

La *Revue Augustinienne* (3) dit également : « Dès le XIe siècle, nous voyons apparaître un Psautier de Notre-Dame moins long et moins compliqué,

(1) *The Month*, 1900 et 1901.
(2) *Ami du Clergé*, 24 février 1910.
(3) *Rev. Augustin.*, octobre 1909.

qui consiste dans la récitation de 150 *Ave*, répartis en trois groupes de cinquante. » — « La récitation d'une série d'*Ave* n'était pas d'un usage général avant le XIIe siècle. » Ce qui insinue que, dans le XIIe siècle, elle l'était déjà.

Le P. Léopold de Feis (1), le P. Holzapfel, O. M. (2), M. l'abbé Castan (3) soutiennent la même affirmation, ne faisant que répéter le P. Thurston, sans apporter un argument ou un fait de plus.

Un de ces arguments consiste à présumer l'institution et l'usage des 150 *Ave*, de ce qu'il existait au XIIe siècle une sorte de Psautier de Notre-Dame composé par saint Anselme en 150 quatrains commençant par le mot *Ave*.

Nous ne saisissons pas la force de cette preuve. D'abord on ne cite et on ne connaît personne qui se soit servi de ces 150 quatrains. En soi l'usage de cette poésie, quoique très pieuse, n'était nullement pratique, et d'autant moins pratique qu'à cette époque peu de personnes savaient lire. Ensuite quand même on s'en serait servi, ce qui n'est pas du tout démontré, il faudrait faire voir comment

(1) *Rassegna nazionale*, 1906. *Origine dell' Istituzione del S. Rosario.*

(2) Holzapfel, *St Dominikus und der Rosenkranz.* Munich, 1903.

(3) *Semaine relig. de Lyon*, 1905, p. 527.

on est passé de l'usage de ces 150 quatrains à l'usage des 150 *Ave*. Ici encore aucun fait, aucun exemple. Sans doute, on n'était pas loin de l'idée des 150 *Ave ;* mais encore fallait-il l'avoir.

Un autre argument est celui qui tend à déduire les 150 *Ave* des 150 Psaumes du Psautier par une sorte de genèse naturelle qu'on prétend s'être faite au XII[e] siècle. Voici comment s'exprime l'*Ami du Clergé :* « C'est un trait commun à quantité de vies des moines des premiers âges que chaque jour ils tenaient à réciter le Psautier en entier. Or, pour faciliter cette pratique au peuple, qui ne savait pas *toujours* (sic) le Psautier par cœur, on imagina de remplacer les 150 Psaumes par 150 *Pater* ou encore par 150 quatrains... Et de même que le Psautier de David est le Psautier du Christ, de même on a voulu que la Sainte-Vierge eut, elle aussi, son Psautier, *Psalterium Virginis*, comme on a dit dès l'origine. D'où l'usage de réciter 150 *Ave* » (1).

Et M. Sélor (2) dit de son côté: « Plus d'un fidèle aurait peine à cacher son étonnement, si on lui disait que le Rosaire fut à l'origine une réduction des 150 psaumes du psautier. C'est cependant l'un des résultats les plus sûrement acquis par l'érudition moderne. »

(1) *Ami du Clergé*, 24 février 1910.
(2) *Revue Augustin.*, oct. 1909.

Or, loin de reconnaître là un résultat solide de l'érudition moderne, nous n'y voyons qu'une pure fantaisie qui ne repose sur aucun fait. Il est inexact que les *Pater* aient été substitués aux psaumes, pour être présentés aux fidèles comme l'équivalent du psautier. Et c'est la première fois qu'on entend parler de cette pratique de 150 *Pater* qui aurait été à l'usage du peuple et qui se serait ensuite changée en une récitation de 150 *Ave*. Tant qu'on ne produira pas des faits, nous aurons le droit de repousser cette donnée comme étrangère à l'histoire, et de ne pas considérer comme prouvée par cet argument l'existence des 150 *Ave* au XII[e] siècle.

Un troisième argument est fondé sur un prétendu usage des monastères. Du fait que les prêtres récitaient les 150 Psaumes, on conclut, toujours *à priori*, que les Frères convers eurent à réciter 150 *Pater*, et qu'ensuite les 150 *Pater* se changèrent en 150 *Ave*. Telle aurait été l'origine du Rosaire. M. Castan écrit : « Les clercs engagés dans les Ordres sacrés ou dans la vie religieuse ont eu, dès l'origine, à réciter le psautier pour la prière liturgique. Les Frères lais (laïques) et les simples fidèles, qui ne pouvaient lire le psautier ou le réciter de mémoire, remplaçaient les 150 psaumes par autant de *Pater*, qu'ils comptaient en égrenant une série de grains

enfilés dans un cordon. De là le nom de Patenôtre donné à ces instruments de prière. Peu à peu, on entremêla les *Pater* d'*Ave* dans une proportion et un ordre variables. Enfin, on substitua les *Ave* aux *Pater* en les groupant par dizaines, et on appela ce mode de prière Psautier de Marie ou Rosaire » (1).

Tout cela est encore de la fantaisie. La vérité est qu'on ne connait pas un seul Ordre religieux, où les Frères convers aient eu jamais 150 *Pater* à réciter pour leur Office.

A Citeaux, les Frères devaient réciter dix *Pater* et *Gloria* pour Laudes et pour Vêpres ; pour les autres Heures, cinq ; pour les Matines, vingt. Mais aux fêtes de douze leçons, ils disaient à Matines quarante *Pater* et *Gloria* (2).

Chez les Prémontrés, les *Statuta primaria* réglaient ainsi les prières des Frères : pour les Ma-

(1) *Semaine relig. de Lyon*, oct. 1905, p. 528.

(2) In Laudes et in Vesperas decies dicent Pater noster cum Gloria, ad ceteras vero Horas quinquies, vigesies ad vigilias matutinas. In festivitatibus duodecim lectionum duplicabuntur ad nocturnos tantum Pater noster cum Gloria, ut sint quadraginta. — Guignard. *Monuments primitifs de la règle Cistercienne, publiés d'après les manuscrits de l'abbaye de Citeaux*. Dijon, 1878, p. 279.

tines, vingt-cinq *Pater ;* pour chacune des Heures et pour Complies, sept ; pour Vêpres, quinze (1).

Dans l'Ordre des Chartreux, les Frères convers disaient pour l'Office de nuit cinquante-huit *Pater* et douze *Gloria ;* pour l'Office de jour, vingt-cinq *Pater* et vingt-quatre *Gloria* (2).

Au XIIIe siècle, soit dans l'Ordre des Frères Prêcheurs ou dans celui des Frères Mineurs, ou dans celui des Carmes, ou dans n'importe quel autre institut, partout l'Office des Frères convers ignore absolument le nombre mystique de 150, et par la bonne raison que les Ordres nouveaux venus ne faisaient que continuer la tradition des Ordres précédents (3).

Les Templiers, fondés en 1118, reçurent une Règle approuvée par le Concile de Troyes (1228)

(1) In principio Matutinarum dicent Credo in Deum et Pater noster. Deinde dicent pro Matutinis viginti quinque Pater noster; ad Primam, septem ; ad Tertiam, septem ; ad Sextam, septem ; ad Nonam totidem ; ad Vesperas, quindecim ; ad Completorium, septem. Post completorium dicent semel Pater noster, Credo in Deum. — *Biblioth. Prœm. Ord.*, p. 825.

(2) *Patr. Lat.*, t. 153, p. 726.

(3) Chez les Cisterciens, les Frères convers avaient 150 *Pater* à réciter comme suffrages occasionnels pour certains défunts (Cfr. Guignard, *Mon. prim.*, p. 214). Egalement dans les Constitutions des Chevaliers de S. Jean, il était dit : « Chascun des clercs chante le sautier (pour

et rédigée d'après les indications de saint Bernard, abbé de Clairvaux, l'un des membres du Concile. Il leur était enjoint de « dire por matines XIII pater nostres ; por chascune ore VII, et por vespres IX » (1).

Plus tard, à une date que nous ignorons, ce chiffre fut porté au double. Voici comment s'exprime la Règle qui est en français du XIIIe siècle : Quant les frères sont au mostier et les matines se chantent, chascun doit tenir silence et oyr le service belement et en pais, et doit dire XIII fois le pater noster por matines de nostre Dame et por celes dou jor XIII fois si li plaist. Mais se il veaut, il se puet bien soffrir dou dire, puisqu'il les ot (se passer de les dire puisqu'il les entend), mais plus bele chose est que il les die que se il s'en soffre.

les pères mors), et chascun des laix CL *Pater noster* encores. » Mais ceci n'était pas du tout l'Office à réciter pour chaque jour. Nulle part on ne voit que cet Office consiste en 150 *Pater*.

Le P. Thurston *(Dict. d'archéol.)* assure que les Templiers devaient réciter 100 *Pater* par jour, pendant sept jours, pour un frère défunt. C'est une erreur. Ils devaient dire 100 *Pater* en tout, du jour où ils apprenaient la mort jusqu'au septième jour, Cfr. *La Règle du Temple,* p. 62.

(1) Henri de Curzon. *La règle du Temple.* Paris, 1886, p. 22.

... Por chascune hore XIIII pater nostres, VII fois por les hores de nostre Dame et VII fois por les hores dou jor. Et les hores de nostre Dame doit l'on toz jors dire et oïr en estant (debout), et celes dou jor, l'en puet dire et oïr en seant.

Et por Vespres doit chascun dire XVIII fois la pater nostre, IX fois por celes de nostre Dame et IX fois por celes dou jor. Et les hores de nostre Dame doit on dire tous jors premierement à la maison, fors que les Complies de nostre Dame que l'on doit dire tous jors derrainement, por ce que nostre Dame fu comencement de nostre religion, et en li et a honor de li sera, se Dieu plaist, la fin de nos vies (1).

Ni la première Règle des Templiers, ni la seconde n'indique rien dans les chiffres de *Pater* assignés qui tende à imiter le nombre des 150 Psaumes. Le P. Thurston est donc en opposition avec les faits, quand il écrit : « Dans les Ordres religieux des époques reculées, qui, comme les P. Chartreux et Cisterciens, admettaient des Frères convers, le devoir de réciter les psaumes et les leçons de l'Office divin en chœur était remplacé pour les illettrés par celui de réciter le *Pater* un certain nombre

(1) *Ibid.*, p. 171 et 180. Nous devons ces précieuses citations à une communication bienveillante de M. le marquis d'Albon.

de fois. Le nombre de 150, celui des Psaumes, était considéré comme consacré par la tradition » (1). Il est prouvé, au contraire, qu'on n'avait aucun égard au nombre de 150, et qu'on n'y pensait seulement pas.

Et par conséquent, il est inexact de prétendre que les Frères lais dans les Ordres religieux récitaient 150 *Pater*, et il est impossible d'admettre que le Rosaire soit devenu en usage au XIIe siècle, par la substitution de 150 *Ave* aux 150 *Pater* : 1° parce qu'il n'y avait pas 150 *Pater*, et 2° parce qu'il n'y a eu jamais aucune substitution. Les Frères convers ont continué à dire le nombre de *Pater* déterminé par leur règle. Le seul changement à noter, c'est que dans la plupart des Instituts religieux il fut prescrit aux Frères convers de faire suivre chaque *Pater* d'un *Ave*. Mais ceci n'eut lieu que dans la seconde moitié du XIIIe siècle, et nulle part au XIIe.

Or, qu'une telle addition dans la prière officielle des Frères convers se soit faite si tardivement, c'est encore une preuve, à nos yeux, que l'*Ave* n'existait pour ainsi dire pas au XIIe siècle, et qu'il ne faisait que commencer dans la première moitié du siècle suivant.

Le fait des Templiers, à ce point de vue, est remarquable. On voulait qu'une partie de leur Office

(1) *Cosmos*, 1902, p. 663.

quotidien fût en l'honneur de Marie. La moitié de leurs *Pater* devait être dite à cette intention, et ils devaient commencer par là. Si la Salutation angélique était alors en usage, comme on le prétend, n'était-ce pas le cas de s'en servir? Comment expliquer qu'elle aurait été employée généralement par les fidèles et que ces religieux, qui voulaient précisément honorer Marie, n'y auraient pas songé? Pour nous, c'est une preuve que dans ce XIIe siècle, l'*Ave* n'était pas encore devenu une prière.

Les savants assurent que le Psautier de Marie était d'un usage général. En n'étant pas trop sévère, on arriverait à compter jusqu'à deux exemples, celui du moine S. Aybert et celui d'Eulalie. Ce n'est pas suffisant pour permettre d'affirmer que l'usage était général. Du reste, était-ce possible? Si, comme nous l'avons montré, le peuple ignorait l'*Ave*, comment la pratique des 150 *Ave* aurait-elle pu être généralement répandue?

Mais voici un nouvel argument du P. Thurston pour prouver l'existence du Rosaire au XIIe siècle. Nous le recommandons à l'attention du lecteur.

« Etant donné, dit-il, que de tels patenôtres étaient déjà d'un usage commun au Xe et au XIe siècle, il *était très naturel (!)* que, vers l'an 1150 ou un peu plus tôt, époque où la récitation de la Salutation angélique devint très répandue (grâce sans

doute à son emploi comme antienne dans le petit Office de la Sainte Vierge), l'idée s'implantât très vite d'adresser 150 ou 50 *Ave* à Notre-Dame, en imitation de la pratique analogue qui faisait répéter l'oraison dominicale (1). »

Reprenons : « Etant donné que de tels patenôtres, étaient d'un usage commun au xe et au xie siècle... »

C'est une pure supposition sans fondement (2). Les mentions de patenôtres avant le xiiie siècle n'existent pas. « La dévotion, dit M. Quicherat en parlant du xiiie siècle, a introduit un *nouvel* objet dans la toilette, c'est le chapelet à prier qui n'est encore connu que sous le nom de patenostre. Il est d'or pour les opulents, mais le commun des fidèles se contente de patenôtres d'os, de corne, d'ivoire, de corail, de nacre, d'ambre, de jais. A Paris, il n'y

(1) Cabrol. *Dictionn. d'archéol.*, au mot *Chapelet*, p. 402, 1911.

(2) Le P. Thurston s'efforce, en deux ou trois colonnes du *Dictionnaire d'archéologie*, de Cabrol, de prouver l'usage du patenôtre avant le xiiie siècle. Mais il ne fait que multiplier les suppositions. Il signale Godiva qui, vers 1060, se servait d'un *circulus gemmarum*, et c'est tout. En tout le xiie siècle, il n'a pu trouver ni un fait, ni une mention du patenôtre. Ce qui ne l'empêche pas d'affirmer que ce compteur était d'un usage commun.

eut pas moins de trois corporations industrielles occupées à la fabrication de cet article (1). »

Dans le *Dictionnaire de l'ancien langage français*, une note de l'éditeur constate le même fait : « Les chapelets ne se montrent qu'au XIIIe siècle et furent d'abord connus sous le nom de patenôtres (2). »

Prétendre que les patenôtres étaient d'un usage commun au Xe et au XIe siècle est donc une erreur. Rien de plus certain en ce qui concerne les monastères, par la bonne raison qu'il n'existait pas encore de Frères convers. Selon la règle de saint Benoît, la seule alors en usage, tous les moines récitaient l'Office canonial au chœur, et aucun n'était tenu à réciter des *Pater* et n'avait besoin par conséquent de patenôtre.

Au XIe siècle, l'Ordre des Camaldules, fondé par saint Romuald (1012), avait des convers et des serviteurs (3). Mais ceux-ci, comme les moines eux-mêmes, devaient chaque jour réciter deux psautiers, l'un pour les vivants, l'autre pour les morts. Dans les Œuvres de saint Pierre Damien († 1072),

(1) Quicherat. *Hist. du Costume en France*, Paris, 1877, p. 181.

(2) La Curne de S. Palaye. *Dictionn.*, édition de Niort, au mot *Chapelet*.

(3) S. Petr. Damian. *Opusc. 14. Patr. Lat.*, t. 145, p. 330 et p. 342.

dont beaucoup se rapportent à la vie religieuse de son temps, on ne voit pas trace de l'Office des *Pater* (1). Et par conséquent, même en ce XIe siècle, il semble que dans les couvents on n'usait pas du patenôtre.

Quant aux simples fidèles, c'est encore plus évident : ils n'avaient pas de *Pater* à réciter, pourquoi le patenôtre leur eut-il été nécessaire?

C'est seulement au XIIe siècle, ou si l'on veut dans les dernières années du XIe, que des Convers eurent à réciter un Office de *Pater*, dans l'Ordre de Citeaux (1098), dans celui des Chartreux (1084), dans celui de Prémontré (1120). Ces Frères se servaient-ils d'un patenôtre pour compter leurs *Pater?* On pourrait le supposer ; la nécessité semblait devoir les y contraindre.

Et cependant, même pour ces Convers qui disaient des *Pater*, on n'a pas la preuve qu'ils faisaient usage d'un compteur.

En effet, D. Guigue, cinquième Prieur de la Chartreuse † 1138, décrit minutieusement dans son livre des *Coutumes* de l'Ordre des Chartreux le vestiaire des Pères et des Frères, et tout ce qui était mis à leur usage, jusqu'à mentionner du fil et deux aiguilles (2). Il n'y est nullement question d'un

(1) Cfr. *Patr. L.*, t. 144 et t. 145.
(2) *Patr. Lat.*, t. 153, c. 694 et c. 739.

compteur. Et nous avons là ce qui s'est passé chez les Chartreux depuis l'origine, jusqu'au moment où D. Guigue écrivait. En fut-il autrement plus tard ? En était-il autrement dans les autres Ordres religieux ? C'est possible, mais nous n'en savons rien.

Par conséquent, nous avons tout lieu de croire que le P. Thurston est dans l'erreur, quand il assure qu'au xe et au xie siècle, les patenôtres étaient d'un usage commun.

La base de son argument est donc ruineuse. Voyons maintenant ce qu'il va en tirer. « Etant donné, dit-il, que de tels patenôtres étaient d'un usage commun au xe et au xie siècle, il *était très naturel* que vers l'an 1150 ou un peu plus tôt — époque où la récitation de la Salutation angélique devint très répandue (!) — l'idée s'implantât très vite d'adresser 150 ou 50 *Ave* à Notre-Dame. »

L'argument n'est pas banal. C'est exactement comme si nous disions : Les vaisseaux existant du temps de saint Louis, roi de France, *il était très naturel* que l'Amérique fut découverte vers cette époque.

Et c'est par de tels arguments *a priori* qu'on s'efforce de faire passer dans les manuels d'histoire, que l'*Ave* et même le Rosaire, étaient d'un usage général au xiie siècle.

D'autres preuves sont encore mises en avant, et il importe de les examiner.

D'abord il y a l'institution du Rosaire par Pierre l'ermite, vers la fin du XIe siècle. C'est un écrivain obscur, Polydore Virgile (1), qui l'attribue, au XVIe siècle, au prédicateur de la première croisade. Il ne donne aucune preuve, il ne cite aucun auteur contemporain, il n'indique pas les raisons de son opinion, il est le premier à donner la paternité du Rosaire à Pierre l'ermite, quatre cents ans après la mort de celui-ci. Et son affirmation n'est nullement suspectée par certains auteurs. Les Bollandistes, S. J., la prennent au sérieux (2); le

(1) *De rerum invent.* l. V, cap. 9. L'auteur († 1555), fit déjà paraître une édition de son livre en 1499 (Rosenthal, *Catal. des Incun.*, p. 189). Le P. Thurston signale que l'attribution du Rosaire à Pierre l'Ermite ne se trouve pas dans les premières éditions, mais seulement dans celle de Bâle en 1532. (*The Month*, 1901, p. 398).

(2) *Act. SS. t. I Aug. et t. II Sept. ad diem 4*, p. 313. Les Bollandistes, dans la vie de sainte Rosalie, 4 septembre, donnent quelque importance à l'affirmation de Polydore Virgile. Dans le *Commentarius prœvius* des Actes de saint Dominique, ils en parlent assez dédaigneusement, sans toutefois la rejeter. Et certes il y a lieu d'en être surpris. Que dans un travail où ils déclarent l'assertion d'Alain de la Roche non recevable à cause du silence des contemporains, ils donnent créance à l'assertion de Polydore Virgile, un tel manque de logique est plutôt déconcertant.

P. Jean Croisel, S. J., la tient pour certaine (1) ; le P. Jean Boniface, S. J. (2) et le P. Etienne Beyssel, S. J., en parlent comme d'une chose indiscutable (3).

Et qu'on veuille bien remarquer la différence. Alain de la Roche, en se fondant sur une tradition et sur une multitude de faits concordants, affirme, après deux cents ans, que saint Dominique est l'auteur du Rosaire : cela ne vaut rien. Polydore Virgile, après quatre cents ans, fait la même affirmation au sujet de Pierre l'ermite, sans aucune preuve, sans rien qui l'autorise, nos savants ne voient aucune raison d'en douter. Alors que penser d'une telle critique ? (4)

Le R[me] P. Esser mentionne aussi, comme un in-

(1) Cfr. Trombelli. *Mariæ sanct. vita*, t. V, p. 270. Bologne, 1764.

(2) Trombelli, t. V, p. 269.

(3) Beyssel. *Die Verehrung U. L. Frau in Deutschland während des Mittelalters*. Fribourg en Brisgau, 1896. p. 44.

(4) L'assertion de Polydore Virgile se produisit peu de temps après la mort d'Alain de la Roche, à un moment où les Frères Prêcheurs obtenaient grand succès avec leurs Confréries du Rosaire. Ne pourrait-on se demander si la prétendue découverte de l'institution du Rosaire par Pierre l'Ermite ne serait pas due à un sentiment qui n'aurait rien de commun avec la recherche sincère et scientifique de la vérité ?

dice de l'existence du patenôtre au XIIe siècle, des globules en verre trouvés dans le tombeau de saint Norbert, quand on en fit l'ouverture en 1628 (1). Les actes de ce saint publiés par les Bollandistes, renferment à ce sujet un procès-verbal très détaillé. On n'y trouve aucune mention de ces globules (2).

Le R^me P. Esser signale également des grains trouvés auprès du corps de sainte Rosalie (morte vers le milieu du XIIe siècle), lorsqu'on découvrit son tombeau en 1624. L'histoire de ces grains nous semble une pure fable. Les Bollandistes eux-mêmes, d'ailleurs, reconnaissent que les images représentant la sainte avec le patenôtre à la main sont de date relativement récente. A notre avis, il existe le même rapport entre sainte Rosalie et le Rosaire qu'entre saint Vincent et la préparation du vin, ou entre saint Jean porte latine et les vignerons, ou entre sainte Barbe et les artilleurs. Que l'imagination populaire s'amuse à ces jeux de mots (*Rosalia Rosarium*), on peut encore le comprendre ; mais que cela soit apporté en argument, ce n'est pas admissible (3).

Un autre exemple de récitation de l'*Ave* au XIIe

(1) *Zur archœlogie der paternoster-schnur*, p. 10. Fribourg, 1898.

(2) *Act. SS. t. I jun. ad diem 6. De transl.*, cap. III.

(3) Cfr. *Act. SS.*, t. II sept. Venise, 1756, p. 313 et 327.

siècle nous est fourni par la chronique d'Herman, abbé de Saint-Martin de Tournai. Voici l'histoire. Un seigneur, Théodore d'Avesnes, avait incendié les deux monastères de sainte Valdtrude et de sainte Aldegonde. Les deux saintes, au ciel, demandèrent que le coupable fut châtié. Mais la Sainte Vierge s'interposa miséricordieusement parce que la femme de ce seigneur, Ada, lui disait chaque jour soixante *Ave*, « vingt en état de prostration, vingt à genoux, vingt debout, ou à l'église, ou dans sa chambre, ou en quelque lieu secret ». Cette intervention de Marie se passait au paradis. Comment en eut-on connaissance sur la terre ? Par révélation. Un ermite, qui vivait dans une forêt voisine de Tournai, assista à la scène, il entendit les deux saintes se plaindre, et la Sainte Vierge leur répondre. C'est ainsi qu'on connut la pratique d'Ada, qui récitait chaque jour soixante *Ave*.

Cet ermite, dont on ignore le nom, raconta l'affaire. Le récit en parvint aux oreilles d'Herman, qui le consigna dans sa chronique, avant 1137, année de sa mort; et il resta manuscrit jusqu'au XVIII[e] siècle. Luc d'Achery l'imprima dans son *Spicilège* en 1723, et les Bollandistes en 1737 (1).

C'est donc un fait dont la connaissance est fon-

(1) *Act. SS. t. I Apr. ad diem 9*, p. 842.

dée sur une révélation. Ceux qui repoussent avec tant de sévérité les récits d'Alain de la Roche, parce qu'ils ne reposent que sur des révélations, auraient mauvaise grâce de vouloir nous faire accepter celui-ci sans examen. Il nous paraît fort suspect, et pour y ajouter foi, nous demanderions à voir le manuscrit original. Dans un récit qui voudrait paraître authentique, la Sainte Vierge, répondant aux deux saintes du paradis, aurait dû se borner à dire qu'Ada lui offrait soixante *Ave* par jour. Et qu'elle prenne la peine de leur expliquer que cette femme en disait « vingt prosternée, vingt à genoux, vingt debout, tantôt à l'église, tantôt dans sa chambre, tantôt en quelque lieu secret », que surtout elle leur récite intégralement la salutation pour leur montrer qu'Ada unissait aux paroles de l'ange celles d'Elisabeth; vraiment elle a trop l'air d'un chroniqueur ou d'un écrivain de la terre qui veut faire entendre quelque chose. Ce cas ressemble trop à celui de la Sainte Vierge, qui est selon les occurrences scotiste ou thomiste, et qui profite d'une apparition à quelque bonne âme pour trancher des questions controversées dans l'Eglise. Certes, nous ne nions pas à Marie la science nécessaire pour le faire, mais nous ne croyons pas qu'elle le fasse.

Aussi nous écartons le fait d'Ada comme manquant d'authenticité (1).

Un autre fait est celui du B. Herman-Joseph, Prémontré, qui récitait fréquemment l'*Ave* en méditant sur les joies de la très sainte Vierge (2). Le fait paraît certain ; ce qui l'est moins, c'est de savoir s'il a déjà eu lieu au XIIe siècle. Le Bienheureux est mort en 1241, ou, au plus tôt, en 1236. Une partie considérable de sa vie appartient donc au XIIIe siècle, à ce temps où l'usage du psautier devint général. Avait-il déjà avant la pratique d'honorer Marie par la Salutation angélique ? Il est difficile de s'en rendre compte par la biographie qui ne présente presque aucune chronographie. Le P. Noriega (3) prétend que le B. Herman aurait reçu l'habit de Prémontré en 1163, à l'âge de douze ans, ce

(1) Trombelli, pour prouver que l'*Ave Maria* était en usage au XIe siècle, mentionne l'emploi fréquent de la Couronne de Marie (60 *Ave*). *Seculo undecimo consuevisse non paucos Coronam Virginis recitare probabilibus monumentis ostendemus* (t. V, p. 244. Bologne, 1764). Et quant à cet emploi de la Couronne au XIe siècle, il le prouve en rapportant l'institution de cette pratique par Pierre l'Ermite, sur le témoignage de Polydore Virgile, vers 1520, et par le fait de cette Ada d'Avesnes que nous venons d'apprécier. (*Ibid.*, p. 268 et 269).

(2) *Act. SS.*, t. I d'avril, *ad diem 7.*

(3) *Act. SS.*, t. I d'août, p. 427.

qui le ferait mourir à quatre-vingt-dix ans. Nous ignorons sur quoi il s'appuie : en tout cas, sa biographie ne laisse même pas soupçonner qu'il ait atteint la vieillesse.

Comme exemple de récitation de l'*Ave*, on rapporte encore le fait d'une femme nommée Godiva, qui avait composé une enfilade de perles, sur lesquelles elle comptait des prières. Mais Mabillon, Trombelli et autres, conviennent qu'on ne sait pas quelles prières elle disait.

Voici donc la conclusion de cette première étude. On commence au XIIe siècle à réciter la Salutation angélique, sans les paroles d'Elisabeth. L'Ordre de Citeaux, principalement, offre quelques faits. Quant à la récitation de la cinquantaine, on en connaît deux ou trois exemples. Mais l'ensemble du peuple chrétien continue comme dans les siècles passés à ignorer l'*Ave*. Qu'on lise les vies des saints de cette époque, même des plus dévots à Marie, on n'y rencontre pas la Salutation angélique. Qu'on parcoure les faits généraux de l'histoire, les chroniques des monastères, les biographies des hommes célèbres, l'*Ave* n'y apparaît que très rarement. L'*Ave* est étranger aux habitudes populaires ; il n'est pas encore une prière usuelle, un moyen ordinaire d'honorer la Très Sainte-Vierge, une des pratiques de la vie pieuse. L'*Ave* demeure

la perle précieuse encore cachée dans l'écrin de la sainte Ecriture. Il était réservé au XIII[e] siècle de la trouver, cette perle, et de la mettre en valeur, sous l'influence d'un grand Ordre religieux qui allait s'en servir comme d'un puissant moyen d'apostolat.

CHAPITRE II

De la dévotion des Frères Prêcheurs du XIIIe et du XIVe siècle pour l'AVE MARIA.

L'*Ave Maria* était rare au XIIe siècle. Au siècle suivant, et dans la nouvelle famille religieuse des Frères Prêcheurs tout particulièrement, c'est aussitôt un spectacle différent et qui fait contraste avec ce qui s'était vu jusqu'alors. L'*Ave* est fréquemment récité, il intervient dans la vie des Saints, la divine Mère de Dieu apparaît nombre de fois pour le recommander, il devient une pratique habituelle de la piété et du culte envers Marie.

Bref, on peut dire que dans le seul Ordre des Frères Prêcheurs et en l'espace seulement de cinquante ans, on constate plus de manifestations de l'*Ave Maria* que dans les deux siècles précédents.

Qu'il nous soit permis d'en rappeler un certain nombre.

S. DOMINIQUE, † 1221. C'est le fondateur de l'Ordre qui apparaît en tête de cette énumération d'exemples. Quatre souvenirs au moins rattachent son nom à l'histoire de l'*Ave Maria* :

*1° S. Dominique a placé l'*Ave *en tête des Heures du Petit Office.*

Cette conclusion étonnera peut-être. Aucun historien n'en parle. Sur quoi s'appuie-t-elle ? Voici nos raisons :

D'abord, par le fait du B. Gonzalve d'Amaranthe que nous rapporterons plus loin, on voit qu'une caractéristique de l'Ordre était de commencer l'Office par la Salutation angélique. Pour que cela fut une caractéristique, un signe auquel on pouvait le reconnaître, il fallait que cette circonstance fut propre à l'Ordre. Donc l'Ordre, et l'Ordre seul commençait l'Office par l'*Ave*. Or, qui pouvait avoir pris et ordonné cette disposition, sinon le fondateur même de l'Ordre ?

Ensuite nous remarquons que le B. Humbert de Romans revendique comme un honneur, comme une chose que l'Ordre fait par-dessus les autres Ordres religieux, de commencer l'Office de chaque



FRONTISPICE DU LIVRE

Collationes Fr. Bernardi de Lutzenburgo. O. P.

De XV virtutibus V. Mariæ

1517

jour par Marie. *Facit ei Ordo plura servitia specialia supra multos alios Ordines.... Secundum est quod Officium quotidianum ab ipsa inchoat et in ipsa terminat. Ipsa enim fuit magnum adjutorium initiandi Ordinem, et speratur quod ducet ad finem bonum. Et ideo Ordo honorat ipsam specialiter in principio et in fine servitii quotidiani* (1). Or ceci ne saurait s'entendre de la récitation du Petit Office. Car les autres Ordres l'avaient également et, comme chez les Dominicains, elle précédait la psalmodie des Heures canoniales, excepté pour les Complies qui venaient en dernier lieu (2). Donc, si la parole du B. Humbert a un sens, elle doit s'interpréter de cet usage adopté par l'Ordre de commencer et de finir les Heures du Petit Office par la Salutation angélique. Mais encore une fois, qui aura établi cet usage que nous trouvons tout à fait à l'origine, sinon saint Dominique lui-même ?

Enfin, nous croyons que, avant S. Dominique, l'Office de la Sainte-Vierge effectivement ne commençait pas par l'*Ave*. Au monastère de Fonte-Avellano, au XIe siècle, il s'ouvrait par ces mots :

(1) *B. Humb. op.* t. I, p. 71. Ed. Berthier, Rome, 1888.

(2) Il fut dit miraculeusement aux premiers Chartreux: *Virgo Maria conservabit vos in loco isto, si Horas ejus legeritis ante Horas canonicas ; Completorium vero post eas.* Cf. *Act. SS. T. III oct.*, p. 654, éd. Palmé.

Domine, labia mea aperies (1). L'Office composé par saint Pierre Damien n'avait pas la Salutation angélique, excepté à l'invitatoire où l'on disait ces paroles qui servent encore aujourd'hui au rit romain : *Ave Maria, gratia plena. Dominus tecum.*

En ce qui regarde l'Ordre des Prémontrés, nous possédons dans la vie du B. Herman-Joseph une mention du XIII[e] siècle qui ne laisse pas de doute à cet égard. On lit :

Moris est usitati in Ordine nostro, puto quod et in aliis, ut quotiescumque nomen Venerabile Virginis venerandæ in Collectis, in Symbolo, in præfatione, et in salutatione angelica quæ dicitur pro Invitatorio, *nominetur, conventus pro tempore veniam petat, in diebus afflictionis et non celebribus super genua, et in diebus festivis cum manu* (2).

L'auteur de cette biographie ne mentionne pas que le nom de Marie fut prononcé en tête des Heures de l'Office de la Sainte-Vierge, dans la Salutation angélique, parce qu'en effet il ne l'était pas.

Et nous supposons qu'il en était de même et à Citeaux, et chez les Chartreux, et dans le clergé séculier. Trombelli cite précisément un *Ordo officiorum* de la cathédrale de Sienne, au XIII[e] siècle,

(1) *Patr. Lat.*, t. CLI, p. 970.
(2) *Act. SS.*, *t. I Apr. ad diem 7 apr.*

et il y est dit qu'on commençait les Matines de la Sainte-Vierge de cette manière : *Domine, labia mea aperies. Deus, in adjutorium...* Puis l'Invitatoire : *Ave Maria* (1).

Saint Dominique innova donc sur ce point. Poussé par sa dévotion à Marie et à l'*Ave*, il disposa que chacune des Heures du Petit Office commencerait et finirait par la Salutation angélique. Au milieu de la nuit, on réveillait les Frères pour Matines, et aussitôt, dans le dortoir même, l'hebdomadaire commençait à haute voix : *Ave, Maria, gratia plena, Dominus tecum*, et les religieux répondaient : *Benedicta tu in mulieribus et benedictus fructus ventris tui*. Quant à l'invitatoire, pour ne pas répéter deux fois de suite les paroles de l'ange, on les remplaça par celles-ci : *Regem Virginis Filium : Venite adoremus*. Et c'est ce que pratique encore l'Ordre des Frères Prêcheurs, et l'*Ave* qui commence l'Office de la Sainte-Vierge, soit pour les Tertiaires, soit pour l'Ordre lui-même, est resté tel qu'il était du temps de saint Dominique, c'est-à-dire sans l'addition : *Sancta Maria*. La seule différence est l'addition du Nom de Jésus qui s'est faite à une époque très tardive, au Chapitre général de 1629 (2).

(1) Trombelli. *Sanct. Mariæ vita*, t. V, p. 337. Bologne, 1764.

(2) Ordinamus ut in exordio horarum Officii B. Vir-

L'exemple des Frères Prêcheurs ne tarda pas à être imité au dehors, et l'habitude s'introduisit de réciter l'*Ave* avant les Heures de la Sainte-Vierge et à la fin, mais à voix basse.

2° Saint Dominique contribua beaucoup pour sa part à la diffusion de l'*Ave Maria* avec la nouvelle forme que celui-ci commençait à prendre. L'*Ave*, au XIIe siècle, se composait des seules paroles de l'ange : *Ave, Maria, gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus.*

ginis versiculo *Benedictus fructus ventris tui* addatur *Jesus (Cap. Gener.* Ed. Reichert, t. VII, p. 10).

Cette ordination du Chapitre de 1629 rencontra des difficultés avant d'être mise en pratique. Le P. Jean de Réchac, imprimant en 1644 l'Office de la S. Vierge dans son livre *Les Heures, prières et exercices spirituels des Confrères du Saint Rosaire et de la Sacrée Vierge*, fait bien suivre l'*Ave* du Nom de Jésus. Mais on trouve encore à des dates postérieures des Offices de la S. Vierge dominicains auxquels manque ce Nom divin ! Tel par exemple l'Office publié à Grenoble, chez Jacques Petit, en 1691, et un autre imprimé à Paris, chez Léonard, en 1697, *Officium B. Virginis Mariæ ad usum sacri Ordinis FF. Prædicatorum, sub reverendissimo P. F. Antonino Cloche.* A noter qu'il s'agit ici de l'*Ave* qui se récite avant et après les Heures du Petit Office. Car pour la Salutation angélique, les Frères Prêcheurs avaient été des premiers à y joindre le Nom de Jésus.

Au temps même de saint Dominique, on se mettait à y joindre les paroles de sainte Elisabeth : *et benedictus fructus ventris tui.* Et en même temps, il se produisait dans l'Eglise et de la part des évêques un mouvement tendant à faire de cet *Ave* une des prières fondamentales du chrétien, avec le *Pater* et le *Credo.* Les impulsions du Saint-Esprit qui passent sur l'Eglise ne sont jamais aussi bien comprises et reçues que par l'âme des Saints. Le patriarche des Frères Prêcheurs était prédestiné à favoriser et à promouvoir tout ce magnifique essor de piété envers Marie, et nul ne travailla autant que lui à faire de l'*Ave,* sous sa nouvelle forme, une prière, et une prière à la fois ecclésiastique et populaire.

Un des moyens qui lui servirent pour cela fut le Petit Office de la Sainte-Vierge avec l'addition de l'*Ave* en tête. Il introduisit à cet égard une innovation considérable, qui était de rendre publique et chorale la récitation de cet Office. Devenu obligatoire par un décret d'Urbain II au Concile de Clermont en 1095, l'Office de la Sainte-Vierge n'avait pas obtenu l'honneur de la récitation commune et solennelle au chœur.

Avant saint Dominique, les Ordres religieux, Chartreux, Cisterciens, Prémontrés, récitaient cet Office, mais non au chœur ni en communauté. Cha-

que religieux le disait en son particulier, et c'est ce qui se fait encore dans l'Ordre des Chartreux.

A Citeaux, le Chapitre général de 1157 accorda l'autorisation aux religieux de réciter ensemble l'Office de la Sainte-Vierge, mais seulement lorsqu'ils étaient en voyage ou dans les granges, s'ils n'y étaient pas en communauté. (Celle-ci s'y transportait parfois à l'époque des grands travaux) (1). Le Chapitre de 1194 ordonne de le dire en tout temps *à l'infirmerie* (2), à l'exception des fêtes de la Sainte-Vierge, de l'Octave de l'Assomption et des jours de Noël, Pâques et la Pentecôte. Il renouvelle la *permission* déjà donnée en 1157 de le réciter en commun hors des limites de l'enceinte des abbayes, toujours avec la restriction de ne pas le réciter en communauté, même *extra terminos* (3). Ces statuts sont de nouveau promulgués et renouvelés en 1240, par leur insertion dans la deuxième collection officielle des Définitions, les *Institutiones Capituli Generalis*, Dist. III, cap. V.

(1) Martène, *Thes. nov. anecd.*, t. IV, c. 1247.

(2) A Cluny également, on ne disait le Petit Office en commun qu'à l'infirmerie, pas au chœur. — Cfr. Trombelli, t. V, p 336.

(3) Martène. *Thes. nov. anecd.*, t. IV, c. 1279. D'après Trombelli, *Mariæ vita*, t. V, p. 336, le Chapitre de 1194 aurait permis de réciter l'Office de la S. Vierge au chœur : c'est une erreur.

Telle était la pratique des anciens Ordres avant le XIII[e] siècle.

Saint Dominique, qui emprunta beaucoup à Prémontré et à Citeaux pour les observances monastiques, prit aussi l'Office de la Très Sainte Vierge. Mais il introduisit cette innovation de le faire réciter au chœur et en communauté, à l'exception des Matines qui étaient bien récitées en commun, mais au dortoir, comme il se pratique encore aujourd'hui. Et il voulut que la journée des Frères commençât par les Matines de la Sainte Vierge. Ce fut même l'objet du premier article des Constitutions : *Audito primo signo, surgant Fratres, et stando dicant Officium de B. Virgine* (1). Et comme cet Office commençait par l'*Ave Maria*, le premier acte, la première pensée des religieux était donc d'offrir à Marie la Salutation angélique. Et pour la journée, saint Dominique avait disposé que, conformément à ce qui était pratiqué ailleurs, l'Office de la Sainte Vierge précéderait toujours le grand Office, excepté pour les Complies, où cet ordre était interverti, afin que la journée se terminât par Marie, comme elle avait commencé.

On voit donc l'importance de l'innovation créée par saint Dominique. Avant lui, on ne croyait pas à propos de donner place au chœur à l'Office de la

(1) *Const. O. Prœd.* Dist. I, cap. I. Textus I.

Sainte Vierge, dans la crainte sans doute de diminuer le prestige et la dignité de la louange offerte à Dieu par l'Office canonial. Le fondateur des Frères Prêcheurs ne se laissa pas arrêter par cette considération, et il ordonna à ses fils d'associer leurs cœurs et leurs voix pour la louange de Marie comme pour la louange divine elle-même.

Et quel évènement important pour l'histoire de l'*Ave Maria !* Pour la première fois dans l'Eglise, le Petit Office devenait un Office choral et public, et pour la première fois aussi, grâce à saint Dominique, l'*Ave Maria* prononcé à haute voix en tête de l'Office et renvoyé de chœur à chœur dans une psalmodie solennelle, retentissait sous les voûtes des temples. Certes, ce n'était pas un médiocre accroissement du culte de Marie, et l'on conviendra que cette récitation publique de l'*Ave* était bien de nature à faire connaître cette prière, à la mettre en honneur au milieu des fidèles et en acclimater l'usage, d'autant plus qu'elle se disait deux fois à chacune des Heures de l'Office, une fois au commencement et une fois à la fin (1).

(1) On pourrait peut-être objecter ce passage de l'ordination première du Chapitre général de 1505 ainsi conçue : *Volentes quod in fine horarum beatissimæ Virginis semper dicatur Ave Maria, nisi post Completorium, ad quod sequitur antiphona Salve Regina.*

3° Saint Dominique est certainement l'auteur et l'inspirateur de cette récitation multiple d'*Ave* dont il sera question plus loin, et qui s'établit dès l'origine au sein de la famille dominicaine.

4° D'après une opinion qui ne manque pas de probabilité, il faudrait encore faire remonter jusqu'à saint Dominique l'usage de saluer Marie par un *Ave* au commencement des sermons. Plusieurs écrivains l'affirment, tels que Mieckow, et un autre auteur cité par lui (1). Et cette assertion semble confirmée par une parole d'Hugues de Saint-Chef. Cet illustre interprète de la Bible, qui écrivait probablement entre 1230 et 1240, dit dans son Commentaire sur les Psaumes : La parole du Seigneur est sur les eaux, c'est-à-dire sur le sens de l'homme qu'elle dépasse. Et c'est pourquoi une bonne coutume a été introduite dans l'Eglise, de faire une prière au début de la prédication et de demander à Dieu la parole qui est au-dessus des hommes (2).

(*Cap. gen.* t. IV, p. 29). Le Chapitre général ne fait pas ici une institution en commandant de dire l'*Ave* à la fin des Heures du Petit-Office, mais pour faire disparaître un abus qui s'était glissé, il rappelle ce qui devait se faire et ce qui se faisait depuis l'origine. C'est d'ailleurs le sens de l'ordination tout entière.

(1) Mieckow. *Discurs. prœd.* Disc. 249. Naples. 1857, p. 115.

(2) Vox Domini super aquas, id est super sensum

Le cardinal Hugues ne spécifie pas quelle prière on récitait, mais tout porte à croire qu'il s'agit déjà de l'*Ave*, dont les prédicateurs se sont fait une coutume restée ensuite traditionnelle. Et comme l'*Ave* n'existait pas au XII[e] siècle, en tant que prière populaire, la coutume aurait donc commencé avant Hugues de Saint-Chef, et dans les premières années du XIII[e] siècle. Ce qui rend vraisemblable que l'auteur en soit effectivement saint Dominique (1).

5° Un autre souvenir encore, où le nom de saint Dominique s'unit à l'*Ave Maria*, c'est à propos des prières imposées aux Tertiaires. Le B. Raymond de Capoue, dans la vie de sa pénitente, sainte Catherine de Sienne, assure que le fondateur des Frères

hominis quem excedit. Et ideo bona consuetudo introducta est in Ecclesia, ut in principio prædicationis fiat oratio, et petatur a Domino verbum quod super homines est. — *In Psalm.* 28.

(1) S. Antonin, O. P. † 1459 signale l'usage de saluer Marie par un *Ave* au commencement des sermons. Hanc quoque beatam prædicant et benedicunt omnes sermocinantes et prædicantes christicolis, exordium pro gratia impetranda a salutatione angelica facientes. — *Summ. Theol.* Veronc. 1740. T. IV, p. 1101.

S. Vincent Ferrier, O. P. (1350-1419), était tellement fidèle à la pratique de l'*Ave* en tête des sermons, qu'on lui en a attribué la paternité, mais elle existait avant lui.

Prêcheurs détermina, pour les membres du Tiers-Ordre, un certain nombre d'oraisons dominicales et de salutations angéliques qu'ils devaient réciter à la place de chaque Heure canonique, afin d'avoir eux aussi leur Office divin (1).

Le B. Raymond (2), il est vrai, n'est pas un contemporain : plus de cent cinquante ans le séparent de saint Dominique, mais il se réfère à des sources et à des témoignages qu'il juge dignes de foi, et il montre une telle probité historique, un tel souci de donner la vérité, qu'il est difficile de ne pas le croire (3).

(1) *Vie de S. Catherine de Sienne*, traduction du P. Hugueny, p. 69.

(2) Sur l'autorité de ce témoignage du B. Raymond de Capoue, lire Mortier, *Hist. des Maîtres gén.* t. II, p. 243.

(3) A cette même époque où S. Dominique unissait son nom de plusieurs manières à l'histoire de l'*Ave*, S. François d'Assise ne semble pas connaître cette pratique de piété. Voici en effet ce que raconte S. Bonaventure, parlant du temps où le saint fondateur des Frères Mineurs commençait à réunir des disciples : *Vacabant ibidem divinis precibus incessanter, mentaliter potius quam vocaliter studio intendentes orationis devotæ, pro eo quod nondum ecclesiasticos libros habebant, in quibus possent horas canonicas decantare. Rogantibus autem Fratribus ut eos doceret orare, dixit : Cum orabitis, dicite Pater noster, etc. Adoramus te, Christe,*

B. Jourdain de Saxe, O. P., † 1237. Le B. Jourdain de Saxe fut le successeur immédiat de saint Dominique dans la charge de Maître général de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Lui aussi se montra un dévôt de l'*Ave Maria*.

Voici ce que rapportent de lui les *Vies des Frères*, de Gérard de Frachet.

Tunc sanctus cepit ei exponere modum orationis et specialiter ad beatam Mariam de quinque psalmis secundum litteras hujus nominis Maria, quod primo diceret : Ave, Maris stella, *deinde* Magnificat. Ad Dominum cum tribularer. Retribue ; In convertendo, *et* Ad te levavi, *et in fine singulorum post* Gloria, Ave Maria *cum genuflexione* (1).

Cette pratique n'est pas de Jourdain de Saxe.

ad omnes ecclesias tuas quæ sunt in toto mundo, et benedicimus tibi, quia per crucem tuam redemisti mundum. (S. Bonav. *Legenda S. Francisci.* Cap. IV.

S. François était un grand dévot de la Sainte Vierge. Si l'*Ave* avait été, comme on le prétend, d'un usage général au XIIe siècle, il l'eût été aussi au XIIIe ; et alors comment S. François, interrogé par ses disciples sur la manière de prier, aurait-il oublié de leur recommander, avec le *Pater*, la Salutation angélique ? Ce fait n'est-il pas une preuve que l'*Ave* comme prière populaire n'était encore qu'à ses débuts au commencement du XIIIe siècle ?

(1) *Vit. Fratrum*, p. 118. Ed. Reichert, Louvain, 1896.

Vincent de Beauvais (1) et Thomas de Cantimpré (2) rapportent qu'un moine de saint Bertin y était assidu vers la fin du XIIe siècle.

Outre cette dévotion, le B. Jourdain en avait encore une autre : c'était de réciter la Salutation angélique en la répétant nombre de fois. C'est ce que découvrit un jeune religieux, qui s'était caché auprès de l'autel de Marie, où le Bienheureux venait prier, et il l'entendait préluder à cette récitation par la belle parole de la liturgie : *Suscipe verbum, dulcissima Virgo Maria, quod tibi a Domino per angelum transmissum est.* Et ensuite il comprit qu'il disait nombre de fois l'*Ave Maria* avec respect (3).

Nous avons ici la preuve que le B. Jourdain de Saxe s'adonnait à cet exercice de la récitation multiple de l'*Ave Maria*. Combien d'*Ave* disait-il ? En disait-il 50, ou un autre nombre déterminé ? Gérard de Frachet ne nous renseigne pas. Il se contente de rapporter qu'il offrait à Marie nombre d'*Ave*, et il fait comprendre que c'était pour le Bienheureux une habitude.

(1) Bellov. *Specul. hist.* t. IV, p. 264.

(2) Cantimpr. *Lib. de Ap.* Douai, 1627.

(3) Stetit frater explorans et auscultans ipsum ante altare B. Mariæ devotius orantem et *sœpius Ave Maria* cum pondere dicentem. — *Vit. Fratr.*

B. GONZALVE D'AMARANTHE, O. P., † 1259. Voici un autre Dominicain des temps primitifs, dont la vie nous présente une singulière mention de l'*Ave*. N'étant encore que prêtre séculier et désireux de tendre à une plus haute perfection, ce Bienheureux demande à la Sainte Vierge de l'éclairer sur la voie à suivre. Marie lui apparaît dans une lumière éclatante. « Lève-toi, lui dit-elle, et entre dans l'Ordre religieux où l'on commence et termine mon Office par la Salutation angélique (1) ». L'Ordre des Frères Prêcheurs, grâce aux dispositions prises par saint Dominique, était alors le seul auquel s'appliquât ce signe. Gonzalve, après plusieurs recherches inutiles, entendit enfin chez les Dominicains de Guimaraens l'Office commencer par ces mots : *Ave Maria, gratia plena.* C'était l'Ordre indiqué par Marie ; il se hâta de demander son admission.

On imagine facilement ce que le récit d'une telle apparition et des paroles prononcées par la Très Sainte-Vierge devait avoir d'efficacité pour exciter

(1) Surge, et inter religiosorum varios Ordines illum tibi ingrediendum elige, in quo Officium sive servitium mihi dicatum audieris ab angelica salutatione exordium et conclusionem finalem sumere. Hunc enim Ordinem mihi speciali dilectione vendico, foveo et exalto. — *Act. SS.*, t. I. Jan. ad diem X.

la dévotion des Frères Prêcheurs à la Salutation angélique.

B. Marguerite de Hongrie, O. P. Née en 1242, elle fut placée dès l'âge de trois ans au couvent des Dominicaines de Vesprim. Sans goût pour les jeux et les amusements du jeune âge, elle consacrait à la prière le temps de la récréation. Si les autres jeunes filles élevées dans le monastère la pressaient de venir jouer : « Allons d'abord à l'église, disait-elle, saluer la Sainte Vierge en récitant l'*Ave Maria*, puis nous nous amuserons (1). »

B. Benvenuta Bojani, O. P. Cette Dominicaine, † 1292, favorisée un jour d'une apparition de saint Dominique, avait pris la résolution de l'imiter autant que possible, et à son exemple elle se donnait trois fois chaque jour la discipline.

Or, comme le saint Patriarche, elle eut grande dévotion à l'*Ave*. Dès l'âge de sept ans, elle en disait cent par jour. Plus âgée, elle reçut une faveur qui l'encouragea beaucoup. Comme elle priait dans une église, elle vit venir vers elle un enfant admirable de beauté, et aussitôt elle se sentit inclinée intérieurement à l'aimer. « Mon petit, lui dit-elle,

(1) Ferrari, *De rebus Hung. Prov. Ord. Præd.*, p. 225, Vienne 1637.

as-tu ta mère ? » L'enfant répondit avec une grâce charmante : « Oui, j'ai ma mère, et vous ? » — Hélas ! non, ma mère est morte, il y a quelque temps. » Poursuivant ses demandes, Benvenuta reprit : « Sais-tu l'*Ave Maria* ? — Et vous, répliqua l'enfant. — Oui, je le sais, mais dis-le donc, mon enfant, si tu le sais. — Je le sais très bien, mais je veux que vous le disiez d'abord. » La servante de Dieu se mit à réciter l'*Ave Maria*, mais à peine eut-elle récité ces mots : *Et benedictus fructus ventris tui,* qu'il s'écria : « C'est moi qui suis ce fruit béni. » Et en même temps il disparut.

Un jour, la Sainte-Vierge lui apparut. « Qui êtes-vous, Madame, lui dit-elle ? » Marie répondit : « Je suis cette Mère de Dieu, que tu as implorée tant de fois (1). »

Frère Anonyme, O. P., dont Gérard de Frachet raconte le trait suivant, mais sans dire son nom, parce qu'il vivait encore au moment où il écrivait, avant 1260.

Un Frère Allemand, dit-il, avait coutume de vénérer la B. Vierge, en saluant son cœur qui crut au Christ et qui l'aima, son sein virginal qui

(1) *Vita B. Benvenutæ Bojani*, quæ nunc primum latine ex originali codice Mss. in lucem prodit, cum annotationibus Fr. Bern. Mariæ de Rubeis. Venise, 1757.

le porta, ses mamelles qui le nourrirent, ses mains qui le servirent, et il vénérait spécialement sa poitrine où il reposa comme le sanctuaire de toutes les vertus. A chacun de ces membres de Marie, il offrait un *Ave Maria* en l'accompagnant d'une génuflexion, et il lui adaptait l'une ou l'autre de ces vertus qui lui avaient mérité de devenir la Mère de Dieu, la foi, l'humilité, la charité, la chasteté, la bénignité et la patience. En même temps, il priait Marie de lui obtenir ces vertus.

Or, un samedi, la B. Vierge lui apparut, et de chacun de ces membres qu'il avait eus en vénération, elle lui donna comme une infusion sensible de ces vertus pour lesquelles il avait prié.

Aussi, le Frère, délaissant l'étude et vaquant à l'oraison, jouissait sans cesse d'une admirable douceur. Mais les Frères l'accusèrent bientôt de se rendre inutile à l'Ordre en n'étudiant pas. Alors le dévôt de Marie pria cette divine Vierge de lui changer une partie de cette douceur en science, afin que pour sa gloire il put être utile aux âmes. Il fut exaucé et reçut une science qu'il ne se connaissait pas jusque-là. Et maintenant, ajoute Gérard de Frachet en terminant, il prêche avec succès, soit en latin, soit en allemand, et c'est un homme de grand conseil (1).

(1) *Vit. Fratr.* p. 160.

Chose curieuse! La pratique de ce religieux — pratique que le P. Thurston reconnaît avoir été dominicaine (1), se retrouve enseignée dans un traité contemporain, *De laudibus B. Mariæ,* attribué à tort au B. Albert-le-Grand, mais dont l'auteur est Richard de Saint-Laurent, chanoine de Rouen.

« Il faut, dit cet auteur, bénir tous les jours chacun des membres de la Bienheureuse Vierge, afin de recueillir une bénédiction pour chacun de nos membres. Il faut bénir les pieds qui ont transporté le Seigneur, les entrailles qui l'ont contenu, le cœur qui a si généreusement cru en lui et qui l'a aimé d'une indicible dilection, les mamelles qui l'ont allaité, les mains qui l'ont nourri, la bouche qui lui a donné les béatifiques baisers de notre Rédemption, les narines qui ont respiré les suaves parfums de ce Verbe fait chair, les oreilles qui se sont dilatées à entendre ses douces paroles, les yeux qui l'ont dévotement contemplé, le corps et l'âme que le Christ a consacrés par ses bénédictions les plus insignes.

Il faut les bénir et les vénérer avec la dévotion la plus cordiale, et réciter en l'honneur de chaque organe une Salutation, c'est-à-dire un *Ave Maria,* savoir : deux aux pieds, deux aux entrailles, un au cœur, etc., en tout vingt salutations, tribut d'hom-

(1) *The Month.* 1900, p. 623.

mages que nous acquitterons quotidiennement avec autant de génuflexions, et si faire se peut, en présence d'une image ou d'un autel de la Vierge glorieuse.

Et en l'honneur de chaque organe, et après la génuflexion jointe à la prière de l'*Ave*, nous prononcerons de telles paroles : « Très douce Dame, je bénis ces pieds qui ont servi de véhicule au Seigneur, quand il était sur la terre. — Je bénis et j'adore ce sein bienheureux qui l'a porté. » Et ainsi des autres membres et organes, nous ressouvenant des assistances qu'ils ont prêtées au Seigneur (1). »

L'anonyme Dominicain a-t-il puisé l'inspiration de sa pratique dans la lecture du traité *De laudibus B. Mariæ*, ou au contraire Richard de Saint-Laurent a-t-il traduit et mis en théorie ce qui se passait chez les Frères Prêcheurs ? Nous ne saurions dire. On sait cependant que le chanoine de Rouen fréquentait les membres de l'Ordre et était leur ami. C'est ainsi qu'il fit offrande au cardinal Hugues de Saint-Chef d'un exemplaire de son livre, lequel revint ensuite à la bibliothèque des Dominicains de Lyon (2).

(1) *De laudib. B. Mariæ*, l. II. cap. 5, apud *B. Alb. opera*. Ed. Vivès, t. 36, p. 111. Traduction du P. Danzas. *Etudes*, t. IV, p. 435.

(2) B. Alb. opera. Ed. Vivès. Paris 1890, t. I, p. XLIX.

Quoi qu'il en soit, nous possédons en ce trait de Gérard de Frachet un exemple remarquable d'une récitation d'*Ave*, où la prière vocale est accompagnée de méditation. Et il ne serait pas téméraire de penser que la pratique arriva bientôt à compter cinquante *Ave*. Richard de Saint-Laurent, il est vrai, ne parle que de vingt. Mais était-il difficile de porter ce chiffre à cinquante, en parcourant, outre les membres de Marie, ses facultés ou ses vertus ?

Guillaume de Peyraud, O. P., † 1261, explique qu'il faudrait être un ange pour saluer Marie, et que pour devenir un ange, il faut ces trois vertus, la pureté, la charité et l'humilité ; la pureté pour réprimer la concupiscence de la chair, la charité pour réprimer la concupiscence des yeux, l'humilité pour abattre l'orgueil de la vie. Celui qui a rejeté ces trois choses, ajoute-t-il, peut entrer secrètement dans le cellier au vin mystique pour saluer Marie en disant : *Ave Maria*, etc. (1).

B. Hugues de St-Chef (2), O. P., † 1263, écrit dans ses Commentaires : Lorsque à l'oraison, nous

(1) Perald. *Serm. in Annunt.* Munich. 1643.

(2) Hugues de St-Chef est le grand et saint cardinal bien connu sous le nom d'Hugues de St-Cher. Il naquit

disons l'*Ave Maria*, les anges présentent à Marie nos prières (1).

S. RAYMOND DE PENNAFORT, O. P., † 1275, s'était entièrement remis à la garde de la Très Ste-Vierge, et sachant, par une expérience certaine, qu'il n'est pas de plus ferme appui contre les efforts du démon que le patronage de Marie, il ne cessait de l'invoquer, *assidue invocabat* (2).

B. JOURDAIN DE PISE, O. P., 1250-1311, en pleine prédication désignait l'*Ave Maria* comme mesure de temps. — *In meno d'una Ave Maria*. Preuve que non seulement lui, mais tous les fidèles généralement connaissaient et pratiquaient l'*Ave* (3).

B. JACQUES DE VORAGINE, O. P., † 1298, était aussi un dévot de l'*Ave*. « L'ange, disait-il, a salué

à Saint-Chef, dans l'Isère, et c'est par une pure anomalie qu'on l'appelle *de Saint-Cher*. Il nous a semblé préférable de lui donner le vrai nom de la localité qu'il a illustrée par sa naissance. Nous avons d'ailleurs des antécédents, par exemple le *Dictionnaire* de Guérin, un discours de Mgr Bellet (*Saint Thomas d'Aquin*. Paris. A. Picard, 1902.), etc.

(1) Hug. à S. Charo. *In. Eul*i. cap. XXIV.

(2) *Act. SS.*, t. I de janvier, au 7 janvier.

(3) *Prediche del B. Giordano da Rivalto*, t. II, p. 170 et p. 173. Florence, 1831.

Marie dans sa chambre, Jean l'a saluée du sein de sa mère, son Fils l'a saluée dans le ciel. Ce serait donc une honte de ne pas la saluer, après de tels exemples » (1).

VINCENT DE BEAUVAIS, O. P., homme à la fois savant et de grande sainteté, tellement que plusieurs l'ont appelé Bienheureux, écrivit un commentaire sur l'*Ave Maria* (2).

B. ALBERT LE GRAND, O. P., † 1280, professait pour la Très Sainte-Vierge une admirable dévotion. Une de ses prières était l'*Ave*. Il en parle fréquemment dans ses écrits et en recommande l'usage. Il l'a commenté plusieurs fois ; un de ses commentaires est encore inédit (3).

Le P. Pierre de Prusse, qui écrivait sa vie en 1487, lui consacra un chapitre ainsi intitulé : *De ejusdem admonitione, ut frequenter et sapienter laudemus B. Virginem.* « Nous tenons pour certain, dit-il, qu'il a rendu à Marie, outre d'autres hommages, celui d'une salutation assidue, surtout quand nous l'entendons s'écrier qu'il faut saluer très fréquemment cette sainte Mère de Dieu.

(1) B. Jac. a Vorag. *Serm.* V *in Annunt.*

(2) Cfr. Lecoy de la Marche. *La chaire française.*

(3) P. de Loe. *De vita et scriptis B. Albert.* apud *Analecta Bolland.*, XXI, p. 368.

« Et par là sont convaincus d'erreur, ajoute-t-il, ceux qui combattent le Rosaire, cette manière de prier qui nous fait offrir à la Sainte-Vierge cinquante *Ave*, puisque ce Docteur magnifique enseigne au contraire à répéter nombre de fois ce très doux cantique. Et autant que cela est permis au jugement humain, nous pouvons soupçonner et tenir comme très probable que le B. Albert disait le Rosaire, étant donné surtout que ce mode de prier était usité de son temps. Fr. Thomas de Brabant, en effet, auteur du livre *des Abeilles* et disciple d'Albert, raconte de ce rosaire plusieurs miracles. Et ce que le disciple confirme par des prodiges, le maître le fortifie par son autorité, en conseillant d'avoir toujours cette salutation sur les lèvres » (1).

St Thomas d'Aquin, O. P., ✝ 1274. Entré dans l'Ordre des Frères Prêcheurs vers 1242, Thomas d'Aquin eut pour maître le B. Albert le Grand et imita ses vertus, en particulier son amour envers la Très Sainte-Vierge et son zèle pour l'*Ave Maria*. C'était chez lui un instinct surnaturel qui devança même l'usage de la raison. Encore en nourrice, il tenait un jour en sa main un papier sur lequel était écrit l'*Ave Maria*, et on ne put le lui ravir que par

(1) Petr. de Pruss. *Vita B. Albert.* Anvers 1621.

violence. Mais pour arrêter ses larmes, il fallut le lui rendre, et aussitôt il l'avala. Plus tard, devenu Frère Prêcheur, il écrivait en tête des pages de ses précieux manuscrits ces mots : *Ave Maria,* pratique qui montrait bien son amour pour la salutation angélique (1). A Rome, une année, il prêcha aussi tout le Carême sur l'*Ave Maria.*

B. EMILIE BICCHIERI, O. P., 1238-1314. La Sainte Vierge lui apprit à réciter trois *Pater* et trois *Ave* en l'honneur des trois prières faites par Notre-Seigneur au jardin de l'agonie. Jésus, à son tour, l'invita à réciter trois *Pater* et *Ave* en l'honneur des trois heures qu'il demeura attaché à la croix (2).

STE AGNÈS DE MONTEPULCIANO, O. P., 1268-1317. Dès l'âge le plus tendre, Agnès apprit l'oraison dominicale et la Salutation angélique (3).

B. MARIE MANCINI, O. P., 1350-1431. A l'âge de cinq ans, elle vit venir à elle une dame inconnue qui l'invita à réciter sept *Ave Maria,* à l'intention de Pierre Gambacorti, futur fondateur du couvent

(1) On eut la preuve de cet usage dans un manuscrit autographe découvert par l'abbé Uccelli.
(2) *Act. SS.*, t. VII de mai.
(3) *Vie* par le B. Raymond de Capoue.

des Dominicaines de Pise, où cette Bienheureuse devait un jour se retirer.

STE CATHERINE DE SIENNE, O. P., 1347-1380. « A l'âge de 5 ans ou à peu près, elle apprit la Salutation de l'ange à la Vierge glorieuse, et elle le répétait fréquemment. Sous l'inspiration du ciel, elle fléchissait le genou à chaque degré des escaliers qu'elle montait ou descendait, et saluait une fois la Bienheureuse Vierge. C'est elle-même, dit le B. Raymond de Capoue, qui me l'a avoué, dans le secret de la confession, un jour où le sujet de ses accusations en donna l'occasion....

« Plusieurs petites filles de son âge se joignirent à elle, désireuses d'entendre ses salutaires paroles et d'imiter ses saintes actions.... Autant de fois que le prescrivait Catherine, elles répétaient l'oraison dominicale et la Salutation angélique.

« Très fréquemment, même la plupart du temps, l'enfant, montant et descendant les escaliers, était soulevée visiblement en l'air, de sorte que ses pieds ne touchaient pas les degrés.... Pour moi, c'est à l'ancienne habitude qu'elle avait de se complaire dans la récitation de la Salutation angélique, à chaque degré de l'escalier, que j'attribue le prodige qu'on a constaté depuis,

lorsqu'elle montait ou descendait ces mêmes degrés » (1).

Ces exemples prouvent que la Salutation angélique était très familière aux Saints de la famille dominicaine, et il a dû nous en échapper. Après cela, il importe encore de rappeler certains souvenirs généraux de notre histoire ; ils achèveront de montrer en quelle place de prédilection se trouvait l'*Ave Maria* au milieu des Frères Prêcheurs du XIIIe et du XIVe siècle :

1° Il est enjoint aux Frères convers par le Chapitre général de Trèves, en 1266, d'unir l'*Ave* au *Pater* pour leur Office de chaque jour. Autant de *Pater* ils récitent, autant ils doivent dire d'*Ave* (2).

(1) B. Raymond de Capoue. *Vie de Ste Catherine de Sienne.* Traduction Hugueny, p. 14 et 17.

(2) *Act. Cap. Gén.*, t. I. — Le premier exemple d'un Office unissant les *Ave* aux *Pater* est celui des *Cavalieri Gaudenti*, dont la règle fut approuvée par Urbain IV en 1261. Cfr. Federici, *Istoria de' Cav. Gaud.* t. II. *Cod. Diplom.*, p. 22.

Dans son commentaire sur la règle de saint François, saint Bonaventure parle des *Pater* assignés aux Frères convers. Il n'est pas encore question d'*Ave*. Cfr. *Selecta pro instruendis Fratribus O. Min. scripta S. Bon.* Quaracchi. 1898, p. 657 et seq.

Il est remarquable que pendant toute la première moitié du XIIIe siècle, l'Office des convers dans tous les Ordres religieux ne se compose que de *Pater*. Saint Dominique lui-même n'y joint pas l'*Ave*. Hugues de Saint Chef, en 1248, arrange et corrige, par commission d'Innocent IV, la règle des Carmes ; il ne touche pas à l'Office habituel des Convers. Tout cela se comprend, si l'on admet comme nous que l'*Ave*, pendant les cinquante premières années du XIIIe siècle, n'était encore qu'à ses débuts, nous dirions, à l'époque de son acclimatation au milieu du peuple chrétien. Mais on ne comprendrait pas, si la Salutation angélique avait joui au XIIe siècle de la pleine popularité qu'on prétend lui attribuer.

2° Les religieux sont formés à réciter l'*Ave Maria* en passant devant un autel ou une image de Marie.

Un jeune homme de Flandre, entré au noviciat à Paris, avait d'abord éprouvé de grandes consolations. Mais celles-ci, peu à peu faisant place à l'aridité, il se découragea et prit la résolution de s'enfuir. Déjà il se dirigeait vers la porte, mais il eut à passer devant l'autel de la B. Vierge, il s'agenouille, selon la coutume, devant son image — *more solito*. La Salutation angélique récitée, il

voulut se lever pour continuer son chemin. Impossible ; une force divine le tint immobile. Voyant qu'il ne pouvait bouger, il revint à lui-même, reconnut la miséricorde de Dieu et de Marie à son égard et, s'accusant avec force, il résolut de persévérer fermement (1).

La B. Marguerite de Hongrie ne passait pas devant une image de Marie sans la saluer par un *Ave* (2).

C'était aussi la pratique d'Anna de Wineck, dominicaine à Colmar. Après Dieu, Marie, la reine du Ciel, était l'objet de son plus tendre amour. Dès qu'elle apercevait son image, elle s'agenouillait et lui récitait la Salutation angélique (3).

Le B. Raymond de Capoue nous fait connaître que l'usage dont l'existence est attestée au XIIIe siècle par Gérard de Frachet, persistait encore à la fin du siècle suivant. « Le matin même de la mort de Catherine, dit-il (29 avril 1380), je descendais à l'église où les Frères célébraient ce jour-là la fête du B. Pierre, martyr. Malgré mon indignité, je dis une messe basse, puis je remontai au *dormitorium*

(1) *Vit. Fratr.* p. 46.

(2) Ferrari. De rebus Hung. Prov. O. Præd. p. 251. Vienne, 1637.

(3) De Bussière, *Mystiques d'Unterlinden*, p. 199.

préparer mon petit paquet de voyage. En passant devant l'image de la glorieuse Vierge, je dis à voix basse la Salutation angélique, comme le font habituellement les religieux.... » (1).

Dans les couvents des Frères Prêcheurs, on appelle *dormitorium* le corridor sur lequel s'ouvrent les cellules des religieux, et au fond de ce corridor, il doit y avoir, obligatoirement depuis le Chapitre de Barcelone, en 1574, un autel ou une image de la Très Sainte Vierge (2). Mais on voit par le trait du B. Raymond de Capoue, que la coutume d'avoir l'image de Marie en ce lieu, existait bien avant cette date. Nous pensons même qu'elle remonte à saint Dominique lui-même. Au Chapitre de 1220, il fit faire une ordination en vertu de laquelle chaque cellule devait posséder un Christ et une image de Marie (3). Il est probable que, sans en faire l'objet d'une ordination capitulaire, il aura prescrit l'image de la Sainte Vierge au *dormitorium*, et engagé ses religieux à ne pas passer devant cette image sans la saluer par un *Ave* :

3° L'*Ave Maria*, moyen d'obtenir les grâces divines.

(1) *Vie de S. Catherine de Sienne*, trad. du P. Hugueny, p. 406.
(2) *Constit. O. Prœd.* Dist. I. Cap. I. Decl. IX.
(3) *Constit.* O. P. Dist. I. Cap. IX. Decl. unica.

Le Chapitre général des Frères Prêcheurs allait se réunir à Montpellier pour la Pentecôte de l'année 1247. Une sainte femme, très dévouée aux Dominicains, Marie de Tarascon, se mit à mendier des prières auprès des personnes qu'elle connaissait, afin d'obtenir du ciel les grâces nécessaires au succès de cette importante réunion. C'est ce qu'écrivait peu après son frère, le futur Clément IV, lui aussi tertiaire ou du moins très ami de l'Ordre, au point de suivre en partie les observances dominicaines.

« Comme elle était, dit-il, visitée par beaucoup de dames qui s'édifiaient de ses paroles et de ses exemples, elle se mit à leur demander combien de fois elles récitaient l'oraison dominicale et la Salutation angélique, pour que Dieu envoyât son esprit aux Frères assemblés en Chapitre, et pour que la Mère de miséricorde les visitât, et elle extorquait à chacune d'elles tout ce qu'elle pouvait » (1).

Une tertiaire dominicaine solliciter des *Ave* auprès d'autres dames, cela ne prouve-t-il pas et la popularité de la Salutation angélique, et la confiance qu'on avait en elle.

(1) Cœpit anxie sciscitari quotiens orationem dominicam dicerent, matremve Domini salutarent.. et a singulis eorum quod poterat extorquebat. — *Vit. Fratr*. p. 61.

Voici un autre trait rapporté par les *Vies des Frères*. Au couvent du Puy, Frère Pierre, arrivé à ses derniers moments, se mit, en présence des Frères, à incliner la tête avec beaucoup de respect, à joindre les mains, et à réciter très pieusement la Salutation angélique. Les religieux lui disent: Pourquoi faites-vous cela, Frère ? — Il répondit : Ne voyez-vous pas Notre-Dame, qui m'a visité ? — Et ainsi il s'endormit dans le Seigneur (1).

4° L'*Ave Maria* était pour les Frères Prêcheurs du XIIIe siècle un moyen de se défendre contre les assauts du démon.

Guillaume de Peyraud, O. P. dit dans un sermon : « Le diable est mis en fuite par les salutations adressées à la B. Vierge », et en preuve, il rapporte un exemple (2).

Le B. Humbert de Romans exhorte le novice à ne pas recevoir les mauvaises pensées ou les pensées simplement légères, ni à s'endormir avec elles, mais à les repousser promptement par le signe de la croix ou la Salutation angélique (3).

(1) *Vit. Fratr.*, p. 55.
(2) Guill. Perald. *Serm. in Dom.* III *Advent.* Part. I.
(3) Statim cum occurrunt, signo cruci vel salutatione angelica eas repellant. — *Libellus de instruct. novit.* apud *Opera. II*, p. 535.

Les *Vies des Frères* rapportent un trait d'un novice des premiers temps de l'Ordre, que nous croyons être le B. Gilles de Santarem. Il n'est pas nommé, parce qu'au moment de la publication de ce livre, en 1260, le Bienheureux vivait encore; il n'est mort, en effet, qu'en 1265, à l'âge de plus de 80 ans.

Un certain novice, vers le commencement de l'Ordre, priait une nuit devant son lit, lorsqu'il aperçut le démon en forme de singe monstrueux, et il l'entendit s'écrier tout frémissant de rage : « Ces gens-là se sont réunis ici contre moi, mais je me vengerai, je brûlerai cette maison, et ils périront dans les flammes». Le Frère, plein de crainte, l'adjura au nom de Dieu tout puissant de n'en rien faire. Le démon saute sur lui : Toi, lui dit-il, qui étais naguère un des nôtres, tu nous adjures. Tu mourras !...

Puis il se mit à écrire les machinations de sa malice. Le Frère n'osant ni se mouvoir, ni appeler les Frères se mit à réciter dévotement la Salutation de la B. Vierge. L'ennemi ne put le supporter, et déchirant son papier avec colère, il s'enfuit.

Le démon apparut encore une autre fois au même Frère en menaçant de le tuer. Lui se signa, et récita la Salutation de la B. Vierge, qui était, il l'avait entendu dire, très puissante contre tous les ennemis de l'enfer. Et, en effet, le démon s'enfuit (1).

(1) Ille se signabat et salutationem beatæ Mariæ di-

Thomas de Cantimpré, Dominicain du XIIIe siècle, disciple du B. Albert-le-Grand, raconte un fait personnel qui fait voir aussi que les Frères Prêcheurs recouraient à l'*Ave Maria* au moment des attaques de l'ennemi infernal. Une nuit, au milieu de son sommeil, il est réveillé ; il entend le P. Walter de Meyssembourg, qui reposait auprès de lui, s'écrier à haute voix : *Benedictus Jesus, benedictus Jesus, benedictus Jesus fructus ventris tui.* Le matin venu, dit Thomas de Cantimpré, j'interrogeai secrètement Frère Walter, et lui demandai ce qu'il avait rêvé pour crier si fort. Il répondit : Depuis de longues années, j'ai pris la coutume d'ajouter le nom de Jésus à la Salutation angélique et de dire : Et béni Jésus le fruit de votre sein. De là est arrivé que la nuit dernière, le démon voulant m'étrangler pour empêcher le salut du prince que je vais voir, je recourus plein d'effroi à ma Salutation habituelle, et à ces mots l'ennemi s'enfuit (1).

Il peut paraître puéril de noter qu'on se défendait alors par l'*Ave Maria.* Mais il faut se rappeler que ce qui est aujourd'hui une chose si simple, si ordinaire, était au XIIIe siècle une véritable inno-

cebat, quam multum contra omnes hostes valere audierat. — *Vit. Fratr.*, p. 214.

(1) Cantipr. *Lib. Apum.*, l. II, cap. 29.

vation dans les habitudes de la piété, et un fait remarquable.

5° Les Frères Prêcheurs du XIIIe siècle commençaient et finissaient leurs actions par *l'Ave Maria.* Le B. Jourdain de Saxe racontait le trait suivant, en parlant d'une tierce personne, laquelle probablement n'était autre que lui-même.

« Je vous dirai, cher fils, un exemple qui vous fera voir combien il est bon de louer la Mère du Seigneur. Un Frère se tenait devant son lit en prière, lorsqu'il aperçut la B. Vierge qui venait dans le *Dormitorium* en aspergeant les Frères et leurs cellules. Il courut se jeter à ses pieds. « Je vous en prie, s'écria-t-il, dites-moi qui vous êtes. — Marie répondit : Je suis la mère de Dieu, et je suis venue visiter ces Frères. J'aime, en effet, ton Ordre d'un spécial amour, et ce qui me plaît beaucoup entre autres choses, c'est que tout ce que vous faites et dites, vous le commencez et le finissez par ma louange (1) ».

Quelle est cette louange, *a laude mea,* par laquelle les Dominicains commençaient et finissaient

(1) Diligo quidem speciali amore Ordinem tuum, et hoc inter alia multum habeo gratum, quod omnia quæ facitis et dicitis a laude mea incipitis et in ea finitis. — *Vit. Fratr.*, p. 119.

toutes leurs actions, sinon l'*Ave*? Au XIII[e] siècle, lorsque la seconde partie de la Salutation angélique n'existait pas encore, cette salutation passait plutôt pour une louange que pour une prière.

Aussi le B. Humbert de Romans écrivait : *Credo in Deum, Ave Maria, Psalmi et alia quæ dicuntur in Ecclesia, licet orationes reputentur, tamen pro multa parte non sunt proprie orationes, sed potius laudes* (1).

Et en d'autres auteurs, réciter la Salutation angélique, c'était louer Marie. Ainsi, dans les *Vies des Frères*, il est dit du B. Jourdain de Saxe :

Audivit eum, cum in oratione processit ad laudes Virginis, præmisisse hoc verbum: Suscipe verbum, dulcissima Virgo Maria, quod tibi a Domino per angelum transmissum est, et postea dicebat : Ave Maria, etc. *Et iste erat mos suus verbum istud præmittere, cum laudes Virginis dicere volebat* (2).

Il est donc évident que la Sainte Vierge entendait parler de l'*Ave Maria*, quand elle disait au B. Jourdain que les Frères faisaient une chose qui lui était très agréable, en commençant et en finissant leurs actions par sa louange.

On peut hésiter sur le sens de cette parole : *Omnia quæ facitis et dicitis, a laude mea incipitis et in*

(1) B. Humb. *Opera*, t. II, p. 138. Ed. Berthier.
(2) *Vit. Fratr.*, p. 119.

ea finitis. Elle pourrait s'entendre de l'*Ave* qui commençait la journée avec les Matines, et de l'*Ave*, ou plutôt du *Salve* qui la terminait après les Complies ; toutes les actions et paroles de la journée étaient en effet comprises entre ces deux Salutations. Ou bien elle pourrait s'entendre de chaque action en particulier, et c'est ce qui nous paraît plus vraisemblable.

Mais de quelque manière qu'on l'entende, cette parole, on imagine sans peine toute la répercussion qu'elle put avoir sur l'Ordre naissant. Jourdain de Saxe, devenu Maître général, ne devait-il pas enflammer tous les Frères d'un grand zèle pour l'*Ave Maria*, en rapportant cette apparition, et leur donner, s'ils ne l'avaient pas déjà, l'inspiration de faire pour chacune des actions de la journée ce qu'ils faisaient déjà pour la journée entière, c'est-à-dire de les commencer et de les finir par l'*Ave* ?

Et que d'autres fois le ciel se plut à encourager la dévotion de l'Ordre à l'*Ave Maria* ! Un jour, Gertrude de Herkenheim, dominicaine d'Unterlinden, voit devant elle un enfant d'une beauté ravissante. « Aimable enfant, dit-elle, d'où es-tu, et comment s'appellent ton père et ta mère ? L'enfant répondit : *Pater noster* est mon père, et *Ave Maria* est ma mère ». Et aussitôt il disparut. La Sœur comprit qui lui était apparu. Alors, toute remplie d'allé-

gresse et d'amour, et comme hors d'elle-même, elle s'en allait à travers le couvent, répétant à haute voix: *Pater noster* est mon père, *Ave Maria* est ma mère ! (1).

On comprend ce qu'un tel fait devait avoir de puissance pour exciter la dévotion des religieuses au patenôtre et à l'*Ave.*

Une autre fois, à Engelthal, Adélaïde Langmann vit apparaître auprès d'une jeune Sœur malade la Très Sainte Vierge, accompagnée de l'ange Gabriel qui portait sur la poitrine ces mots : *Ave Maria* (2). N'était-ce pas là encore un trait bien propre à montrer quel plaisir prenait Marie à entendre répéter la Salutation angélique ?

On trouvera peut-être puéril et sans intérêt d'avoir énuméré tant de mentions de la Salutation angélique. Aujourd'hui, en effet, elles sont partout si ordinaires et si fréquentes qu'il paraît oiseux d'en faire état. Mais au XIIIe, il n'en était pas de même ; elles marquaient une évolution considérable, car rien de pareil ne s'était encore vu.

Alors, en effet, on honore la Sainte Vierge par l'*Ave*: c'est une pratique nouvelle. On se défend contre les

(1) Cather. de Guebwiller, *De vitis prim. Sor.* Ed. Pez., p. 198.

(2) De Villermont, *Un groupe mystique Allemand*, p. 270.

tentations par l'*Ave Maria* : c'est un moyen inconnu à l'ascétisme des siècles précédents. On ne se lasse pas de répéter l'*Ave*, c'est une forme du culte de Marie qu'on n'avait pas vue jusqu'alors, sinon exceptionnellement.

Et dans tout ce mouvement, il semble bien que l'Ordre de saint Dominique soit à la tête. On peut dire en tout cas qu'il fournit à lui seul plus de mentions historiques concernant l'*Ave Maria* qu'on en trouverait dans tous les Ordres religieux ensemble au XII[e] siècle, et même dans toute l'histoire antérieure de l'Eglise.

CHAPITRE III

Du zèle des Frères Prêcheurs aux XIIIe et XIVe siècles pour la récitation multiple de l'AVE MARIA.

Le chapitre précédent nous a montré des faits d'histoire dominicaine, où la Salutation angélique intervient, nous dirons, isolément. Il importe de rechercher maintenant les exemples où elle nous apparaîtrait, non plus seulement à l'état isolé, mais formant des groupes par une récitation multiple. La rose est une belle fleur, mais pour un bouquet, une seule rose ne suffit pas, il en faut un certain nombre. Les Dominicains du XIIIe siècle, on l'a vu, aimaient la rose. Seulement en faisaient-ils des bouquets? Telle est la question.

La réponse sera affirmative, et les faits eux-

mêmes la fourniront, puisés à des sources contemporaines absolument authentiques.

Le présent chapitre n'aura d'autre but que de dresser la simple nomenclature de ces faits. Quant à savoir s'il existe quelque relation entre ces faits et l'histoire du Rosaire, nous examinerons cela au chapitre suivant (1).

(1) Il faut rappeler qu'au XIIIe siècle, l'*Ave* n'était que la moitié de celui que nous récitons aujourd'hui, et se terminait avec ces mots de sainte Elisabeth : *Benedictus fructus ventris tui*. La seconde partie, qui commence par ces mots : *Sancta Maria*, est de date relativement récente. Mabillon (*Præf. in sæc. V. Benedict.*) assure qu'on ne la trouve pas dans les livres de prières, soit imprimés, soit manuscrits, avant l'année 1500.

Cependant en 1404, à Fribourg en Suisse, l'*Ave* était déjà récité avec une courte addition. En voici la teneur :

Te salt Maria, plene de gracy, Notre Seingnour est avec te, Tu es beneyte sus touttes femmes. Et ly fruyt de ton ventro Jesuy cry est beneyt, Viergy, marre de De prey pour nous. Amen.

(Tiré d'un Mss. conservé à Fribourg chez les Cordeliers, et contenant seize discours prononcés en cette ville en 1404, par saint Vincent Ferrier.)

Dans un manuel imprimé à Bâle en 1503, l'*Ave* est ainsi conçu :

Je te salue, Marie, de grace pleine. Notre Seigneur est avec toy. Benoiste tu es entre toutes les femmes, et est benoist le fruict de votre ventre Jesus Christus. Amen. (De Busschere, *Le Rosaire de Marie*, p. 6).

Premier fait de récitation multiple. — Les Frères Prêcheurs, dès l'origine, récitent communément cent ou deux cents *Ave*. Cette pratique fort remarquable nous est signalée par Gérard de Frachet vers 1260, et par Galvano de la Flamma (1283-1333).

Voici d'abord Gérard de Frachet :

Temporibus primitivis. — Dans un autre manuscrit on lit : *Temporibus duorum Patrum primitivis Dominici et Jordanis — tantus fuit fervor in Ordine, quod nullus sufficiat enarrare ; siquidem spiritus vitæ erat in rotis, cujus virtute animalia ibant et revertebantur, movebantur et elevabantur secundum voluntatem spiritus dirigentis.*

Videres utique per Ordinem fervorem mirabilem, alios protractis suspiriis post quotidianas et puras confessiones, amaris singultibus, altis clamoribus, sua et aliorum peccata lugentes ; alios in orationibus noctem jungentes cum die, centenis et ducentenis genuflexionibus laborantes (1).

Gérard de Frachet, il est vrai, ne mentionne pas ici l'*Ave*. Parlant de la ferveur des Frères, non de leur dévotion à Marie, il se borne à signaler ces deux cents génuflexions que leur piété leur faisait faire chaque nuit. Mais c'est comme s'il eût dit qu'ils récitaient cent et deux cents fois la Salutation

(1) *Vitæ Fratrum*, p. 148. Louvain, 1896.

angélique. Car de ce temps, la génuflexion accompagnait l'*Ave* et ne servait guère que pour l'*Ave*, dont elle était comme l'expression corporelle et le symbole.

Du reste, Galvano de la Flamma, qui entra dans l'Ordre des Frères Prêcheurs vers la fin du XIIIe siècle, et qui pouvait savoir par une tradition encore récente le sens de ces génuflexions, nous explique formellement qu'il s'agissait d'*Ave Maria*. Voici son propre texte :

Insuper factis supradictis devotionibus ad beatam Virginem, alii C. vicibus, alii CC vicibus genuflectebant inter diem et noctem, et totidem Ave Maria *devotissime dicebant* (1).

C'est donc un fait certain, historiquement prouvé, que du temps de saint Dominique, † 1221, et du B. Jourdain de Saxe, son successeur, † 1237, — *Temporibus primitivis duorum Patrum Dominici et Jordanis* — les Frères Prêcheurs récitaient cent ou deux cents *Ave Maria* chaque jour. Et il importe de remarquer que cette mention collective ne vise pas seulement un couvent ou une Province, mais l'Ordre tout entier.

Et quelle description Galvano de la Flamma fait de ces religieux occupés à saluer Marie ! « Les

(1) Galv. de la Flamma, *Cronic. Ord. Præd. p. 43.* ed. Reichert. Stuttgart. 1897.

Frères, dit-il, entraient dans l'église, et sans perdre une minute, ils se disposaient en cercle autour de l'autel de la Sainte Vierge, et à cause de leur grand nombre, ils faisaient quelquefois jusqu'à trois rangs, et ils saluaient très dévotement la B. Vierge, selon cette parole de l'Ecriture : les fleurs des roses et les lys des vallées l'entouraient » (1). On remarquera cette expression entendue de la récitation des *Ave :* Les fleurs des roses l'entouraient.

Et n'est-ce pas par allusion à cette ferveur des premiers Frères Prêcheurs que Thierry d'Apolda a écrit à leur sujet ce magnifique éloge ?

« Tous les Frères, dit-il, avaient pour la Mère de Dieu, Marie, une si grande dévotion, un empressement si merveilleux à lui témoigner leur respect et à chanter ses louanges, tant d'assiduité et de ferveur à la prier, tant d'amour et de sainte affection pour elle, une si grande et si ferme confiance en son patronage, une passion si insatiable de la contempler, qu'aucune parole humaine ne saurait l'exprimer. Dans leurs cellules et dans les lieux qu'ils habitaient, ils avaient des images de la Vierge avec son Fils, et d'autres de Jésus crucifié. Par ce spectacle,

(1) Propter multitudinem Fratrum aliquando faciebant tres acies, et devotissime beatam Virginem *salutabant,* juxta illud : Circumdabant eam flores rosarum et lilia convallium. — Galv. *Cronic.*, p. 39.

ils réveillaient leurs souvenirs assoupis, et ils munissaient leurs sens extérieurs d'une force spirituelle contre les vanités qui passent (1). »

Gérard de Frachet et Galvano de la Flamma nous révèlent donc la pratique des Dominicains du XIIIe siècle, de réciter cent et deux cents *Ave* chaque jour. Et c'est là, nous tenons à le faire remarquer, la première indication historique, en fait de récitation d'*Ave*, se rapportant, non à une seule personne, mais à un groupe, à un grand nombre de personnes. En confirmation de ce double témoignage, nous en apporterons un troisième, non moins significatif, quoique de date postérieure. C'est celui du P. Séraphin Razzi, dominicain, qui écrivait en 1572 les paroles suivantes, que nous citons d'après une traduction française, imprimée en 1616, par le P. Jean Blancone, Frère Mineur :

« Sainct Anthonin, discourant de la louable conversation de nos frères au comencement de l'Ordre, disoit ces paroles que j'ay trouvé bon rediger icy par escrit, afin qu'elles ne soient ensevelies dans le tombeau de l'oubly, ains qu'un chacun de nous les escrive sur son cœur pour sçavoir come vivoient nos pères au commencement de la Religion. En ce tems doré, la ferveur de la dévotion

(1) Th. d'Apolda, *Vie de S. Dom.*, Part. VI. chap. VI. Trad. de Mgr Curé.

estoit si grande, qu'il n'y a personne qui le sçeust raconter. On n'eust iamais trouvé nos Eglises sans y voir des Religieux qui prioient Dieu, l'un iettoit des souspirs et des eslancements au Ciel, l'autre pleuroit, les uns demeuroient toute la nuit en oraison retirez dans quelque chappelle, les autres se disciplinoient jusques à l'effusion du sang.

Mais qui pourroit iamais raconter la dévotion que nos premiers Peres avoient particulierement à la glorieuse Vierge Sacrée ? Apres Matines et apres Complies, ils avoient leur rendez-vous à l'autel de ceste Vierge, l'environnant à trois tours, tant grand estoit le nombre des freres qui s'y rendoient affectionnez, laissant là leur cœur afin qu'ils le peussent par apres trouver pour mieux le sacrifier sur l'autel de la volonté du fils, comme ils estoient affectionnez à la Mère. Les uns disoient tous les jours cinquante *Ave Maria*, les autres en disoient cent, autres se trouvoient qui en disoient iusques à mille (1). »

Pour que le lecteur ne soit pas trompé, il convient de l'avertir que cette dernière phrase ne se trouve pas dans saint Antonin (2). La mention de ces

(1) *Les Vies des Saincts et Sainctes de l'Ordre sacré de Saint Dominique* mises en italien par Frère Séraphin Razzi, et traduites en françois par Frère Jean Blancone. Paris, 1616, p. 311.

(2) Cfr. S. Anton. *Chronic.*, l. III, tit. XXIII. cap. X.

50 *Ave* récités généralement par les premiers Pères de l'Ordre ne se recommande donc pas de l'autorité du grand archevêque de Florence. Toutefois, on ne saurait pour cela la considérer comme erronée ou mensongère. Le P. Razzi, en insérant ce détail, traduisait sans doute ce qu'on croyait de son temps touchant les origines de l'Ordre, ou ce que la tradition avait apporté. C'était comme un commentaire du récit de Gérard de Frachet et de Galvano de la Flamma. Il semble donc difficile de se refuser à admettre que les premiers Frères Prêcheurs aient été assidus à réciter chaque jour la cinquantaine (1).

Deuxième fait. — Saint Dominique lui-même récitait cent et deux cents *Ave* et plus. Thierry d'Apolda ne le dit pas positivement, mais un mot de lui le donne à penser.

(1) Saint Alphonse de Liguori, dans ses *Gloires de Marie*, traduction Dujardin, *Œuvres ascét.* t. VII, p. 47. Tournai, 1880, raconte que le Fr. Léodat de Montpellier, O. P., fut assisté par la Sainte Vierge à sa mort, et qu'il avait coutume de se recommander à cette Mère de miséricorde « deux cents fois par jour. » Ce dernier détail est vraisemblable. Le B. Léodat, mort en 1238, appartenait à ce temps où il est dit que les Frères-Prêcheurs récitaient cent ou deux cents *Ave* quotidiennement. Cependant les auteurs Dominicains, et en particulier Gérard de Frachet, sont muets sur ce point.

« Saint Dominique, raconte-t-il, le visage tourné vers le crucifix, devant l'autel ou bien dans le chapitre, le regardait fixement, fléchissant les genoux à plusieurs reprises jusqu'à *cent* fois. Quelquefois même, depuis les Complies jusqu'à minuit, il ne faisait que se relever et s'agenouiller alternativement (1).

L'*Ave*, il est vrai, n'est pas ici mentionné. Mais si l'on rapproche les deux témoignages historiques, celui de Gérard de Frachet rapportant que les premiers Frères Prêcheurs faisaient cent et deux cents génuflexions, avec *Ave Maria*, au dire de Galvano de la Flamma, et celui de Thierry d'Apolda nous montrant saint Dominique occupé lui aussi à faire cent génuflexions, nous sera-t-il difficile de conclure que le Patriarche connaissait et observait lui-même cette pratique des cent et deux cents génuflexions avec *Ave* ?

« Quelquefois, dit son biographe, depuis les Complies jusqu'à minuit, il ne faisait que se relever et s'agenouiller alternativement. » Qu'était-ce que ces génuflexions répétées plusieurs heures de suite, et comment ne pas voir là le cher *Ave* récité avec amour cent, deux cents et peut-être mille fois ?

(1) Thierry d'Apolda, *Vie de saint Dominique*. Part. VIII, chap. XXIV. Traduction de Mgr Curé, p. 516. Paris 1887.

Même en l'absence de tout texte spécialement relatif à saint Dominique, la même conclusion ne s'imposerait-elle pas du fait que ses enfants récitaient cent et deux cents *Ave* ? Comment, en effet, supposer qu'ils auraient vaqué à cette pieuse pratique auprès de lui, en sa présence, et que lui, leur père, y serait demeuré étranger ?

Bien plus, il est impossible de douter que le Saint n'ait établi lui-même cette dévotion, et entraîné ses disciples par son conseil et son exemple à cette récitation multiple de l'*Ave*.

L'affirmation, sans doute, ne s'appuie pas sur un texte formel contemporain, mais elle ne manque pas cependant d'une certaine base historique.

Troisième fait. — On lit dans les Actes du Chapitre Provincial de Bordeaux, en 1257, cette observation adressée aux religieux.

Iste sunt admonitiones prioris provincialis : ... Item quod Ave Maria *divisim et eadem voce dicatur* (1).

Que veut dire cette parole? Elle porte évidemment sur une récitation publique, en commun, de l'*Ave Maria*. Le Provincial recommande de faire cette récitation avec des pauses partageant la Salutation angélique, *divisim*, et sur un ton de voix uniforme, *eadem voce*.

(1) Douais, *Les Frères Prêcheurs en Gascogne*, p. 62.

Mais de quel *Ave* s'agit-il? Il y avait l'*Ave* récité au commencement du Petit Office de la Sainte-Vierge et à la fin. Est-ce pour ces quelques *Ave* que le Provincial aurait fait une admonition consignée dans les Actes d'un Chapitre? Ne serait-ce pas plutôt parce qu'alors, comme aujourd'hui, on récitait en commun des séries d'*Ave Maria* en l'honneur de la Très Sainte Vierge?

Quatrième fait. — Voici ce qui est arrivé au couvent des Dominicaines de Rouen, vers 1270. Une jeune religieuse, nommée Perrette, nièce de Geoffroy de Beaulieu, Dominicain, confesseur de saint Louis, fit un vœu à saint Dominique, et fut subitement guérie d'un mal dont elle souffrait dans tout le bras. Aussitôt les sœurs sonnent la cloche et se réunissent au chœur pour rendre grâces à Dieu et chanter le *Te Deum*. Or, pendant qu'elles chantaient, Perrette récitait la Salutation angélique en fléchissant le genou, et en même temps elle sentait certains fourmillements dans le bras. Mais quand les sœurs eurent fini le *Te Deum*, et que Perrette eut dit cent fois l'*Ave Maria*, le bras de celle-ci fut entièrement délivré de tout mal (1).

(1) Interim autem dum cantarent, puella flexis genibus salutationem B. Virginis frequenter repetens, formicationes quasdam in brachio sentiebat. Finitis autem

On remarquera que la jeune religieuse récite cent *Ave* avec génuflexion, comme faisaient les premiers Pères de l'Ordre, et elle récite ses *Ave* en présence de toutes les sœurs, faisant évidemment quelque chose qui n'étonnait personne. Ce qui permet de croire que cette manière de saluer Marie était une habitude générale dans la communauté.

Cinquième fait. — Voici un autre exemple arrivé aussi à Rouen, vers 1262. Une femme, voyant le peuple honorer l'autel de saint Dominique, s'en moquait. Elle fut frappée d'un mal grave. Un jour, veille de la fête du saint patriarche, elle revint à elle-même et invoqua la Sainte Vierge, confessant qu'elle avait bien mérité son châtiment. Puis elle se mit à saluer Marie environ cent fois, et pendant cette prière elle s'endormit et se vit priant dans l'église des Frères Prêcheurs, et elle disait : Bienheureux Dominique, soyez propice à une pécheresse, qui a mal parlé de vous et de vos miracles. Finalement, cette femme fut entièrement guérie (1).

a sororibus *Te Deum* et a puella *centies* salutatione angelica, repertum est brachium ab omni infirmitate totaliter liberatum. — Echard, *Script. O. P.*, t. I, p. 65.

(1) Cœpitque ipsam devote circiter centum vicibus salutatione angelica salutare, in qua oratione subito

Comme dans l'exemple précédent, la Sainte Vierge est saluée par *cent Ave*, et il s'agit d'une personne qui fréquentait l'église des Frères Prêcheurs, ce qui laisse supposer que l'influence de ces religieux n'était pas étrangère à cette pratique de réciter *cent Ave*.

Sixième fait. — La B. Christine Ebnerin, dominicaine à Engelthal, en Bavière, † en 1356, récitait chaque jour cent *Ave Maria* comme un tribut d'honneur à la Sainte Vierge (1).

Septième fait. — Une Dominicaine du couvent de Toesz, en Suisse, récitait chaque jour trois cinquantaines d'*Ave* (2). Nous empruntons au P. Danzas la traduction de ce trait : « Sœur Béli de Lutisbach était portée à une grande dévotion envers la douce Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Elle avait l'habitude de lui consacrer chaque jour trois

obdormiens, vidit se in ecclesia Fratrum coram altari B. Dominici orantem in hæc verba : Beate Dominice, propitius esto mihi peccatrici quæ tibi et tuis miraculis detraxi. — Echard, *Script. O. P.*, t. I, p. 65.

(1) De Villermont, *Un groupe mystique allemand*, p. 108, Bruxelles, 1907.

(2) *Liber asceticus vitæ monialium in Tœsz*. Mss. 403 de la Biblioth. de Saint-Gall, f° 129.

cinquantaines d'*Ave Maria* (1). Notre chère Dame voulut lui montrer combien ce service lui était agréable. Un jour que sœur Béli était à l'infirmerie, malade et sur sa couche, elle vit apparaître la femme la plus belle que l'œil humain eût jamais contemplée. Elle était revêtue d'un vêtement blanc comme la neige et elle s'assit avec une gracieuse familiarité sur le bord du lit. La bienheureuse sœur était dans l'admiration à la vue d'une si incomparable beauté, et elle se demandait qui était cette Dame. Alors la douce servante du Seigneur se fit connaître et dit: Je suis la Mère du Paradis que tu as honorée, et ce vêtement d'une si grande blancheur, tu l'as tissé au moyen des Salutations angéliques tombées si dévotement de tes lèvres. Et la sœur se trouva tout inondée d'une joie céleste (2).

Huitième fait. — Stéphanie de Ferrette, Dominicaine d'Unterlinden, à Colmar, l'espace de cinquante ans, avait obtenu, en récitant chaque jour, pendant une année, cent cinquante *Ave*, la faveur de son entrée au couvent.

(1) Und las ir gewonlich alle tag III fünftzig Ave Maria.

(2) Danzas, *Etudes sur les temps primitifs de l'Ord• de S. Dom.* IV. 403. Poitiers 1877.

Cum parentes ejus intenderent matrimonio copulare, rogavit B. Virginem Mariam attentis precibus et devotis, offerens sibi quotidie per annum CL Ave Maria *stando, genuflexiones atque venias faciendo, ut ipsa benigna consolatrix omnium aliquam sibi notabilem corporis deformitatem induceret, quatenus per hæc inhabilis connubio inutilisque effecta, virginitatem suam Domino conservaret perpetuo illibatam* (1).

Neuvième fait. — Un acte de fondation de Jean Sersanders, du mois de juillet 1227, stipule que les Béguines de Gand diront chaque année le Psautier de Notre-Dame pour l'anniversaire de sa femme et pour le sien. Et ce qui permet de voir là, sans doute possible, une influence dominicaine, c'est que trois Frères Prêcheurs interviennent à cet acte comme témoins : Frère Zeger, Prieur de Gand, Frère Laurent et Frère Zeger de Aelst.

.... *Quod Beghinœ anniversarium Elisabeth in perpetuum celebrari facerent. Quœlibet vero Domicella sive Beghina dicti loci dicet pro anima uxoris meæ, filiæ quondam Jordani de Rym pariter atque anima mea Psalterium Beatæ Mariæ Virginis eodem*

(1) Cathar. de Guebwiller, *De vitis prim. Sor.* Ed. Pez. Ratisbonne, 1725.

die quo dicta anniversaria contigerit celebrari.... Datum anno Domini 1227 mense julii (1).

Dixième fait. — Les Béguines de Gand étaient placées, dès l'origine, sous la direction des Frères Prêcheurs. Or, dans leur Règlement, qui remonte à l'année 1234, un article était ainsi conçu :

Quælibet porro Beghina ad eum modum recepta debet quotidie tria serta orando persolvere, quæ Psalterium B. Virginis dicuntur, neque hunc ritum, nisi justa gravique de caussa, prætermittat.

Des doutes ont été élevés au sujet de l'authenticité de ce texte. Mais ces doutes ne sont pas possibles en présence du témoignage d'Alain de la Roche, qui atteste que depuis deux cents ans les Béguines récitent pour Office le Psautier de Notre-Dame. Il dit en effet :

Est sacrarum Virginum monasterium Gandavi in quo ab annis fere ducentis istud habent psalterium quotidie, in canonicarum horarum vicem, persolvendum, inde usque a majoribus sic traditum et acceptum. Pervetusti codices evidentissime testantur ipso facto me vera memorare, sicut in Gandensi Ordinis nostri conventu aliisque multis terrarum in locis probari potest (2).

(1) Foppens, *Diplom. Belg.*; Mamachi, Appendix, p. 93.

(2) *Apolog.* Cap. VIII.

Ceci n'est-il pas frappant ? D'une part, nous possédons un texte du XIIIe siècle établissant que les Béguines devront dire le Psautier de la Très Sainte Vierge pour leur Office, et voici Alain de la Roche qui assure, au milieu du XVe siècle, que depuis deux cents ans ces Béguines s'acquittent effectivement de ce même Office. De quel droit viendra-t-on nous dire que le texte du XIIIe siècle n'est pas authentique ? (1).

Onzième fait. — Il s'agit ici non pas seulement d'une personne, mais de toute une communauté

(1) Il est à remarquer que le Psautier Marial a fleuri tout particulièrement dans la région des Flandres dès la première moitié du XIIIe siècle.

S. Marie d'Oignies disait les 150 *Ave* et plus.

La B. Béatrix, religieuse à Florival, † 1268, avait coutume, même pendant son noviciat, c'est-à-dire vers 1231, de réciter le « *Psalterium B. Mariæ Virginis* », avec génuflexions. *Act. SS.*, *t. XIII oct.* p. 135.

Dans la vie de la B. Ida de Léau, † après 1260, on voit une femme qui promet à une autre de dire pour elle « *duo psalteria beatæ Virginis.* » — *Act. SS.*, *t. XIII oct.* p. 117.

Dans le livre de Thomas de Cantimpré, plusieurs personnes récitent la triple cinquantaine.

A Ypres, la B. Marguerite, tertiaire Dominicaine, disait aussi la « *Quinquagenam de Psalterio* ».

A Gand, les Béguines récitent « *tria serta* » et Jean

Dominicaine, où l'on récitait habituellement, soit cinquante *Ave*, soit trois fois cinquante *Ave*. Nous voulons parler des religieuses de Toesz, près de Winterthur, en Suisse. Là vivait sœur Elisabeth Stagel, qui écrivit sur le B. Henri Suso, son directeur, et qui composa aussi sur les religieuses de son couvent une chronique intéressante, dont une copie manuscrite est encore conservée à l'abbaye de Saint-Gall (1).

C'est en s'appuyant sur ce manuscrit que Mgr Greith, évêque de Saint-Gall, raconte que ces Dominicaines « récitaient un nombre déterminé d'*Ave Maria*, souvent cinquante, souvent trois fois autant, ce qu'elles nommaient un Psautier, et elles disaient ces *Ave* en se servant d'un cordon qu'elles tenaient à la main, et elles méditaient en même temps les mystères de la Vie, de la Passion et de la glorification de Notre-Seigneur » (2).

Sersanders les oblige par une fondation à réciter un psautier de Marie.

Voilà nombre d'exemples qui font voir que les Flandres ont accueilli avec ferveur la dévotion du Psautier marial, et cela, il semble bien, sous l'influence des Frères Prêcheurs.

(1) Handschr. A. n° 603.

(2) Greith. *Die deutsch Mystik im Prediger-Orden*, 1861, p. 402.

Douzième fait. — Deux religieuses vivaient au XIVe siècle au couvent des Dominicaines d'Engelthal, près de Nuremberg ; l'une, Adélaïde Langmann, embrassa l'état religieux vers 1325, et mourut le 22 novembre 1375, en odeur de sainteté ; l'autre, la B. Christine Ebnerin, morte en 1356. On possède de l'une et de l'autre des révélations écrites par par elles-mêmes. Et dans chacun de ces deux récits se trouve la mention remarquable de la *cinquantaine d'Ave* indiquée comme mesure de temps. Il fallait donc que dans ce couvent la récitation de la cinquantaine fut fréquente, usuelle et générale, pour qu'on put être compris en disant, par exemple, que quelqu'un resta silencieux le temps d'une cinquantaine d'*Ave* (1), ou qu'une autre personne ne dormit pas le temps qu'il faudrait pour dire cinquante *Ave* (2).

Treizième fait. — Saint Louis, roi de France, récitait tous les jours la cinquantaine. « Li saint roi, raconte un chroniqueur, s'agenoilloit chascun

(1) Er sweig und sprach ein wort niht wol als lang als daz man ein fünftzig *Ave Maria* gesprechen moht. — Strauch, *Die Offenbar. der Adelheid Langmann*, p. 57.

(2) In vil Wochen nah anander slief ich nie als lang daz man mocht gesprechen ein fünfzig Ave Maria. — *Offenb. d. Christ. Ebnerin.* Stuttg. Hs. Bl. 91. Cité par Strauch, *Offenb. d. A. Langmann*, p. 107.

jour au soir cinquante foiz, et à chascune foiz se levoit tout droit et donc se regenoilloit, et a chascune foiz que il s'agenoilloit, il disoit moult a loisir un *Ave Maria.* »

Saint Louis est ici donné en exemple parmi les faits semblables de la famille dominicaine, au même titre que les Béguines de Gand, parce que, comme ces dernières, il fut longtemps sous la direction des Frères Prêcheurs, et le fait ici rapporté peut être considéré comme dû à leur influence. Plusieurs Dominicains furent en effet ses confesseurs, en particulier Geoffroy de Beaulieu. Et il exista une telle amitié entre lui et l'Ordre (1) que beaucoup l'ont regardé, et non sans raison, comme un Tertiaire. Aussi, au Chapitre général de Montpellier, en 1271, l'année après la mort du saint roi, on commanda d'inscrire son nom au calendrier pour être lu chaque année à l'anniversaire, faveur que l'Ordre n'accorda que deux fois au XIIIe siècle,

(1) Geoffroy de Beaulieu remplit pendant plus de vingt ans, auprès de saint Louis, les fonctions d'aumônier, de confesseur, de conseiller intime. Il l'accompagna à la croisade de 1248, il partagea sa captivité et le suivit à Saint-Jean-d'Acre. Revenu en France, il continua à demeurer avec le saint Roi jusqu'en 1270, et on le retrouve encore à son chevet, lorsqu'il meurt de la peste à Tunis. — D. Bouquet, *Rec. des hist.*, t. XX, préface, p. XXVIII.

pour saint Louis et pour Simon de Montfort, l'ami de saint Dominique (1).

Quatorzième fait. — Une tertiaire dominicaine, la B. Marguerite d'Ypres, morte en 1237, récitait chaque jour 400 *Pater* et 400 *Ave*. Voici comment s'exprime Thomas de Cantimpré :

Quotidie quadragentas orationes dominicas, et

(1) Peut-être serait-ce ici la place de mentionner un autre fait tiré des actes des Chapitres Provinciaux de la province de Provence, où on lit que la *Quinquagena* était assignée comme pénitence. Au chapitre de Marseille, en 1260, on voit : *unam missam et unam quinquagenam, et unam disciplinam ;* au Chapitre de Périgueux, en 1268 : *unum diem a pittancia, unam quinquagenam et unam disciplinam ;* au Chapitre de Perpignan : *II disciplinas et unam quinquagenam ;* au Chapitre d'Agen, en 1276 : *III disciplinas et unam quinquagenam.* (Douais, *Act. Capit.* p. 82, 134, 190, 205).

Mgr Douais et M. Duffaut (*Hypothèse*, p. 7) croient reconnaître dans cette *Quinquagena* le Rosaire ou 50 *Ave*. Pour le P. Thurston (*The Month*. 1900, p. 515), cette *Quinquagena* n'est autre chose que le tiers du Psautier de David. Le mot *quinquagena* avait, en effet, ce double sens au XIIIe siècle : il désignait 50 *Ave* comme dans Thomas de Cantimpré, ou 50 Psaumes, comme dans S. Thomas d'Aquin (*Proemium in Psalm.*) Mais en l'absence de tout indice contraire, il nous semble plus juste de penser, avec le P. Thurston, que la *quinquagena*

toties Ave Maria dicebat, et hoc cum flexionibus totidem, scilicet de Psalterio quinquagenam (1).

Ce texte est assez clair. Outre les 400 *Pater*, elle disait aussi 400 *Ave ;* et ces *Ave*, c'est-à-dire lorsqu'elle récitait la cinquantaine du Psautier, elle les accompagnait de génuflexions. Ce mot du chroniqueur est à noter : les 400 *Ave*, c'était la cinquantaine. *Et hoc cum flexionibus totidem, scilicet de psalterio quinquagenam.*

Quinzième fait. — La B. Eligente de Soulzmatt, dominicaine d'Unterlinden, pensait un jour dans son cœur. « O Mère de Dieu très clémente, s'écria-t-elle, que je suis en dette envers vous, moi si indigne qui ne sais que vous offrir chaque jour mon pauvre *Ave Maria.* » A peine avait-elle ainsi parlé, qu'elle sentit comme une main qui la caressait, et elle entendit des oreilles du corps une très douce voix qui disait : Ma chérie, ton *Ave Maria* est très bon et il m'est toujours très agréable (2).

des Chapitres provinciaux doive s'entendre de 50 psaumes de David, et non pas de 50 *Ave.*

S. Elisabeth de Schongau aimait à réciter 50 psaumes en l'honneur des Saints. — Cfr. *Act. SS., t. IV Jun.*, p. 506, 507 et 510. Ed. Palmé.

(1) Choquet, *Sancti Belg. ord. Præd.*

(2) Cather. de Guebwiler, *De vitis prim. Soror.*, éd. Pez, p. 302.

Or, cette Sœur récitait certainement le Psautier de Notre-Dame, comme le prouve à la page suivante le fait de ce patenôtre qu'elle désirait acquérir et qu'elle acquit en effet avec un argent trouvé miraculeusement à ses pieds.

Seizième fait. — En 1457, une Dominicaine d'Unterlinden envoie à son frère, qui va se marier, un cadeau mystique. Ce cadeau qui consiste en des prières est symbolisé par une coupe d'argent, où se trouvent trois grappes de raisin, l'une blanche, l'autre rouge, la troisième rosée. La coupe représente la Très Sainte Vierge, les trois espèces de raisins figurent le mystère du Fils de Marie. La Sœur qui fait ce présent s'engage à dire 300 *Ave* (deux Rosaires), pour honorer les joies de Marie. Ce sont les raisins blancs. Elle en dira autant en l'honneur des angoisses de Marie dans la Passion ; ce sont les raisins rouges. Enfin, elle dira encore deux Rosaires en l'honneur de la béatitude de Marie : ce sont les raisins rosés (1).

Ici encore nous avons, outre le Psautier, l'indication des trois contemplations différentes attachées aux trois cinquantaines.

(1) Danzas. *Etudes sur les temps prim.*, t. IV, p. 420. Poitiers, 1877.

Dix-septième fait. — La B. Marguerite de Savoie, tertiaire dominicaine, morte en 1464, récitait le Rosaire dans toutes ses peines. On conserve encore les 150 réflexions composées par elle sur la vie et la Passion de Notre-Seigneur, réflexions dont elle accompagnait la récitation des *Ave* comme il est raconté dans sa vie (1).

Dix-huitième fait. — Après tous les faits de récitation multiple de l'*Ave* déjà mentionnés, nous ne saurions oublier les exemples nombreux de 1000 *Ave* récités également dans l'Ordre. Nous en connaissons onze.

Le premier nous est fourni par le B. Romée de Lévia, véritable saint, admis dans l'Ordre probablement par saint Dominique, l'un des fondateurs du couvent des Frères Prêcheurs de Lyon en 1218, et plus tard Provincial de la province de Provence (2).

(1) Fr. Y. *Nuovo mese di ottobre in onore della Madonna del Rosario*, p. 51. Rome, 1888. Nous n'avons pu vérifier le fait.

(2) Vivens et moriens miraculis coruscavit. Specialis ad B. Virginem Mariam devotio, cujus salutatione dulcissima non poterat satiari, quam singulis diebus millesies salutabat. Mysterium divinæ Incarnationis jugiter in corde gerebat, ore promebat et omnem suum sermonem ex ipso condiebat in principio, vel in medio

Dix-neuvième fait. — Au monastère des Dominicaines de Bude, en Hongrie, la B. Marguerite de Hongrie, fille de Béla IV, reçue dans l'Ordre par le B. Humbert de Romans, disait pour les veilles des fêtes de la Très Sainte Vierge 1,000 *Ave Maria* avec autant de prostrations (1).

Vingtième fait. — La B. Benvenuta Bojani, dominicaine morte en 1292, zélée imitatrice de saint Dominique, au point que, pour lui ressembler, elle prenait chaque jour trois fois la discipline, récitait quotidiennement 1,000 *Ave*, et le samedi elle en disait 2,000. Pour la fête de l'Annonciation, qui était très spécialement sa fête, elle offrait à Marie 3,000 *Ave*, et faisait 500 *Venia* (2).

vel in fine vel in toto. Tandem apud Carcassonam decumbens.., puerum Jesum et dominam Mariam ruminans et Fratribus inculcans, obdormivit in Domino, cordulam cum nodulis quibus mille *Ave Maria* in die numerare solitus erat firmiter manu tenens, anno Domini 1261, calendis decembris. — Bern. Guid. *De Provincial. in provincia Prov.*

(1) In singulis quatuor præcipuarum B. Virginis Deip. solemnitatum pervigiliis, millies angelicam salutationem cum totidem ad terram sui corporis prostrationibus recitabat. — Ferrari. *De rebus Hung. Prov. Ord. Præd.* p. 254. Vienne, 1637.

(2) Ad honorem beatæ Virginis omni die dicebat mille Ave Maria, sed omni sabbato dicebat duo millia. In

Vingt-et-unième fait. — Au couvent des Dominicaines de Citta d'Austria, dans le Frioul, à la fin du XIII[e] siècle, une Sœur nommée Matthiusa, étant très malade, recourut à la B. Benvenuta, et promit, si elle était guérie, de réciter 1,000 *Ave Maria* et de faire autant de fois la *venia*. Elle fut effectivement guérie (1).

Vingt-deuxième fait. — Nous rapportons ici un trait arrivé à une sœur Bénédictine. Mais l'influence dominicaine y apparaît tellement, qu'on peut le ranger au nombre des exemples signalés dans l'Ordre de saint Dominique. Il s'agit d'une sœur, nommée Sophie, du couvent des Bénédictines de Citta d'Austria, ville où venait de mourir la B. Benvenuta. Etant malade, elle fit ce vœu à la Bienheureuse : « Pour que vous veniez plus volontiers à mon secours, je vous promets de dire un Psautier, et en récitant à la fin de chaque psaume un *Ave Maria*, j'offrirai tout le psautier en votre honneur. De plus, je saluerai mille fois la reine de

festo autem Annuntiationis, quod suum erat specialissimum festum, tria millia Ave Maria, et quingentas faciebat venias profundas. — De Rubeis. *Vita B. Benvenutæ Bojanæ.* La *venia*, dans l'Ordre de saint Dominique, est une prostration de tout le corps contre terre.

(1) De Rubeis. *Vit. B. Benvenutæ*, Venise, 1757.

miséricorde pour vous. » Ses prières furent exaucées (1).

Vingt-troisième fait. — La B. Elisabeth de Hongrie, dominicaine, morte au couvent de Toesz en 1338, avait coutume de distribuer sur le temps de l'Avent 7,000 *Ave*, qu'elle récitait en l'honneur de Marie ; et chaque année, dans la nuit de Noël, elle lui offrait 1,000 fois la Salutation angélique (2). Elle disait aussi chaque année 33,000 *Ave* en l'honneur des années que Notre-Seigneur passa sur la terre (3).

Vingt-quatrième fait. — A Colmar, au couvent d'Unterlinden, une sœur converse, Heilrade de Horburg, récitait chaque jour 1,000 *Pater* et 1,000 *Ave* (4).

(1) Ibidem, p. 95.

(2) Cum transisset Vigilia Nativitatis dominicæ circa matutinum Officii tempus abdebat se in secretum aliquem locum, ut millies salutationem angelicam iteraret in honorem pueri recens nati. — *Act. SS. t. II maii ad diem VI.*

(3) Greith. *Die deutsche Mystik*, p. 404, 1861.

(4) Mille fere Pater noster cum totidem Ave Maria plurimis solebat annis diebus singulis orare cum occupationibus et ministeriis Sororum continuis et diversis. — Cathar. de Guebwiller. *De vitis prim. Sor.* Pez, p. 308.

Vingt-cinquième fait. — La B. Anna de Wineck, dominicaine d'Unterlinden, disait ou 1,000 ou 2,000 *Ave* chaque jour (1). C'était même une pratique générale dans ce couvent de saluer ainsi la Très Sainte Vierge (2).

Vingt-sixième fait. — Le P. Jacques Casini della Seta, dominicain du couvent de Pise, mort en 1380, récita chaque jour, durant de longues années, 1,000 fois la Salutation angélique (3).

Vingt-septième fait. — En 1335, un pèlerinage partit de Souabe pour se rendre à Aix-la-Chapelle. Adélaïde Langmann, dominicaine, qui s'y intéressait vivement, demanda à Notre-Seigneur quelles

(1) Inter alias plurimas orationes quas Domino sincero corde quotidie offerebat, mille, sæpius duo millia Ave Maria singulis diebus devotissime oravit, nulla die usque ad obitum suum prætermittens, ad honorem Virginis gloriosæ, cui piæ venerationis obsequium sedulo exhibebat. — Ibid., p. 241.

(2) Quædam Sorores eidem Dei genitrici dignissimæ singulis diebus vitæ suæ mille Ave Maria, interdum duo millia devotissime offerebant. — Ibid., p. 61.

(3) Cum senuit, omni die, longo annorum tractu, post Officium de quo sollicitus semper fuit, gloriosam matrem Virginem mille vicibus salutabat. — *Cronaca del conv. di S. Caterina in Pisa*, p. 563. Florence (sans date).

prières devaient être récitées au cours de ce voyage. Il répondit qu'il fallait d'abord ne pas négliger les prières habituelles ; en outre, il ordonna la récitation journalière de 1,000 *Ave Maria*, l'abstinence de viande, une sincère confession et la communion (1).

Vingt-huitième fait. — La B. Christine Ebner, née en 1277, se fit dominicaine au couvent d'Engelthal. En 1292, alors qu'elle n'était encore que novice et âgée de quinze ans, mourut une vieille sœur nommée Mechtilde. La jeune Christine, non seulement assista avec piété à toutes les cérémonies des funérailles, mais encore se mit à dire tous les jours 1,000 *Ave Maria* pour la défunte. Au bout de trente jours, quand le dernier service fut terminé, Mechtilde lui apparut avec son habit religieux et la remercia de tout le bien qu'elle lui avait fait (2).

Ces 1,000 *Ave* devinrent pour la B. Christine une habitude. « Chaque nuit, disait-elle, je récitais 1,000 *Ave Maria* et d'autres prières (3).

(1) Strauch. *Offenb. der Schw. Adelheid Langmann*, p. 52. Strasbourg, 1878.

(2) De Villermont. *Un groupe mystique allemand*, p. 175. Bruxelles, 1907.

(3) De Villermont. *Un groupe mystique allemand*, p. 69. Bruxelles, 1907.

Vingt-neuvième fait. — Un jour, sœur Adélaïde Langmann entendit Notre-Seigneur lui assigner des prières à réciter : Tu honoreras ma sagesse divine par 1,000 *Pater*, ma divine bonté par 1,000 *Veni sancte spiritus*, mon corps par 30 *Beati immaculati*, ma Mère par 1,000 *Ave Maria*, les Anges par 10 *Te Deum*, tous les Saints par 1,000 *Gloria Patri*, et pour les âmes fidèles tu diras 1,000 *Requiem æternam*.

Et la sœur accomplit exactement tout ce que Notre-Seigneur lui avait prescrit (1).

Trentième fait. — Les dominicaines de Kirsberg, auprès de Haigerloch, récitaient aussi 1,000 fois la Salutation angélique (2).

Trente et unième fait. — Quoique sainte Marie d'Oignies ne soit pas dominicaine, nous demandons à l'ajouter à la liste des exemples puisés dans l'Ordre de saint Dominique, et voici pourquoi. Cette sainte mourut en 1213. Vincent de Beauvais raconte qu'elle saluait la Sainte Vierge chaque jour 1,100 fois avec génuflexions, et ses salutations se partageaient ainsi. D'abord, elle en disait 600 sans

(1) Strauch. *Offenb. der Schw. Adelheid Langmann*, p. 37.

(2) Esser. *Zur archæol. der Paternoster-Schnur*, p. 8.

désemparer ; puis, lisant le Psautier de David, elle offrait à Marie à chaque psaume la Salutation angélique. Après quoi, à un autre moment de la journée, elle récitait 300 *Ave* en se flagellant. Enfin, elle disait 50 *Ave*.

Ce qu'il est intéressant de noter pour nous, c'est que l'Evêque de Toulouse, Foulques, visita Marie d'Oignies, qu'il consacra son autel et qu'il vit un jour une colombe descendre du Ciel et déposer l'Eucharistie sur ses lèvres (1).

Or, Foulques était l'ami intime de saint Dominique, qui travailla dix ans dans son diocèse, depuis l'année 1206, l'année même où il fut fait évêque de Toulouse. Protecteur dévoué du saint fondateur, il l'accompagna à Rome en 1216, pour solliciter du Saint-Siège l'approbation de son Ordre. Il était donc bien au courant de ses habitudes, il l'avait entendu prêcher le Psautier de Notre-Dame. Ne peut-on raisonnablement penser qu'il y eut par son intermédiaire une influence du Patriarche des Frères Prêcheurs sur la sainte de la Flandre, et que tous les *Ave* de celle-ci se rattachaient à la prédication de Dominique dans le midi de la France? Ce n'est, nous l'avouons, qu'une supposition, mais combien vraisemblable?

(1) Vinc. Bellov. *Specul hist.*, p. 1558.

Foulques a-t-il pu voir une sainte et causer avec elle sans lui parler d'un autre saint qui lui était si cher ?

CHAPITRE IV

Du Rosaire dans l'Ordre des Frères Prêcheurs aux XIIIe et XIVe siècles.

Le chapitre précédent nous a fait faire une constatation historique très importante : les Frères Prêcheurs, dès l'origine, étaient adonnés d'une façon remarquable à la récitation multiple de l'*Ave*. Les faits s'élèvent au chiffre d'une trentaine, et tous d'une indéniable authenticité, et il est probable, sinon certain, que plusieurs ont échappé à nos recherches.

Ces faits se retrouvent dans onze couvents de l'Ordre, savoir : Toesz, Vesprim, Engelthal, Unterlinden, Gand, Kirsberg, Rouen (Sœurs), Rouen (Pères), Carcassonne, Pise, Citta d'Austria, c'est-à-dire en Suisse, en Hongrie, en Allemagne, en Alsace, en Flandre, en France, en Italie.

Et de cette constatation sur laquelle on ne saurait faire aucun doute, ne sera-t-il pas permis de tirer cette conclusion, que dans tout l'Ordre de saint Dominique au XIIIe et au XIVe siècles, dans toutes les maisons, soit de Frères, soit de Sœurs, la récitation multiple de l'*Ave* était en usage? Comment ne pas le croire, après ce qu'on sait de ces onze couvents, surtout si l'on se rappelle que, suivant Gérard de Frachet, les religieux dominicains récitaient généralement chaque jour 100 et 200 *Ave*.

Maintenant une question se pose. A travers toutes ces récitations multiples de l'*Ave*, alors florissantes au sein de la famille dominicaine, peut-on apercevoir la pratique aujourd'hui si connue dans l'Eglise entière sous le nom de Rosaire? Et nous entendons ici par Rosaire la cinquantaine, ou la triple cinquantaine, ou les 150 *Ave* du Psautier de Marie.

La réponse est affirmative. Et d'abord, c'est tout à fait certain pour cinq ou six des communautés mentionnées plus haut : celle de Toesz, où Mgr Greith nous apprend qu'on récitait souvent 50 *Ave* et souvent trois fois autant, et où nous voyons effectivement Sœur Béli de Lutisbach réciter trois cinquantaines; celle de Gand, où les trois cinquantaines tiennent lieu de l'Office quotidien ; celle d'Unterlinden, où Stéphanie de Ferrette obtient son admission après avoir dit

pendant un an 150 *Ave*, et il est bien à croire que cette pratique lui demeura chère durant les cinquante ans de sa vie religieuse ; celle d'Engelthal, en Bavière, où la cinquantaine était tellement en usage, que pour marquer une durée de temps, on disait le temps d'une cinquantaine, comme nous dirions aujourd'hui le temps d'un chapelet ou le temps d'un *Miserere ;* celle de Rouen, où la nièce de Geoffroy de Beaulieu récite 100 *Ave* en présence de toutes ses sœurs, dans des conditions par conséquent qui font voir que toute la maison connaissait cette pratique.

Pour toutes ces communautés, c'est bien, il semble, le Rosaire.

D'autre part, nous savons avec certitude que l'Ordre récitait chaque jour 100 et 200 *Ave.* Gérard de Frachet et Galvano de la Flamma ne disent pas, il est vrai, qu'il s'agissait de la cinquantaine répétée deux, trois ou quatre fois. Mais, étant donné ce que nous savons par ailleurs de ces couvents de Dominicaines, où dans le même temps l'on récitait trois fois la cinquantaine, comment douter qu'il soit ici question de la même pratique? S'il n'y avait pas eu là une dévotion déterminée et arrangée selon un ordre établi, comment tous ces religieux se seraient-ils juste rencontrés en ces deux chiffres de 100 et 200 *Ave?*

Et cela n'est-il pas confirmé par ce qui exista bientôt en dehors de l'Ordre, où nous voyons que toutes les récitations multiples de l'*Ave Maria* ou à peu près, ne sont pas autre chose que la récitation de la cinquantaine? Et ici encore, un fait curieux qu'il convient de remarquer, c'est que ces exemples aperçus hors de l'Ordre sont presque tous signalés par des Dominicains. Ce qui donne à penser, ou qu'ils les provoquaient eux-mêmes par leurs prédications, ou du moins qu'ils y prenaient un intérêt tout particulier, comme si c'était un des objets auxquels s'appliquait leur apostolat.

Ainsi c'est un dominicain, Jean de Mailly, qui nous fournit le renseignement suivant :

Iste modus et numerus salutandi Beatam Virginem teneri a plurimis consuevit. Multæ etiam matronæ et virgines centies et quinquagesies hoc faciunt, et per singulas salutationes Gloria Patri subjungunt, et sic Psalterium Beatæ Mariæ cantare se dicunt propter eumdem numerum psalmorum (1).

(1) Le P. Balme, en envoyant cette citation au P. Danzas, ajoutait : « Ecrit en 1243 par Fr. Jean de Mailly, dans une *Vie des Saints* abrégée, que l'on trouve à la Bibliothèque de Berne. Ces lignes viennent à la suite du récit d'une intervention miraculeuse de Marie, survenue dans le diocèse de Metz. Et ce fait merveilleux est raconté par l'auteur dans ce qu'il écrit de l'Assomption de la Très Sainte Vierge. »

C'est un dominicain, Barthélemy de Trente, contemporain de saint Dominique, qui écrit : *Deo dicatæ feminæ Mariam optimam ter quinquagies cum devotione salutant* (1).

C'est un dominicain, Thomas de Cantimpré, qui nous raconte dans son livre *Des Abeilles* plusieurs traits concernant la triple cinquantaine (2).

C'est encore un dominicain, Etienne de Bourbon, qui rend témoignage à la diffusion de la cinquantaine. Echard dit en effet :

Multa refert de cultu B. Virginis sua ætate usitato. Alios enim laudat salutationem angelicam millies, alios centies, alios quinquagesies in die, alios sine numero frequentes et quasi perpetuo eam dicentes (3).

Or, tout cela ne forme-t-il pas un commentaire et une explication des 100 et 200 *Ave*, que tout l'Ordre récitait à l'origine ? Jean de Mailly et Barthélemy de Trente étaient de ce temps. Eux aussi, comme les autres, récitaient ces 100 et 200 *Ave* dont parlent Gérard de Frachet et Galvano de la Flamma. Comment croire que, pour eux, c'était tout autre chose que cette cinquantaine qu'ils se plaisaient à signaler dans les pieuses femmes de leur temps ? Est-il vraisemblable que leur exercice

(1) Trombelli, t. V, p. 245.
(2) Cantipr. *De Apibus*, l. II, cap. XXIX. Douai. 1627.
(3) Echard. *Script. O. P.* t. I.

de piété envers Marie fut différent de celui de ces personnes et différent aussi de celui de ces dominicaines qui, en cinq communautés, récitaient les trois cinquantaines ?

Et maintenant venons aux 1,000 *Ave :* que faut-il en penser ? Tous les écrivains, jusqu'à présent, adversaires ou partisans de la tradition dominicaine, étaient d'accord pour n'en tenir aucun compte. Le R^me^ P. Esser assure même que pour trouver dans cette pratique quelque chose se rattachant au Rosaire, il faut pousser l'idée préconçue jusqu'à l'ineptie (1). Cependant, au risque de passer pour inepte, nous croyons raisonnable de reconnaître ici un élément nullement étranger à la question. Quand on fait attention que le Psautier marial et les 1,000 *Ave* se retrouvent dans le même milieu, c'est-à-dire dans les cloîtres dominicains, il est difficile de voir là deux pratiques de piété distinctes, n'ayant rien de commun l'une avec l'autre. Nous croyons, au contraire, qu'elles constituent une seule et même œuvre de piété envers Marie, et qu'elles sont l'une à l'autre comme le *forte* et le *piano* d'une même mélodie. Le Psautier, c'est-à-dire les trois cinquantaines, c'est la récitation multiple de l'Ave à la mesure commune, à la

(1) *Zur Archæologie der Paternoster-Schnur*, p. 12

portée des âmes ordinaires, de tous les fidèles. Et les 1,000 *Ave*, c'est la même récitation de la Salutation angélique, à la mesure des fervents.

Nous n'avons pas de cela une preuve formelle, nul des chroniqueurs n'ayant dit que les 1,000 *Ave* n'étaient pas autre chose que la répétition vingt fois renouvelée de la cinquantaine. Mais il est très probable qu'il en était ainsi. Du reste, nous possédons au moins un cas où nous savons positivement que dans un chiffre d'*Ave* dépassant les 150 du Psautier, il s'agissait de la cinquantaine. C'est lorsque Thomas de Cantimpré raconte que la B. Marguerite d'Ypres, tertiaire dominicaine, récitait chaque jour 400 *Ave*, *« scilicet de Psalterio quinquagenam »*. Pourquoi se refuserait-on à voir également la cinquantaine dans les exemples d'autres dominicaines qui récitaient les 1,000 *Ave*?

Nous ajouterons une double observation. La première, tout à fait certaine, c'est que la pratique des 150 *Ave* et la pratique des 1,000 *Ave*, si on les veut distinctes, n'ont qu'une seule et même origine et procèdent d'une seule et même impulsion, qui s'est produite au commencement de l'Ordre de saint Dominique et dans son sein, impulsion tendant à faire honorer la Très Sainte Vierge par la récitation multiple de l'*Ave Maria*. Quelqu'un s'est élevé au milieu des Frères Prêcheurs, qui leur a

dit : Rien de meilleur que d'honorer Marie par la récitation de l'*Ave*. Récitez-le donc, cet *Ave*, un grand nombre de fois. Dites-le 50 fois, dites-le 100 et 150 fois, pour faire ainsi le pendant du Psautier. Puis, si vous pouvez faire plus, ne vous contentez pas de cela ; dites 300, 400, 1,000 *Ave* par jour. Plus vous en direz, mieux cela vaudra.

Evidemment, ce n'est là qu'une induction, mais une induction appuyée sur des faits historiques certains, puisqu'en effet nous voyons les Frères Prêcheurs réciter 50, 150, 200, 400 et 1,000 *Ave*. Et c'est peut-être la raison pour laquelle cette dévotion ne nous a pas été transmise par les contemporains sous une étiquette ferme et claire et avec un nom fixe. C'est que l'impulsion donnée poussait à des résultats différents, ici 150 *Ave*, là 400, là 1,000. L'étiquette n'est sans doute venue que plus tard. Au fond, c'était bien déjà le Psautier de Notre-Dame, notre Rosaire d'aujourd'hui, mais sans le nom, et avec des chiffres différents qui, en arrivant jusqu'à nous, tendraient à nous égarer sur la nature fondamentale de cette œuvre.

Une seconde observation, c'est que si l'on ne veut pas reconnaître que le Psautier et les 1,000 *Ave* soient une seule et même pratique de piété, il faut du moins admettre que le Psautier existait et florissait dans ces communautés où nous voyons les

1,000 *Ave*. A Unterlinden, à côté d'une sœur qui disait 150 *Ave*, d'autres nous sont montrées récitant les 1,000. A Engelthal, on récite les 1,000, et l'on parlait comme d'une chose généralement connue du temps qu'il fallait pour dire une cinquantaine.

C'était ainsi partout, et il est impossible de penser que dans ces couvents, où des religieuses disaient 1,000 *Ave*, les autres ignoraient la cinquantaine ou la triple cinquantaine. Seulement ces dernières n'ont pas été signalées par les chroniqueurs, parce qu'elles faisaient simplement comme tout le monde. C'est comme aujourd'hui : qu'un religieux meure, on ne songera pas à rapporter qu'il récitait son chapelet ; mais s'il disait 1,000 *Ave* par jour, c'est là un fait qui méritera d'être mentionné.

Donc que le Psautier de la Sainte Vierge, autrement dit le Rosaire, ait été récité au XIIIe siècle par la famille dominicaine, c'est tout à fait certain pour quelques communautés, et c'est moralement certain pour toutes les autres.

Cette conclusion ne peut manquer d'être adoptée par le P. Thurston et autres érudits. En effet, deux ou trois exemples de récitation de la Salutation angélique ont suffi pour leur faire dire que l'usage du Rosaire était général au XIIe siècle. Pourraient-ils raisonnablement refuser d'admettre, sur présen-

tation d'un nombre d'exemples encore plus considérable : 1° que le Rosaire était d'un usage général au XIIIe siècle, dans la famille dominicaine ; et 2° qu'il est facile de constater au sein de cette même famille une impulsion puissante donnée par quelqu'un en faveur de cette dévotion ? Voilà deux faits historiques, dont la réalité nous paraît tout à fait établie.

A cette conclusion, nous voulons en ajouter une autre, qui nous semble également découler des faits, c'est que l'inspirateur de toute cette dévotion pour l'*Ave* et la récitation multiple de l'*Ave*, ne peut être que saint Dominique. En effet, ce mouvement est contemporain du fondateur des Frères Prêcheurs ; la pratique des 100 et 200 *Ave* récités chaque jour par les premiers dominicains s'accomplissait sous ses yeux. Comment admettre qu'il ne l'aurait ni voulue, ni conseillée, surtout quand on la voit, non pas seulement propre à quelques religieux, mais générale et communément observée par tous ?

Même, cette pratique fût-elle étrangère à l'Ordre et antérieure, il faut bien supposer qu'elle ne serait pas devenue immédiatement une pratique générale de l'Ordre, si le fondateur ne l'avait faite sienne et s'il ne l'avait recommandée. Et par conséquent, quelque opinion qu'on embrasse sur la question de

savoir si saint Dominique est l'instituteur du Rosaire en soi, on ne saurait nier légitimement qu'il en eût été l'instituteur dans la famille religieuse fondée par lui.

Il faut le reconnaître, à s'en tenir aux faits comme ils nous sont présentés par les contemporains, il ne paraît pas que ceux-ci, sauf exception, attachent une importance particulière au chiffre de 150 *Ave* représentant le Psautier de Marie. On dirait que l'idée dominante était moins celle du Psautier marial que celle de la récitation multiple de l'*Ave*, sans fixation de chiffres. Et nous croirions volontiers que l'action de saint Dominique tendait principalement à ceci : faire réciter le plus d'*Ave* possible. De cette impulsion sont sorties, et la cinquantaine, et la triple cinquantaine, telle que la récitaient les Sœurs de Toesz, Unterlinden, Gand et Engelthal, et aussi les 1,000 *Ave*, dont l'histoire dominicaine nous offre tant d'exemples.

Le Rosaire ou Psautier de Marie était là, et c'est bien son origine en tant qu'usage populaire, mais il n'y était pas seul ni exclusivement. Saint Dominique, en se faisant promoteur du Rosaire, ne se contentait pas de la récitation quotidienne du Psautier ; il poussait à quelque chose de plus considérable, c'est-à-dire à une multiplication aussi grande que possible, soit du Psautier marial, soit de l'*Ave*.

Et ainsi s'explique la présence simultanée dans les couvents de l'Ordre, et de la cinquantaine, et de la triple cinquantaine, et des 1,000 *Ave*.

On voudra bien remarquer ici, que sans le secours de la tradition, sans avoir besoin d'Alain de la Roche, ni de ses révélations, nous arrivons déjà, par des inductions historiques qui n'ont rien de forcé ou d'arbitraire, à cette conclusion probable, que saint Dominique a été pour beaucoup dans le mouvement du Psautier marial au XIIIe siècle. Nous avons donc le droit de tenir pour une supposition sans fondement cette parole du P. Thurston : « Comme les Bollandistes l'ont affirmé depuis longtemps, toute la légende concernant les rapports de saint Dominique avec le Rosaire a été inventée par Alain de la Roche » (1). Il est faux que ce soit une légende, et il n'est pas moins faux que cette attribution du Rosaire au fondateur de l'Ordre des Frères Prêcheurs repose uniquement sur une invention d'Alain de la Roche.

(1) Cabrol. *Dict. d'archéol.*, au mot *chapelet*, col. 406.

CHAPITRE V

Eléments du Rosaire au XIIIe siècle.

Pour savoir ce qu'était le Rosaire au XIIIe siècle, il nous faut examiner plusieurs points : la composition de l'*Ave*, le nom de Jésus, la division en trois cinquantaines, la division en quinze dizaines, les quinze *Pater*, les *Gloria Patri*, les trois *Ave*.

1° LA COMPOSITION DE L'AVE. — L'*Ave*, au XIIIe siècle, comprenait les paroles de l'ange, celles de sainte Elisabeth et le mot *Maria* ajouté par l'Eglise. Les preuves sont nombreuses.

Saint Dominique, en fondant son Ordre, place l'*Ave* ainsi composé en tête des Heures de l'Office de la Sainte Vierge.

En 1267, saint Philippe Bénizi règle qu'au com-

mencement de chaque Heure, le semainier, après avoir récité tout bas le *Pater*, entonne aussitôt ces mots : *Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum*, et les Frères répondent : *Benedicta tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui* (1).

Le B. Albert le Grand déclare que la Salutation comprend trois parties, la première vient de l'ange, quand il dit : *Ave gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus ;* la seconde est fournie par sainte Elisabeth, lorsqu'elle s'écria : *Et benedictus fructus ventris tui.* La troisième a été ajoutée par l'Eglise, pour faire vénérer le nom de Marie (2).

Et ailleurs le Bienheureux se demande s'il avait été à propos d'ajouter aux paroles de l'ange celles d'Elisabeth et, se posant une objection, il met là un mot très caractéristique. « Comme cette Salutation, dit-il, est dans l'Evangile, et qu'il ne faut ni retrancher, ni ajouter à l'Evangile, pourquoi l'*Eglise* fait-elle cette addition ? » Ce qui donne à penser qu'au moment où le Bienheureux écrivait,

(1) P. Sostène Ledoux, *Hist. des sept fondateurs de l'Ordre des servites*, p. 472.

(2) B. Alb. *Compendium theol. veritatis*, l. IV, cap. II. Edit. Vivès, t. 34. Le vrai auteur de ce traité n'est pas Albert le Grand, mais un contemporain, Hugues de Strasbourg, O. P. — Cfr. Baudrillart, *Dict. d'Hist. et de Géogr.* Paris, 1912, au mot *Albert le Grand*.

l'union des paroles d'Elisabeth à celles de l'ange était devenue tellement universelle, qu'elle pouvait être imputée à l'Eglise elle-même (1).

Thomas de Cantimpré raconte qu'on lui demanda un jour ce qui faisait le plus de plaisir à Marie dans la Salutation angélique. « Sans hésiter, dit-il, je fis cette réponse : La sainte Vierge entend avec joie quand on lui dit qu'elle est pleine de grâce, que le Seigneur est avec elle, et qu'elle est bénie entre toutes les femmes, mais où je crois qu'elle éprouve le plus d'allégresse, c'est quand elle entend que le fruit de ses entrailles est béni (2). »

C'est aussi l'*Ave*, tel que le commentent saint Thomas d'Aquin, Richard de Saint-Laurent (3), le B. Jacques de Voragine (4), le B. Albert le Grand (5), Conrad de Saxe, de l'Ordre des Frères Mineurs (6).

(1) Super *Missus est* B. Alb. Ed. Vivès, t. 37, quæst. 194.

(2) Cantipr. *De apibus*, cap. 29, 10. Douai, 1627.

(3) *De laud. B. V. M.*, l. I. B. Alb. *op.* t. 36.

(4) *Serm. de Sanctis. De annunt.*, serm. VII.

(5) B. Alb. *Serm. de Sanct.* serm. XVI. *In Annunt.*

(6) Conrad de Saxe † 1279 a fait sous ce titre : *Speculum B. V. M.* un commentaire fort pieux de l'*Ave* attribué à tort à saint Bonaventure. Le traité est tout spéculatif. Quant à la pratique de réciter l'*Ave*, on n'y relève guère que ces belles paroles :

Verbum bonum et suave personemus illud Ave, quo

La Très Sainte Vierge, apparaissant à sainte Mechtilde, lui fit un magnifique commentaire de *l'Ave*. Cet *Ave* est exactement composé comme on le voit dans saint Thomas et les autres écrivains du XIIIe siècle (1).

On a vu plus haut un trait de la B. Benvenuta, où l'*Ave* se termine également avec ces mots : *Benedictus fructus ventris tui* (2).

En voici un autre fort beau tiré de Césaire d'Heisterbach.

Il arriva en France, dit-il, qu'une jeune fille désirait voir Jésus tout petit, et elle priait pour obtenir cette faveur. Un jour, comme elle se trouvait seule à prier dans une église, elle aperçoit un enfant d'environ trois ans, qui marchait près de l'autel. Elle lui demande : Sais-tu dire ton Notre-Père ? Il ne répondit pas ; alors, elle ajouta : dis après moi ces mots : *Ave, Maria, gratia plena, dominus tecum.* Et l'enfant dit après elle les mêmes paroles, mais avec tant de joie et si distinctement

initiata est nostra redemptio ab æterno væ. Personemus, inquam, sæpissime singuli, personemus devotissime universi, dicentes : Ave Maria ; ave et ave, et iterum Ave et millies Ave. (Lect. II, p. 12). — *Libenter nos salutat cum gratia, si libenter eam salutamus cum Ave Maria.* — Cfr. *Speculum B. V. M.* Quaracchi, 1904. (Lect. IV, p. 48).

(1) *Liber spec. gratiæ*, cap. XLII.

(2) Cfr. chap. II. p. 60.

qu'elle fut saisie d'admiration. Ce fut la même chose pour la seconde clausule, *Benedicta tu in mulieribus*. Mais quand elle eut dit : *Et benedictus fructus ventris tui*, le maître de toute humilité qui a inspiré ce verset de l'Ecriture : Que ta bouche ne te loue pas, mais la bouche d'autrui, ne voulut pas répéter cette clausule, mais s'en allant il pénétra dans les cieux (1).

Un autre exemple de l'*Ave* tel qu'il se récitait au XIIIe siècle nous est fourni par une belle poésie en vieux français que Trombelli trouva manuscrite dans son couvent du Saint-Sauveur à Bologne. Il la donne comme étant du XVe siècle, mais nous la croyons d'une date antérieure ; l'absence des mots *Jesus Christus* le prouve (2). Voici cette pièce curieuse :

AVE *Royne de droiture,*
Virge pucelle nette et pure
Je te suppli per cest ave
Mon cuer soit de pechie lave.
MARIA *estoille de mer*
Apren mon cuer a toy amer
Et vueilles tellement conduire
Que l'anemi ne me puit nuire.

(1) Heist. *Dial. de Mirac.* l. VIII, cap. 8.
(2) Trombelli. *Sanct. Mariæ vita*, t. V. p. 251. Bologne 1764.

GRATIA *se je lay perdue*
Per ta bonte me soit rendue,
Et les dons dou saint esperit.
Que l'àme de moy ne perit.
PLENA *sans fin et plus que plaine*
De la grace Dieu souveraine
Donne moy aucune partie
Des vertus dont tu es ramplie.
DOMINUS TECUM *volt descendre,*
Et en toy char humaine prendre,
Li quelx per amour et per foy
Vuille descendre avec moy.
BENEDICTA TU *sainte dame,*
Ne vueilles soffrir que mon ame
Soit à la mort de Dieu maudite,
Mais soit en paradis benite.
IN MULIERIBUS *premiere*
A cui nulle ne se compere,
Fay moy per ta sainte priere
Fuir d'enfer la grant misere.
ET BENEDICTUS *sans mesure*
Le Dieu de toute créature
Me doint au ciel veoir sa face
Per ton amour et per ta grace.
FRUCTUS VENTRIS TUI *sans pere*
Jhesu fils de toy virge mere
Me doint user du fruit de vie
En paradis sans depertie. Amen.

Nous ne connaissons dans le XIIIe siècle que deux modifications à l'*Ave*. L'une nous est fournie par sainte Gertrude. Voici ce qu'on lit dans ses Œuvres :

Pour ce qui est de l'*Ave Maria*, elle apprit qu'il fallait le dire de cette sorte : Désirer le soulagement des affligés à ces mots *Ave Maria* ; demander à Dieu le goût de la grâce pour ceux qui ne l'ont pas, à ces autres mots *plena gratia*; prier Dieu de pardonner aux pécheurs, quand on dit: *dominus tecum*; demander à Dieu pour ceux qui commencent à bien vivre la grâce de bien continuer, quand on dit ces paroles : *Benedicta tu in mulieribus* ; demander à Dieu la perfection de ses élus, à ces paroles : *Benedictus fructus ventris tui* ; prier Dieu de les éclairer de la véritable lumière, à ces mots : *Jesu, splendor paternæ claritatis* ; demander à Dieu son amour et sa charité, à ces autres mots : *Et figura substantiæ ejus*. Car, à chaque *Ave Maria*, l'on doit toujours ajouter à la fin : *Jesu splendor paternæ claritatis, et figura substantiæ ejus* (1).

L'autre modification est indiquée dans la Vie de la B. Julienne de Cornillon († 1258). Cette sainte, qui fut l'instrument de Dieu pour l'institution de la fête du Saint-Sacrement, recommandait beaucoup

(1) *Insinuations de la divine piété*, l. IV, chap. XXI. Lecoffre, 1874. Traduct. par un bénédictin.

d'ajouter à la Salutation angélique la réponse de Marie : *Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum.* Elle assurait que cette parole faisait partie intégrante et était le complément du mystère de l'Incarnation (1).

Mais l'usage ne consacra ni l'idée de sainte Gertrude, ni celle de la B. Julienne.

Quant à la seconde partie de l'*Ave, Sancta Maria*, elle fut ajoutée à la première, bien après le XIII[e] siècle. Même à la fin du XVI[e] et au commencement du XVII[e], cette seconde partie n'était pas tout entière partout en usage. Dans un livre sur le Rosaire, paru en 1613, le P. de Bolo, dominicain de Lyon, rappelait l'obligation de dire 150 *Ave* en trois parties pour faire un rosaire entier, et il faisait observer qu'il suffisait de réciter l'*Ave* selon l'usage du pays qu'on habitait. « Ce statut, dit-il, doit estre interprété selon la manière de parler de la nation où l'on réside ; ce que j'ay voulu observer en pas-

(1) De salutatione ipsius b. Virginis quam frequentissime in ore habebat, dicere solebat suis familiaribus et amicis, quod multum placebat gloriosæ Virgini, cum salutationi suæ addebatur sui consensus responsio, scilicet *Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum.* Unde personas de quibus confidebat affectuosius hortabatur, ut sicut ipsa hoc dicebat ipsæ dicerent et sic dicendum docerent. — *Act. SS. t. I apr. ad diem 5.* Venise 1737, p. 449.

sant, afin qu'avec l'*Ave Maria*, l'on adiouste *Sancta Maria mater Dei ora pro nobis peccatoribus. Amen.* car la manière de parler de France est que l'on dit vrayement la Salutation de la Vierge, quand l'on adiouste ceste prière de l'Eglise; et aux Nations où l'on adioute *Nunc et in hora mortis nostræ*, les confrères et sœurs lui doyvent aussi adiouster, autrement ils ne s'acquitent de leur devoir » (1).

2° LE NOM DE JÉSUS. — On ne connaît, dans le XIIIe siècle, que deux exemples du Nom de Jésus ajouté à la Salutation angélique. Un dominicain, le B. Walter de Meyssembourg, disait un jour au P. Thomas de Cantimpré : « J'ai pris en habitude, depuis de longues années, d'ajouter le nom de Jésus à la Salutation angélique, et de dire : Et béni Jésus le fruit de vos entrailles (2).

L'autre exemple est celui de sainte Gertrude, qui voulait qu'on ajoutât toujours ces paroles : *Jesu, splendor paternæ claritatis et figura substantiæ ejus.*

(1) De Bolo, O. P. *Le Rosaire de la T. S. Vierge*, Lyon, Rigaud, 1613.

(2) In consuetudinem duxi a multis annis ut in salutatione angelica nomen Jesu addam, dicens : Et benedictus Jesus fructus ventris tui. — Cantipr. *De Apibus*, l. II, cap. 29. 29. Douai, 1627.

Ces deux exemples demeurent isolés, et il ne semble pas que la pratique d'ajouter le nom de Jésus à l'*Ave* se soit introduite avant la fin du XIIIe siècle ou le commencement du siècle suivant. De fait, les commentaires de l'*Ave* composés de ce temps sont muets sur ce saint Nom. Le B. Albert-le-Grand signale que l'Eglise a ajouté le nom de Marie aux paroles de l'ange et à celles de sainte Elisabeth ; il ne parle pas du nom de Jésus. Même silence dans les commentaires de la Salutation par Jacques de Voragine et Conrad de Saxe.

Si donc il est vrai qu'Urbain IV, qui fut Pape de 1261 à 1264, aurait accordé une indulgence à quiconque ajouterait le nom de Jésus à l'*Ave,* il faudrait admettre que cette concession pontificale n'aurait point réussi, du moins immédiatement, à faire adopter la pratique. Ce qui, d'ailleurs, ne serait pas sans exemple. Il suffit de rappeler que le même Pape Urbain IV rendit obligatoire pour toute la chrétienté la fête du Très Saint-Sacrement, et que, néanmoins, il se passa nombre d'années avant, qu'en effet, cette solennité commençât à être célébrée.

Nous parlons d'Urbain IV. Qu'il nous soit permis d'ajouter à son sujet que, quand les écrivains du XVe siècle mentionnent une indulgence accordée par ce Pape et doublée par Jean XXII, ils font al-

lusion, croyons-nous, à deux faits réels. Il y a eu, effectivement, une indulgence concédée pour le nom de Jésus, par Clément V, laquelle fut confirmée et doublée par Jean XXII. Les textes des deux Bulles ont disparu, mais les Statuts synodaux de Tréguier, dont la date doit être placée peu après 1317, ne laissent aucun doute à cet égard. Voici ce qu'ils portaient à la connaissance des fidèles :

Quicumque dixerit : Benedictum sit nomen Domini nostri Jesu Christi, *habet, quotiescumque dixerit, a Domino Clemente papa decem dies indulgentiæ, et Dominus Johannes papa confirmat et dat decem alios dies, et sunt viginti.*

Item concedit Dominus Johannes, qui modo — (manque ici un mot, probablement *sedet* ou *regnat) omnibus audientibus in ecclesia pronunciari hoc nomen* Jesus *vel* Jesum *vel* Jesu, *faciendo ei reverentiam, pectus percutiendo, vel amovendo caputium, vel flectentes genua, decem dies indulgentiæ* (1).

Donc le Pape Clément accorde dix jours d'indulgence à quiconque dira : Béni soit le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Jean XXII porte ce chiffre à vingt, et de plus il en accorde dix autres à ceux qui, entendant le nom de Jésus, lui témoi-

(1) Martène, *Thes. anecd.* t. IV, col. 1107.

gneront quelque respect : ce qui fait trente jours d'indulgences.

Les Statuts de Tréguier, il faut le reconnaître, ne parlent nullement ici d'une addition du nom de Jésus à la Salutation angélique, mais seulement de cette invocation : Béni soit le Nom de Jésus. Ont-ils abrégé la concession apostolique, ou l'ont-ils donnée dans sa vraie teneur ? Nous ne savons. Mais supposons que le Pape parlait purement et simplement du nom de Jésus ; il est vraisemblable qu'on aura fait ce raisonnement : En ajoutant le nom de Jésus à l'*Ave,* nous gagnerons l'indulgence de vingt jours de Jean XXII, puisque nous bénirons ce saint nom : *Benedictus fructus ventris tui Jesus.* Et en témoignant du respect à ce même Nom sacré, au fur et à mesure que nous le prononcerons ou que nous l'entendrons prononcer par d'autres, s'il s'agit d'une récitation en commun, nous gagnerons encore les dix autres jours, soit en tout trente jours pour chaque *Ave.*

Et il n'est pas impossible que, sur ce seul fondement, Alain de la Roche ait écrit : *Johannes XXII indulgentiam 24 annorum, 34 hebdomadum et 2 dierum concessit orantibus Psalterium B. Mariæ.* Effectivement, 30 jours d'indulgences multipliés par 150 donnent 24 ans, 34 semaines et 2 jours. A première vue, il paraît difficile qu'une concession du Saint-

Siège ait été formulée en de pareils termes. Il est donc bien probable qu'on a fait application au Psautier marial de l'indulgence de 30 jours de Jean XXII, avec calcul en années, semaines et jours.

Certes, s'il n'y a eu que cela de la part du Souverain Pontife, nous reconnaissons que ce n'est pas une indulgence accordée au Psautier de Marie.

Mais n'y aurait-il pas eu autre chose? Nous considérons comme très probable que Jean XXII et un de ses prédécesseurs ont accordé, en effet, des indulgences pour l'addition à l'*Ave Maria* de ces deux mots *Jesus Christus*.

Voici ce qu'écrivait, vers 1477, le P. Michel-François de Lille : *Urbanus IV quibuscumque nomen Jesu in fine salutionis angelicæ addentibus, pro qualibet vice triginta dies indulgentiarum concessit, quas Joh: 22 successor ejus confirmans alios triginta dies superaddixit, ut patet in bulla authèntica quæ habetur in ecclesia Avenion. ubi præfatus Joh. 22 multis annis vixit* (1).

La même affirmation se retrouve en un certain nombre d'écrivains de la fin du XV[e] siècle (2).

(1) *Quodlibetum,* édition Coppenstein 1624, p. 40.

(2) Cfr. Mabillon. *Praef. in V sec. Benedictin.* et Schütz, *Die Geschichte der Rosenkranzes.* Paderborn, 1909. p. 70 et 168.

Quelques années plus tard, un Frère Prêcheur, Guillaume Pépin, écrivait :

Fertur, et ita scripto comperi, quod Urbanus IV dedit 30 dies indulgentiarum his qui adderent ad hanc salutationem Jesus. Demum Johannes 22 prædictam indulgentiam confirmavit et de novo tantumdem dedit his qui subjungerent Christus (1).

Trois raisons nous portent à admettre la réalité de cette indulgence.

La première, c'est qu'ainsi est expliqué l'usage qui s'implanta bientôt de terminer la Salutation angélique par ces deux mots *Jesus Christus*. C'est un fait d'histoire. Pendant plus de deux cents ans, l'*Ave* finissait ainsi : *Benedictus fructus ventris tui Jesus Christus* : plus tard, on en vint à ne dire que le mot *Jesus*.

En 1404, à Fribourg, on disait: *Et ly frugt de ton ventro Jesuy cry est beneyt* (2). Alain de la Roche, 1450-1475, terminait également l'*Ave* par ces mots *Jesus Christus* (3).

A Bâle, en 1503, l'*Ave* était ainsi terminé : *Et est benoist le fruict de votre ventre Jesus-Christus. Amen* (4).

(1) Pepin. *Salutate Mariam*, Conc. 3, dans *Rosarium Aureum*. Cologne, 1610.

(2) Voir plus haut page 84.

(3) *Apolog.* Cap. XII et cap. XVIII.

(4) Voir plus haut, page 84.

Le savant P. Esser fournit également un grand nombre d'exemples qui appartiennent et au XVe et au XVIe siècles (1).

L'usage des deux mots *Jesus Christus* a même persévéré en quelques endroits jusqu'au XVIIe siècle, témoin une curieuse réponse de la sacrée Congrégation des Rites qui interdit cette pratique à des Frères Prêcheurs (2).

Or, d'où venait-elle, cette pratique? Avec l'indulgence de Jean XXII, tout s'explique; sans elle, on n'en voit ni la cause ni l'origine.

Deuxième raison : l'indulgence accordée pour dire : *Béni soit le Nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ,* — indulgence dont l'authenticité ne saurait être mise en doute — rend très vraisemblable que le Souverain-Pontife ait également concédé, ou de lui-même ou à la suite de sollicitations, une faveur pareille à ceux qui joindraient le nom de Jésus à la Salutation angélique. La pensée devait en venir naturellement à l'esprit de ceux qui disaient et qui

(1) *Uber die allmahliche einfuhrung der Betrachtungspuncte,* 1906.

(2) *Oppidensis.* Episcopus Oppidensis supplicavit responderi : An permitti debeat Fratribus Dominicanis, ut in salutatione angelica, post verbum Jesus addant Christus ? — Et S. Congr. ad relationem Em. Pallotti respondit : Negative et omnino prohibendum esse. Die 19 nov. 1639. — Cfr. *Couronne de Marie,* 1892, p. 128.

répétaient sans cesse : *Béni soit le fruit de vos entrailles.*

Une troisième raison, c'est le témoignage formel d'Alain de la Roche, qui déclare avoir vu de ses yeux le texte de la concession papale. Voici ses propres paroles :

Joannes XXII indulgentiam 24 annorum, 34 hebdomadum et 2 dierum concessit orantibus Psalterium B. Mariæ, quod CL Salutationibus angelicis constare definit. Item 60 dies indulget ad clausulam cujuscumque salutationis addentibus voces Jesus Christus.

Bullæ transumptum vidi, autographum Avenione in conventu nostro asservatur, ut audii (1).

D'abord, nous ferons remarquer à ceux qui veulent que, dans cette matière du Rosaire, tout parte et tout vienne d'Alain, que précisément il ne parle pas d'Urbain IV, du moins dans son Apologie à l'évêque de Tournai, le seul ouvrage de lui que nous tenons pour non interpolé.

De plus, il ne s'agit pas seulement, d'après lui, d'une concession d'indulgences faite pour l'*Ave Maria* en général, mais d'une indulgence accordée directement au Psautier marial, et il ajoute que le Souverain Pontife fait consister le Psautier en 150 *Ave*. — *Quod CL Salutationibus angelicis cons-*

(1) *Apol.* cap. XIII.

tare definit. Il signale aussi une indulgence pour l'addition des deux mots *Jesus Christus.*

Alain a vu une copie de ce document. Comment faire pour récuser sa parole ? Lorsqu'il dit avoir vu le patenôtre d'un saint, on peut bien soupçonner qu'il est trompé, qu'on l'a induit en erreur, qu'il a cru à tort une chose fausse ; car il n'était sans doute pas écrit sur les grains qu'ils avaient appartenu à tel saint. Mais quand il voit un document et qu'il le lit, comment pourrait-il se tromper ? Par quel phénomène pourrait-il voir une concession d'indulgences en faveur du Psautier, là où il serait question de tout autre chose ? L'erreur n'étant pas possible, il ne reste aux contradicteurs d'Alain qu'une ressource, c'est d'accuser un homme aussi vénérable d'avoir été un menteur et un imposteur. Mais ici nous refuserons de les suivre.

Non seulement Alain a vu une copie du document, mais il nous apprend aussi que, d'après ce qu'il a entendu dire, l'autographe était conservé au couvent des Frères Prêcheurs d'Avignon. Ces détails nous semblent présenter une cohésion parfaite. Jean XXII demeurait à Avignon. L'autographe dont parle Alain était chez les Frères Prêcheurs de cette ville. Pourquoi chez les Frères Prêcheurs, et pourquoi pas à la cour pontificale ou ailleurs ? Sans doute parce que les Frères Prêcheurs avaient sollicité cette indulgence.

Or, que des dominicains aient fait une telle demande, quoi d'étonnant! Ils aimaient l'*Ave*, ils récitaient le Psautier de Marie, ils le prêchaient, ils étaient en relations étroites avec un Pape plein de bienveillance pour eux. Ils savaient que ce Pape venait d'encourager par une indulgence l'acte de bénir le Saint Nom de Jésus. Et d'autre part, la Confrérie de ce nom divin venait de leur être confiée par le Concile de Lyon en 1274. Comment, eux qui bénissaient sans cesse dans leurs *Ave* le fruit de Marie, n'auraient-ils pas eu le désir, et d'ajouter le nom de Jésus, et de gagner une indulgence?

Il nous paraît donc bien probable que, sur leurs instances, une indulgence fut accordée directement au Psautier marial, comme l'affirme le B. Alain de la Roche.

Le P. Thurston, cependant, ne veut pas en entendre parler, et il regarde cela comme une fable, par ce motif que nous ne pouvons produire la Bulle de Jean XXII (1). Mauvaise raison! Car, que de documents ont disparu! Même des écrits importants du grand docteur, saint Thomas d'Aquin, ne se retrouvent plus aujourd'hui. Pourquoi une concession d'indulgences n'aurait-elle pu disparaître? L'indulgence de Jean XXII relative au nom de

(1) *The Month*. 1901, p. 185.

Jésus est très certaine, comme le prouvent les Statuts synodaux de Tréguier. Et cependant où est le document? Qui pourrait le produire (1)?

Par conséquent, il ne nous semble pas démontré que Sixte V se soit trompé en insérant le nom de Jean XXII dans la série des Papes qui ont accordé des indulgences au Rosaire (2).

3° LA DIVISION EN TROIS CINQUANTAINES.— Du moment que le Rosaire était appelé Psautier de Marie par imitation du Psautier de David, on devait naturellement arriver à reproduire dans ce nouveau Psautier les caractères du premier, et spécialement la division en trois cinquantaines.

Cette division était très ancienne : on la retrouve sous la plume de saint Athanase (*Synops.*), de saint Hilaire (*Præf. in Psalm.*), de saint Augustin (*In Ps. 150*), de saint Chrysostome (*In Ps. 51*). Saint

(1) Les Bulles d'Urbain IV et de Jean XXII ont été cherchées à Rome. Non seulement on n'en trouve pas trace dans l'Archive de l'Ordre de saint Dominique, mais le P. Denifle, sous- archiviste du Vatican, n'a rien pu découvrir à leur sujet, ni dans l'Archive du Vatican, ni dans l'Archive du Latran. — *Cour. de Marie* 1892, p. 128.

(2) Sur les indulgences accordées par Clément V, puis par Jean XXII, cfr. *Act. SS.* t. VII octob., part. 2, p. V. Ed. Palmé.

Thomas d'Aquin l'admet à son tour : *Tertia distinctio est quia psalmi distinguuntur in tres quinquagenas (Prolog. in Psalm.)*. Hugues de Saint-Chef dit aussi : *Partitus est liber in tres partes, id est in tres quinquagenas (Prol. in Ps.)* (1).

Le Psautier de Marie a reçu lui aussi dès l'origine la division en trois cinquantaines. On la retrouve dans l'Ordre de saint Dominique explicitement exprimée chez les Sœurs de Toesz, d'Unterlinden et chez les Béguines de Gand, dirigées par des Frères Prêcheurs (2).

Elle existe également hors de l'Ordre, mais c'est un fait curieux que tous les exemples connus nous sont signalés par des dominicains, Jean de Mailly, Barthélemy de Trente, Thomas de Cantimpré (3).

Quant aux mentions où l'on nous donne un chiffre total d'*Ave*, sans indication de cinquantaines, on aurait tort d'en conclure que la division par cinquantaines était absente.

Nous avons vu que les premiers Frères Prêcheurs récitaient cent et deux cents *Ave*. Peut-être ces deux cents *Ave* pourraient-ils trouver leur explica-

(1) *Il Rosario Mem. Domenic.* 1889, p. 356.

(2) Le P. Thurston (*The Month.*, 1901, p. 414), assure que la division des 150 *Ave* en trois cinquantaines existait au XIIᵉ siècle. Cela ne nous paraît pas prouvé.

(3) Cfr. plus haut, chap. IV, p. 119.

tion dans un passage de l'*Evagatorium* du P. Félix Fabri, O. P. Voici ce qu'il disait :

« De nos jours a été renouvelé l'antique usage des saints, qui avaient coutume de prier Dieu avec cinq *Pater* et de saluer la B. Vierge Marie avec cinquante *Ave*, en action de grâces pour les œuvres de notre rédemption.

« Les uns disent trois fois chaque jour cette prière et la nomment Psautier de Marie. Et on l'appelle de ce nom, parce que, comme le Psautier de David a trois cinquantaines, de même celui-ci. Et la première cinquantaine, ils l'offrent en action de grâces pour l'Incarnation et l'enfance du Christ, la seconde pour sa Passion, la troisième pour sa Glorification.

« D'autres ajoutent encore une cinquantaine et récitent vingt *Pater* et *deux cents Ave Maria*, disant que le livre des Psaumes est imparfait, si après le dernier, le Psaume *Laudate Dominum de cœlis*, l'on ne met pas les cantiques de l'ancien et du nouveau Testament et les hymnes. — (Allusion au grand livre du chœur, qui, outre le Psautier, contenait à la fin les cantiques et les hymnes). Et c'est pourquoi ils disent une quatrième cinquantaine à la place des cantiques et des hymnes, afin qu'ainsi le Psautier soit parfait (1). »

(1) Nostris temporibus innovata est antiqua Sanctorum consuetudo, qui solebant cum quinque Pater noster

Cette théorie, appliquée à la pratique des dominicains du XIII[e] siècle, expliquerait pourquoi ils récitaient quatre cinquantaines, autrement dit, deux cents *Ave* ; c'était pour avoir le Psautier parfait.

4° LA DIVISION PAR DIZAINES. — En ce qui concerne le Psautier de David, nous voyons indiquée par saint Thomas la division de la première cinquantaine en cinq dizaines (1). Le Psautier marial eut aussi cette division. Nous savons, surtout par les monuments, qu'elle existait dès le XIII[e] siècle.

Deum orare, et cum quinquaginta Ave Maria beatissimam Mariam Virginem salutare frequentius in gratiarum actionem pro operibus redemptionis nostræ.

Quidam præfatam orationem omni die ter dicunt, et nominant eam Psalterium Beatæ Mariæ. Dicitur autem Psalterium, quia sicut psalterium Davicum habet tres quinquagenas, ita et illud. Et primam quinquagenam ordinant in gratiarum actionem pro Incarnatione et pueritia Christi, secundam ad ejus Passionem, tertiam ad ejus glorificationem.

Alii adhuc unam quinquagenam addunt et XX Pater noster et CC Ave Maria dicunt singulis diebus, dicentes quod liber psalmorum imperfectus est nisi, post Laudate Dominum de cœlis, apponuntur cantica veteris et novi Testamenti, et hymni. Et ideo quartam quinquagenam dicunt pro canticis et hymnis, ut sit psalterium perfectum. — Fel. Fabri, *Evagatorium in Terræ sanctæ peregrin.* Stuttgart, 1843, p. 22.

(1) S. Thom. *In Psalm. prol. et in Ps. 41.*

Elle était en effet nécessaire ; il eut été difficile de dire les cinquante *Ave* sans arrêt, sans point de repère.

La tombe de Gérard, chevalier du Temple, mort en 1273, à Nandrin, près de Liège, le représente muni d'un patenôtre avec des séries de neuf petits grains et un dixième plus gros. Ce grain plus gros était évidemment pour avertir qu'une dizaine était finie (1).

Un autre monument dans l'église des Dominicains de Paris, datant de 1353, montre aussi un patenôtre avec de gros grains. Il en est de même du monument d'Humbert le Dauphin dans la même église.

De plus, le P. Thurston a donné connaissance, dans le *Dictionnaire d'archéologie*, d'un manuscrit antérieur à 1200, et qui apprenait à réciter cinquante *Ave*, partagés en dizaines, et après chaque dixième *Ave*, on devait dire : *Spiritus sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi. Ideoque et quod nascetur ex te sanctum vocabitur Filius Dei. Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundum verbum tuum* (2).

Le savant P. Jésuite anglais signale encore un poëme écrit vers 1310, où un jeune moine apprend

(1) *The Month*, 1901, p. 392.
(2) Cabrol. *Dict. d'archéol.* au mot *chapelet*, p. 403.

de Marie à terminer chaque dizaine de la cinquantaine par une antienne (1).

5° Les quinze Pater. — La division en dizaines existant dès le XIIIe siècle, il est très probable que les quinze *Pater* à leur tour n'ont pas tardé à paraître. Cependant nous n'en avons pas la preuve, sauf que les représentations de patenôtres sur les tombes sont toutes, même les plus anciennes, avec de gros grains : ce qui semble indiquer, ou une antienne à réciter, ou plutôt le *Pater*, prière plus facile à retenir (2). Ainsi dans l'église des Dominicains de Paris, deux sculptures, sur des tombes remontant à 1353 et 1354, montrent de gros grains aux patenôtres.

En 1322, mourut le B. François de Fabriano, des Frères Mineurs. Une femme fit toucher au corps du saint son patenôtre pour sanctifier celui-ci, sa couronne, autrement dit, les grains de l'oraison dominicale et de la couronne de la Vierge — *suam coronam sive signa dominicæ orationis et coronæ Virginis* (3).

(1) *The Month*, 1901, p. 417.

(2) A noter ici la règle des Béguines de Gand : *Beghina præses ad singula Pater noster et ad singula Ave Maria mysterium aliquod vitæ Christi aut B. V. legat ac præmittat.*

(3) Accipiens signa Pater noster, id est coronam beatæ

On voit donc ici, en 1322, un patenôtre ayant deux sortes de grains, les uns pour les *Pater*, les autres pour les *Ave*, et il est permis de penser que l'usage populaire de ce genre de patenôtres, manifesté accidentellement dans cette circonstance, remontait à une date bien antérieure, probablement au XIIIe siècle.

Pour le P. Thurston, cependant, les gros grains dans les représentations sculpturales ne signifient pas du tout des *Pater*. C'était tout simplement des ornements ou un moyen de compter plus facilement les dizaines, et, ajoute le savant Jésuite, c'est la présence des gros grains qui suggéra de mettre des *Pater* au milieu des *Ave*, et non pas le besoin de dire des *Pater* qui fit employer les gros grains (1). De preuve, pas l'ombre, et on reconnait que c'est une pure supposition, laquelle est évidemment contredite par le fait du B. François de Fabriano, en 1322.

Mais pour le P. Thurston, il fallait absolument que les *Pater* ne fussent pas du XIIIe siècle. Toute sa préoccupation — c'était déjà celle des Bollan-

Virginis, posuit in manu sancti... putans suam coronam sive signa dominicæ orationis et coronæ Virginis ex tactu sancti facere sancta. — *Act. SS. ad diem 22 april. t. III. apr. p. 996.*

(1) *The Month* 1900, p. 416.

distes — est que rien dans le Rosaire ne soit contemporain de saint Dominique, et qu'on puisse mettre tout ce qui se rapporte à cette dévotion soit avant, soit après. Il dit lui-même : « Parlant de l'origine du Rosaire, l'abbé Gasquet (bénédictin) insinue que si la récitation de 150 *Ave* est de date antérieure, l'arrangement des *Ave* en dizaines divisées par les *Pater*, la division en cinquantaines et l'introduction de la méditation sur la vie de Notre-Seigneur, pourraient être dues à l'initiative de saint Dominique. L'abbé Gasquet ne fournit point de preuve en faveur de cette idée. La division en cinquantaines, nous l'avons vu, est plus ancienne que saint Dominique (?) et intimement associée à l'idée du Psautier; les méditations sont reportées par le P. Esser au commencement du XVe siècle. Restent les *Pater :* peuvent-ils avoir été introduits par saint Dominique? »

Il était bien évident qu'il répondrait négativement. Aussi, en violentant le fait des représentations sculpturales et en négligeant le fait du B. François de Fabriano, il arrive à placer l'origine des *Pater* vers la fin du XIVe siècle, dans la révélation d'un chartreux Henri Eghers, qui fut un jour invité par la Sainte Vierge à dire un *Pater*, puis dix *Ave Maria*, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il eut récité quinze *Pater* et cent cinquante *Ave*.

Seulement l'histoire ainsi faite n'est plus l'histoire. C'est l'histoire, non comme elle est réellement, mais comme le P. Thurston l'a aperçue et comprise à travers ses désirs et sa préoccupation de tout enlever sur ce point à saint Dominique.

6° Les Gloria Patri. — Le P. Thurston pense que l'adjonction des *Gloria Patri* au Rosaire est de date relativement récente. Les livres les plus anciens où il en trouve mention sont du XVIIe siècle, et à cet usage il assignerait une origine dominicaine. Voici comment s'exprime M. Boudinhon, traduisant le Père Jésuite anglais : « Dans son curieux ouvrage, *Historia de los insignes milagros*, Madrid, 1613, le P. Fernandez, O. P., décrit la manière dont on disait publiquement le Rosaire au chœur de Sainte-Marie de la Minerve, à Rome (1). Pour y intéresser davantage, on lui donnait l'aspect d'une Heure canoniale. On commençait par le *Deus in adjutorium*, puis on chantait une hymne. Après quoi, on indiquait le mystère à méditer et on entonnait une antienne. Le *Pater* et les 10 *Ave* étaient ensuite récités ou chantés à deux chœurs, et pour com-

(1) D'après Mieckow, c'est le R^me P. Jérôme Xavierre, maître général, de 1601 à 1605, qui aurait introduit à la Minerve l'usage de réciter le Rosaire à deux chœurs. — *Disc. supra Lit. Lauret.* Disc. 329.

pléter l'analogie avec la psalmodie, on terminait chaque dizaine par le *Gloria Patri* (1). »

A propos du *Gloria Patri*, il convient de rappeler ici un texte du dominicain Jean de Mailly, qui écrivait vers 1240 : *Multae etiam matronae et virgines centies et quinquagesies hoc faciunt, et per singulas Salutationes Gloria Patri subjungunt, et sic Psallerium Beatae Mariae cantare se dicunt.*

Il est évident par ce texte que l'idée d'unir le *Gloria Patri* aux *Ave Maria* du Psautier de la Très Sainte Vierge existait déjà au XIIIe siècle, et il est facile de comprendre qu'elle était suggérée par l'analogie avec le Psautier. De même que chaque Psaume se terminait par le *Gloria*, ainsi on ajoutait le *Gloria* à chaque *Ave* qu'on regardait comme remplaçant un Psaume. Comme c'est le seul exemple connu, nous ignorons si l'usage de ces pieuses femmes qui disaient autant de *Gloria* que d'*Ave*, s'est beaucoup répandu. Nous penserions plutôt le contraire.

7. LES TROIS AVE. — Quant aux trois *Ave* qui font pendant au chapelet, quelle en est l'origine? Le P. Thurston (2) croit que cet appendice serait

(1) Boudinhon. *Revue du Clergé franc.* 1902.
(2) *The Month*, 1900, p. 634.

dû au succès dont aurait joui la *Couronne de Marie*, dévotion consistant à réciter 63 *Ave* en l'honneur des années de la Très Sainte Vierge (1). Pour cette pratique, il fallait six dizaines et trois grains. Les trois grains, maintenant joints à notre chapelet, ne seraient qu'un restant et un souvenir de cette dévotion.

Sans nier que cette *Couronne* ait rencontré une certaine vogue à Paris au XVIIe siècle, a-t-elle été générale et répandue dans le peuple, comme l'affirme le savant Jésuite ? Nous en doutons.

La seule raison du calcul des *Ave* a dû rendre nécessaire d'établir au patenôtre un point de repère qui marquât le commencement de la récitation. Nos pères n'ont sans doute pas mis trois cents ans pour s'apercevoir qu'un cercle de grains, par lui-même, n'a ni commencement ni fin. Donc, tout porte à présumer que, même avant la *Couronne*, il y avait quelque chose. Etait-ce trois grains formant un pendant ? C'est probable. Le chapelet donné par saint Vincent Ferrier à la duchesse Jeanne de Bretagne, en 1419, offre bien un tel pendant. Et il en est de même dans la représentation sépulcrale d'une personne enterrée en 1353 chez les Frères

(1) L'auteur de cette couronne est un Camaldule, le B. Michel Pini, mort en 1522.

Prêcheurs de Paris (1). L'emploi de ce pendant est donc antérieur, quoi qu'en dise le P. Thurston, à la Couronne du B. Pini.

(1) Le P. Thurston reproduit la gravure dans *The Month*, 1901, p. 401.

CHAPITRE VI

De la méditation jointe aux Ave.

De même que la ressemblance du Psautier de Marie avec le Psautier de David devait amener, outre le nombre de 150 *Ave* égal au nombre des Psaumes, la division en trois cinquantaines, et la division de chaque cinquantaine en cinq dizaines, elle devait également conduire à la méditation des mystères.

Le Psautier de David est plein de Jésus, on y trouve sa vie, ses souffrances, son règne ; tout le Christ est là.

Or, c'était un trait de génie, disons mieux, une admirable inspiration divine, de créer une œuvre de piété, un nouveau Psautier à la fois simple et populaire, qui mettrait encore Jésus tout entier, tout le mystère de la Rédemption, à la portée des

âmes. Telle fut la merveille réalisée par la création du Psautier de Marie.

Et de même que dans le Psautier de David, il y avait une triple cinquantaine avec un triple objet de contemplation, ainsi le Psautier de Marie, avec ses trois cinquantaines, aurait aussi sa triple méditation.

Il faut lire à cet égard l'admirable Prologue du Cardinal dominicain Hugues de Saint-Chef sur les Psaumes : *Egredimini, primo. filiae Sion, et videte regem David in mundo parvum, amabilem, et amate in prima quinquagena.*

Egredimini, secundo, et videte Regem David in judicio iratum et terribilem, et timete, et hoc in secunda quinquagena.

Egredimini et tertio, et videte Regem in regno magnum et laudabilem, in tertia quinquagena.

De primo visu dicit Baruch, 3: In terris visus est. *De secundo Zach. 12 :* Aspicient ad me quem transfixerunt. *De tertio in Ps. 101 :* Ædificavit Dominus Sion, et videbitur in gloria sua.

Primo quidem visus est in diademate quo coronavit eum mater sua, id est B. Maria in conceptione corona carnea coronavit ; et noverca in Passione coronavit corona spinea, videlicet synagoga ; et Pater in resurrectione corona gloriae (1).

(1) Hug. de S. Charo, *Prol. in Psalm.*

En d'autres termes, Hugues de Saint-Chef assigne comme sujet principal de la première cinquantaine l'enfance et la vie de Jésus, de la seconde cinquantaine, sa Passion et sa mort ; de la troisième cinquantaine, sa glorification. C'était tout le mystère du Verbe Incarné distribué, non en quinze tableaux, comme il le sera à la fin du xv[e] siècle, mais en trois. C'était ce que la simplicité, la piété et l'interprétation mystique du moyen-âge voulaient trouver dans tout le Psautier de David. C'est aussi ce qui fut, dès le xiii[e] siècle, intimement attaché à la récitation du Psautier de Marie.

Que le chartreux Dominique de Prusse ait inventé, au commencement du xv[e] siècle, un genre de méditation du Rosaire, c'est incontestable. Son système consistait à mettre à la fin de chaque *Ave* quelques mots qui rappelaient un mystère. D'abord ces clausules variaient avec tous les *Ave* de la cinquantaine, mais plus tard, une même clausule rappelant le même mystère était répétée pendant toute une dizaine. Cette méthode a été très populaire, surtout en Allemagne, comme le prouvent les nombreux manuscrits signalés par le P. Esser (1). Lorsque les clausules changeaient à chaque *Ave*, on comprend que la mémoire ne suffisait pas, et

(1) *Uber die allmähliche einfuhrung der ietzt beim Rosenkranz üblichen Betrachtungspuncte*. 1906.

que la récitation du Rosaire exigeait un écrit. De là vint cette expression singulière rencontrée en beaucoup d'auteurs du XV[e] et du XVI[e] siècle : *legere Rosarium ;* on lisait le Rosaire.

Au chartreux Dominique de Prusse revient donc l'honneur d'avoir ajouté au Rosaire ces clausules et ce mode de méditation. Mais faut-il en conclure qu'il est le premier à avoir imaginé la méditation accompagnant les *Ave*, et qu'on ignorait complètement avant lui l'art de joindre à la récitation vocale des *Ave* un souvenir des mystères de la foi, un exercice d'oraison mentale? Il ne paraît pas. Tout semble prouver, au contraire, que cette méditation était bien antérieure au temps de Dominique de Prusse. Sans doute, on ne trouvera pas au XIII[e] siècle nos trois séries de mystères joyeux, douloureux et glorieux, avec leur nombre de cinq dans chaque série et leurs noms bien déterminés. Mais on voit déjà l'idée au moins générale des mystères de la rédemption unie aux *Ave*, en sorte que ceux-ci ne sont pas seulement une pure prière vocale sans rien de plus, mais une prière vocale jointe au souvenir de nos mystères. De cela, en effet, nous possédons nombre d'indices :

1° Nous voyons que le B. Romée de Lévia, qui ne pouvait se rassasier de la Salutation angélique —

salutatione dulcissima non poterat satiari — était également avide de contempler sans cesse le mystère de l'Incarnation : *Mysterium divinae Incarnationis jugiter in corde gerebat.* Ne peut-on penser qu'en même temps qu'il récitait ses *Ave*, et il en disait mille chaque jour, il méditait sur quelque point des mystères de notre rédemption ? Car comment supposer qu'au moment de cette récitation, il écartait de son esprit et de son cœur cette divine Incarnation qui lui était si chère ? Et voilà un premier exemple d'une méditation accompagnant les *Ave.*

2° Les *Vies des Frères* rapportent le fait d'un religieux dominicain qui honorait chacun des membres de Marie par un *Ave*, et Richard de Saint-Laurent expose, dans son traité *de Laudibus B. Mariae*, qu'une excellente pratique est de parcourir avec dévotion les différents membres de Marie, de saluer chacun d'eux par un *Ave* et de se rappeler en même temps quelle relation il y avait eu entre ce membre et le Verbe Incarné (1).

Or, justement le B. Alain de la Roche signale, comme une méthode de méditation pour le Rosaire, la pratique de saluer les membres de Marie. *Prima (quinquagena) offeratur per salutatos B. Mariae*

(1) Cfr. chap. II, p. 60.

sensus, ut per oculos Mariae qui Jesum viderunt, labia quae osculata sunt Jesum, etc. (1).

Et cette forme de méditation accompagnant les *Ave* du Rosaire, Alain de la Roche déclare l'avoir reçue des ancêtres, et à bon droit, puisqu'en effet nous la voyons pratiquée dans les *Vies des Frères*. Il est vrai, dans la chronique de Gérard de Frachet, il n'est question que d'un certain nombre d'*Ave*, non pas de la cinquantaine ; mais nous l'avons expliqué plus haut, il était facile de porter à cinquante le nombre d'*Ave* destinés à honorer les membres de la Très Sainte Vierge ; et que la chose ait eu lieu en effet, nous avons le témoignage d'Alain de la Roche citant précisément la tradition des anciens.

3° Le B. Alain rappelle aussi comme une méthode reçue des ancêtres la pratique d'offrir la première cinquantaine à l'honneur du Christ incarné, la seconde à l'honneur du Christ souffrant, la troisième à l'honneur du Christ ressuscité, montant aux cieux, envoyant le Paraclet, assis à la droite du Père, et s'apprêtant à venir juger le monde (2).

(1) *Apolog.* cap. XIV.

(2) Modos hic referam aliquos... ex traditione majorum acceptos... Prima quinquagena oretur ad honorem

Seule la troisième cinquantaine a ses cinq mystères formellement indiqués ; les deux autres n'offrent que le sujet général sans division. Mais nous avons déjà ici les trois séries s'adaptant aux trois cinquantaines.

4° Le P. Félix Fabri, dominicain de la fin du xv[e] siècle, s'exprime comme le B. Alain de la Roche, c'est-à-dire que lui aussi se réfère à une tradition très ancienne, lorsqu'il rapporte qu'on récitait autrefois la cinquantaine « en action de grâces pour les œuvres de notre rédemption ». *Innovata est antiqua Sanctorum consuetudo, qui solebant cum quinque Pater noster Deum orare et cum quinquaginta Ave Maria beatissimam Mariam virginem salutare frequentius in gratiarum actionem pro operibus redemptionis nostrae* (1). Et il ajoute : « Les uns disent trois fois chaque jour cette prière, et la nomment Psautier de Marie. Et la première, ils l'offrent en action de grâces pour l'Incarnation et

Christi incarnati; secunda, passi; tertia, resurgentis, ascendentis, Paracletum mittentis, ad dexteram Patris sedentis, et venturi ad judicium. — B. Alan. *Apol.* cap. XIV.

(1) *Evagator. in Terrœ sanctœ peregrin.* Stuttgart, 1843, p. 22.

l'enfance du Christ; la seconde, pour la Passion; la troisième pour sa glorification. »

Donc pour Félix Fabri comme pour Alain de la Roche, d'après une coutume non seulement ancienne, mais antique, le souvenir et la contemplation des œuvres de la rédemption était adjoint à la récitation de la cinquantaine.

Cela est encore confirmé par Flaminius, qui raconte dans sa vie de saint Dominique, que la Sainte Vierge aurait ainsi indiqué au B. Patriarche la manière de méditer : « Il faut avoir présents, au premier rosaire, le mystère de la Nativité du Seigneur et en occuper son esprit; au deuxième, les très cruels supplices de notre Rédempteur et sa mort atroce; au troisième enfin, la gloire de sa résurrection admirable, et en même temps la gloire des autres saints » (1).

5° Mgr Greith, parlant des dominicaines de Toesz du XIIIe et du XIVe siècle, rapporte qu'elles récitaient 50 ou trois fois 50 *Ave*, en méditant les mystères de la vie, de la passion et de la glorification de Notre-Seigneur (2).

(1) Cité par les Bollandistes, *Act. SS. t. I Aug. édit. anc.* p. 428.

(2) Betrachteten sie dabei die Geheimnisse des Lebens, der Leidens und des Verherrlichung unseres Herrn. — Greith, *Die deutsche mystik in Prediger Orden*, p. 402.

Si le fait était prouvé, il confirmerait pleinement à lui seul, l'opinion que nous défendons ici, savoir que déjà au XIII[e] siècle les *Ave* du Psautier de Marie étaient accompagnés d'une certaine méditation des mystères de notre foi. Mais nous devons à la loyauté de déclarer que nous ne savons pas si Mgr Greith, en disant cela, se référait à un texte d'Elisabeth Stagel, auteur de la chronique des dominicaines de Toesz. Nos efforts pour le savoir n'ont pu aboutir.

6° Un argument très important pour affirmer l'existence au XIII[e] siècle d'une méditation accompagnant les *Ave* nous est fourni par le P. Thurston lui-même. Le savant P. Jésuite nous fait connaitre un poëme anglais qu'il pensait d'abord avoir été écrit vers 1310 (1), mais dont la date est reportée par lui dans un article suivant au milieu même du XIII[e] siècle (2). Chose curieuse, les vers sont en vieil anglais, mais le titre est en français. Il est ainsi conçu : *Comment le sauter noustre dame fu primes cuntroué.* Le poëme raconte qu'un jeune homme avait coutume de réciter chaque jour cent *Ave* en l'honneur de Marie, mais la Sainte Vierge lui apparut avec un vêtement étriqué, et manquant

(1) *The Month.* 1900, p. 417.
(2) Ibid. p. 615.

de ses pleines proportions, et elle lui dit de réciter, non deux fois 50 *Ave*, mais trois fois, que tel était son psautier complet. De plus, elle lui demandait d'offrir une première cinquantaine le matin en l'honneur de l'Annonciation et de l'Incarnation ; la seconde à midi, en l'honneur de la Nativité ; la troisième le soir, en l'honneur de son Assomption et de sa gloire dans le Ciel.

Le P. Thurston ajoute : « Il n'y a pas là, il est vrai, une allusion formelle à la méditation, mais il est curieux que les intentions suggérées pour la première et la troisième cinquantaine correspondent exactement à nos mystères joyeux et glorieux d'à présent, et que les intentions de la seconde cinquantaine, quoique parlant des joies de la Nativité, rappellent d'une certaine manière la vie de souffrances dans laquelle entrait Notre-Seigneur par sa naissance (1) ».

Ce document est remarquable en effet et concluant. Si on le rapproche de la pratique du B. Romée de Lévia contemplant sans cesse l'Incarnation en même temps qu'il récitait ses *Ave*, et du fait des dominicaines de Toesz qui méditaient la vie, la passion et la glorification de Notre-Seigneur, et du témoignage d'Alain de la Roche attestant sur

(1) *The Month*, 1900, p. 515.

la foi d'une ancienne tradition qu'aux trois cinquantaines était attaché le souvenir du Christ incarné, du Christ souffrant et du Christ ressuscité, il est difficile de ne pas reconnaître l'existence, au XIIIe siècle, d'une certaine méditation de mystères annexée à la récitation de la cinquantaine (1).

C'est ce qui ressort également de ce que rapporte Waterton, un écrivain anglais. « En Angleterre, dit-il, le Rosaire fut la dévotion populaire envers Notre-Dame, et son usage se retrouva dans toutes les classes. Cela est prouvé abondamment par d'innombrables testaments et inventaires du XIVe et du XVe siècles. Un trait remarquable de ces testaments, c'est que dans la description très détaillée faite par les testateurs de leurs chapelets, les *Notre-Père* sont souvent appelés *Gawdyes*, les joies. Or, ce terme de *Gawdye* est lié intimement à ce qui me semble avoir été en Angleterre la manière de dire le chapelet. On le disait en l'honneur des cinq ou des quinze joies de Notre-Dame, selon que l'on récitait une ou trois cinquantaines (2).

(1) Le P. Thurston l'a du reste reconnu lui-même : « Cette caractéristique des 150 salutations adressées à la T. S. Vierge, accompagnées, au moins d'une manière vague, d'une méditation sur les mystères de notre rédemption, constitue l'essence de la dévotion et était admise, je crois, dès le début. » — *Cosmos*, 1902, p. 665.

(2) Waterton, *Pietas Mariana Britannica*. Part. II.

Ce texte fait voir que, déjà au XIVe siècle, le Psautier de Marie n'était pas une pure prière vocale, mais qu'il s'y joignait une part de pensées et de réflexions se rapportant aux mystères de la Très Sainte Vierge.

8° Enfin, nous possédons le fait des Béguines de Gand, qui devaient, d'après leur règle, lire un mystère de la vie de Notre-Seigneur avant chaque *Pater* et *Ave*. Le fait est contesté par les Bollandistes et par le P. Thurston, et nous sommes tenté de nous ranger à leur avis. Il paraît difficile de faire remonter aux origines du Béguinage ce texte du livre appelé *Psautier : Beghina praeses ad singula* Pater noster *et ad singula* Ave Maria *mysterium aliquod vitæ Christi aut B. V. legat ac praemittat* (1). Nous avons peine à croire qu'au XIIIe

C. 3. — On peut voir le texte anglais dans Ragey, *Hist. de S. Anselme*, t. I, p. 439.

(1) Leikes, *Rosea aurea*, p. 62. Dulmen, 1886. — Echard (*Script. O. P. supplem. novissimum, p. 5*, apud Chapotin, *Hist. des Dominic. de la Prov. de France*, p. 519. Rouen, 1898). Mamachi (*Ann. O. P.* p. 327) et le P. Hopzapfel, au lieu de citer : *Beghina... legat ac præmittat,* disent : *legebat ac præmittebat.* Quelle est la bonne version? Nous ne savons. Comme le fait observer justement le P. Holzapfel (*St. Dominikus und der Rosenkranz*, p. 45), ces deux verbes à

siècle on eut déjà cette pratique de lire quelque chose avant chaque *Pater* et *Ave*. Cela semble faire allusion à ces petits livres du XVIe et XVIIe siècle, composés exprès pour fournir une courte lecture avant le *Pater* sur le mystère correspondant, et quelques réflexions avant chaque *Ave* (1). Ce point de la règle des Béguines ne nous paraît donc pas appartenir au XIIIe siècle, ni même au temps des clausules de Dominique de Prusse, mais au temps qui a suivi.

En tout cas, le P. Thurston met ici en avant une raison qui ne vaut rien. Il prétend que l'emploi du mot *mystère* appliqué aux faits de la vie de Notre-Seigneur n'était pas possible au XIIIe siècle, que cette application et ce sens indiquent une date postérieure. C'est une erreur.

Saint Thomas d'Aquin était du XIIIe siècle. Or, il dit dans sa Somme contre les Gentils : *Si quis diligenter et pie Incarnationis mysteria consideret, inveniet tantam sapientiæ profunditatem, quod omnem humanam cognitionem excedat* (2).

l'imparfait ne permettraient pas de penser que la rédaction de cette phrase serait de l'année même de la fondation, 1234.

(1) Voir par exemple le *Rosarium sive Psalterium B. Virginis Mariæ* a T. W. A. Ingolstadt, 1603.

(2) *Contr.* l. IV. c. 54.

Dans sa Somme théologique, il dit encore : *Frequenter major devotio excitatur ex consideratione Passionis Christi et ex aliis mysteriis Humanitatis ipsius quam ex consideratione divinae magnitudinis* (1).

Dans son Commentaire sur les Psaumes se trouve également un texte probant : *Possunt et haec ad beneficia gratiae referri, et tunc in his omnia mysteria Christi numerantur, primo Incarnationis... Secundum est Passionis... Tertium est beneficium Resurtionis... Quartum mysterium est Ascensionis... Quintum mysterium est adventus ad judicium* (2).

Or, si le mot *mystère* employé pour désigner les faits de la vie du Sauveur appartenait déjà à la langue de saint Thomas, on ne saurait douter que d'autres écrivains s'en fussent servi aussi avec la même acception. La liturgie du reste en avait déjà donné l'exemple, en faisant dire au prêtre dans la préface de Noël : *Quia per incarnati Verbi mysterium...* (3).

Qu'on se souvienne encore que c'est au XIIIe siècle que les représentations religieuses du moyen-âge arrivèrent à leur plein épanouissement. On plaçait

(1) *Summ.* 2. 2. q. 82, a. III. 2m.

(2) S. Thom. *In Psalm. VIII.*

(3) Hugues de Saint-Cher emploie le mot *mystère* dans ce même sens.— Cfr. *In Psalm. 50* et *in Ezech. I.*

sous les yeux du peuple en forme de drames et de dialogues, les scènes de l'Evangile, les faits mêmes de la vie de Notre-Seigneur, et ces drames s'appelaient des *mystères* (1).

En ce qui regarde les Béguines de Gand, il faut distinguer entre leurs Statuts, qui leur ordonnaient de réciter chaque jour *tria serta quae Psalterium B. Virginis appellantur*, et cet autre livre appelé Psautier, qui commandait de lire un mystère avant chaque *Pater* et *Ave*. Pour ce dernier article, nous le croyons de date postérieure, mais pour les Statuts, ils sont certainement du XIII[e] siècle et sans interpolation. Et les Bollandistes n'ont pas du tout montré le contraire. Même la citation qu'ils apportent de Ryckel, auteur d'une histoire du Béguinage, prouverait plutôt la non interpolation. « On lit, dit cet écrivain, que Louis, comte de Flandre, augmenta les Statuts du Béguinage, et qu'ainsi augmentés, il les confirma en 1354. Ces mêmes Statuts — *haec eadem* — furent approuvés le 12 mai 1531 par Charles-Quint; le 23 novembre 1623, ils furent de nouveau examinés et approuvés (2). » En parlant ainsi, Ryckel écarte l'hypothèse qu'après 1354 il aurait pu y avoir une

(1) Lecoy de la Marche, *Le treizième siècle littéraire*, p. 192.

(2) *Act. SS. t. I Aug.* p. 426.

interpolation ; il affirme, au contraire, qu'après la confirmation de ces Statuts à cette date, ceux-ci demeurèrent les mêmes, quand plus tard ils furent l'objet de nouvelles approbations.

Si donc ils ont été interpolés, ce ne peut être qu'avant 1354 ou à cette date de 1354, et le texte de Ryckel laisse en effet entendre qu'il leur a été fait des additions. L'une d'elles aurait-elle eu pour objet la clause concernant la récitation quotidienne du Psautier ? Nous avons une raison pour répondre négativement, c'est qu'Alain de la Roche, en 1475, affirme que les Béguines récitent ce Psautier en guise d'Office depuis deux cents ans. Donc cet article de leurs Statuts est bien du XIIIe siècle.

9° A propos de méditation des mystères, sera-t-il excessif de rappeler que Fra Angelico, en peignant les faits de la vie de Notre-Seigneur ou de la Très Sainte Vierge, plaçait presque toujours saint Dominique dans un coin de ses tableaux, le regard pieusement fixé sur la scène qui se déroulait devant lui? N'était-ce qu'une fantaisie d'artiste ou une pensée affectueuse d'un fils envers son père ? N'y avait-il pas là une allusion à quelque souvenir historique ? Il nous suffit de mentionner le fait. Nous n'apportons pas une preuve ; nous posons un point d'interrogation.

10° Pour terminer, nous signalerons ici un fait qui n'a point de rapport direct avec le Rosaire, mais qui montre que l'idée des mystères, même en tableaux, n'était pas inconnue au XIIIe siècle.

Joinville, dans sa vie de saint Louis, raconte que le saint roi « envoya au roi des Tartares une tente faite en forme de chapelle qui coûta beaucoup, car elle étoit toute faite de bonne écarlate fine. Et le roi pour voir s'il le pourroit attirer à notre croyance, fit tailler en ladite chapelle, par images, l'Annonciation de Notre-Dame et tous les autres points de la foi ».

Dans un autre endroit de son histoire, Joinville dit : « Il leur fit figurer, dans la chapelle, tous les points de notre foi, l'Annonciation de l'ange, la Nativité, le baptême dont Dieu fut baptisé, et toute la Passion, et l'Ascension et l'Avènement du Saint-Esprit. » Il ajoutait encore : « Et ces choses, il leur envoya par deux Frères Prêcheurs qui savoient le Sarrasinois, pour leur montrer et enseigner comment ils devoient croire » (1).

En résumé, le Rosaire du XIIIe siècle était différent du nôtre sur quelques points ; il lui manquait les 15 mystères, et probablement les *Pater*. Mais il offrait déjà la triple cinquantaine, la

(1) Joinville, *Hist. de saint Louis*, livre 2, chap. 15 et 79.

division par dizaines, et un triple sujet de méditations adapté à la triple cinquantaine, la vie, la mort et la glorification du Sauveur.

Mais si différent soit-il, on ne peut lui refuser d'être substantiellement le même que le Rosaire d'aujourd'hui. Le Rosaire, en effet, n'est-ce pas principalement d'honorer Marie par la récitation de 150 *Ave*, et les trois cinquantaines ne correspondent-elles pas exactement à nos trois chapelets? Et si quelqu'un, au XIIIe siècle, a été l'inspirateur et le propagateur de cette récitation de 150 *Ave* avec cette division en trois cinquantaines, comme nous le croyons de saint Dominique, si son zèle a réussi à en faire un usage populaire et universel, celui-là ne méritera-t-il pas d'être appelé l'auteur du Rosaire, quand même il n'y aurait mis ni *Pater*, ni *Gloria*, ni cette méditation que nous possédons maintenant?

11° Relativement à la méditation qui devait accompagner la récitation des *Ave*, il importe d'exposer quelles étaient la pensée et la manière de voir du B. Alain de la Roche. Il est l'auteur, à cet égard, d'un changement très important.

Avant lui, si l'on remonte jusqu'au XIIIe siècle, il est probable qu'à la triple cinquantaine se joignait la triple méditation générale de l'Incarnation,

de la Passion et de la glorification de Notre-Seigneur, trois grands sujets, dont chacun était libre de se nourrir comme il l'entendait.

Au commencement du xve siècle, un chartreux, Dominique de Prusse, imagina de joindre à chaque *Ave*, une clausule rapportant un fait de la vie du Sauveur. Au premier *Ave*, on rappelait l'Annonciation ; au second, la Visitation ; au troisième, la naissance. Plus loin, se présentaient le baptême de Jésus, sa tentation dans le désert, le miracle de Cana, la résurrection de Lazare, la transfiguration, l'entrée à Jérusalem au jour des Rameaux, la Passion, la résurrection, etc. Ainsi aux cinquante *Ave* était joint le souvenir de cinquante faits de la vie du Christ, et l'on pouvait distribuer toute cette matière sur les cent cinquante *Ave*, si l'on voulait réciter le Psautier tout entier.

Cette innovation était pieuse, elle eut du succès. Mais elle offrait de graves inconvénients. D'abord, les clausules étaient trop longues, difficiles à retenir par cœur, de sorte qu'il fallait un écrit pour s'en servir, et par conséquent savoir lire. Ensuite, au lieu d'être rédigées en une seule formule courte, précise, qui aurait pu ainsi devenir d'un usage universel, elles variaient à l'infini. Dominique de Prusse, lui-même, avait permis cette variété.

Le résultat pratique fut de tuer le Psautier

marial, la triple cinquantaine, comme le B. Alain s'en plaint (1). Sans que Dominique de Prusse l'ait voulu, on enferma tout le mystère du Verbe Incarné dans les cinquante premiers *Ave*, et on se borna à réciter une seule cinquantaine. Il est même probable que le peuple qui ne savait pas lire, ne disait rien du tout.

Il fallait nécessairement une simplification : c'est ce que comprit le restaurateur du Rosaire. Que fît-il ? Sans battre en brèche ou déprécier directement l'ancienne méthode, il la passa complètement sous silence. Au chapitre XIV de son *Apologie*, où il explique les méditations à employer, il ne fait aucune allusion aux clausules de Dominique de Prusse. Mais à la place, il propose entre autres systèmes, celui des quinze sujets de méditation, cinq pour la première cinquantaine, cinq pour la deuxième, cinq pour la troisième. Donc, au lieu des cinquante ou cent cinquante mystères à méditer, on n'en aurait plus désormais que quinze, un pour chaque dizaine.

(1) Proh dolor ! abhinc annis 70 vel 80, per quemdam mihi bene notum, ex devotione ipsius singulari, divinum hoc psalterium fuit detruncatum, et ad solam quinquagenam redactum : idque ea de causa quod homines jam tum, etsi psalterium totum portarent, nequaquam tamen perorabant, uti par et oportebat. — *B. Alan. Apol.* Cap. VIII.

On voit de suite l'importance de la modification et combien plus facilement, avec cette méthode, la pratique du Rosaire pourrait devenir populaire.

Pour la troisième cinquantaine, le B. Alain assigna explicitement cinq sujets de méditation, savoir : la Résurrection, l'Ascension, la Mission du Saint-Esprit, la session de Jésus à la droite de son Père et sa venue pour le jugement (1). Pour les deux premières cinquantaines, Alain, dans son *Apologie*, ne détaille pas, il se borne à dire : Que la première cinquantaine soit récitée en l'honneur du Christ incarné; la seconde, en l'honneur du Christ souffrant. Mais il est très vraisemblable que là aussi, comme pour la troisième cinquantaine, il conseillait cinq subdivisions, qui d'ailleurs n'étaient pas difficiles à trouver.

Etaient-elles exactement les mêmes qu'aujourd'hui ? Peut-être que non. Mais cela fût-il vrai, il n'en demeurerait pas moins établi que le système des quinze mystères n'était plus à trouver.

Dans la collection des écrits d'Alain réunis par l'éditeur posthume, se trouve un chapitre intitulé : *De la manière de méditer le Psautier révélée à saint Dominique.* Là il est enseigné par Alain que la

(1) Tertia (oretur in honorem) resurgentis, ascendentis, Paracletum mittentis, ad dexteram sedentis, et venturi ad judicium. — *B. Alan. Apol.* cap. XIV.

méditation de la première cinquantaine se rapporte à l'Incarnation du Christ, et que les parties de ce mystère sont l'*Annonciation*, la *Visitation*, la *Nativité*, la Circoncision, la *Présentation*, la fuite en Egypte, le retour en Judée, le *recouvrement dans le temple*, la soumission du Christ à ses parents. Puis il ajoute : Il faudra de ces mystères en choisir cinq à son gré, un pour chaque dizaine.

Pour la seconde quinzaine, il énonce cinq mystères qui sont exactement les mêmes qu'aujourd'hui, l'Oraison à l'Agonie, la Flagellation, le Couronnement, le Portement de la croix, le Crucifiement.

Pour la troisième cinquantaine, il indique également nos cinq mystères, la Résurrection, l'Ascension, la Mission du Saint-Esprit, l'Assomption de Marie dans les cieux et le Couronnement (1).

(1) Modus primæ quinquagenæ et vocalem orationem et meditationem refert ad Christi incarnationem, idque per sensuum applicationem in mysterii illius partibus quæ sunt *Annuntiatio* seu Conceptio, *Visitatio ad S. Elisabetham*, *Nativitas*, Circumcisio, *Præsentatio*, fuga in Ægyptum, reditus indidem, *Inventio in templo*, subjectio Christi sub parentibus.

Ex his quinque delecta pro libitu mysteria, cuique unum decadi, mente designare oportebit...

Modus II. Quinquagenæ ad Christi passionem vertit orationem et vocalem et mentalem, ducendo utramque

Comme on le voit, la pensée du B. Alain était encore flottante, en ce qui regardait le choix des mystères. Pour la première cinquantaîne, il en trouvait neuf, et il recommandait d'en choisir cinq à son gré. Pour la troisième cinquantaine, dans son *Apologie*, il indiquait comme quatrième et cinquième mystère la session de Jésus à la droite de son Père et le jugement dernier. Ici, au contraire, il indique l'Assomption de Marie et son Couronnement. Cette indécision durera encore longtemps. Après la mort d'Alain, comme l'a démontré le R^me^ P. Esser, il faudra plus d'un siècle pour arriver à l'établissement uniforme et général de nos quinze mystères (1). Quelques-uns mêmes de ses propres disciples, ne le suivront pas dans l'emploi de sa nouvelle méthode et préfè-

decadatim per 1° Orationem, agoniam, captivitatemque Christi in horto. 2° Per flagellationem. 3° Coronationem. 4° Crucis bajulationem. 5° Crucifixionem....

Modus III. Quinquagenæ ad Christi gloriosam Resurrectionem orat decadatim mente et ore. Partes considerationis sunt istæ : mysterium Resurrectionis. 2° Ascensionis. 3° Sancti spiritus missionis. 4° Deiparæ in cœlos Assumptionis, et 5° Coronationis. — *B. Alani redivivi opus aureum*, pars quarta, cap. IX. Ed. Sallua, 1847. — Ed. Coppenstein. 1665. Cap. XXXII.

(1) Esser. *Uber die*, etc.

reront le système des clausules de Dominique de Prusse (1).

Alain n'en est pas moins le véritable auteur de cette idée des quinze mystères appliqués aux quinze dizaines du Rosaire. Avant lui, personne, qu'on sache, n'en avait parlé (2).

Un détail qui fait bien reconnaître l'inspiration

(1) Plus tard, il se fit une combinaison des deux méthodes, celle des quinze mystères et celle des clausules. Et voici comment : les clausules qui se disaient à chaque *Ave*, soit avant, soit après, se maintinrent désormais dans le cadre du mystère correspondant à la dizaine, et se bornèrent à le développer, tantôt avec les paroles mêmes de la sainte Ecriture, tantôt avec d'autres paroles. On en voit un exemple dans le *Rosario della sacratissima Vergine Maria,* du P. Dominicain André Gianetti, imprimé à Rome en 1575. Cfr. *Couronne de Marie, 1875.* p. 274.

Aujourd'hui encore cette méthode est en usage dans le diocèse du Puy. Les femmes qui font de la dentelle récitent le Rosaire en commun tout en travaillant, et elles disent, avant chaque *Ave*, quelques mots se rapportant au mystère, qu'elles ont appris par cœur dans leur enfance. Ces formules, très courtes, sont imprimées *in-extenso* dans les catéchismes.

(2) Le P. Coulon *(Dict. d'Histoire et de Geogr. ecclésiastique*, Paris, 1912. Fasc. V. col. 1310) affirme qu'Alain de la Roche, en ce qui concerne la méditation du Rosaire, n'aurait été sur aucun point un initiateur. Nous pensons que cela n'est pas exact.

et l'influence du Prêcheur breton dans l'usage de ces quinze mystères, c'est la multiplication si remarquable des images et peintures pour les représenter. Alain disait : Il ne sera pas peu utile d'avoir sous les yeux quelque image de Marie avec son petit enfant sur les bras. Et plus elle sera belle, plus elle sera apte à inspirer l'affection. Le petit Jésus entre les bras de sa Mère sera comme un livre, et ses membres comme les feuillets de ce livre divin (1).

Sur cette invitation, les auteurs de livres sur le Rosaire y insérèrent une multitude d'images, de nature à saisir davantage l'attention de l'esprit et à aider la dévotion (2). Et cette habitude s'est conservée jusqu'à nos jours. Mais quand on comptait cinquante mystères, un pour chaque *Ave*, cela évidemment n'était guère possible.

Echard ne disait donc que la pure vérité historique, quand il affirmait qu'Alain était le premier

(1) *B. Alani redivivi op. aureum*, p. IV, cap. IX.

(2) Le Rme P. Esser signale un premier livre paru avec l'image des quinze mystères en 1483, huit ans seulement après la mort du B. Alain : *Unser lieben Frawen psalter*. Et cet ouvrage eut de nombreuses éditions à Ulm en 1489, 1492 ; à Augsbourg, 1490, 1492 ; à Augsbourg encore, chez un autre éditeur, en 1495 et 1502. — Esser. *Uber die...* p. 94.

à avoir rattaché quinze mystères de la religion aux dizaines du Rosaire (1), et le R^me P. Esser, malgré l'érudition étonnante qu'il déploie dans sa brochure sur les *Méditations du Rosaire aujourd'hui en usage*, ne réussit pas à prouver le contraire (2).

Le P. Thurston, il fallait s'y attendre, enlève aussi au B. Alain la paternité des quinze mystères (3). Mais ses raisons ne sont d'aucun poids. Il déclare qu'on ne peut découvrir dans les divers opuscules du Prêcheur breton aucune trace de cette distinction. Or, on l'a vu plus haut, ce n'est pas seulement la trace, mais les quinze mystères eux-mêmes qui y sont nettement indiqués.

Il trouve étrange que si Alain a réellement enseigné cette méthode, on n'en voie la première indication que quinze ans après sa mort, dans le *Unser lieben Frawen Psalter* paru en 1489. Or, ce volume n'a pas paru, comme il croit, en 1489, mais en 1483, chez Conrad Dinckmut, à Ulm, donc huit ans après la mort d'Alain. Et encore, est-on sûr qu'il n'a pas existé une édition antérieure ?

(1) Primus Alanus religionis mysteria quindecim rosarii decadibus alligandi rationem excogitavit. — *Script. O. P.* t. I, 852 et t. II, 845.

(2) Esser, *Uber die allmählich einfuhrung der Betrachtungspuncte*.

(3) *The Month*. 1900, p. 628.

Le P. Thurston cite le passage suivant de ce livre, qui lui semble être d'Alain, et où il pense voir une contradiction avec les cinq images représentant cinq mystères.

« Comment faut-il dire le Psautier de Marie ? Ce Psautier a trois parties. La première doit être dite en l'honneur de l'Incarnation du Christ et en mémoire de la joie que Marie éprouva quand l'ange la salua, quand elle conçut, quand elle franchit les montagnes pour aller visiter Elisabeth, quand elle enfanta le Christ, quand elle offrit son fils dans le temple, quand il fut circoncis, quand les trois rois lui apportèrent leurs offrandes, quand il s'enfuit en Egypte, quand il discuta avec les Juifs et fut retrouvé ; en mémoire de sa prédication, de ses travaux et de ses miracles. Ce premier Rosaire comprend 50 *Ave* (1). »

Or, loin de voir ici une contradiction, on aperçoit plus tôt quelque chose de très concordant et une confirmation parfaite de ce qui est exposé plus haut. Un texte relatif à la première cinquantaine indiquait neuf mystères à méditer, mais il était recommandé d'en choisir cinq. Ici les sujets de méditation indiqués sont encore plus nombreux. Mais l'éditeur s'est souvenu qu'Alain invitait à en choisir cinq. C'est ce qu'il a fait, en mettant seule-

(1) *The Month.* 1900, p. 628.

ment cinq images, celles sans doute qui se rapportaient aux mystères les plus ordinairement employés. Donc, point de contradiction.

Le savant Père Jésuite veut que cette énonciation multiple de mystères s'accorde avec le système des clausules, qu'il croit avoir été adopté par Alain. C'est une erreur. Le restaurateur du Rosaire laissait la faculté de choisir cinq mystères entre plusieurs autres. Voilà pourquoi il en indiquait un certain nombre. Quant aux clausules, s'il les permettait, si on en trouve même un modèle dans ses œuvres, elles n'avaient pourtant pas ses préférences.

En ce qui concerne la distinction des trois séries de mystères appelés mystères joyeux, mystères douloureux et mystères glorieux, elle est bien en réalité dans Alain de la Roche, mais sans les noms. On trouve, en effet, chez lui les quinze mystères divisés en trois séries. Chacune de ces séries comprend à peu près les mystères tels que nous les possédons. Alors que manque-t-il ? Simplement les vocables. Nulle part Alain ne se sert de ces mots : Mystères joyeux, douloureux, glorieux.

Mais peut-être pourrait-on dire qu'il emploie des mots équivalents pour exprimer la même chose. Ainsi au chapitre XIV de son *Apologie*, il dit: «Que la première cinquantaine soit récitée en l'honneur

du Christ incarné ; la seconde du Christ souffrant ; la troisième, du Christ ressuscité, montant aux cieux, envoyant le Saint-Esprit ». Le Christ incarné, sans doute, n'implique pas directement l'idée de mystères joyeux. Mais le Christ souffrant, le Christ ressuscité et montant aux cieux, n'est-ce pas comme si l'on disait : mystères douloureux, mystères glorieux ?

Au chapitre XIX de cette même *Apologie*, il se demande s'il vaut mieux avoir l'attention au sens des mots ou au souvenir des faits sur lesquels on médite. Et il répond que les méditations sur l'Incarnation du Christ, sur sa Passion et sur sa *gloire*, sont de plus grande valeur dans le Psautier que l'attention au sens des paroles (1).

Dans ce recueil de l'éditeur posthume déjà cité plus haut, il est dit que celui qui médite le Psautier sent en lui comme un monde, au travers duquel il considère la vie du Seigneur Jésus, c'est-à-dire son Incarnation, sa Passion et sa Glorification et ainsi son cœur est incliné soit *aux joies*, soit à *la compassion* (2).

(1) Utrum melius orationem isthanc orare ad sensum verborum an rerum ? dico : Meditationes de Christi incarnatione, Passione, *Gloria*... pluris sunt in Psalterio quam ad verborum sensum attentio. — *B. Alan. Apol.* cap. XIX.

(2) In corde suo quasi quemdam mundum sentit, intra

Cette triple méditation est ailleurs représentée comme l'âme et la vie du Psautier de Marie (1).

Dans un autre endroit, Alain exhorte à servir la Très Sainte Vierge en lui offrant son Psautier, à cause des cent cinquante *joies* qu'elle eut dans la Conception et dans la Nativité de son Fils ; à cause des cent cinquante *douleurs* qu'elle ressentit au moment de la Passion de Jésus ; et enfin à cause des cent cinquante allégresses dont elle jouit dans le ciel au-dessus de tous les saints (2).

On se rappelle aussi la citation faite plus haut d'un passage du *Sponsus Novellus*. « La première partie du Psautier doit être dite en l'honneur de l'Incarnation du Christ, et en mémoire de *la joie* qu'eut Marie quand l'ange la salua, quand elle conçut,

quem Domini Jesu vitam intuetur, scilicet Incarnationem, Passionem et Glorificationem. Et secundum istud, vel ad *gaudia*, vel ad *compassionem* cor ejus movetur. — *B. Alani redivivi opus*, p. II. cap. V.

(1) Omnes is expleritnumeros, qui prædictis addiderit animam velut ac vitam, meditationem Vitæ, Mortis ac *Gloriæ* Christi. — Ibid. p. II. cap. XVII.

(2) Servite Virgini Mariæ in psalterio... propter centum et quinquaginta *gaudia* quæ habuit in Conceptione et Nativitate Filii sui... ; propter centum et quinquaginta *dolores* quos ipsa in Passione Filii sui habuit ; propter centum et quinquaginta gaudia quæ nunc habet in cœlo super omnes sanctos. — *B. Alan. rediv.* p. IV, cap. I.

quand elle alla visiter Elisabeth, quand elle enfanta, quand elle offrit son Fils dans le temple ». Ce sont donc des mystères *de joie*, autrement dit des mystères joyeux.

Ailleurs il est encore expliqué que la troisième cinquantaine a pour objet la *glorieuse* résurrection du Christ, et que les parties de cette contemplation sont le *mystère* de la Résurrection, de l'Ascension, de la mission du Saint-Esprit, de l'Assomption de Marie et de son Couronnement (1). Ici nous n'avons pas seulement l'idée et la chose, mais presque le mot même de *mystère glorieux*.

Il semble donc juste de faire remonter à Alain de la Roche non seulement l'idée des quinze mystères attachés aux quinze dizaines du Rosaire, mais aussi celle des trois séries de mystères joyeux, douloureux et glorieux. On trouve déjà sous sa plume et dans sa pensée la distribution de tout le mystère du Verbe incarné en ces trois grandes subdivisions, *les joies, les douleurs, les gloires*.

Il est vrai que pour lui cette triple série n'est pas

(1) Modus III quinquagenæ ad Christi *gloriosam* resurrectionem orat decadatim. Partes considerationis hic sunt istæ : *mysterium* resurrectionis. 2° Ascensionis. 3° Sancti Spiritus missionis. 4° Deiparæ in cœlos Assumptionis. 5° Coronationis. — *B. Alan. rediv. opus*, p. IV, cap. IX.

encore le thème obligé, invariable, des méditations qui doivent accompagner la triple cinquantaine. Car il permet de méditer aussi sur les saints, sur les anges, sur les vertus, ou sur les membres, soit de Notre-Seigneur, soit de la Très Sainte Vierge. Mais la triple série des mystères n'en est pas moins déjà trouvée.

Il paraît même probable qu'il faut aussi attribuer au B. Alain la première idée de symboliser les trois séries de mystères par les couleurs blanche, rouge et or, auxquelles les auteurs après lui font si souvent allusion.

Le P. Thurston cite un texte expressif emprunté au *Sponsus Novellus* (édité en 1488). « La première cinquantaine, dit la Très Sainte Vierge, est sur l'Incarnation de mon Fils, blanche et virginale ; la seconde, sur sa Passion, très rouge et très douloureuse ; la troisième, sur sa glorieuse résurrection et sur la gloire des saints très radieuse (1) ».

Et dans le recueil des écrits d'Alain, nous lisons: « La première cinquantaine sur l'Incarnation est

(1) Prima quinquagena est de incarnatione filii mei *candida* et virginea; secunda, de passione filii mei *rubicundissima* et penosissima ; tertia autem quinquagena est de filii mei gloriosa resurrectione et deitate, et sanctorum gloria, *clarissima*. — *The Month*. 1900, p. 623.

pure et blanche ; la seconde, sur la Passion, est rouge et empourprée ; la troisième, sur la Résurrection de Jésus et sur la gloire des saints, est lumineuse comme les étoiles (1) ».

Toute cette étude sur la méditation jointe aux *Ave* peut ainsi se résumer : 1° Au XIII[e] siècle, la triple cinquantaine était accompagnée souvent d'une triple contemplation sur la vie, la mort et la glorification de Notre-Seigneur. 2° Au commencement du XV[e] siècle, le chartreux Dominique de Prusse joignit, par ses clausules, le souvenir d'un mystère différent à chaque *Ave*. 3° Le B. Alain de la Roche créa enfin le système des quinze mystères, un pour chaque dizaine.

Les Bollandistes, toujours préoccupés de savoir comment ils s'y prendront pour que rien dans le Rosaire ne soit contemporain de saint Dominique, font ce raisonnement : « Si le Psautier ou Rosaire que saint Dominique est dit avoir institué comportait la méditation des mystères, comment concilier cela avec l'opinion d'Echard, qui affirme deux fois qu'Alain de la Roche est le premier à

(1) I quinquagena, de Incarnatione, pura *candet* ; II, de Passione Filii, purpurata *rubet* ; III, de ejusdem resurrectione sanctorumque gloria, stellata *coruscat*. — *B. Alan. rediv. opus*, p. II, cap. III.

avoir uni aux dizaines cette même méditation ? Et si vous dites que cette méditation a été établie par saint Dominique lui-même, alors il vous faudra répondre aux arguments des Prémontrés, qui assurent que cette pratique du Rosaire était en usage dans leur Ordre avant ce Patriarche (1) ? »

C'est comme si les Bollandistes disaient : Il nous est indifférent que vous placiez l'origine de la méditation des mystères avant ou après saint Dominique. Ce que nous voulons, c'est qu'elle ne soit pas contemporaine du fondateur des Frères Prêcheurs.

Or, la réponse à ces savants historiens n'est pas embarrassante. Echard a dit, et nous disons avec lui, qu'Alain a inventé la division des mystères en quinze tableaux correspondant aux quinze dizaines, et nous soutenons également qu'il existait au XIIIe siècle, et probablement par l'institution de saint Dominique, une triple méditation générale adjointe à la triple cinquantaine. Ces deux affirmations, il semble, n'ont rien de contradictoire. Nous pensons qu'au XIIIe siècle on possédait déjà une certaine méditation, mais non celle des quinze mystères. Ce n'est pas difficile à concilier.

Quant à l'assertion des Prémontrés, elle vise le fait unique du B. Herman-Joseph, († 1236 ou 1241),

(1) *Act. SS. t. I Aug. ad diem IV, éd. anc., p. 428.*

qui unissait à la récitation d'*Ave* le souvenir des joies de Marie. Mais il est facile de répondre qu'on ignore s'il récitait le Psautier Marial, sa biographie n'expliquant pas combien d'*Ave* il disait. Ensuite, rien ne prouve que la pratique de ce Bienheureux n'est pas du XIIIe siècle et postérieure à saint Dominique (1).

Si ce fait peut ici intervenir, c'est seulement pour prouver que cette façon d'unir une contemplation à des *Ave*, pratique également propre au Psautier de Marie, n'était pas étrangère au XIIIe siècle (2).

(1) Cfr. chap. I, p. 40.

(2) Præcipue in Matrem Domini susceptricem suam, fervore mirabilis devotionis exarsit ; quam etiam novorum verborum gaudiis gaudia sua ipsi referentibus et multiplicato angelicæ salutationis versiculo salutavit. Addidit et singulis gaudiis et salutationibus genuflexiones singulas, et talibus exercitiis tam corporalibus quam spiritualibus maximam noctis partem deduxit insomnem. — *Act. SS. t. 1 Apr. ad diem VII. Edit. ancienne.*

A ce texte, le P. Holzapfel *(St Dominikus und der Rosenkranz.* Munich, 1903, p. 43) en substitue un autre qu'il emprunte aux Bollandistes *(T. I, Aug. p. 427 : Nova gaudia superaddens et salutationes angelicas novo devotionis ordine velut rosas intermiscens, marianam Coronam sive Rosarium, quo Rosæ suæ charissimæ redimiret, intexuit.* Mais ce texte, qui, au XIIIe siècle, désignerait notre dévotion sous le nom de Rosaire, est sûrement une interpolation de date postérieure.

CHAPITRE VII

Des noms usités dans l'Ordre des Frères Prêcheurs pour désigner cette dévotion.

Une nouvelle preuve que le Rosaire au XIIIe siècle était bien dominicain, c'est que les noms sous lesquels il est désigné alors ne se rencontrent guère que dans l'Ordre des Frères Prêcheurs.

Ainsi cette expression *Psalterium B. Virginis* n'apparaît à notre connaissance que sept fois dans tout le XIIIe siècle, et, sauf deux mentions, toujours chez les Dominicains (1), savoir, dans Thomas de Cantimpré, dans Jean de Mailly, dans la chronique des

(1) Le P. Mortier se trompe, en faisant du B. Alain de la Roche le premier inventeur du psautier de Notre-Dame (*Hist. des Maîtres Gén.* t. IV, p. 633 et 634). Le nom et la chose existaient au treizième siècle.

Dominicaines de Toesz (1), dans la règle des Béguines de Gand (2), dans la fondation imposant sous la signature de plusieurs Frères Prêcheurs la récitation d'un Psautier de Notre-Dame à l'anniversaire d'un défunt (3).

Cette autre expression, si caractéristique du Psautier marial, les *trois cinquantaines ou trois fois cinquante*, ne se retrouve également que dans l'Ordre de saint Dominique et nulle part ailleurs, que nous sachions. C'est Barthélemy de Trente « *ter quinquagies* », c'est Thomas de Cantimpré, parlant de la *triplici quinquagena*. C'est la règle des Béguines de Gand fixant pour l'Office de chaque jour les « *tria serta* ». Ce sont les dominicaines de Toesz récitant « *III funfzig*.

En dehors de ces citations, on voit bien encore au XIII[e] siècle des auteurs parlant de personnes qui récitaient 50 ou 150 *Ave*, par exemple l'auteur d'une *Compilatio singularis exemplorum* (4), et le moine cistercien, Césaire d'Heisterbach († vers 1240) (5).

(1) Cfr. p. 100.
(2) Cfr. p. 98.
(3) Cfr. p. 97.
(4) Bibl. de Tours, mss. n° 468.
(5) Ces. Heisterb. *Dialogus Miracul.* Cologne, 1851, t. II, dist. 7 *de S. Maria*. — Césaire d'Heisterbach entra en 1199 dans l'Ordre de Citeaux à Bonn (A. Reiners, *Das heil. Messopfer*, p. 142). Dans son ouvrage, il raconte

Mais si c'est là en soi le Psautier, on ne voit apparaître ni le nom de Psautier, ni la division en triple cinquantaine.

Psautier de la Bienheureuse Vierge, c'est le premier nom de la dévotion du Rosaire, et ce nom en contient, en exprime l'idée initiale et le principe substantiel, 150 *Ave* offerts à Marie comme il y avait 150 Psaumes.

une multitude d'anecdotes et de faits qui ne manquent pas d'intérêt, mais nous ne saurions dire si l'on peut bien ajouter foi toujours à ses récits. Ainsi, il rapporte en disant : *Monachus quidam Ordinis nostri,* le fait de saint Dominique lorsqu'il aperçut son Ordre sous le manteau de la T. S. Vierge. A la rigueur, sans doute, on pourrait concevoir que le même fait aurait eu lieu deux fois. Mais comment comprendre que les circonstances soient exactement les mêmes, et qu'on n'ait pas conservé le nom de ce moine Cistercien, avec le lieu et le temps de cette vision mémorable, si glorieuse pour l'Ordre de Citeaux ?

Un autre fait, l'apparition de la Sainte Vierge qui bénit les Frères au dortoir, excepté un dont la tenue laissait à désirer, est encore raconté par Césaire comme arrivé dans l'Ordre de Citeaux et sous le nom vague d'un *Monachus quidam,* p. 16, chap. 14. L'éditeur récent des *Vitæ Fratrum O. Præd.* insinue, p. 43, que ce récit aurait été attribué à l'Ordre de saint Dominique par le fait du passage de Cisterciens dans ce nouvel Ordre. On ne voit pas du tout la raison de penser cela. Césaire, mort vers 1240, a pu connaître ces faits et les insérer indûment dans les souvenirs de son Ordre.

Au XIIIe siècle apparaissent pour la première fois et le nom et la chose. Quand ce nom de *Psautier de la Sainte Vierge* n'est pas exprimé, la chose est clairement indiquée par cette expression très significative et curieuse, *trois fois cinquante.* Avant le XIIIe siècle, on ne peut nous montrer nulle part ce mot *Psautier de la Sainte Vierge,* ni cet autre *trois fois cinquante.* Si deux ou trois personnes sont aperçues récitant 50 ou 150 *Ave,* c'est parce qu'il leur a convenu de s'arrêter à un tel chiffre, mais il n'apparaît pas qu'elles aient été dans l'idée du Psautier, idée qui constitue la substance du Rosaire.

Par conséquent le Rosaire, malgré les deux ou trois exemples antérieurs, est bien du XIIIe siècle, et non pas, comme on l'affirme, du siècle précédent. Quand donc le P. Thurston, M. Sélor et autres écrivains font dériver le Rosaire d'une assimilation au Psautier de David, nous croyons l'idée parfaitement juste. Seulement nous pensons qu'ils sont dans l'erreur, quand ils prétendent que cela s'est fait au XIe et au XIIe siècle. C'est le XIIIe siècle qui a vu naître le Psautier de la Sainte Vierge ; et avant, on n'en avait pas l'idée, même là où l'on aperçoit une certaine récitation d'*Ave.*

Quant au nom de Rosaire, *Rosarium,* appliqué à la dévotion du Psautier de Notre-Dame, on ne le

rencontre sous la plume d'aucun écrivain du XIII[e] siècle. Et cependant il est très probable que, dès ce temps ou vers la fin de ce siècle, le mot de Rosaire commença à être employé dans le peuple pour désigner le Psautier de la Sainte Vierge.

En tout cas, le nom était certainement connu au XIII[e] siècle. Au sens propre, il désignait un champ ou un parterre de roses. Ainsi, il est raconté dans la vie du B. Jacques Salomon, dominicain, mort en 1314 : *Dum ante rosarium floribus ac foliis pro illo tempore destitutum transitum faceret, vidit in ipso rosario subito rosam pulcherrimam* (1). Plus tard, le cardinal Pierre de Banac, mort le 26 septembre 1369, commande de payer la somme de 25 florins d'or pour un rosaire acheté à un chanoine de Narbonne. Il s'agit ici évidemment d'un jardin où étaient des roses (2).

Dès le XIII[e] siècle, on voit le nom de Rosaire employé dans un sens figuré, pour désigner différentes choses ayant un rapport métaphorique avec un champ de roses. Ainsi le cardinal dominicain,

(1) Act. SS. ad diem 30 maii.

(2) Du Chesne, *Hist. des Card. françois*, t. II, p. 483 : « Voluit et mandavit solvi Domino Johanni Gavrige, canonico Narbonensi, viginti quinque florenos auri, in quibus sibi tenetur pro uno Rosario ab eodem Domino Johanne empto.

Hugues de Saint-Chef, écrivait en 1257 au Provincial de l'Ordre en Allemagne de reprendre sous sa juridiction les Dominicaines de Colmar, et il appelait celles-ci des roses épanouies dans le Rosaire de l'Ordre. *Sane rosas istas dicimus Sorores quasdam Ordinis sancti Augustini quas olim in præclaro Rosario roseo, videlicet Ordine vestro, felix ille plantaverat hortulanus Innocentius IV* (1).

Un autre dominicain du même temps, Etienne de Bourbon, emploie aussi le mot *Rosarium* dans un sens figuré. Il parle d'un bouclier où était peint le Rosaire du paradis, *ubi depingitur Rosarium paradisi*, c'est-à-dire cinq roses ouvertes qui sont les cinq ouvertures pratiquées par le fer dans le corps sacré du Sauveur (2).

De même, au jour de la canonisation de saint François d'Assise, on chantait déjà ces deux vers qui sont restés dans son Office : *In Sanctorum Rosario novellus flos producitur*.

D'autre part, c'est une chose fort remarquable, que si, au XIIIe siècle, ne se rencontre nulle part le mot de Rosaire comme synonyme du Psautier de Notre-Dame, cependant nous voyons déjà l'*Ave*

(1) *Ann. Dom.* éd. de Lyon, tome de mars, p. 888.
(2) Danzas, *Etudes sur les temps primitifs*, t. IV, p. 423. Poitiers. 1877.

Maria désigné sous le nom de *Rose* ou symbolisé par cette fleur.

La *Revue Augustinienne* rapporte trois faits qui sont du XIIIe siècle (1).

« Un jeune clerc de Chartres s'était rendu notoire par ses habitudes dissolues. A sa mort on ne permit pas qu'il fut enterré religieusement. Mais Notre-Dame apparut à l'un des religieux ses frères et se plaignit du traitement infligé à celui qu'elle appelait son chancelier et qui avait toujours continué à lui vouer une spéciale dévotion en récitant beaucoup d'*Ave Maria* en son honneur. Lorsque ses frères ouvrirent son tombeau, afin de placer le corps en un terrain consacré, ils trouvèrent dans la bouche du défunt une belle rose répandant un parfum pénétrant.

« Une autre légende rapportée par le dominicain Vincent de Beauvais parle d'un chevalier qui devint moine cistercien. Il ne savait faire autre chose que de répéter ces deux mots : *Ave Maria* ; mais il les répétait continuellement, et à sa mort une rose germa auprès de sa tombe. Sur la rose étaient gravés les deux premiers mots de la Salutation angélique ».

Le troisième fait est celui d'un homme qui, devenu moine, regrettait de ne plus pouvoir offrir à

(1) Rev. August. 190, p. 444.

la Sainte Vierge, selon son ancienne habitude, une couronne de fleurs, et qui apprit d'un vieillard à dire chaque jour à la place 50 *Ave*. Or, un jour qu'il traversait une forêt récitant ses *Ave*, des voleurs l'observaient et virent comme des roses qui sortaient de sa bouche l'une après l'autre, et une dame magnifique les recueillant en composait une couronne.

Le P. Thurston signale que cette dernière légende se retrouve parmi les *Canticas de Santa Maria*, du roi Alphonse le Sage (1270). Là il n'est pas question de 50 *Ave* ni d'un chevalier qui se fit moine, mais de quelqu'un qui offrait chaque jour à la Sainte Vierge une guirlande de roses. Et dans le cas où les roses ne pouvaient être obtenues en nombre suffisant, il est raconté que ce dévot de Marie disait un *Ave Maria* pour chaque rose qui manquait (1).

En plus de ces faits, nous possédons encore le poëme de Muret, écrit en 1213, un mois après la bataille de Muret, où saint Dominique décida de la victoire par les *Ave* qu'il récitait à l'église voisine, à l'heure même du combat. Or dans ce poème, l'*Ave* est désigné sous le nom symbolique de la rose. Voici, en effet, la quatrième strophe de cette poésie :

(1) *The Month*. 1890, p. 520.

Dominicus rosas afferre
Dum incipit tam humilis,
Dominus coronas conferre
Statim apparet agilis.

Que ces roses attribuées à saint Dominique par le poëme de Muret soient positivement des *Ave*, nous l'avouons, le poëme lui-même ne le dit pas. Mais si l'on rapproche ce souvenir des trois faits précédents, il ne paraît pas possible de prendre les roses mentionnées ici pour autre chose que pour des *Ave*.

On ne trouve pas dans le B. Albert le Grand l'emploi du mot *Rosarium*. Mais il est curieux de lire ce que Richard de Saint-Laurent dit de la Sainte Vierge, comparée à la rose de Jéricho, et de l'entendre affirmer qu'à Jéricho croissent des roses fort belles qui ont cent cinquante feuilles. *Dicitur quod in Jericho crescunt rosæ speciosissimæ habentes centum quinquaginta folia. Dicitur ergo Maria quasi rosa non quælibet, sed Jerichuntina* (1). N'y aurait-il pas là une allusion aux 150 *Ave* du Psautier de Notre-Dame ?

De ces faits, il est facile de conclure que la rose étant déjà, au XIII[e] siècle, symbole de l'*Ave*, on dut

(1) B. Alb. *De Laud. B. V. V.* l. XII, c. 4. Ed. Vivès, t. 37.

arriver promptement à employer le mot de *Rosaire* pour désigner le Psautier de Marie, le champ béni où poussaient les roses parfumées de la Salutation angélique (1).

En 1322, le B. François de Fabriano, de l'Ordre des Frères Mineurs, étant mort, il est raconté que *accessit pia femina sanctum corpus veneratura, et rosario, ut solet tactura, haerentis cingulo rosarii extremam elevavit et super sancti viri manum collocavit* (2). L'auteur de cette vie est le P. Dominique Scevolini, qui vivait vers cette même époque.

Ce serait la première fois qu'on verrait apparaître le nom de Rosaire donné à l'instrument du Psautier de Marie et aussi à la dévotion elle-même.

Un siècle plus tard, une contemporaine racontait de la B. Claire Gambacurta, dominicaine de Pise, morte en 1419, que dans son enfance, c'est-à-dire

(1) Le P. Esser mentionne le mot de Rosaire employé plusieurs fois au XIVe siècle, mais dans un sens n'ayant aucun rapport avec le psautier de Marie. Vers 1300, un juriste de Bologne publie un ouvrage de droit en lui donnant pour titre : *Rosarium*. Arnold de Villanova, mort vers 1310, laisse parmi ses ouvrages un traité intitulé *Thesaurus thesaurorum : rosarius philosophorum*. Enfin, en 1373, Matteo de Corsini fit un livre avec ce titre : *Rosario della vita*. — Cfr. *Uber die allmahliche Einfuhrung der Betrachtungspuncte*, p. 91.

(2) *Act. SS.* t. III. April. p. 92.

vers 1374, elle avait coutume de réciter le Rosaire avec ses compagnes. *Duodennis effecta, supra quam ætas illa ferat, divinitus illustrata praeventaque apparuit. Ergo saepe cogebat cœtus juvencularum quas circum se consedere faciens, praelegebat eis aliquid ex libro quopiam pio : itaque ad pietatem incitatas, nunc Dei laudes secum cantare jubebat, nunc flexis genibus Rosarium dicere aut alias preces* (1).

Un autre nom ancien de la dévotion du Psautier de Marie est celui de chapelet. Ce mot de *chapelet* a la même étymologie que le mot *Rosaire*. L'un et l'autre rappellent la rose (2). Un chapeau fait avec des roses était nommé autrefois un *chapel de roses*, et un petit chapeau du même genre, un *chapelet de roses*. Or, comme ces chapeaux avaient souvent la forme d'une couronne, on employait indistinctement les mots *couronne, chapel, chapelet*.

Dans les premières années du XIII[e] siècle, Etienne Langton commenta en prêchant cette poésie :

Bele Aliz matin leva
Sun cors vesti et para
Enz un vergier s'en entra
Cink fleurettes y truva
Un *chapelet* fet en a

(1) *Act. SS.* t. II. April. p. 506.
(2) Ducange, *Glossar.* au mot *Capellina.*

De bel rose fleurie.
Pur Deu, trahez vus en là
Vus ki ne amez mie (1).

Ces noms ne tardèrent pas à être donnés au patenôtre. Dans le testament de Clémence, femme de Louis le Hutin, roi de France (1314-1316), on trouve cette phrase : « Item a nostre chier neveu le dauphin de Viennoys, nostre bon chapel gros que Simon de Lisle filst (2). »

De tous ces noms, *rosaire, couronne, chapelet, psautier,* le B. Alain de la Roche n'aurait voulu garder que celui de Psautier, qui lui semblait seul convenable. « On doit, disait-il, plutôt donner à cette pratique le nom de Psautier, et pour plusieurs raisons : 1° Puisqu'elle est constituée sur le modèle du Psautier de David et est comme lui une prière, il convient donc de la nommer aussi Psautier; 2° Les noms de couronne, rosaire, chapelet *(sertum)* sont mondains et sentent la vanité du siècle, rappelant les couronnes dont s'ornent les jeunes filles, tandis que le nom de Psautier est ecclésiastique, digne par conséquent d'être employé et vénéré par les enfants de l'Eglise ; 3° C'est un nom

(1) Lecoy de la Marche. *La Chaire française au moyen-âge*, p. 92.
(2) *Hist. Delphin.* t. II, p. 219.

biblique, conforme au style de l'un et l'autre Testament, tandis que les autres noms sont empruntés à la langue humaine et au vocabulaire des plaisirs naturels. 4° Les couronnes, rosaires, chapelets sont portés indistinctement par les bons et les méchants, mais le Psautier dont parle l'Ecriture n'est à l'usage que des bons et ne sert qu'au culte de Dieu » (1).

Le B. Alain de la Roche en fut pour ses frais d'éloquence. Malgré ses efforts et toutes ses raisons, le nom de Psautier de Marie, si cher à son cœur, ne tarda pas à disparaître et fut remplacé par les noms de Rosaire et de chapelet.

De fait, l'idée de ces *Ave* se présentant comme une couronne de roses mystiques à déposer sur le front de la plus pure des Vierges, avait quelque chose de poétique et de gracieux, capable de plaire à l'imagination populaire.

(1) *Apol.* cap. 3.

CHAPITRE VIII

Les Frères Prêcheurs apôtres de l'Ave et du Rosaire.

Nous avons vu que dans l'intérieur de la famille dominicaine se manifestait partout, au treizième siècle, un zèle fervent pour réciter la salutation angélique, et même des séries de salutations, telles que la triple cinquantaine et les 1.000 *Ave*.

Mais l'Ordre des Frères Prêcheurs est éminemment apostolique. Cette dévotion à Marie qu'il pratique avec tant d'amour, la gardera-t-il pour lui, sans la communiquer au dehors, sans chercher à la répandre, à la faire partager par les fidèles ? Certainement non.

Un des spectacles les plus touchants que nous montrent les premières chroniques dominicaines,

c'est l'étonnante intimité, l'échange de suaves rapports que nous voyons régner entre la Très Sainte Vierge et l'Ordre. D'une part, ce sont des bontés maternelles souvent renouvelées et bien des fois marquées d'un caractère miraculeux ; et de l'autre, c'est un dévouement sans bornes, un amour porté jusqu'à une sainte passion et un besoin perpétuel d'honorer et de faire honorer la divine reine des cieux.

Sous le rapport de la dévotion envers Marie, les Frères Prêcheurs se glorifiaient pieusement de ne le céder à aucun Ordre religieux. Le B. Humbert de Romans, maître général de 1251 à 1263, énumère avec une sorte de filiale complaisance ce qui se faisait de plus que dans les autres Instituts :

Facit ei Ordo plura servitia spiritualia supra multos alios Ordines.

Primum est quod incessanter per Officium praedicationis laudat, benedicit et praedicat ejus Filium et ipsam.

Secundum est quod Officium quotidianum ab ipsa inchoat et in ipsa terminat...

Item in hoc quod facit specialem processionem quotidie in ejus honorem post completorium.

In hoc quod in professione quilibet de Ordine facit ei specialem professionem et obedientiam, cum dicitur : Facio professionem et promitto obedientiam

Deo et B. Mariæ, quod non invenitur in aliis ordinibus (1).

A son tour, Gérard de Frachet raconte dans les *Vies des Frères*, vers 1260, un trait qui montre bien quelle fut l'ardeur apostolique des premiers Frères Prêcheurs pour prêcher la dévotion à Marie.

Un religieux d'un certain Ordre, dit-il, dévot à la Bienheureuse Vierge, la priait de lui faire connaître quel service lui serait agréable. Marie, souriant, lui dit : Ce qu'on fait à une personne aimée, fais-le moi. — Et que fait-on ? — Elle répondit : On l'aime, on la loue, on l'honore. — Alors, il dit: Apprenez-moi, ô souveraine, à vous louer, et à vous aimer, et à vous honorer. — Et, comme en disant cela, il fondait en larmes, Marie lui dit : Va trouver les Frères et ils t'enseigneront. — Mais, dit-il, il y a des Frères de beaucoup d'Ordres; auxquels m'envoyez-vous ? — Elle dit : Va trouver les Frères Prêcheurs, car eux sont mes frères, et ils t'enseigneront. C'est pourquoi ce religieux vint à Paris et, racontant tout au Sous-Prieur (Fr. Nicolas de Lausanne), il demanda à être enseigné (2).

Et les *Vies des Frères* font suivre ce récit de remarques qui prouvent combien l'Ordre, à l'origine, était fervent pour prêcher Marie.

(1) B. Humbert. *Opera*, t. II, p. 71.
(2) *Vit. Fratr.* ed. Reichert, p, 42.

« Il n'est pas étonnant, dit Gérard de Frachet, que Notre-Dame ait envoyé demander l'explication de ces trois mots aux Frères de cet Ordre. Elle est, en effet, *aimée* par eux d'une spéciale dilection ; elle est *louée* par eux tout singulièrement dans les hommages qu'ils lui rendent avec une certaine sainte disposition — *quadam sancta ordinatione;* — elle est enfin *honorée* par eux plus que par les autres dans la prédication avec un don particulier et une grâce excellente. Ces trois choses, l'Ordre les enseigne plus que tous ou dans la conversation ou dans la prédication. Qui, en effet, pourra exprimer combien de personnes dans le monde entier aiment, louent et honorent Marie par l'enseignement des Frères, apprenant d'eux qu'il faut spécialement l'aimer comme une Mère très douce, spécialement la louer comme très digne de toute louange, spécialement l'honorer comme une Reine très excellente » (1).

(1) Nec mirum si Domina nostra illum religiosum ad illa tria exponenda verba ad fratres Ordinis hujus mittebat, quoniam ipsa ab eis speciali quadam affectione amatur, ipsa in divinis obsequiis ab eis *quadam sancta ordinatione et singulariter* laudatur, ipsa in prædicationibus quodam singulari dono et excellenti gratia a Fratribus præ aliis honoratur. Quæ tria tam in singularibus collationibus quam in prædicationibus aliis præ omnibus docet et instruit. Quis enim facile enumeret

Ces paroles nous ouvrent déjà un jour remarquable sur l'importance de l'action des Frères Prêcheurs au XIII[e] siècle, relativement au règne de Marie dans les âmes. Mais si l'on se rappelle en outre la grâce d'apostolat qui fermentait en eux comme un vin nouveau, la ferveur incroyable qui les animait, la sainteté qui brillait en beaucoup d'entre eux avec l'éclat des miracles, on ne saurait douter que si le XIII[e] siècle a été par excellence un siècle de Marie, ce qui lui valut aussi d'être un siècle éminemment chrétien, il le doit en grande partie aux efforts et à la prédication des Dominicains.

Mais le grand moyen dont ils se servirent pour développer admirablement la dévotion à Marie au milieu du peuple chrétien, ce fut de faire connaître l'*Ave*, de le populariser comme prière et comme moyen de la vie spirituelle, de le mettre en un mot sur toutes les lèvres, et non pas seulement à l'état isolé, mais avec une organisation et tout un système consistant à le multiplier un grand nombre

quot et quanta per universum mundum ex instructione Fratrum ipsam ament, laudent et honorent, quoniam ipsa est specialiter amanda tanquam mater dulcissima, specialiter laudanda tanquam omni laude dignissima, specialiter honoranda tanquam regina excellentissima. — *Vitæ Fratr.* ed. Reichert, p. 42.

de fois chaque jour, c'est-à-dire par la cinquantaine et le Psautier de Notre-Dame.

Et comment les Frères Prêcheurs ont-ils propagé au milieu des fidèles l'habitude d'offrir à la Sainte Vierge des séries multiples d'*Ave* et en particulier le Psautier marial ? Par la prédication, l'exhortation et le conseil, les traités ascétiques.

1° La Prédication. — Ici, une observation nécessaire. Nous ne pouvons offrir de sermons du XIIIe siècle parlant en termes formels du Psautier de Marie et recommandant exactement le chiffre de 150 *Ave*. Comme on l'a vu plus haut, il y eut à cette époque une impulsion facile à constater, se produisant avec fermeté, mais vague et imprécise quant au nombre d'*Ave*, de sorte que les faits nous mettent en présence de chiffres différents : 50, 100, 150, 200 et 1.000.

La prédication relative àl'*Ave* existe, mais elle est absolument de même nature que cette impulsion. Elle aussi semble n'avoir en vue principalement que la récitation multiple de l'*Ave*, sans recherche d'un nombre fixe. Les prédicateurs ne manquent pas qui exhortent à réciter l'*Ave* et à le multiplier, mais point de nombre déterminé. Peut-être, quand même, les auditeurs comprenaient-ils qu'une œuvre précise leur

était recommandée. Ce n'est pas impossible. Aujourd'hui encore, vous entendriez des sermons sur le Rosaire, où l'on vous montrerait l'utilité d'offrir à Marie la Salutation angélique, sans qu'il fût dit un mot du nombre d'*Ave* à réciter, et vous prendriez cela pour une exhortation à dire votre Rosaire.

Sous bénéfice de ces observations, nous pouvons indiquer quelques sermons. Le B. Jacques de Voragine, O. P. 1230-1298, a laissé dans ses *Sermones de Sanctis* deux sermons complets, auxquels on pourrait donner ce titre : *De la récitation multiple de l'Ave.*

L'un, le cinquième sur l'Annonciation, est intitulé: *Quare Beatam Virginem salutare debeamus*. Le mot *salutare*, comme toutes les fois qu'on le rencontre sous la plume des écrivains de ce temps, offre un sens précis, restreint ; il signifie : réciter la Salutation angélique. Le Bienheureux montre que nous devons saluer Marie pour trois raisons — *propter debitum*, *propter exemplum*, *propter fructum:* parce que nous le devons, parce qu'on nous en a donné l'exemple, parce que cela nous est avantageux.

L'autre sermon, le septième sur l'Annonciation, a pour titre : *Quare Virgo Maria salutanda.* Il est aussi riche de pensées substantielles et aussi propre

à enflammer de zèle pour la récitation multiple de l'*Ave* (1).

Guillaume de Peyraud, O. P. † 1261, a un sermon sur l'Annonciation, dont une partie a pour but d'exhorter à réciter la Salutation angélique (2).

Le B. Albert le Grand est l'auteur de deux sermons sur l'Annonciation. A la fin du second, il dit : *Invitat nos ad salutationem Mariae Gabrielis exemplum, qui eam primitus salutavit, etiam antequam esset Mater Domini.* Et il ajoute cette pensée que nous trouvons aussi à peu près avec les mêmes termes dans Guillaume de Peyraud, Hugues de St-Chef et Richard de St-Laurent : *Si vis ergo ingredi ad Virginem et eam salutare, oportet te esse angelum. Angelum autem te facient potissimum puritas, caritas, humilitas* (3).

Le B. Pierre de la Palu, O. P. † 1342, disait dans un sermon sur la Visitation, en s'appropriant les paroles d'un autre Frère Prêcheur : *Considerate, carissimi, quam magnæ virtutis est Mariæ salutatio, quae Elisabeth confert gaudium, confert et spiritum sanctum, confert et revelationem divinorum secre-*

(1) B. Jac. de Vorag. *Serm. de Sanctis, In Annunt. serm.* V et *serm.* VII.

(2) Perald. *Serm. de Sanctis, In Annunt.*

(3) B. Alb. *Serm. in Annunt.* Ed. Vivès, t. XIII, p. 480 et 631.

torum, confert et prophetiae actum. Ideo libenter debemus ipsam salutare, propter resalutationis lucrum. Idcirco qui voluerit habere spiritus sancti gratiam, devote salutet ipsam (1).

On trouverait sans doute dans les sermonnaires dominicains du treizième siècle d'autres sermons sur l'*Ave*. Et voici un exemple qui prouve qu'une prédication sur l'*Ave*, sans indication d'un nombre fixe, peut encore parfaitement viser le Rosaire. Le P. Barleta, O. P., publia tout un carême en 1539, à une époque où tous les Dominicains prêchaient incontestablement le Psautier de Marie. En ce carême, il donnait tous les samedis un sermon sur la Sainte Vierge. Or, l'un d'eux est ainsi intitulé: *Quod beata Virgo est a nobis salutanda, quod est per Ave*. Aucune mention du Rosaire, dont sûrement il était question et dans la pensée du prédicateur, et dans l'esprit des auditeurs (2).

2° L'EXHORTATION ET LE CONSEIL. — Il nous est raconté par Bernard Gui que le B. Romée de Levia, qui ne pouvait se rassasier de la Salutation angélique, était sans cesse « *Mariam et Jesum ruminans et Fratribus inculcans* », au point qu'il rendit son âme à Dieu tenant en mains la corde qui lui ser-

(1) Petr. Paludan. *Serm. de Visitatione, enarr. I.*
(2) Barleta. *Sermones.*

vait à compter chaque jour ses 1.000 *Ave*. Il inculquait aux Frères Jésus et Marie, et sans doute aussi sa méthode de les saluer et de les honorer par la Salutation angélique.

Et de quel poids devaient être ses paroles pour les Frères ? Ce Bienheureux était un disciple immédiat de saint Dominique, un homme éminent par sa sainteté, ses exemples, les charges qui lui avaient été confiées, car il fut fondateur de couvents, Prieur et Provincial. Comment supposer qu'il n'aura pas trouvé des imitateurs autour de lui dans les religieux qui le vénéraient ? Et ce qu'il inculquait aux Frères, ne l'inculquait-il pas également au-dehors à tous les fidèles qui l'approchaient, soit dans les prédications, soit dans les conversations particulières ?

Dans un autre trait, nous voyons un Dominicain, le P. Jean de Montmirail, conseiller la répétition fréquente de l'*Ave* comme moyen de se défendre des tentations. C'est Etienne de Bourbon, O. P., qui le rapporte, pour l'avoir entendu raconter au B. Romée de Lévia. Quelqu'un, dit-il, se confessant au Frère Jean de Montmirail, autrefois archidiacre de Paris, homme de science et de bon conseil, et accusant des fautes fréquentes contre la pureté dont il ne pouvait se défendre par suite de l'habitude, ce Père l'engagea à implorer le secours

de Marie en lui offrant la Salutation angélique — *eam salutando.* Or, une nuit qu'il était assailli par une tentation plus grave que d'ordinaire, il se leva du lit et se mit à prier longuement et à saluer Marie — *prolixius orans et eam salutans.* Fatigué, il finit par s'endormir d'un profond sommeil et il lui sembla voir venir la Sainte Vierge qui le tirait par les cheveux et lui enlevait la peau. A son réveil, il se trouva tout changé et ne sentit plus les mouvements de la chair, ni l'aiguillon des passions (1).

Le B. Gilles de Santarem avait entendu dire, dès le temps de son noviciat (vers 1230), combien était efficace la Salutation angélique au moment de la tentation. Lui-même ensuite l'avait expérimentée en mettant en fuite le démon par ce moyen dans une circonstance. Or, il prêcha ensuite plus de trente ans. Comment n'aurait-il pas conseillé maintes fois aux fidèles un moyen qui lui avait si bien réussi et inculqué cette dévotion à Marie si salutaire ? (2).

3° LES TRAITÉS ASCÉTIQUES. — Thomas de Cantimpré, auteur dominicain du XIIIe siècle, publia, sous le titre : *Bonum de apibus*, un livre

(1) Lecoy de la Marche. *Anecdotes d'Etienne de Bourbon*, p. 100.

(2) *Vit. Fratr.*, p. 214.

qui n'est pas autre chose qu'un traité de morale ascétique. Or, là il raconte plusieurs faits qui tendent manifestement à faire honorer Marie par la triple cinquantaine. Il rapporte le trait d'un jeune homme qui triompha de ses passions en se mettant à dire, une première année 50 *Ave* par jour, l'année suivante deux fois 50 *Ave* et enfin, la troisième année, la triple cinquantaine. Et la Sainte Vierge, pour le récompenser, lui apparaît : « Voici, dit-elle, écrites en lettres d'or ces salutations par lesquelles tu m'as honorée dans les trois cinquantaines », et elle lui annonce qu'il sera dans trois jours délivré de ce monde. Thomas de Cantimpré termine par ces mots : « Pas étonnant que Marie se déclare honorée par la Salutation angélique que le jeune homme lui avait offerte avec ses trois cinquantaines, puisqu'elle a été élue au temps de la grâce comme dans une année jubilaire, pour devenir le noble sanctuaire de la Trinité. »

Un autre trait raconté par Thomas de Cantimpré comme arrivé en 1251 est celui d'un jeune homme du Brabant, qu'il déclare avoir vu et connu. Par dévotion pour Marie, il lui offrait chaque jour les trois cinquantaines de Salutations. Devenu malade et réduit à l'extrémité, il resta plusieurs heures comme mort, mais il revint à lui et déclara qu'il avait passé au tribunal de Dieu et que la Sainte Vierge avait intercédé pour lui.

A la suite d'un autre trait où intervint encore la Salutation angélique, Thomas de Cantimpré écrit en forme de conclusion : Si donc vous désirez être dévot à la Mère de Dieu, répétez fréquemment et pieusement cette Salutation et je ne crois pas qu'on puisse lui offrir une louange plus agréable (1).

C'est encore Thomas de Cantimpré qui raconte ce fait d'un enfant extraordinaire qui prêchait de telle sorte que les grandes personnes étaient étonnées de sa prudence et de ses réponses. Or, entre autres sujets sur lesquels s'exerçait sa parole, il enseignait l'oraison dominicale et combien il était bon de servir la Mère de Dieu par la Salutation angélique et les génuflexions (2).

Ces exemples, empruntés au livre *Bonum de Apibus*, montrent que leur auteur, Thomas de Cantimpré, était un propagandiste de la triple cinquantaine, autrement dit du Psautier de Notre-Dame.

Nous pouvons en dire autant d'Etienne de

(1) Quicumque igitur matri Christi cupis esse devotus, salutationem istam frequens et devotus ingemines, nec credo quidquam illi gratius vocalis laudis offerri. Ed. Douai, p. 280.

(2) Docebat orationem dominicam, Pater noster scilicet, et quam bonum esset matri Christi in salutatione angelica et genuflexionibus deservire. — Ed. Douai, p. 267.

Bourbon, qui, lui aussi, se fit par la plume un apôtre de cette dévotion. Dans son traité *de Donis Spiritus sancti*, il a un chapitre intitulé : *Quare beata Virgo sit devote salutanda et laudanda libenter*. Et il énumère dix raisons. *Sunt decem causae et rationes ex quibus patet quod beata Virgo sit multum et devotissime salutanda* (1). Et il rapporte, soit en ce chapitre, soit en d'autres endroits de son ouvrage, des exemples de personnes, les unes récitant la Salutation angélique mille fois, d'autres cent fois, d'autres cinquante fois par jour, d'autres la répétant sans nombre et la disant comme perpétuellement (2). Il raconte en particulier comment l'abbé Jean de Belleville, arrivé à ses derniers moments, resta longtemps comme mort ou ravi, puis revenu à lui-même, répondit aux assistants qui lui demandaient ce qu'il avait vu : Je ne vous dirai qu'une seule chose, mais une chose qui peut vous suffire : Que celui qui veut être sauvé salue fréquemment la Bienheureuse Vierge (3).

Ces raisons et ces faits, on n'en saurait douter, Etienne de Bourbon ne les amenait sous sa plume

(1) Lecoy de la Marche. *Anecdotes d'Etienne de Bourbon*, p. 96.

(2) Echard, *Script. O. Pr.* t. I.

(3) Lecoy de la Marche. *Anecdotes d'Etienne de Bourbon*, p. 97.

que dans une intention apostolique, dans un désir évident de promouvoir la récitation multiple de l'*Ave*, et par conséquent de la cinquantaine et du Psautier de Notre-Dame.

N'est-ce pas ce qu'on peut encore inférer de ce que nous voyons dans trois autres écrits Dominicains du XIII[e] siècle : 1° Le livre de Barthélemy de Trente, *Vitae et actus Sanctorum*, où il signale la coutume des pieuses femmes qui offraient trois fois cinquante *Ave* à la Sainte Vierge, *ter quinquagies* (1) ; 2° Le livre de Jean de Mailly, *Vita Sanctorum*, où il mentionne de nombreuses *Matronae et virgines multae* qui disaient 150 *Ave* pour avoir ainsi le Psautier de Notre-Dame (2) ; 3° Le *Speculum* de Vincent de Beauvais, où cet auteur rapporte plusieurs faits relatifs à la récitation de la cinquantaine (3).

Voilà donc cinq auteurs Dominicains qui, au XIII[e] siècle, louent et recommandent à l'attention des fidèles la pieuse pratique d'honorer Marie soit par la cinquantaine, soit par la triple cinquantaine.

Outre ces Dominicains qui parlent formellement et ouvertement de la cinquantaine ou de la triple

(1) Trombelli, *Mariae sanct. vita*, t. V, p. 245.
(2) Bibl. de Berne.
(3) *Specul. Mor.*, *de morte*, p. 754.

cinquantaine, il en est d'autres qui, sans fixer de nombres, recommandent et conseillent la récitation multiple de l'*Ave*, ce qu'ils expriment en disant : *Mariam frequenter salutare.* Et si l'on se rappelle qu'avant le XIIIe siècle il n'était presque jamais question de réciter l'*Ave*, ni dans les livres, ni dans les habitudes de la piété, il faudra bien prendre comme des témoins, ou plutôt des instigateurs d'une pratique nouvelle, ces Frères Prêcheurs qui prêchent et inculquent maintenant la récitation multiple de l'*Ave*.

De nombreux écrivains pourraient être cités.

Guillaume de Peyraud, † vers 1260, par deux exemples de personnes qui triomphent de la tentation au moyen de la Salutation angélique, incite à honorer souvent Marie par l'*Ave* (1).

Le Bienheureux Hugues de Saint-Chef, † 1263, écrit dans son commentaire sur saint Luc : *Invitant nos ad salutationem Mariae Gabrielis exemplum, Joannis tripudium et resalutationis lucrum. Nam si eam salutaverimus, non est tam rustica ut nos sine resalutatione dimittat... Sed qualiter salutabis ? Frequenter, quia tota pulcra est, et quia bonum est. Repleta est Spiritu sancto Elisabeth ad vocem salutationis Mariae. Ideo salutanda est frequenter, ut in ejus salutatione gratia repleamur* (2).

(1) *Sermones* I^a P. *III. Dom. Adv.*
(2) *In Luc.* I.

Le B. Albert le Grand, † 1280, écrit en expliquant l'Evangile selon saint Luc : *Salutemus ergo eam frequenter, ut nec a corde nec ab ore recedat, sicut suadet Isaias,* 23. 16 : *Bene cane, frequenta canticum, ut memoria tui sit. Frequenter ita ut in devotione salutemus, ne forte dicat nobis : Hic populus labiis me honorat, cor autem eorum longe est a me... Salutemus ergo nos invicem* (la Sainte Vierge et nous), *ut sicut ab ea salutari volumus, ita nos eam salutemus* (1).

Un autre Frère Prêcheur, le B. Jacques de Voragine, † 1298, écrit dans un de ses sermons : Il est juste que Marie soit l'objet de nos salutations répétées. Prends ta cythare, dit Isaïe, ce qui veut dire la salutation de l'ange, et fais le tour de la cité, ce qui veut dire encore : Fais un cercle de tes hommages à l'entour de la Bienheureuse Vierge (2).

Un autre dominicain, le P. Nicolas de Gorran, sur ces mots de l'Evangile : *Ut audivit salutationem Mariae Elisabeth, exultavit infans...*, s'écrie : *Ecce quam magnae virtutis est Mariae salutatio, quae confert gaudium, confert et ipsum Spiritum sanctum, confert et revelationem secretorum divinorum, confert et prophetiae actum. Et ideo eam certe libenter salutare debemus propter resalutationis lucrum* (3).

(1) D. Alb. Mag. O. P. *in Luc. I.*
(2) B. Jac. de Vor. *Serm. CII de Sanctis.*
(3) Gorran, *In Luc. I.*

A ces citations, il nous sera permis d'en ajouter une autre, de Ludolphe le Chartreux, et ce ne sera presque pas sortir de l'Ordre de saint Dominique. Car Ludolphe a été trente ans dominicain, et peut-être a-t-il écrit chez les Dominicains, avant de se faire Chartreux, cette grande *Vie de Jésus-Christ* qui a rendu son nom si célèbre. Dans cet ouvrage, lui aussi recommande la récitation multiple de l'*Ave* et sous ce titre : *Maria frequenter angelica salutatione salutanda* (1).

A première vue, il semblerait que les recommandations de ces auteurs dominicains, Guillaume de Peyraud, Hugues de Saint-Chef, Albert le Grand, Jacques de Voragine, etc., n'ont point de rapport avec le Psautier de Notre-Dame. Car si elles poussent à la récitation multiple de l'*Ave*, elles sont muettes en ce qui concerne la cinquantaine et la triple cinquantaine. Et cependant, il nous paraît impossible de ne point les rattacher à tout ce mouvement de piété si remarquable, qui fait fleurir partout la dévotion du Psautier Marial. Cette pratique, ils la connaissaient évidemment et ne pouvaient lui être indifférents, puisque eux-mêmes s'en servaient. D'autre part, ils savaient être compris quand ils exhortaient leurs lecteurs touchant l'usage de saluer Marie *frequenter*. Car cette expres-

(1) *Vita Jesu Christi*. P. I, cap. V.

sion, *salutare frequenter,* était une allusion manifeste à ces trois pratiques, qui alors n'en faisaient qu'une, la cinquantaine, la triple cinquantaine et les mille *Ave.*

Qu'une telle manière de voir ne soit point arbitraire, il est facile de l'établir par des faits. Thomas de Cantimpré, par exemple, dit après un trait : *Quicumque igitur matri Christi cupis esse devotus, salutationem istam frequens et devotus ingemines.* Or, dans son esprit, s'il parlait ainsi, c'était moins pour recommander l'*Ave Maria* avec quelques répétitions, que pour conseiller cette triple cinquantaine, dont il montre en son livre l'excellence et l'utilité.

Etienne de Bourbon est heureux de cueillir sur les lèvres d'un saint abbé mourant cette belle parole : *Qui vult salvus esse frequenter salutet B. Virginem.* Or, pour lui aussi, c'était là une recommandation de ces 50, de ces 100 et de ces 1,000 *Ave,* dont il parle à plusieurs reprises dans son ouvrage.

Même à une époque bien postérieure, où certainement nos auteurs Dominicains ne pouvaient avoir en vue que le Rosaire, ils se servaient encore du mot *frequenter,* comme ceux du XIIIe siècle. Ainsi, au XVIe siècle, Guillaume Pépin, dominicain du couvent d'Evreux, dit dans un livre tout consacré au Rosaire :

Notandum quod debemus ipsam (B. Virginem) orare tripliciter, videlicet frequenter, ferventer, perseveranter.

... Dæmones coacti dederunt fidele testimonium de beato Bartolomeo quod centies in die flexis genibus orabat Dominum et centies per noctem. Sed adhuc frequentius orat mater Filium pro nobis peccatoribus, quia assidue. Et ideo ut aliqualem recompensam demus, justum est ut frequenter *a nobis deprecetur.*

Sed dicunt nonnulli : Numquid non sufficit semel in die decantare Psalterium Mariale? Certe non dico tibi ut illud dicas semel, bis aut septies, sed usque septuagies septies, si tibi vacaverit et toties illud devote et attente persolvere potueris (1).

Dans son autre traité qui a pour titre *Salutate Mariam*, Guillaume Pépin explique encore le mot *frequenter* dans un sens synonyme du Rosaire. Il dit : *Confraternitas hæc est saluberrima ex parte occupationis. Nam confratres et consorores habent sanctissimam occupationem, scilicet dicere Deo et Matri suae* frequenter *laudem, potissime qui ipsum Rosarium dicunt secundum morem Gallicorum. Apud Germaniam sufficit semel in hebdomada legere dictum Psalterium ; apud Galliam autem per singulos dies legitur.*

(1) *Rosarium aureum, De Rosa orationis.*

Sunt etiam nonnulli, quibus non sufficit semel in die dicere ipsum Psalterium ; quinimo ipsum frequenter *repetunt* (1).

On voit quel est le sens du mot *frequenter*, et ce que voulaient dire nos auteurs primitifs, quand ils invitaient les fidèles à saluer Marie *frequenter*, c'est-à-dire à répéter la Salutation angélique selon l'usage du temps, qui était de réciter l'*Ave* 50, ou 150, ou 1,000 fois.

Nous avons donc raison d'affirmer que, non seulement les Frères Prêcheurs du XIIIe siècle pratiquaient la cinquantaine ou le Psautier Marial, mais qu'ils prêchaient et enseignaient cette pratique dans leurs livres. Et cela est vrai, et de ces auteurs qui parlent ouvertement de la cinquantaine et de la triple cinquantaine, et de ceux qui se contentent d'exhorter à la Salutation fréquente de Marie.

Ces derniers, il est vrai, se bornent à recommander la récitation souvent multipliée de l'*Ave*, sans assigner de nombre. Pourquoi ? Nous venons de donner une raison : c'est que leur langage, imprécis quant au nombre, se précisait dans la pensée des lecteurs de ce temps, grâce aux usages déjà bien répandus au milieu du peuple.

Mais peut-être y avait-il d'autres raisons. Peut-

(1) *Salutate Mariam, Conc. septima.*

être, envisageant le plus grand honneur de Marie, trouvaient-ils que 100 *Ave* valaient mieux que 50, et 200 que 100, et 1,000 que 200 ; et alors ils évitaient de déterminer un nombre qui eut marqué une limite dont ils ne voulaient pas. Il est clair que telle était bien la pensée d'Albert le Grand, lorsqu'il disait : *Salutemus eam frequenter, ut nec a corde nec ab ore recedat.*

Et Guillaume Pépin dira aussi, à propos du mot de l'Ecriture *frequenta canticum : Ille bene frequentat, qui ab ejus laude non cessat.* Et n'est-ce pas dans le même sens qu'il fait ailleurs cette déclaration : *Non dico tibi ut illud (Psalterium Mariale) dicas semel, bis aut septies, sed usque septuagies septies ?*

Une autre raison peut-être, c'est que la détermination d'un nombre d'*Ave* pouvait présenter, au regard de quelques personnes, un caractère superstitieux. Nous retrouvons la trace de ce sentiment jusqu'au XVIe siècle. Le P. Pépin, en effet, réprimande dans un sermon ceux qui méprisent le Rosaire à cause de cela. « *Quid facietis? Quo ibitis, qui ejus confraternitatem non solum ingredi non vultis, verum alios ingredi non sinitis, sed quantum in vobis est, a tam sancto et pio opere revocatis, dicentes stultum et inane esse sub certo numero angelicarum salutationum huic Virgini deservire, atque*

dictum Rosarium seu ut vulgariter loquar, patrinolas secum deferre (1).

En résumé, nous serions tenté de croire, — et les faits, non moins que le langage des écrivains, donnent un solide appui à cette manière de voir, — que le Psautier Marial a commencé et pris naissance dans une impulsion qui tendait d'abord à faire réciter l'*Ave Maria* le plus possible et sans nombre fixé. De là ces pratiques un peu différentes de 50, 150 et 1,000 *Ave*. De là aussi est venu que des auteurs se bornent à conseiller la récitation multiple de l'*Ave*, tandis que d'autres recommandent la triple cinquantaine.

Mais très rapidement et dès l'origine, cette impulsion générale, à l'instigation même de ses auteurs, aboutit à faire du Psautier Marial une des pratiques ordinaires de la piété ; pourquoi ? Parce que ce Psautier était facile, proportionné exactement à ce qu'on pouvait demander à la dévotion populaire, et parce qu'il rappelait le Psautier de David. Dans les monastères, on fit plus, on récita les 1,000 *Ave ;* mais dans le peuple, on se borna à la cinquantaine et à la triple cinquantaine.

L'apostolat des Frères Prêcheurs, uni à d'autres causes, atteignit bientôt un plein résultat, c'est-à-

(1) Pépin, *Ros. aur.*, *De rosa gaudii.*

dire la prompte diffusion de l'*Ave* dans tout le peuple chrétien.

Les Dominicains avaient commencé. Du temps même de leur fondateur (1215 à 1221), à une époque où personne ne leur avait frayé la voie, ils se mirent à réciter cent et deux cents *Ave*. Leur exemple fut suivi, et dans les autres Ordres, et parmi les fidèles. Un peu plus tard, saint Bonaventure recommandait à ses novices de réciter cent *Ave* par jour (1). Saint Alexis de Falconieri, de l'Ordre des Servites, disait chaque jour cent *Ave*, et il mourut en accomplissant sa pratique quotidienne, en achevant le centième *Ave* (2). La bénédictine sainte Gertrude récitait 150 *Ave* pour supplier Marie de l'assister à l'heure de la mort (3).

Sainte Julienne Falconieri, servite, † 1340, disait mille *Ave* par jour (4).

(1) Ad laudem Dei et B. Virginis, quotidie inter diem et noctem dicas centum Pater noster cum Gloria Patri, et totidem Ave Maria cum genuflexionibus. — S. Bonav. *Regula novit.* cap. 2.

(2) P. Sostène Ledoux, *Hist. des fond. de l'O. des Servites.*

(3) *Insinuat. div. piet.* l. IV, cap. LIII.

(4) Act. SS. t. XII oct., p. 405. Ed. Palmé. — A remarquer que S. Pierre, martyr, O. P. fut un ami et un directeur des sept premiers fondateurs des Servites, ce qui expliquerait qu'on trouve dans cet Ordre la pra-

Le B. Placide, cistercien, vivait d'abord en ermite au milieu des bois. Un jour le Seigneur lui apparut, un papier à la main et l'invitant à lire. Et il lut entre autres bonnes œuvres à faire qu'il devait réciter quotidiennement mille *Pater* et *Ave* avec génuflexions.

Il mourut en 1248, après avoir fondé un monastère sous la règle cistercienne (1).

Quant au peuple chrétien, il embrassa avec joie la dévotion nouvelle de saluer Marie par l'*Ave*, et à en juger par la multiplicité des patenôtres et par beaucoup d'autres indices, nous croyons que déjà vers le milieu du XIIIᵉ siècle, elle fut aussi familière aux fidèles, sinon plus, qu'aujourd'hui notre chapelet.

Richard de Saint-Laurent atteste que de son temps (vers 1260), l'*Ave* était entré dans les habitudes du peuple et non sans profit (2).

Et voilà comment, grâce surtout aux Frères Prêcheurs, la prophétie de la Très-Sainte Vierge :

tique dominicaine des cent et des mille *Ave*. Cfr. *Brev. O. Præd. in festo septem Fundat.* 17 février.

(1) Ughelli. *Italia sacra*, t. VI, col. 899.

(2) Hinc est quod a fidelibus consuevit hæc salutatio frequentari, nec ad insipientiam salutantibus, si se dignos exhibeant et se præparent ad salutandum. — Rich. de S. Laur. *De laudib. B. Mariæ*, l. I, cap. VII.

Toutes les générations m'appelleront bienheureuse, reçut au cours des siècles un accomplissement magnifique et tout spécial. Le Rosaire, en effet, ne cesse de béatifier Marie en lui redisant avec amour : *Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes*. Et cette gloire, il ne la lui donne pas seulement depuis 450 ans, comme l'affirme le P. Schmitz (1), mais depuis 700 ans, c'est-à-dire depuis le XIII[e] siècle.

(1) Schmitz, S. J. *Das Rosenkranzgebet im 15 und im Anfange des 16 Iahrhunderts*. Fribourg en Brisgau, Herder, 1903, p. 101.

CHAPITRE IX

Des Confréries de la Très Sainte Vierge dans l'Ordre des Frères Prêcheurs au XIIIe siècle.

Les Frères Prêcheurs, au XIIIe siècle, ont déployé un très grand zèle pour honorer Marie par la récitation multiple de l'*Ave* et pour rendre populaire et générale cette pieuse pratique d'offrir à la Très Sainte Vierge des multitudes de Salutations angéliques.

Un autre fait qui prouve encore leur amour envers Marie et leur ferveur à la faire aimer et honorer, c'est le nombre de Confréries qu'ils établirent dans leurs églises, afin de promouvoir de plus en plus le culte de cette reine des cieux.

On ne possède, il est vrai, que peu de renseignements sur ces associations, mais leur existence est

hors de doute ; on la connaît par des documents d'une authenticité incontestable : brefs pontificaux, concessions d'indulgences et lettres d'admission aux mérites de l'Ordre émanées des maîtres généraux.

Ces lettres sont nombreuses. Le B. Humbert de Romans, par exemple, s'adressant aux membres de la Congrégation de Bologne, en 1255, leur disait :

« Aux très chers et dévots dans le Christ Jésus, les fidèles, tant hommes que femmes, de la ville et du diocèse de Bologne, de la Congrégation de la glorieuse Vierge Marie, Frère Humbert, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, serviteur inutile, salut dans le Sauveur.

« Par une relation fidèle et agréable de nos Frères, nous avons appris que votre pieuse Congrégation et louable Société en l'honneur de la Reine du ciel, Mère de Dieu, la Bienheureuse Vierge Marie, instituée dans la maison de notre Ordre, à la gloire de Dieu et de la divine Vierge, pour l'édification des fidèles, l'extirpation de l'hérésie et la confusion des fils d'incrédulité, a beaucoup progressé et progresse encore et fait espérer qu'elle progressera. Nous en félicitons votre piété et, désireux de voir cette Congrégation aussi vénérable que digne d'éloges progresser et s'accroître en mérites

et en nombre, vous qui êtes déjà inscrits dans cette Congrégation et ceux qui, à l'avenir, s'y inscriront, nous vous rendons participants, par la teneur des présentes, de tous les biens, savoir des messes, oraisons, prédications, jeûnes, travaux et autres choses semblables que Dieu donnera aux Frères de notre Ordre d'accomplir dans le monde entier... Donné à Milan, le sept des Calendes de juin 1255 » (1).

En 1252, le B. Jean le Teutonique, quatrième maître général de l'Ordre, avait déjà envoyé une lettre semblable à la Fraternité de Bologne, en spécifiant que si le décès des membres était notifié soit au Chapitre général, soit au Chapitre provincial, on acquitterait pour eux les mêmes suffrages que pour les Frères de l'Ordre (2).

Nous ne connaissons pas d'acte qui aurait reçu généralement tous les membres de ces Confréries à la participation des mérites de l'Ordre, comme il y

(1) Copié par le T. R. P. Hyac. Leca, aux archives du couvent de Bologne, n° 1068. — Voir le texte latin à l'appendice I.

(2) Concedentes ut cum obitus alicujus vestrum nostro Generali seu Provinciali Capitulo fuerit nuntiatus, pro ipso fieri debeat quod pro fratribus nostri Ordinis defunctis per totum ordinem communiter fieri consuevit. — *Arch. du Couvent de Bologne*, n° 1064.

en aura un plus tard pour toutes les Confréries du Rosaire. Mais chaque Confrérie sollicitait un acte spécial qui lui procurait cette faveur. C'est ainsi que, le 9 avril 1403, le P. Thomas de Firmo, maître général, accorde cette participation à toutes les personnes de l'un et l'autre sexe qui appartenaient à la Confrérie de la Très Sainte Vierge, érigée dans l'église des Dominicains d'Utrecht (1). Et, sans doute, ce ne fut pas le seul exemple au cours du XIVe et du XVe siècles.

Ces associations portaient souvent le nom de Congrégations de la Très Sainte Vierge, quelquefois celui de Confréries, comme, par exemple, à Pérouse, où Alexandre IV écrivait à tous les recteurs, confrères et consœurs de la Fraternité de la Bienheureuse Vierge à Pérouse — *rectoribus confratribus et consororibus universis Fraternitatis B. Mariae Perusinae*. A la fin du XIIIe siècle, quelques-unes s'appelaient *Congrégations* ou *Confréries en l'honneur de la glorieuse Vierge et de saint Dominique*. Des documents révèlent l'existence de ces Confréries à Bologne en 1252, à Mantoue en 1255, à Pérouse en 1258, à Padoue, Lodi et Plaisance en 1259, à Milan en 1260, à Camérino en 1268, à Lucques en 1272, à Crémone en 1274, à Viterbe et

(1) P. Hoogland, O. P. *De Dominicanen te Utrecht*, p. 21 et 51, appendice B. — Voir le texte latin appendice I.

Orviéto en 1288 (1). De ces exemples, il est permis d'inférer que dans tous les couvents de l'Ordre, dans toute église dominicaine, il existait probablement une Confrérie en l'honneur de la Très Sainte Vierge.

« Le P. Mamachi, dit le P. de Feis, barnabite, fait une exception pour le couvent de Sainte-Marie-sur-Minerve, à Rome, dont la Confrérie portait le nom de l'Annonciation. Mais c'est plutôt pour moi, ajoute-t-il, une confirmation en faveur du Rosaire, car, dès l'origine, la fête principale de ces Confréries du Rosaire était proprement celle de l'Annonciation, non celle du Rosaire, instituée plus tard. Ensuite, il n'y a pas d'église antique des Dominicains qui ne possède la représentation également antique de ce mystère » (2).

Chez les Frères Prêcheurs de Lyon, la Confrérie de la Sainte Vierge s'appelait Confrérie de Notre-Dame de Confort et elle avait pour fête patronale la fête de l'Annonciation. A quelle date remontait son institution ? Probablement au XIIIe siècle, comme les Confréries établies dans les églises dominicaines d'Italie. Par des lettres datées du 27 novembre 1456, Alain, cardinal, légat du Saint-Siége en France, accordait des indulgences aux

(1) Mamachi. *Ann. O. P.* Appendix, col. 165, etc.
(2) De Feis, *Origine dell'istituzione del Rosario*, p. 13.

fidèles qui visiteraient la chapelle de Notre-Dame de Confort, aux jours des fêtes principales de la Sainte Vierge, à cause d'une Confrérie de ce nom établie en son honneur (1).

A l'autel de cette Confrérie et devant l'image, il s'opérait de nombreux miracles et la fête célébrée le 25 mars attirait chaque année un grand concours de peuple et de pèlerins, comme en témoigne une Bulle de Léon X du 5 mars 1515 (2).

Jules II avait même, quelques années auparavant, décidé qu'il ne serait permis de prêcher ce jour-là, à Lyon, que dans la seule église des Frères Prêcheurs (3).

C'est donc un fait historique certain que les Dominicains possédaient au XIII[e] siècle une Confrérie en l'honneur de la Très Sainte Vierge, et une Confrérie qu'on ne saurait confondre avec le Tiers-Ordre. Car les groupements du Tiers-Ordre n'ont jamais été appelés des Congrégations ou des Confréries en l'honneur de Marie et, d'autre part, l'on n'aperçoit pas la moindre allusion à ces dernières dans les études du B. Raymond de Capoue et du B. Thomas de Sienne sur les origines de la milice de Jésus-Christ.

(1) Fontalirant. *Notre-Dame de Confort*, p. 29. Lyon, 1875.

(2) *Bull. O. P.* t. IV, p. 305.

(3) Fontalirant. O. P. *N.-D. de Confort*, p. 17.

La Confrérie dominicaine de la Sainte Vierge était donc une œuvre à part, et une œuvre qui obtint un étonnant succès, à en juger par un témoignage intéressant de Pierre des Vignes. Ce chancelier de Frédéric II écrivait comme déplorant au nom du clergé séculier les agissements des Frères Mineurs et des Frères Prêcheurs : *Nunc autem, ut jura nostra potentius enervarent et a nobis devotionem praeciderent singulorum, duas novas Fraternitates creaverunt ad quas sic generaliter mares et feminas receperunt, quod vix unus et una remansit cujus nomen in una vel altera non sit scriptum. Unde convenientibus singulis in ecclesiis eorumdem, nostros parochianos, maxime diebus solemnibus habere non possumus ad divina ; imo quod deterius est, nefas credunt si ab aliis quam ab ipsis audiant verbum Dei* (1).

Pierre des Vignes est mort en 1249. Donc, antérieurement à cette date, environ 25 ans après la mort de saint Dominique, la Confrérie de la Sainte Vierge, érigée chez les Frères Prêcheurs, était déjà en pleine prospérité. Ce qui donne à penser qu'elle remonte au temps même du saint Patriarche. Et comme nous la retrouvons communément dans les églises de l'Ordre, comment ne pas supposer, et avec toute sorte de vraisemblance, qu'elle a été

(1) Mieckow. *Disc. prœdic.* Disc. 310.

ainsi établie conformément à une prescription ou à une impulsion générale venant du fondateur lui-même?

On dira peut-être : que vient faire ici cette Confrérie de la Sainte Vierge dans un travail sur le Rosaire ? Elle y est tout à fait à sa place. Car nous prétendons que la Confrérie de la Sainte Vierge du XIIIe siècle et la Confrérie de Notre-Dame du Rosaire du XVe siècle ne sont qu'une seule et même Confrérie sous des noms différents (1). Et nous apportons une triple preuve.

La première preuve, c'est qu'au XVe siècle les fondateurs de la Confrérie du Rosaire ont eux-mêmes affirmé unanimement qu'ils ne faisaient pas une œuvre nouvelle, mais qu'ils se bornaient à rétablir une confrérie des temps passés. Or cette confrérie du temps passé quelle est-elle ? Il y en a une et il n'y en a qu'une : c'est la confrérie dominicaine de la Sainte Vierge du XIIIe siècle.

Que le XVe siècle ait identifié la nouvelle confrérie du Rosaire avec une confrérie plus ancienne, les témoignages ne manquent pas.

1° Le B. Alain de la Roche dit : *Quibus de causis diva Maria suo sponso mandavit graviter et singulariter isthanc suae laudis Confraternitatem, dudum*

(1) Cfr. Mamachi. *Ann. O. P.* p. 333.

collapsam, rursus ad observantiam pristinam instaurare (1).

2° Alexandre, évêque de Forli, dit à son tour en 1476 : *Ut igitur ejusdem beatissimae Virginis laudabilis Fraternitas de Rosario nuncupata... salubriter instituta, imo potius renovata, quia per beatissimum Dominicum legitur praedicata.* Ici le légat parle de la Confrérie du Rosaire, et il dit qu'elle a été renouvelée, car elle avait été prêchée par saint Dominique (2).

3° Luc, évêque de Sebenico, dit en 1478 : *Prior et Fratres conventus Insulensis Ordinis Predicatorum quamdam Confraternitatem in honorem B. Virginis Mariæ statuerunt vel potius quondam a B. Dominico eorum Patre, ut fertur, praedicatam innovaverunt.*

Les Frères Prêcheurs de Lille avaient fondé la Confrérie du Rosaire, et le légat déclare qu'ils ont rétabli une Confrérie antique en l'honneur de la Très Sainte Vierge prêchée par saint Dominique (3).

4° Le P. Michel François, de Lille, dit en 1479 : *Alios ad ipsum orandum, vel hujusmodi Fraternitatem intrandum inducendo non est novitatem indu-*

(1) *Apol.* cap. XVI.

(2) Leikes. *Rosa aurea*, p. 99.

(3) Chapotin. *Le Saint Rosaire*, p. 27. Paris, 1901.

cere, sed magis antiquam et ad tempus abolitam in certis locis devotionem renovare (1).

5° Léon X, en 1520, disait dans sa Bulle *Pastoris aeterni : Prout in historiis legitur, a S. Dominico quaedam Confraternitas.., instituta et in diversis mundi partibus prædicata fuit, sed cum ipsa confraternitas fere neglecta fuisset... in ecclesia dictæ domus (Coloniensis) innovata et de novo instituta fuit* (2).

6° Le P. Jean Uitenhove, vicaire général de la Congrégation de Hollande des Frères Prêcheurs, donne, le 16 mars 1470, des lettres à la nouvelle confrérie du Rosaire qui vient d'être établie à Douai pour en admettre les membres à la participation des mérites de l'Ordre. Or cette confrérie, il ne l'appelle pas *Confrérie du Rosaire,* mais *Confrérie de la Sainte Vierge et de saint Dominique,* comme on l'appelait souvent à la fin du XIII[e] siècle (3).

(1) *Quodlibetum*, p. 48, éd. de 1624. Cologne.
(2) *Le Bullaire authentique.* Rouen, 1678, p. 33.
(3) Agnoscens fidem et devotionem fratrum et sororum confratriæ Virginis Mariæ et D. Dominici, ordinis Fratrum Prædicatorum, quæ confratria Duaci est fundata in communicatione omnium meritorum spirituali, et oratione psalterii Virginis Mariæ, sine obligatione tamen ad quamcumque culpam sive mortalem sive venialem, recipio ipsos participes et præsentes et futuros in cunctis

7° Le P. Etienne, de Milan, dominicain, éditait en 1500 le *Compendium Psalterii B. V. Mariae,* ouvrage attribué par le P. Coppenstein au P. Michel François de Lille (1), et il plaçait en tête cette dédicace qui prouve que ce qu'on faisait pour le Rosaire n'était pas étranger aux membres des Confréries anciennes de la Sainte Vierge : *Universis fratribus atque sororibus fraternitatis beatissimae Matris Mariae per totam pene Italiam sparsis, salutem supernique roris solatium* (2). La fraternité dont il est ici question n'est pas la nouvelle confrérie du Rosaire ; à cette date elle ne pouvait pas encore être répandue dans toute l'Italie, *per totam pene Italiam*. Il s'agit donc de l'ancienne Confrérie de la Sainte Vierge, et la dédicace qui offrait à cette dernière un manuel de la dévotion du Rosaire nous apparaît comme un trait d'union ou comme une preuve d'identité entre les deux Confréries.

Après ces témoignages et d'autres qu'on pourrait encore trouver, il paraît suffisamment démontré que, pour le xve siècle, la Confrérie du Rosaire n'était pas une œuvre nouvelle, mais la restaura-

bonis prædicationum, jejuniorum, vigiliarum, studiorum et laborum, etc. — Echard. *Script. O. P.* t. I, p. 870.

(1) *Quodlibetum*, p. 66, éd. de 1624.

(2) Cfr. Lescher. *S. Dominic and the Rosary*, p. 13.

tion et le renouvellement d'une ancienne Confrérie établie par saint Dominique. Et l'on comprend, dès lors, que le Chapitre général de Barcelone, en 1574, ait pu dire : *Obtestamur Priores ut in suis Provinciis et conventibus, et praedicatores in suis concionibus, sanctissimi Rosarii confraternitatem quae nostra hereditas est, a sanctissimo nostri Ordinis auctore et patre divo Dominico, in Deiparae Virginis dominae nostrae gloriam et fidelium salutem institutam, toto animo omnique pio studio promovere studeant* (1).

Beaucoup d'écrivains des siècles suivants ont également vu, dans les Confréries du XIII[e] siècle, les mêmes que celles du XV[e]. Citons en particulier le P. Lafond, *Ann. Dominicaine*, préf. du tome d'octobre ; Mieckow, *disc. praedic.* ; Monelia, *De Orig. sacr. precum Rosarii*, p. 60 ; Mamachi, *Ann. O. P.*, p. 333 ; Leikes, *Rosa aurea*, p. 60, et en dehors de l'Ordre, Pierre Campi, *Hist. eccl. Placentina*, t. II, p. 406, Prosper Lambertini, qui fut plus tard Benoît XIV, le P. Barnabite, de Feis, *Origine dell' istituzione del S. Rosario*, p. 13.

Au couvent des Dominicains de Toulouse, voici en quels termes on avait gardé le souvenir de l'institution de la Confrérie du Rosaire : *Ad laudem*

(1) *Act. Capit. gener.* t. V. Stuttgart, 1901, p. 175.

Dei omnipotentis et beatissimæ Virginis Mariæ, sub anno Domini 1492, circa finem aprilis fuit renovata antiquissima *et sanctissima confratria Rosarii seu Chappelletti ejusdem gloriosae Virginis Mariae, in praesenti Conventu FF. Praedicatorum Tolosae* (1).

De confréries connues sous le nom de Confrérie du Rosaire, il n'en existait pas avant Alain de la Roche (2). Mais à Toulouse, on déclara *antiquissima* celle qu'on renouvelait en 1492, parce qu'on

(1) Lafond. *Année Dom.* t. I d'octobre, p. XLVIII, éd. d'Amiens.

(2) Cependant nous lisons, dans une Monographie du Couvent des Dominicains de Francfort (Koch, *Das Dominikanerkloster zu Frankfurt am Main*, p. 60. Fribourg en Brisgau, Herder, 1892), qu'une confrérie sous le nom du Rosaire existait déjà, en 1458, chez les Frères Prêcheurs de cette ville. « In Seelenbuch von 1458 ist ausdrücklich gesagt, dass diese letztere die Rosenkranz-Bruderschaft war ». Ce serait une preuve que la confrérie de la S. Vierge aurait déjà pris, en quelques endroits, le vocable du Rosaire, même avant l'apostolat d'Alain de la Roche, qui ne commença que vers 1460.

La revue dominicaine espagnole *El santisimo Rosario*, octobre 1910, signale également dans une statistique générale des Confréries du Rosaire, deux Confréries, l'une à Lequeitio, fondée vers 1420 (p. 772), l'autre à Regla de Perandones, qui existait aussi en 1420 (p. 689). Mais rien ne prouve qu'elles ne sont pas simplement des Confréries de la Très Sainte Vierge.

l'identifiait avec une ancienne confrérie de la Sainte Vierge.

Et c'est une preuve de plus, ajoutée aux témoignages précédents, que l'identification entre les deux Confréries répondait à un fait historique certain.

Une deuxième preuve que la Confrérie de la Très Sainte Vierge et celle du Rosaire sont une seule et même confrérie, c'est qu'elles tendent toutes deux à la même fin et par les mêmes exercices. La Confrérie de la Sainte Vierge est érigée dans les églises des Frères Prêcheurs, celle du Rosaire aussi.

La Confrérie de la Sainte Vierge a pour but d'honorer Marie, celle du Rosaire aussi.

La Confrérie de la Sainte Vierge avait sa réunion le premier dimanche de chaque mois; celle du Rosaire également (1).

La Confrérie de la Très Sainte Vierge se réunissait une fois chaque mois pour entendre une pré-

(1) Mamachi. Append. p. 203, cite un testament de Marguerite, fille de Cintii Biancoli, du 6 novembre 1384, où on lit: Item judicavit et reliquit, amore Dei et pro anima sua, et suorum peccatorum remedio, fraternitati S. Mariæ, quæ congregatur *omni prima Dominica* cujuslibet mensis in ecclesia Fratrum Prædicatorum de Perusio, quinque libras... Perusinorum. Apud Leikes, p. 79.

dication sur Marie : *Semel in mensibus die statuto ad praedicationem specialiter ad laudem ipsius semper honorandae Virginis ordinatam* (1). Celle du Rosaire fait encore de même.

Les associés de la Confrérie de la Sainte Vierge du XIII[e] siècle, comme ceux du Rosaire, devaient bien, outre l'assistance aux réunions mensuelles, être astreints à des obligations individuelles, des prières sans doute, et des prières en l'honneur de Marie. Nous savons qu'ils avaient des statuts. Alexandre IV y fait allusion dans ses Brefs, — *secundum salubria et provida statuta.* Quels étaient ces statuts ? Quelles prières y étaient imposées aux membres de la Confrérie? Y était-il question du Psautier de Notre-Dame? Nous ne le savons pas positivement.

Mais fût-il même prouvé que la cinquantaine ne rentrait pas dans les prières officielles des membres de ces confréries, comment croire qu'elle était complètement absente? Comment imaginer que, dans ces réunions mensuelles où les associés étaient exhortés à aimer et honorer la Très Sainte Vierge, les Dominicains oubliaient de leur parler de l'*Ave Maria*, et de la cinquantaine, et du Psautier Marial qui leur était si cher? Comment voir

(1) *Epist. episc. Laudensis,* 12 junii 1259, ap. Leikes, *Rosa aur.*, p. 61.

dans l'apostolat des Frères Prêcheurs pour la Salutation angélique d'une part, et dans ces confréries de la Très Sainte Vierge auxquelles ils donnaient leurs sollicitudes, deux œuvres parallèles, distinctes, étrangères l'une à l'autre, sans pénétration réciproque et sans connexion? N'est-il pas évident, au contraire, que ces réunions et ces prédications mensuelles étaient le grand moyen dont se servaient les Dominicains pour pousser les fidèles à honorer Marie de plus en plus par la récitation de la Salutation angélique? Par conséquent, l'œuvre accomplie au XIIIe siècle dans ces assemblées était vraisemblablement la même qu'aujourd'hui dans nos réunions du Rosaire : on y prêchait Marie et son Psautier.

Et que la récitation du Psautier Marial ne fut pas étrangère à la Confrérie de la Sainte Vierge, nous en possédons une indication dans cette Confrérie de Notre-Dame de la Treille, fondée en 1237, où l'on voit les membres offrir des *Psalleria mariana* (1).

(1) Le P. Corneille de Sneek, dans un de ses sermons sur le Rosaire, déclare avoir eu entre les mains un parchemin antique où est racontée l'institution de la Confrérie en l'honneur de N. D. de la Treille, à Lille, en 1237. Et il ajoute : Reperi ibi diversa nomina diversarum et multarum virginum religiosarum ad dictam fra-

Un autre point de ressemblance entre les deux confréries, celle de la Très Sainte Vierge et celle du Rosaire, c'est l'œuvre de dotation des jeunes filles pauvres. A Rome, à Cologne, à Naples et ailleurs, c'était autrefois une coutume que la Confrérie du Rosaire donnât, le jour de l'Annonciation, une dot à des jeunes filles, pour leur permettre, soit de se marier, soit d'entrer en religion, et elle recevait des legs dans ce but. A la Minerve, le Pape lui-même venait faire solennellement cette distribution.

Or cette œuvre, devenue une des œuvres charitables de la Confrérie du Rosaire, était auparavant l'œuvre de la Confrérie de la Très Sainte Vierge. La Confrérie de *Maria Annunliata*, dans l'église des Frères Prêcheurs de Rome, avait même pour le service de cette bonne œuvre une fondation perpétuelle faite, en 1460, par le cardinal dominicain Jean de Torquemada (1).

ternitatem receptarum, quæ loco contributionum temporalium pro fraternitatis sustentatione in luminaribus et aliis necessariis, obtulerunt dona spiritualia, videlicet psalteria davidica et mariana, sive de Domina. Ap. Mieckow. *Disc. prædic.* Disc. 313, p. 238. Naples, 1857.

(1) Leikes. *Rosa aurea*, p. 227. — Un tableau de la Minerve, œuvre d'Antoniazzo Romano, rappelle cette fondation. Cfr. Sal. Reinach. *Répertoire de peintures du Moyen-Age*, t. II, p. 39. Paris, 1907.

Une troisième preuve que la Confrérie dominicaine de la Sainte Vierge au XIIIe siècle et celle du Rosaire au XVe ne sont qu'une même et seule Confrérie, c'est que l'Ordre de saint Dominique leur a fait les mêmes faveurs. Au XIIIe siècle, ces confréries de la Sainte Vierge obtiennent des lettres des maîtres généraux qui admettent leurs membres à la participation de tous les mérites de l'Ordre : fait curieux sur lequel on ne saurait trop attirer l'attention et qui n'offre pas d'autre exemple. Pourquoi une telle bienveillance, une telle sollicitude de la part des chefs de l'Ordre, sinon parce qu'ils voyaient là une œuvre particulièrement dominicaine, venant du fondateur lui-même, non pas une œuvre privée due à l'initiative d'un religieux ou d'un couvent, mais une œuvre qui était une institution générale de l'Ordre, à laquelle l'Ordre tout entier prenait un spécial intérêt. Voilà évidemment ce que signifie l'admission des membres de ces confréries à la participation des mérites de l'Ordre.

Or ce traitement de faveur accordé à la confrérie de la Très Sainte Vierge, du XIIIe siècle, nous le retrouvons, absolument le même, dans la Confrérie du Rosaire. De part et d'autre, les Confrères sont rendus participants de tous les suffrages de l'Ordre.

Ces trois preuves suffisent, il semble, pour per-

mettre d'affirmer que les confréries de la Très Sainte Vierge, avec un autre nom et peut-être un objet plus large, ont été exactement les mêmes que les confréries du Rosaire. Ou si l'on ne veut pas tout à fait les identifier, il faudra convenir que ces dernières sont certainement les filles légitimes et les héritières immédiates des confréries du XIIIe siècle. Les unes et les autres sont de même origine, de même nature, et tendent à une même fin par les mêmes moyens.

Celles du XIIIe siècle ne s'appelaient pas Confréries du Rosaire, par la bonne raison que le mot n'existait pas. Elles auraient pu, il est vrai, s'appeler Confréries du Psautier de Marie. Mais il n'y avait pas de nécessité ! Pourquoi saint Dominique n'aurait-il pu leur donner le nom de Confréries de la Très Sainte Vierge ? Entre les Confréries du XIIIe siècle et celles du XVe toute la différence est dans le nom et l'étiquette. Les premières furent désignées par le but poursuivi, qui était l'honneur et le culte de la Très Sainte Vierge ; les secondes le furent par le moyen employé, le Rosaire. Au fond c'était, au XIIIe et au XVe siècle, une seule et même œuvre.

Les Bollandistes, on le comprend, sont assez embarrassés du témoignage de Léon X affirmant que saint Dominique est l'auteur de la Confrérie du Rosaire. Voici comment ils pensent s'en libérer :

« Sans doute, disent-ils, Léon X a émis cette proposition ; mais il a contre lui Martin Navarro et Echard, qui voient la première Confrérie du Rosaire dans celle que le P. Jacques Sprenger érigea à Cologne en 1475 (1). »

L'argument n'est pas méchant, et rien de plus facile que d'y répondre. D'abord, supposé que l'opinion des deux écrivains fut en réelle opposition avec celle du Pape, pourquoi faudrait-il abandonner cette dernière ? Léon X, plus près du temps dont il parlait, n'est-il pas aussi digne d'être écouté que ces écrivains venus beaucoup plus tard ? Puis l'opposition imaginée par les Bollandistes n'existe pas. Echard ne disait pas que la Confrérie érigée à Cologne en 1475 fut absolument la première ; car il savait que celle de Douai l'avait précédée en 1470. Mais il affirmait seulement que celle de Cologne était la première qui reçut l'approbation et la confirmation apostolique. Quant à Martin Navarro, il ne pensait pas autrement.

En définitive, ces deux savants parlaient d'une chose, et Léon X parlait d'une autre, en attribuant à saint Dominique la première origine de ces Confréries. Inutile, par conséquent, de vouloir mettre en conflit ces deux affirmations.

(1) *Act. SS. ad diem IV Aug.*, p. 429.

Le P. Mortier croit découvrir, dans la Confrérie du Rosaire instituée par le B. Alain de la Roche un caractère nouveau que les Confréries n'auraient pas présenté jusqu'alors. « Son œuvre de génie, dit-il, fut la fondation de la Confrérie du Psautier de la Vierge. Sur ce terrain, Alain de la Roche n'a pas de devancier, pas de concurrent connu. La Confrérie du Rosaire est bien son œuvre à lui. C'était une mutualité de prières, comme il y avait entre confréries ou corporations de même art des mutualités de finances, avec cette différence toutefois que la mutualité de prières formée par les Confréries du Rosaire était universelle. Pour la première fois, une confrérie s'étendant au monde entier unissait dans la mutualité chrétienne les prières de ses membres. Et c'est bien là l'œuvre capitale d'Alain de la Roche (1) ».

N'est-ce pas une illusion, et Alain ne serait-il pas étonné d'apprendre qu'il a créé une œuvre inconnue, lui qui croyait simplement restaurer une fraternité ancienne, mais tombée: *confraternitatem dudum collapsam rursus ad observantiam primam restaurare* ? (2).

De fait, cette conception d'une assistance mutuelle par la prière entre membres d'une même

(1) Mortier. *Hist. des Maîtres gén.*, t. IV, p. 636.
(2) *Apol.* cap. XVI.

confrérie n'était pas du tout nouvelle. Au XIIIe siècle, le P. Guillaume de Peyraud, dominicain, en formulait nettement la théorie. « Il y a, écrivait-il, trois sortes de fraternités. La première, qui est de nature, provient de ce que nous descendons tous d'un même père et d'une même mère. La seconde, qui est de grâce, existe entre tous ceux qui par le sacrement du baptême, ont Dieu pour père et l'Église pour mère. Enfin la troisième est une association spirituelle qui se fait entre les fidèles, quelquefois perpétuelle, comme entre religieux, quelquefois temporaire, comme entre séculiers qui entrent dans quelque confrérie.

« Or, la Confrérie est utile à l'homme sous plusieurs rapports : 1° Pour qu'il ne tombe pas si facilement dans le péché. Prov. 18 : *Le frère aidé par son frère est comme une cité forte ;* 2° Pour qu'il se relève, s'il vient à tomber. Eccli. 4 : *Malheur à celui qui est seul ; il n'aura personne pour l'aider à se relever* ; 3° Pour obtenir plus facilement de Dieu ce qui lui est nécessaire ; 4° Pour s'enrichir plus facilement. Car les bonnes œuvres opérées par chacun sont communes à tous, et pour le peu que l'un fera, il aura sa part de tout le bien fait dans la Confrérie ; 5° Quand il sera mort, il vivra encore dans ses confrères qui lui enverront beaucoup de secours dans le purgatoire (1). »

(1) Guillel. Perald. *Serm. in Dom. III P. Pascha.* P. I.

Et le B. Humbert de Romans, vers la même époque, ne parlait pas autrement. Lui aussi, en deux projets de Sermons pour Confréries, énumère les avantages de ces associations, messe célébrée au jour de la réunion, instruction entendue, offrandes et aumônes, suffrages pour les défunts, prières à dire par les confrères les uns pour les autres, etc. Et il assure que tout confrère est fait participant de tous ces biens spirituels (1).

Donc, déjà au XIII[e] siècle, il était admis qu'il y avait communication spéciale de biens spirituels, prières et suffrages, entre les membres d'une même confrérie. Et cela s'entendait, sans doute, non pas des membres de telle confrérie locale, mais de tous les membres d'une même Confrérie, en quelque lieu du monde qu'ils se trouvassent, de même que

(1) B. Humb. *De modo prompte cudendi sermones.* Lib. II. serm. 89 et 90. Barcelone, 1607, p. 471 et seq. — Une référence mal donnée par Coppenstein (*Clavis prædicandi rosarium,* lib. II, cap. XI), a fait attribuer à tort à Humbert de Romans un livre de sermons sur la *Fraternité de la S. Vierge.* Après Coppenstein, d'autres, comme le P. Altamura, ont encore aggravé l'erreur en lui attribuant un livre de sermons sur la *Fraternité du Rosaire.* En réalité, il n'y a eu de cet écrivain que les deux projets de sermons 89 et 90, qui traitent des Confréries en général, dans le livre *De modo prompte cudendi sermones.*

dans un Ordre religieux la communication spéciale n'est pas seulement entre religieux d'un même couvent, mais entre tous les religieux d'un même Ordre. Et que les Confréries de la Sainte Vierge du XIIIe siècle fussent, sous ce rapport, à l'instar de l'Ordre de saint Dominique, c'est ce qu'elles devaient conclure de ce fait qu'elles étaient admises à la participation des mérites de l'Ordre tout entier. Pourquoi, dès lors, la communication spéciale des biens spirituels qui se faisait entre leurs membres, n'aurait-elle pas eu la même ampleur, la même universalité? Cette mutualité universelle pouvait d'autant mieux se comprendre, que toutes ces Confréries participant avec un centre commun, l'Ordre des Frères Prêcheurs, étaient ainsi plus assurées de participer les unes avec les autres.

D'après Martin Navarro, il n'y a de communication au sein d'une Confrérie que de certains biens spéciaux, tels que suffrages et prières, non pas de tous les biens et mérites spirituels, sauf le cas d'une stipulation particulière approuvée par le Saint-Siège. Mais il admet que les membres de la Confrérie du Rosaire se communiquent entre eux tous leurs biens spirituels, et que cela est propre à cette Confrérie. Il le prouve par les Statuts formulés au moment de la restauration du Rosaire à la fin du XVe siècle, et il pense qu'il en était de même

antérieurement dans les Statuts primitifs de la Confrérie (1).

(1) Martin Navarro. *Miscellanea de Psalterio et Rosario B. Virginis Mariæ.* Edition Coppenstein. Cologne. Pierre Henning, 1624. *Miscell. V et XI.*

CHAPITRE X

Du patenôtre dans l'Ordre des Frères Prêcheurs.

La dévotion du Rosaire florissait au milieu des Frères Prêcheurs du XIIIe siècle. Cet Ordre, nous l'avons constaté, s'appliqua dès l'origine à la récitation multiple de l'*Ave*, à la cinquantaine et à la triple cinquantaine qu'on appela d'abord le Psautier de Marie.

De ce fait historique, il est une autre preuve qu'il s'agit maintenant de mettre en évidence, c'est l'emploi dans l'Ordre de saint Dominique de ces instruments à compter qu'on nomma d'abord des patenôtres et, plus tard, des rosaires ou chapelets.

En premier lieu, nous mentionnerons les faits, et après, nous discuterons la fin de non-recevoir

qu'on nous oppose relativement à la valeur probante de ces faits.

Premier fait. — Tous les Frères convers dominicains avaient un patenôtre. Un Chapitre provincial de la province romaine, tenu à Orvieto en 1261, défend aux Frères convers de porter des patenôtres d'ambre ou de corail (1).

Deuxième fait. — Sœur Marguerite Fink, du couvent de Toesz, veillait quelquefois avant les Matines et elle disait alors trois patenôtres, comme Notre Seigneur priait au Jardin des Oliviers : le premier, en l'honneur de l'abandon par lequel passa son Cœur, lorsqu'il se vit privé de toute compagnie humaine et de tout secours des créatures ; le second, en souvenir de la grande détresse où il se trouva, quand il se sentit hors de la protection de son Père céleste et livré à ses ennemis ; le troisième, lorsque la consolation du Saint-Esprit l'abandonna et qu'ainsi son martyre et ses souffrances furent portées au comble. Avec ces médi-

(1) *Item inhibemus omnibus Fratribus conversis quod Paternoster de ambra vel corallo non portent ; qui portare præsumpserint per Priores priventur eisdem.* Masetti. *Monum. et ant. veteris discipl. O. Præd.* t. I, p. 97. Rome, 1864.

tations, Sœur Marguerite allait jusqu'aux Matines et, après l'office récité avec ses Sœurs, elle continuait à veiller (1).

Troisième fait. — Le B. Romée de Lévia, mort en 1261, se servait d'une corde à nœuds, pour compter les 1.000 *Ave* qu'il disait chaque jour. Mais on ignore combien de nœuds il avait mis à sa corde. *Cordulam cum modulis quibus mille Ave Maria in die numerare solitus erat.*

Quatrième fait. — Vers 1270, un Père dominicain, Nicolas de Dacie, donne à la B. Christine de Stommeln son patenôtre qu'it portait sur lui depuis quatre ans.

Frater Nicolaus dedit B. Christinae suum paternoster quod personaliter quatuor annis portaverat (2).

Cinquième fait.— Fin du XIIIe ou commencement du XIVe siècle, Elisabeth Stagel raconte, dans sa Chronique du couvent des Dominicaines de Toesz, que le démon, un jour, apparut à une Sœur, qu'il lui arracha des mains son patenôtre, le mit en pièces et en jeta les morceaux sous son lit (3).

(1) Greith. *Die deutsche Mystik.* p. 400.

(2) *Act. SS.* t. V. Jun.

(3) Le Bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Gall a eu l'obligeance de m'envoyer le texte allemand de ce trait :

Der Teufel versuchte eine Schwester, er nam ir dik ir

Sixième fait. — Vers le commencement du XIVe siècle, une Dominicaine d'Unterlinden, à Colmar, la B. Eligente de Soulzmatt, acquit un patenôtre d'une façon miraculeuse. Catherine de Guebwiller raconte le fait en ces termes : *Eadem soror sancta retulit mihi quoque jam diu in monasterio conversata, quod ipsa tres denarios pro emendo Paternoster habere desideravit valde quadam vice. Cumque illos a procuratrice seu a priorissa petere non auderet, dixit in semetipsa : Utinam, pie Domine Deus, haberem nunc istos denarios quos affecto. Mox conspexit ad pedes ipsius tres denarios divinitus positos quos veraciter scivit quod ibidem ante non jacuerant, praesertim cum jam pridem eumdem locum scopis mundaverat diligenter* (1).

Septième fait. — Sainte Agnès de Montepulciano, dominicaine morte en 1317, avait un patenôtre. Voici ce que dit Echard à son sujet :

Non omittendum quod in ea legenda refertur (Act. SS., t. II april). *Agnetis mortuae sua Paternoster filo inserta sororem quamdam in manus accepisse, et cum*

paternoster und zerbrach es alles und warff ir die ringlii under ir bett und liess ain ringlii nienen bii dem andren. Und so zwang sii in denn daz er sii alle zesamen muost lessen und ir sii in ir fenster legen.

(1) Pez. *Bibl. ascet.* t. VIII, p. 305. Ratisbonne, 1723.

deoscularetur, fragrantem ex eis odorem percepisse, quod indicat usum antiquum et constantem in ordine Rosaria ad zonam ferendi, cujus et alia exempla supra relata sunt (1).

Huitième fait. — En 1314, le B. Venturin de Bergame, dominicain, conduisant une multitude de pèlerins à Rome, leur faisait porter dans la main droite le bâton de voyage, dans la gauche le patenôtre (2).

Neuvième fait. — Une tertiaire dominicaine de Florence, Monna Tessa, morte le 4 juillet 1327, avait à S.-Maria Novella une pierre tombale sur laquelle elle était représentée portant le patenôtre à la ceinture (3).

Dixième fait. — Dans la vie de la B. Marguerite Ebner, dominicaine à Maria-Medingen, en Bavière, morte en 1351, on voit que le patenôtre a joué un grand rôle. Il en est souvent question, et elle le récitait toutes les nuits, après matines, à moins d'être malade. Malheureusement, il en est parlé d'une manière si obscure qu'on ne sait pas

(1) *Script. O. P.*, t. I. p. 680.
(2) Muratori. *Antiq. Ital.* III. 273. Milan, 1740.
(3) *Ann. Dom.* (revue) 1893, p. 123. — Berthier. *La divina Comedia*, I. p. XVI. Fribourg, 1892.

exactement en quoi il consistait. Il semble que c'était une composition de sa façon, où se mêlaient des élévations et des prières vocales. Mais il est impossible de douter que ce fut aussi un instrument dont elle s'aidait pour compter ses prières (1).

Onzième fait. — Humbert, dernier dauphin, entré dans l'Ordre de saint Dominique le 16 juillet 1349, usait de patenôtres. Même avant d'être religieux, il faisait figurer dans ses dépenses des acquisitions de patenôtres. Ecoutons Echard :

In quodam computo expensarum Delphini a 1333 ad 1336 a Joanne de Ponciaco reddito sic lego: Pro duobus filis de paternoster de ambro, et duobus filis de paternostris de corallo et duobus filis de paternostris de vitro, item in quatuor filis de paternostris de crystallo... Quae empta sunt Romae, dum illac anno 1333 transiret Delphinus Gallias repetens (2).

Douzième fait. — Lorsque mourut Humbert, en 1355, on l'enterra dans l'église des Frères Prêcheurs

(1) Lechner. *Das mystische Leben der h. Margareth von Cortona* mit einem Anhange : Bericht aus dem mystischen Leben der gotts. Christina und Margareth Ebner. Ratisbonne, 1862.

(2) *Script. O. P.* t. I. p. 644.

de Paris, et on lui dressa un beau monument, où étaient représentés à droite et à gauche de sa statue huit Dominicains, dont deux tenaient le patenôtre à la main. *Octo in habitu Ordinis, quorum duo sunt hinc et inde rosaria manu tenentes* (1).

Treizième fait. — Sainte Catherine de Sienne, tertiaire dominicaine, morte en 1380, se servait du patenôtre. Le B. Raymond de Capoue, son confesseur et son biographe, raconte qu'un jour elle détacha de son patenôtre une croix d'argent et la donna à un pauvre (2).

Non seulement sainte Catherine de Sienne portait un patenôtre, mais elle en donnait à l'occasion. C'est ainsi que le père de sœur Alessia s'étant converti, elle lui imposa pour pénitence de dire chaque jour cent *Pater* et cent *Ave*, et elle lui remit un patenôtre de cent *Pater*. *Dedit ei in uno filo centum Pater noster, ut portaret in manibus quando ad ecclesiam properabat* (3).

(1) *Script. O. P.* t. I. p. 644.

(2) Cogitanti occurrit crux quædam argentea parvæ quantitatis quæ juxta consuetudinem solet inseri filo inter nodulos illos qui Paternoster vulgariter appellantur, eo quod ad ipsorum numerum oratio dominicalis replicatur. Hoc igitur Paternoster sacra virgo habens in manibus...— *Act. SS. t. III apr.* ad diem 30, l. 2. cap. 2.

(3) Esser. *Zur archæol. der Paternoster-Schnur.* p. 17. Fribourg, 1898.

Quatorzième fait. — Le B. Marcolin de Forli, dominicain mort en 1397, usait aussi du patenôtre. Voici ce qu'écrivait à son sujet le B. Jean Dominici : *Quidam puerulus, eo jam decrepito, assistebat in cella, a quo non poterat sacras devotiones abscondere. Hic perceperat quod in cella ante quamdam imaginem Virginis Matris dilectum Filium tenentem in ulnis sedulo orabat dicens centum* Pater noster *et totidem* Ave Maria. *Pater noster more conversorum, quamvis esset Dei sacerdos, habens apud se centum* (1).

Quinzième fait. — En 1407, la Prieure des dominicaines de Poissy reçoit en présent du duc de Bourgogne Jean sans Peur, un patenôtre d'or d'une valeur de 24 écus, « esquelles patenôtres pend un petit tableau prins dudit Mainffroy du prix de VI escus (2) ».

Seizième fait. — Le B. cardinal dominicain, Jean Dominici, mort en 1417, écrivant un jour aux dominicaines de Venise, les remercie de lui avoir envoyé, entre autres choses, des patenôtres.

(1) Concina. *De paup. et discipl. reg.* Venise, 1736, p. 222.

(2) *Ann. Dominicaine* (revue), 1893, p. 216.

Dix-septième fait.— Saint Vincent Ferrier, grand thaumaturge dominicain, mort à Vannes en 1419, à l'âge de plus de 70 ans, se servait du patenôtre ou plutôt du chapelet ; car c'est sous ce nom qu'a été conservé et est venu jusqu'à nous celui qui était à son usage à la fin de sa vie. Saint Vincent, sur son lit de mort, le donna en souvenir à la duchesse de Bretagne, Jeanne, qui assista à ses derniers moments. Celle-ci le remit plus tard à la B. Françoise d'Amboise avec une ceinture de cuir et un bonnet de docteur ayant appartenu au saint, et un linge qui servit à l'essuyer. Françoise d'Amboise, en se faisant carmélite, emporta avec elle ces objets au monastère des Couets. Ils y furent pieusement conservés comme des reliques de saint Vincent Ferrier jusqu'à la Révolution. A cette époque, on put les mettre en sûreté, et aujourd'hui encore on les vénère à Nantes (1).

Le chapelet de saint Vincent est de cinquante grains en bois dur, distribués en cinq dizaines par des grains plus gros ; il se termine par une croix composée de plusieurs grains de forme bizarre. Les grains du chapelet sont enfilés dans une corde qui tombe de vétusté, et à laquelle on ne peut toucher sans risquer de la rompre (2).

(1) Couvent de la grande Providence ou des Incurables, rue des Orphelins.

(2) Richard. *Vie de la B. Françoise d'Amboise.*

Dix-huitième fait. — Saint Antonin, dominicain, mort archevêque de Florence en 1459, prémunit dans une lettre les personnes consacrées à Dieu contre le danger d'attacher leur cœur à des objets matériels, tels que bréviaire, livre de piété, patenôtre, etc. (1).

Dix-neuvième fait. — Le B. Alain de la Roche assure que de son temps (1470) c'était une coutume très ancienne dans l'Ordre des Frères Prêcheurs de donner le Rosaire à chaque religieux au moment de la vêture ou de la profession (2).

Voilà donc dix-neuf mentions historiques nous montrant ici ou là le patenôtre dans l'Ordre des Frères Prêcheurs. Elles couvrent par étapes régulières et fréquentes tout le temps qui va du fondateur de l'Ordre jusqu'au B. Alain de la Roche, en commençant par le B. Romée de Lévia, disciple immédiat de saint Dominique, pour aboutir au restaurateur du Rosaire à la fin du XVe siècle.

(1) Biscioni. *Lettere di santi e beati Fiorentini.* Florence, 1736, p. 257.

(2) *In Prædicatorum Ordine, præsertim in Anglia, cum quis aut investitur aut profitetur, ex pervetusta consuetudine ad hanc usque diem, una cum habitu et zona, psalterium Matris et reginæ Prædicatorum, apponitur.* — B. Alan. *Apol.* cap. 3.

Une des premières mentions, celle qui concerne les Frères convers de la Province romaine, ne vise pas seulement une personne en particulier, mais un grand nombre de personnes appartenant à l'Ordre. Tous les Frères convers de la Province romaine, on l'apprend par là, portaient un patenôtre et nous pouvons bien penser qu'il en était de même de tous les Frères convers de l'Ordre entier.

A l'autre bout de ce laps de temps, nous recueillons une autre mention collective faite par le B. Alain lui-même en présence de ses confrères et contemporains qui auraient pu l'accuser de mensonge, s'il n'avait pas dit vrai. Et cette mention nous montre le Rosaire généralement porté alors par les religieux de l'Ordre de saint Dominique en vertu d'une coutume très ancienne, *ex pervetusta consuetudine*.

Entre cette double assertion, dont l'une prend l'Ordre de saint Dominique au commencement, l'autre, au temps d'Alain de la Roche, un certain nombre de personnages dominicains nous apparaissent munis du patenôtre, et parmi eux, trois grands saints canonisés, sainte Agnès de Montepulciano, sainte Catherine de Sienne, saint Vincent Ferrier, et des Bienheureux célèbres.

Maintenant une question. Ces dominicains et dominicaines ici mentionnés étaient-ils les seuls à

porter le patenôtre? Formaient-ils une exception dans l'ensemble de la famille dominicaine ? Rien ne permet de le penser, et beaucoup de raisons nous persuadent au contraire que tous les religieux et toutes les religieuses de l'Ordre avaient leur patenôtre.

D'abord plusieurs des mentions que nous venons de rapporter le laissent supposer. En effet, les dominicaines de Venise envoient des patenôtres au B. Jean Dominici. Comment imaginer qu'elles n'en avaient pas elles-mêmes ? Comment croire que les dominicaines de Montepulciano, en voyant sainte Agnès, leur prieure, se servir du patenôtre, n'eurent pas l'idée d'en faire autant ? Comment penser qu'à Toesz, à Unterlinden, à Poissy, où nous voyons une sœur dominicaine faire usage du patenôtre, les autres religieuses de ces communautés demeurèrent étrangères à l'emploi de ce compteur ?

De plus, il faut remarquer que les mentions de patenôtres relevées chez les chroniqueurs ont un caractère tout exceptionnel, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas faites pour le patenôtre en lui-même, mais seulement à raison de quelque circonstance particulière. Avoir un patenôtre était chose ordinaire, commune, qu'on ne jugeait pas à propos de signaler, pas plus qu'on ne note aujourd'hui ce port du chapelet par un prêtre ou une personne chrétienne.

Mais à côté du patenôtre, il pouvait surgir telle ou telle circonstance qui donnait occasion d'en parler.

Ainsi, par exemple, les Frères convers de la province Romaine manquaient à l'esprit de pauvreté en recherchant des patenôtres d'ambre ou de corail. Sans ce détail, très probablement, nous ne posséderions pas cette admonition d'un Chapitre provincial, qui nous révèle le port du précieux patenôtre par tous les Frères convers Dominicains du XIIIe siècle.

De même, Pierre de Dacie nous apprend que son confrère, le P. Nicolas de Dacie, donna son patenôtre à la B. Christine de Stommeln. Et quoiqu'il nous révèle ainsi que les Pères Dominicains portaient eux-mêmes un patenôtre comme les Frères Convers, ce n'est pourtant pas pour cela qu'il nous confie ce détail. Et la manière dont il s'exprime laisse entendre que porter un patenôtre n'était pas alors une chose inouïe, inconnue. Car il ne dit pas : il donna *un* patenôtre à la Bienheureuse, mais il donna *son* patenôtre, insinuant de la sorte que chaque religieux, même Père, avait son patenôtre, un patenôtre à lui, qui était à son usage.

Il nous est parlé du patenôtre de sainte Catherine de Sienne. Mais est-ce directement pour nous dire

qu'elle se servait d'un patenôtre? Non. C'est parce qu'elle prit la croix de son patenôtre pour la donner à un pauvre. Sans cette circonstance, nous n'aurions pas su qu'elle avait un patenôtre. Et il en est de même pour sainte Agnès de Montepulciano et pour les autres.

Par conséquent, presque toutes les mentions du patenôtre que nous possédons sont accidentelles, dues uniquement à quelque circonstance particulière. Si donc les autres saints ou personnages de l'Ordre ne nous sont pas montrés le patenôtre à la main, on ne saurait nullement déduire de ce silence qu'ils n'en portaient pas. Preuve qu'il ne faut pas trop se fier à l'argument du silence.

Autre raison. Les auteurs conviennent que les prières vocales, multipliées et récitées en nombre déterminé, imposaient aux Frères convers et à d'autres personnes la nécessité d'un compteur. Or, des faits que nous avons exposés, il résulte que nulle part ce compteur n'était plus nécessaire que dans l'Ordre de saint Dominique. En effet, Gérard de Frachet et Galvano de la Flamma racontent que les religieux de l'Ordre récitaient après Matines, chaque nuit, ou cent ou deux cents *Ave* avec génuflexions. Comment auraient-ils fait sans compteur? D'autres personnes, nous l'avons vu, récitaient ou cinquante ou cent, ou cent cinquante ou mille *Ave*.

Comment n'auraient-elles pas eu besoin d'un compteur? Donc, même en nous fondant simplement sur les faits déjà observés, nous sommes en droit d'affirmer que l'usage du patenôtre était général dans l'Ordre des Frères Prêcheurs.

Une autre raison encore d'admettre cette conclusion, c'est que le patenôtre, dès la seconde moitié du XIIIe siècle, était entre les mains de tous les fidèles. C'est un fait certain et remarquable : le patenôtre à cette époque se rencontre partout, et à profusion. Il apparaît dans les inventaires des seigneurs, aux mains des grandes dames, sur les monuments funéraires, à la ceinture des pauvres pèlerins qui s'en vont en foule visiter les sanctuaires célèbres, parmi les objets de piété que la dévotion populaire fait toucher aux corps des saints, avant leur sépulture.

Le 30 octobre 1292, la Bienheureuse Benvenuta Bojani, dominicaine, rendait son âme à Dieu. Aussitôt une foule de personnes vinrent faire toucher leurs patenôtres.

Venerunt ipsa die visitare corpus sanctissimum Benvenutæ tangentes illud cum annulis et cum paternostris et rebus aliis quas homines secum deferunt, ut ex tali tactu effectum virtutis acciperent et sanctitatis (1). On remarquera ce mot : *pater-*

(1) *Act. SS.* t. XIII oct.

nostris et rebus aliis quas homines secum deferunt. Le patenôtre était donc déjà de ces choses qu'on avait coutume dans le peuple de porter sur soi.

Auprès du corps de sainte Catherine de Sienne, en 1380, on voit aussi de pieuses femmes qui font toucher leurs patenôtres.

Dans l'inventaire de Charles V, roi de France (1380), on voit : Unes patenostres d'or signées a enseignes de établiers et eschiquiers. — Unes patenostres esmaillées pendans à une croix où il y a pierres et perles. — Unes patenostres de gest a segneaux d'or et de perles, pendans à un fermail et 11 rubis.

Dans Godefroy, Observ. sur Charles VII (1422-1461), p. 368, on lit : Quatre chaines d'or, l'une faite à cordelière, l'autre à petites boucles pleines, l'autre à petites coquilles de sainct Michel, et l'autre faite a patenostres où il y a vingt-quatre patenostres de jais.

Encore dans Godefroy, Observ. sur Charles VIII, p. 368 : Une ceinture à patenostres pesant deux marcs (1).

Non seulement les rois, les seigneurs, le peuple se servaient du patenôtre, mais même les hommes d'armes. Ecoutons Brantome parlant du conné-

(1) La Curne de Sainte-Palaye, *Dict. de l'ancien langage français*, art. Patenostre.

table de Montmorency : « On disoit qu'il se faloit garder des patenostres de Monsieur le Connétable, car en les disant ou marmottant... il disoit : Allez-moi prendre un tel, attachez celuy-là à un arbre, faites passer celuy-là par les piques ou les harquebuses, tout devant moy... sans se débaucher nullement de ses paters, jusqu'à ce qu'il les eust parachevez. » (Brant. *Cap. fr. II. p. 67*) (1).

Les fabricants ou marchands de patenôtres étaient déjà si nombreux dès le XIIIe siècle qu'on ne peut douter que ce compteur fut à cette époque très populaire. La fabrication de cet article, dit M. Lecoy de la Marche, occupe à Paris seulement trois corporations d'ouvriers (2). A Londres, ils donnent leur nom à une rue. On les voit aussi à Lubeck, Dantzig, Breslau, Cologne, Rome, etc. (3).

Nous donnons tous ces détails pour faire voir que l'emploi du patenôtre devait être général et même universel dans l'Ordre des Frères Prêcheurs. Car s'il l'était dans tout le peuple chrétien, comment ne l'aurait-il pas été également dans la famille dominicaine ?

(1) La Curne de Sainte-Palaye, *Dict. de l'ancien langage français*, art. Patenostre.

(2) Lecoy de la Marche, *Le treizième siècle artist.*, p. 362.

(3) Esser. *Zur archaeol. der Paternoster-schnur*, p. 48-55.

Nous arrivons donc à cette conclusion : D'une part, les chroniqueurs contemporains nous mettent en présence de dix-neuf mentions formelles de patenôtres employés dans l'Ordre des Frères Prêcheurs, et deux de ces mentions sont collectives, c'est-à-dire visent non une seule personne, mais un grand nombre de personnes. D'autre part, des raisons nous obligent à penser qu'en dehors de ces dix-neuf mentions, le patenôtre se trouvait généralement entre les mains de tous les enfants de saint Dominique, à moins de supposer, ce qui serait absurde, qu'ils auraient fait exception au reste du monde.

Maintenant, la grande question se pose ici de savoir quel appui ces patenôtres employés par les Dominicains et les Dominicaines peuvent fournir à notre thèse, cette thèse qui consiste à soutenir que le psautier de Marie, autrement dit le Rosaire, florissait au XIIIe et au XIVe siècle dans l'Ordre des Frères Prêcheurs.

A entendre le P. Thurston et M. Boudinhon, ces patenôtres ne prouvent absolument rien. Pourquoi ? Parce qu'ils pouvaient servir et qu'ils servaient effectivement à toute autre chose qu'à dire des *Ave*.

Ecoutons M. Boudinhon : « Les patenôtres n'ont été généralement remplacés par notre chapelet que

vers la fin du XVe siècle. Il faut donc nous tenir en garde contre la tendance très explicable à voir la mention du rosaire dans les textes antérieurs qui parlent de patenôtres et de prières comptées. Il y avait bien d'autres prières vocales comptées en dehors du rosaire » (1).

Deux ans plus tard, M. Boudinhon disait encore : « Il est très facile de tomber dans de regrettables confusions à propos des *paternoster* si souvent mentionnés au Moyen-Age dans le sens de chapelets. Nous sommes si habitués à nous servir de cette sorte d'instrument uniquement pour le rosaire que beaucoup d'auteurs ont vu une allusion au rosaire dans chaque mention du *paternoster* » (2).

Cette manière de voir du savant Jésuite anglais et de M. Boudinhon, loin de répondre à la réalité des faits, nous paraît constituer une grosse et formelle erreur historique. C'est un fait : avant le XIIIe siècle, le P. Thurston lui-même le reconnaît, le patenôtre est entièrement inconnu (3). On n'en

(1) *Canoniste*, 1900, p. 339.

(2) *Revue du Clergé français*, 1902, p. 9.

(3) I am not aware that I can produce an instance of the name *paternoster* as applied to beads earlier than S. Dominic's time.— (*The Month*, 1900, p. 414). En 1911, il est vrai, dans le *Dictionnaire d'archéologie* de D. Cabrol, au mot *Chapelet*, le P. Thurston a émis une opinion diamétralement opposée, assurant que les pate-

trouve pas de mention, pas même dans les monastères, où cependant il semble bien qu'il était nécessaire. Et c'est un autre fait non moins remarquable, au XIIIe siècle, nous assistons au contraire à une propagation, à une diffusion étonnante de cet instrument, tellement qu'il devient tout à fait populaire et d'un emploi, on peut dire, universel.

Cette multiplication évidemment a eu une cause. Quelle est-elle ? Est-ce qu'on s'est épris tout à coup d'une dévotion particulière pour le *Pater* ? S'est-il produit un élan vers la récitation multiple du *Pater* au sein de la chrétienté ? A-t-on créé quelque œuvre où il aurait fallu réciter un grand nombre de *Pater* ? Le Rme P. Esser cite l'œuvre du B. Gallerani à Sienne, qui imposait à ses membres de réciter 500 *Pater*. Mais ce fut là une œuvre locale qui ne suffirait pas à expliquer quelque chose que nous voyons s'étendre au monde chrétien tout entier.

Dira-t-on que l'Office des *Pater* imposé aux Frères convers est sorti des couvents et s'est retrouvé sur les lèvres des séculiers ? C'est vrai et ce fut surtout vrai par les Tiers-Ordres de saint

nôtres étaient d'un usage commun au Xe et au XIe siècles. Mais cette dernière opinion ne paraît pas fondée, et c'est la première qui est vraie.

François d'Assise et de saint Dominique, dont les membres, quoique vivant au milieu du monde, récitaient et récitent encore aujourd'hui les mêmes prières, le même Office de *Pater* que les Frères convers. Mais ceci ne serait pas une explication suffisante; car, si nombreux qu'on les suppose, les Tertiaires, alors comme aujourd'hui, n'étaient qu'une minorité au milieu du peuple. Or, c'est le peuple lui-même qui nous apparaît se servant du patenôtre au XIIIe et au XIVe siècle.

Des personnes récitant un grand nombre de *Pater*, on peut en signaler, en effet, soit dans le monde, soit surtout dans la vie religieuse. Le R^me P. Esser en donne de nombreux exemples ; nous pourrions en ajouter d'autres même fournis par la famille dominicaine (1).

Mais, encore une fois, ce n'est pas avec cela qu'on peut expliquer l'usage général et même universel du patenôtre, au XIIIe et au XIVe siècle. Loin d'avoir contribué à la multiplication du patenôtre, c'est plutôt le *Pater* qui, à notre avis, serait

(1) Au couvent des Dominicaines de Toesz, sœur Adélaïde de Frauenberg récitait tous les jours 50 *Pater*. La B. Jeanne d'Orvieto, dominicaine, récitait 200 *Pater* pour ceux qui l'avaient offensée. Chez les Dominicaines d'Engelthal, la B. Christine Ebner et Adélaïde Langmann étaient des dévotes du *Pater*.

redevable au patenôtre d'un emploi plus fréquent que dans les siècles précédents.

M. Boudinhon prétend qu'il y avait bien d'autres prières vocales comptées en dehors du rosaire. Il y avait, en effet, le *Pater,* mais nous venons de voir que le *Pater* ne suffit pas à expliquer l'essor pris par le patenôtre au XIIIe siècle. Quant aux autres prières vocales comptées, quelles sont-elles ? Nous n'en connaissons pas, à moins que M. Boudinhon ne veuille faire allusion à ces 50, 150 et 1.000 *Ave,* dont il est tant question dans ce travail, et que nous, nous rattachons formellement à l'institution du psautier de Notre-Dame.

Mais alors nous serons d'accord. Pour nous aussi, la seule grande cause de l'usage général des patenôtres à cette époque, la seule explication adéquate, c'est le vaste mouvement de piété envers la Très Sainte Vierge qui prit naissance dans l'Ordre de saint Dominique et qui eut pour effet de pousser efficacement tout le peuple chrétien à la récitation multiple de l'*Ave,* à la cinquantaine et à la triple cinquantaine. La multiplication extraordinaire des patenôtres à laquelle nous assistons au XIIIe siècle est contemporaine de ce grand mouvement de piété, et fait pour ainsi dire corps avec lui, au point que, sans lui, elle demeure inexpliquée. Les Dominicains ayant prêché la récitation

multiple de l'*Ave*, tout le peuple se prit de zèle pour cette pratique et eut besoin de patenôtres. Telle est la cause historique de ces compteurs.

Et c'est pourquoi nous tenons pour une erreur de prétendre, comme le fait le P. Thurston, que le patenôtre aperçu quelque part ne renferme pas par lui-même une indication relative au Psautier de Marie. Voici ses paroles : « Nous n'avons aucune raison de penser que dans ces noms de *signacula, preculæ, numeralia, fila de paternoster, serta, oracula,* ou dans les représentations gravées ou peintes, il soit fait allusion au Rosaire, à moins que le contexte et les autres circonstances prouvent indubitablement que c'est bien le Rosaire et non autre chose qu'on a entendu signifier (1). »

Or, la vérité est toute différente et nous l'exprimerions de cette manière : Les noms de patenôtres rencontrés dans les livres et les représentations aperçues sur les tombeaux ou dans les peintures doivent être pris, sauf indication contraire précise, pour des allusions au Psautier de Marie, pour des témoins de la dévotion du Rosaire.

Ainsi le prêtre dominicain, Nicolas de Dacie, après s'être servi d'un patenôtre pendant quatre ans, le donna à la B. Christine de Stommeln. Nous

(1) *The Month*, 1901, p. 399.

dirons, jusqu'à preuve du contraire, qu'il récitait le Psautier de Marie.

Sainte Agnès de Montepulciano, sainte Catherine de Sienne, saint Vincent Ferrier avaient un patenôtre, nous disons qu'ils s'en servaient pour honorer la Très Sainte Vierge par la cinquantaine ou la triple cinquantaine. Le dauphin Humbert, avant d'être dominicain, faisait à Rome emplette de patenôtres. C'était pour dire des *Ave*. Et les Frères Prêcheurs qui figurent sur son tombeau le patenôtre à la main sont aussi pour nous des dévots du Psautier de Notre-Dame.

Même quand nous n'apercevons que des réductions du patenôtre, c'est encore, nous l'affirmons, pour la récitation multiple de l'*Ave*. Il y avait le demi-psautier, le tierceron et le dizain. En 1391, Isabelle Bonnebroque, bourgeoise de Douai, laisse par testament « une patrenostre d'argent et de coral contenant demy saultier. » En 1361, un riche bourgeois de Douai, Aillaume d'Auberchicourt mentionne dans son testament « un tiercheron de grosses patenostres d'ambre à boutons de perles » (1). Le dizain fut également bien employé.

Aujourd'hui ces réductions ne sont plus en

(1) *Année Dominic.* 1900 (revue), p. 217. Dehaisne, *Les Arts en Flandre et dans l'Artois*, t. I, p. 685, et t. II, p. 102.

usage, parce qu'on ne peut appliquer les indulgences qu'aux chapelets de cinq ou de quinze dizaines. Autrefois la fantaisie se donnait libre carrière. Mais quelle que fut la forme de ces patenôtres, qu'on eut sous les yeux des psautiers entiers ou des demi-psautiers, ou des tiercerons, ou des dizains, on ne saurait douter que leur usage fut principalement pour réciter le Psautier de Marie (1).

Faut-il aller plus loin? Même quand il est dit dans un document que quelqu'un disait ses *Pater*, il ne nous est pas démontré que celui-là récitait toujours l'oraison dominicale. Les grains du patenôtre, en effet, s'appelaient des *pater* (2). Alors il

(1) Des écrivains ont pris la peine de calculer le nombre de grains aperçus dans des représentations sculpturales. Nous regardons cela comme vain et illusoire. Qu'un artiste, en effet, tint à mettre le patenôtre aux mains de quelque personnage, il ne s'ensuit pas qu'il voulut faire figurer le nombre exact des grains. Qu'on voie, par exemple, la gravure d'Alain de la Roche, dans *The Month*, 1901, p. 290, reproduite d'Albert de Castello. Le patenôtre qui pend à son bras n'offre qu'un petit nombre de grains; et cependant il est certain qu'Alain se servait d'un Rosaire de 150 grains.

(2) Exemple tiré de la vie de sainte Agnès de Montepulciano : *Agnetis mortuae sua Paternoster filo inserta.* — Autre exemple de sainte Catherine de Sienne : *Crux... quae solet inseri filo inter nodulos illos qui Pater-*

pouvait arriver que quelqu'un récitât ses *Pater*, c'est-à-dire égrenât ses *Pater*, en disant des *Ave Maria* ou d'autres prières.

On nous cite nombre d'exemples de personnes récitant des *Pater*, et l'on nous dit : Vous voyez, le patenôtre était pour réciter des *pater*, comme du reste le nom lui-même l'indique.

La réponse n'est pas difficile. Que primitivement le patenôtre ait servi aux Frères convers dans les couvents pour dire les *Pater* de leur Office, et que pour cette raison on l'eût appelé patenôtre, nous le reconnaissons. Mais lorsque les séculiers à leur tour eurent besoin d'un compteur, parce qu'on leur recommanda la récitation multiple de l'*Ave*, c'est-à-dire la cinquantaine et la triple cinquantaine, qu'arriva-t-il ? Le patenôtre continua à s'appeler patenôtre, mais il servit à compter des *Ave*.

Et l'on ne prouve pas le contraire en montrant des personnes qui récitaient des *Pater* sur leur patenôtre. Pourquoi ? Parce qu'il faudrait démontrer que ces mêmes personnes ne se servaient pas aussi du patenôtre pour réciter la cinquantaine. Et c'est ce qu'on ne démontrera pas.

noster vulgariter appellantur. Et cet autre exemple : *Dedit ei in uno filo centum Paternoster*, non pas cent compteurs, mais un seul compteur à cent grains ou à cent nœuds.

Par exemple, les Tertiaires dominicaines, comme sainte Catherine de Sienne, la B. Sybilline et les autres, usaient du patenôtre pour réciter les 77 *Pater* qui composaient leur office du Tiers-Ordre. Mais s'ensuit-il que si elles avaient un patenôtre, ce n'était pas aussi pour dire les *Ave* du Psautier de Marie? Pourquoi vouloir supposer que ces personnes demeurèrent étrangères au mouvement général de piété qui portait le peuple chrétien à honorer la Très Sainte Vierge par cette pratique de la récitation multiple de l'*Ave?*

Une ordonnance d'un chapitre provincial nous révèle que les Frères convers dominicains avaient un patenôtre. Et comme on sait qu'ils étaient obligés à dire chaque jour 77 *Pater* pour leur office, on en conclut avec raison que le patenôtre leur servait à compter ces *Pater*. Mais ne s'en servaient-ils pas aussi pour dire des *Ave?* Aujourd'hui encore, comme au XIIIe siècle, les Frères convers dominicains récitent chaque jour et le Rosaire et leur office de 77 *Pater* et *Ave*. Or pour cela ils n'ont pas un double compteur, mais un seul, le Rosaire, qui leur sert à ces deux fins. Pourquoi n'en aurait-il pas été de même au XIIIe siècle? Nicolas de Dacie, sainte Agnès de Montepulciano, saint Vincent Ferrier, la prieure des Dominicaines de Poissy, le dauphin Humbert, devenu Frère Prêcheur, avaient un patenôtre, et ils s'en servaient, non pour dire

l'office des *Pater* propre aux Frères convers, puisqu'ils disaient déjà l'office ecclésiastique, mais évidemment pour réciter des *Ave*. Or, si les religieux obligés au grand office ajoutaient encore la cinquantaine ou la triple cinquantaine, comment les Frères convers n'auraient-ils pas suivi cet exemple, en se servant de leur patenôtre pour compter des séries d'*Ave* en l'honneur de Marie ?

D'ailleurs, nous n'en sommes pas réduits ici à une simple conjecture. Gérard de Frachet et Galvano de la Flamma rapportent que les Frères Prêcheurs des temps primitifs récitaient chaque jour cent ou deux cents *Ave*. Or, aucune raison ne permet de supposer que cette mention historique ne concerne pas les Frères convers autant que les Pères.

Nous avons donc le droit de considérer tous ces Dominicains et ces Dominicaines porteurs du patenôtre, et également les Frères convers, comme adonnés à la récitation multiple de l'*Ave*, par conséquent comme des dévots du Psautier de Marie et des témoins de la dévotion du Rosaire au XIIIe et au XIVe siècles.

On objectera encore le fait du B. Marcolin de Forli, dominicain. Le B. Jean Dominici raconte de lui qu'il disait devant une image de Marie cent *Pater* et autant d'*Ave*, « tenant cent *Pater* (un patenôtre de cent grains), comme les Frères convers,

quoiqu'il fut prêtre. » *Paternoster more conversorum, quamvis esset Dei sacerdos, habens apud se centum.* »

Cette phrase est équivoque. D'aucuns supposent que le B. Jean Dominici s'étonne que le B. Marcolin de Forli eut un patenôtre comme les convers, quoiqu'il fut prêtre. Ce qui donnerait à penser que le patenôtre n'était pas à l'usage des prêtres, mais seulement des Frères convers. La phrase, toutefois, peut être entendue autrement. Elle peut signifier que le B. Jean Dominici s'étonnait, non que le B. Marcolin eut un patenôtre, mais qu'il eut un patenôtre de cent grains comme les convers. Ce qui ferait croire qu'il y avait deux sortes de patenôtres : un qui était propre aux convers et qui se composait de cent grains, et un autre qui ne comprenait sans doute pas autant de grains, peut-être cinquante seulement et dont les prêtres se servaient. Le mot du B. Jean Dominici peut très bien comporter ce dernier sens : *Paternoster more conversorum, quamvis esset Dei sacerdos, habens apud se centum.*

Nous tenons donc pour des conclusions historiquement certaines :

1° Que la multiplication du patenôtre au XIII[e] siècle est due ni aux *Pater*, ni à d'autres prières, mais seulement à la dévotion populaire pour la récitation multiple de l'*Ave ;*

2° Que les Frères Prêcheurs et autres personnes qui nous sont montrés le patenôtre à la main étaient adonnés à la récitation multiple de l'*Ave ;*

3° Que cette récitation multiple de l'*Ave*, dont l'usage est devenu populaire au XIIIe siècle, n'était pas autre chose que le Psautier de Notre-Dame et qu'il est prouvé, dès lors, que la pratique de ce Psautier florissait à cette époque et dans l'Ordre de saint Dominique et dans le peuple chrétien.

Le savant Echard ne pense pas autrement. Voici ses paroles : *In Actis SS. t. III aprilis in vita S. Catharinæ de Senis n° 383, ad corpus ejus sua Pater-noster, id est rosaria, feminæ devotæ admovebant, quae postea cuidam puellae aegrotae apposita suo tactu sanitatem reddiderunt.*

B. Clara de Gambacurtis nata anno 1366, et adolescens desponsata sæpe cogebat caetus juvencularum, quas nunc Dei laudes cantare secum jubebat, nunc flexis genibus rosarium dicere. Illa confessarium ex nostris habebat, et mortuo sponso Ordinem ipso anno 1385 amplexa est Pisis in monasterio a suo patre erecto in quo et obiit anno 1419.

Haec nimium probant saeculo XIII et sequentibus hunc orandi modum et in Ordine et extra Ordinem communem, familiarem, vulgatum fuisse (1).

(1) *Script. O. P.* t. I, p. 852.

CHAPITRE XI

De la tradition qui désigne saint Dominique comme l'instituteur du Rosaire.

Le point où nous ont conduit nos recherches est celui-ci : Le Rosaire, autrement dit la triple cinquantaine, existait au XIIIe siècle, et il était, dès l'origine, une pratique de l'Ordre des Frères Prêcheurs.

Cette conclusion n'est pas empruntée à Alain de la Roche, ni à des révélations suspectes, ni à des témoignages plus ou moins sujets à caution. Elle s'appuie sur des faits nombreux, indéniables, puisés dans des chroniqueurs contemporains. Elle est donc certaine et revêtue de la plus haute valeur. Si nous ne nous abusons, il semble acquis à l'histoire que le Rosaire a été, dès le XIIIe siècle, une œuvre de piété très dominicaine.

Maintenant, cette base solide ayant été posée, nous abordons une autre question plus délicate, qu'à dessein nous avons jusqu'ici laissée de côté. Quel est l'inspirateur de tout ce mouvement de piété envers Marie, dont l'histoire nous a montré le principal essor dans l'Ordre des Frères Prêcheurs ? En un mot, quel est l'auteur du Rosaire ?

Pendant plusieurs siècles, c'est-à-dire depuis le xv[e] jusqu'au xviii[e], saint Dominique fut universellement considéré comme tel sans aucune contestation. A cette époque, les Bollandistes, dans la vie du saint Patriarche, élevèrent un doute, mais sans réussir à déposséder l'affirmation séculaire qui continua comme auparavant.

De nos jours, un nouvel assaut s'est produit et l'on déclare qu'il n'est plus possible désormais de soutenir l'institution du Rosaire par saint Dominique.

M. Boudinhon écrit : « On dit bien sans doute que le Rosaire fut révélé à saint Dominique par Marie elle-même ; mais personne aujourd'hui ne soutient sérieusement cette origine » (1).

M. l'abbé Castan disait aussi : « Quoique saint Dominique, fondateur de l'Ordre des Frères Prêcheurs, soit expressément désigné comme l'auteur

(1) *Revue du Clergé français*, 1902, p. 5.

du Rosaire, dans les Bulles des Papes et en dernier lieu dans celles de Léon XIII, il est néanmoins prouvé aujourd'hui que ce mode de prière était usité longtemps avant lui » (1).

Que penser de cette conclusion ? Nous ne la croyons nullement fondée. Déjà les Chapitres précédents, en montrant tout ce qui s'est fait au XIIIe siècle par les Frères Prêcheurs relativement à l'*Ave Maria*, sous l'influence de saint Dominique, ont donné l'impression que le fondateur de l'Ordre était aussi le promoteur, disons le mot, l'instituteur d'une pratique nouvelle au milieu du peuple chrétien.

Les raisons qu'il nous reste à exposer feront, nous l'espérons, une conviction suffisante à cet égard.

Nous disons l'*instituteur*. Les adversaires de l'opinion traditionnelle croient avoir gagné leur procès et pouvoir refuser ce titre à saint Dominique, parce qu'ils montrent l'existence avant lui de la pratique des 150 *Ave*.

On voit effectivement, nous l'avons reconnu, deux ou trois faits, mais des faits que nous appellerions mort-nés, c'est-à-dire qui restent isolés, sans imitation, sans postérité, sans suite, des faits

(1) *Semaine religieuse de Lyon*, 30 sept. 1904.

auxquels ne saurait nullement se rattacher le mouvement du XIII[e] siècle.

Alors, peut-on faire des auteurs de ces faits les instituteurs du Rosaire? Faut-il reconnaître à saint Ildefonse une paternité sur le Rosaire du XII[e] et du XIII[e] siècle, parce qu'il récitait la Salutation angélique en 669 (1) ? Saint Aybert est-il l'instituteur du Rosaire, pour avoir récité 150 *Ave* avant 1140 ? Ou bien est-ce à Eulalie qu'il faudra donner ce titre ?

Le véritable instituteur du Rosaire, il nous semble, c'est celui qui en a été le premier apôtre et à qui revient l'honneur d'avoir mis le Rosaire entre les mains des fidèles et d'en avoir rendu l'usage général et populaire.

Pour les autres qui ont précédé, nous ne les

(1) S. Ildefonse vécut au VII[e] siècle (606-669). Voici ce qui est raconté de lui :

Beatus episcopus... vidit eamdem Dominam nostram in sede sua... residentem... statimque episcopus genibus flexis, illum ei versum angelicæ salutationis recolere cœpit multoties dicendo : *Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui.* Ipsumque versum finitum assidue iterando repetebat, donec ante ejus præsentiam perveniret. (*Act. SS. t. VII oct. pars II*, p. 1108).

Les Bollandistes hésitent à admettre l'authenticité de ce fait, et leur hésitation se comprend.

regardons que comme des précurseurs. Ils ont récité les 150 *Ave*, c'est possible ; ils n'ont pas engendré un mouvement qui se soit perpétué après eux, et au commencement du XIII[e] siècle, la dévotion du Rosaire au milieu du peuple chrétien était encore à créer. Et cette création, c'est saint Dominique qui l'a faite.

Encore une observation. On semble croire que s'il existait au XII[e] siècle des faits de récitation de 150 *Ave*, l'apparition de la Sainte Vierge était sans objet. C'est une erreur. Quand même un certain Rosaire serait bien constaté antérieurement, cela ne prouve pas que la Sainte Vierge n'aurait pu apparaître à saint Dominique et lui confier la mission de prêcher son Psautier au peuple.

Seulement, il est une grande raison qui oblige les critiques à nier l'institution du Rosaire par saint Dominique, c'est le silence des écrivains pendant 230 ans. En effet, depuis la mort du Patriarche des Frères Prêcheurs, en 1221, jusqu'au B. Alain de la Roche, qui entra dans l'Ordre vers 1445, nous ne possédons pas un seul mot qui attribue la paternité du Rosaire à saint Dominique.

Ce silence, nous le reconnaissons, est de nature à impressionner, surtout si l'on en juge d'après les idées que nous pouvons avoir aujourd'hui, en voyant la place prépondérante dont jouit mainte-

nant le Rosaire dans la piété catholique. Toutefois, l'argument est loin d'être aussi péremptoire qu'il paraîtrait à première vue. Nous le prouverons dans un autre chapitre.

Il faut examiner d'abord les raisons qui nous font croire à l'institution du Rosaire par saint Dominique. Il y en a deux : premièrement la tradition, et deuxièmement un ensemble de faits et d'observations qui donnent un fondement et un appui solides à la tradition.

Parlons de la tradition. Nous entendons par ce mot au sens objectif une connaissance qui ne nous est pas transmise, au moins les premiers temps, par l'écriture, mais par la voie orale. C'est un fait qui n'est pas écrit, mais qui se raconte de génération en génération, jusqu'à ce qu'il s'efface et meurt, ou bien jusqu'à ce qu'il soit fixé un jour par l'écriture et mis ainsi à l'abri et de l'oubli et des altérations. Définie de la sorte, la tradition se conçoit par opposition au témoignage écrit, et c'est faire un malentendu que de répondre à qui vous parle d'une tradition de ce genre : Montrez-nous les textes contemporains qui lui servent de fondement.

Telle est la tradition que nous revendiquons touchant l'institution du Rosaire. C'est une transmission orale, demeurée orale pendant deux siècles

et écrite enfin au xve siècle. La repousser par ce motif qu'elle ne s'appuie pas sur des documents contemporains serait mal raisonner, puisqu'il est de la nature d'une tradition de n'être pas écrite, du moins au commencement. L'absence de textes ne saurait donc prouver que la transmission orale n'a pas existé. Ce qu'il faudrait pour nous fermer la bouche, ce serait de montrer ou que la transmission orale n'est pas possible, ou qu'elle n'a pas existé, ou qu'elle n'est pas recevable, parce qu'elle aurait été altérée. Or, c'est ce qui n'a pas encore été fait.

La tradition relative à saint Dominique est au fond semblable à une multitude de traditions historiques concernant des faits de l'antiquité ou des premiers siècles de l'Eglise. Qu'il suffise de citer comme exemples l'Assomption de la Très Sainte Vierge, la venue et le martyre de saint Pierre à Rome, les origines des premières Eglises de France, les détails de la mort de beaucoup de martyrs.

Pour ces faits et une multitude d'autres faits semblables, le récit s'en est transmis d'abord oralement, et ce n'est que cent ou deux cents ans plus tard qu'un premier auteur les a consignés par écrit. Un grand nombre de détails concernant l'histoire profane ou ecclésiastique des Gaules au iiie, ive et ve siècles ne se trouvent pour la première



FRONTISPICE D'UN LIVRE SUR LE ROSAIRE

1615

fois que sous la plume de Grégoire de Tours, mort en 596. Saint Grégoire le Grand passe pour être l'auteur du plain-chant. Or, on ne le sait que par une tradition dont le premier témoignage écrit est postérieur à saint Grégoire de plus de 150 ans.

Tel est le cas de saint Dominique. Nous prétendons qu'il a existé une tradition, en vertu de laquelle ce double fait est parvenu à la connaissance du xve siècle : 1° que saint Dominique a prêché le Psautier de Notre-Dame, et 2° qu'il l'a prêché sur une invitation de la Très Sainte Vierge.

Que cette tradition ait existé, nous le prouverons par le témoignage unanime du xve siècle, témoignage si ferme et si imposant qu'on ne peut pas raisonnablement le récuser.

Mais, avant tout, posons bien la question. Lorsqu'une affirmation se donnant comme une tradition se produit pour la première fois par écrit concernant un fait quelconque des temps passés, comment savoir qu'elle n'est pas mensongère et l'effet d'une erreur ou d'une méprise, comment se rendre compte qu'elle est digne de foi et parfaitement recevable ?

Ici, M. Boudinhon pose des conditions, mais qui ne s'appliquent qu'à la tradition écrite (1). Il en

(1) *Revue du Clergé français*, 1902, p. 25.

faut d'autres pour une tradition comme celle dont nous parlons. Celle-ci doit nécessairement subir un examen sévère au moment où elle cesse d'être orale pour s'affirmer par l'écriture. Quel est celui qui a été le premier à l'écrire ? Quelle est sa valeur intellectuelle et morale ? Sur quoi s'appuie son affirmation ? Son témoignage est-il méprisable, comme celui d'un ignorant ou d'un homme léger, ou d'un imposteur de mauvaise foi ?

Autre chose importante : cette affirmation se produit-elle dans des conditions d'éclat ou de publicité suffisantes pour provoquer des protestations en cas de mensonge ou d'erreur ? Et, s'il en est ainsi, quel accueil a reçu cette première affirmation de la part des écrivains pendant les vingt, trente ou quarante ans qui ont suivi ?

Tel est l'examen auquel nous allons procéder relativement à la tradition qui fait de saint Dominique l'instituteur du Rosaire.

CHAPITRE XII

Témoignage du B. Alain de la Roche en faveur de la tradition.

Le B. Alain de la Roche, né vers 1428, à Dinan en Bretagne, entra dans l'Ordre des Frères Prêcheurs probablement avant 1450. C'est lui qui le premier, autant qu'on sache aujourd'hui, écrivit que saint Dominique avait prêché le Psautier de Notre-Dame, et que la Sainte Vierge lui était apparue pour l'inviter à cette prédication. Il le fit dans son Apologie à l'Evêque de Tournai, en 1475, l'année même de sa mort. Mais il est vraisemblable que cette affirmation, il la prêchait déjà depuis longtemps, au moins depuis 1460.

Voici ce qu'il dit dans son Apologie à l'Evêque de Tournai, le seul document où nous sommes

à peu près sûrs de posséder la pensée authentique du Bienheureux.

Ordinis Fratrum Prædicatorum proprium est planeque peculiare, psalterium isthoc prædicare, idque ex professione, nomine, instituto, exemploque S. Patriarchæ, qui, ut nuper revelatum est ab ipsomet, maximam suorum laborum, consiliorum exemplorumque partem hac in cura præcipua consumpsit. Idem, tum ex traditione accepimus, tum ex relictis scriptorum monumentis, ut legi (1).

Alain écrivait à un évêque qui devait bien savoir tout ce que l'Ordre des Chartreux avait fait pour le Rosaire en ce même siècle. Et cependant, il revendique comme un apanage des Frères de son Ordre — *proprium planeque peculiare* — de prêcher le Psautier de Marie, non seulement parce que c'est leur profession, leur nom et leur institut d'être Frères Prêcheurs, mais parce que saint Dominique leur a donné l'exemple par rapport à cette prédication du Psautier de Notre-Dame ; et ceci, s'il le connaît déjà par une révélation, il déclare formellement le savoir aussi par la tradition : EX TRADITIONE ACCEPIMUS.

Et évidemment, c'est encore sur cette même tradition qu'il s'appuie en écrivant le passage du

(1) *Apolog.* Cap. XV.

chapitre IX que nous allons citer, et où il montre également saint Dominique apôtre et prédicateur du Psautier, avec une mission reçue de la Très Sainte Vierge elle-même, et son Ordre après lui récitant ce même Psautier à l'intérieur et le prêchant au-dehors.

Iste est apostolus ille Psalterii, de quo alma Dei Virgo, non semel ei facta revelatione, mandatum formamque dedit ejusdem prædicandi, et vere prædicavit... Et par fructus respondebat.

Nec minus zelose suus ille Patris sanctissimi Prœdicatorum Ordo, et frequentavit domi psalterium, et foris ad vulgus prœdicando commendavit, tanti exemplo Patriarchæ et magisterio (1).

Nous apprenons ici, quoique sans détails, les deux faits fondamentaux qui sont l'objet de la tradition, la révélation de Marie et l'apostolat de saint Dominique touchant le Psautier de Notre-Dame. Et on retrouve également dans ces paroles d'Alain deux souvenirs historiques, dont on a vu la vérité dans les chapitres précédents de ce travail : *Ordo domi frequentavit psalterium, foris prœdicavit.* Nous avons établi, en effet, que l'Ordre au XIIIe siècle récitait le Psautier de Marie dans l'intérieur de ses cloîtres, et qu'il le prêchait aux fidèles.

Et Alain affirme positivement qu'il a connu ces

(1) *Apolog.* Cap. IX.

faits par la tradition : *ex traditione accepimus.* Et l'on ne pourra pas dire que cette tradition dont il parle, c'est tout simplement ce que lui ont appris ses deux auteurs, Jean du Mont et Thomas du Temple. Car il distingue soigneusement deux sources, auxquelles il déclare avoir emprunté son assertion, la tradition et des écrits... *Idem tum ex traditione accepimus, tum ex relictis scriptorum monumentis.* Supposé donc que ces écrits, auxquels il fait allusion, seraient uniquement de Jean du Mont et de Thomas du Temple, ce qui n'est pas prouvé, il resterait encore vrai qu'il s'appuie sur une autre source, la tradition.

Donc il existait une tradition vivante au milieu du XVe siècle. Alain de la Roche l'a trouvée dans l'Ordre de saint Dominique en y entrant ; il y fait appel en propres termes, déclarant que ce qu'il affirme, lui, et non seulement lui, mais aussi ses contemporains, l'ont reçu de la tradition : *ex traditione accepimus.* C'est donc un témoignage clair et formel rendu à l'existence de la tradition. Et on voit à quel point le P. Coulon s'éloigne de la vérité en disant : « C'est d'après une révélation qu'il aurait connu que la Sainte Vierge avait chargé saint Dominique de l'institution du Psautier (1) ».

(1) Baudrillart. *Dict. d'hist. et de géogr. ecclés.*, au mot *Alain de la Roche.* Paris, 1912.

Cette parole, qui semble rejeter ou méconnaître la tradition, est en contradiction formelle avec le témoignage d'Alain.

Pour infirmer l'assertion du B. Alain par rapport à saint Dominique, les savants critiques ont recours à plusieurs moyens. L'un est de dire que jamais ce restaurateur du Rosaire ne parla de tradition. « Ce qui est curieux, dit M. Boudinhon (1), Alain n'invoque jamais à l'appui une tradition quelconque de son Ordre. » Et le P. Thurston avait auparavant donné la même assurance. « Pas une fois, autant que je puis savoir, Alain, dans ses nombreuses références à saint Dominique et au Rosaire, ne déclare avoir acquis sa connaissance d'une tradition de l'Ordre. » (2) On vient de voir que ces deux savants sont complètement dans l'erreur sur ce point.

Un autre moyen de nos adversaires, c'est de prétendre que l'affirmation d'Alain par rapport à saint Dominique n'a pas d'autre fondement ni d'autre

(1) *Revue du Clerg. franç.* 1902, p. 27.

(2) Never once, so far as I am aware, in Alan's numerous references to S. Dominic and the Rosary, does he profess to have acquired his knowledge from any tradition of the Order. On the contrary, he appeals only to the revelations made to the « Sponsus novellus » i. e. himself, or to veracious chronicles of Joannes de Monte and Thomas de Templo. *The Month* 1901, p. 298.

point de départ que les révélations dont il crut être favorisé.

Nous sommes les premiers à reconnaître que l'affirmation d'un fait ancien, qui n'aurait d'autre appui qu'une révélation privée, ne pourrait jamais revêtir aucun caractère historique, à moins qu'il s'y joignit des circonstances particulières ou un jugement de la sainte Eglise. De même qu'on ne peut construire une histoire proprement dite de la Passion de Notre-Seigneur avec les révélations de sainte Brigitte, de Catherine Emmerich ou autres visionnaires, si respectables fussent-elles, ainsi l'on ne saurait composer l'histoire d'un saint avec des révélations, ces révélations fussent-elles même d'un autre saint. Donc si l'attribution du Rosaire à saint Dominique ne repose que sur des révélations, que celles-ci soient vraies ou fausses, nous nous refusons à la prendre comme une connaissance d'ordre historique, et en faisant de l'histoire, nous croirons être obligé de n'en tenir aucun compte.

Mais si cette attribution nous est connue par ailleurs, par exemple au moyen d'une tradition nettement affirmée et appuyée sur beaucoup de vraisemblances, qu'une révélation authentique vienne ensuite s'y adjoindre, nous n'y voyons point de difficulté.

Pour le P. Thurston, il n'existait au xv[e] siècle aucune tradition relative à saint Dominique. Alain de la Roche a eu ou il a cru avoir des révélations et des visions, et il en est sorti une prétendue tradition qui n'avait rien de réel. Ainsi l'attribution au fondateur des Frères Prêcheurs de la paternité du Rosaire n'aurait été qu'une création faite de toutes pièces par un halluciné, création ne reposant sur rien et ne se référant à rien du passé.

Nous avons le regret de voir ici le P. Mortier d'accord avec le Père Jésuite anglais. « Malheureusement, dit-il, l'affirmation d'Alain de la Roche sur la révélation faite à saint Dominique par la Sainte Vierge de la composition intégrale du Psautier de cent cinquante *Ave*, ne repose que sur une vision (1). »

C'est absolument une erreur. Dans son assertion relative à saint Dominique, Alain s'en réfère à deux sources, la tradition et les monuments écrits : *tum ex traditione accepimus, tum ex relictis scriptorum monumentis, ut legi*. Seulement n'allègue-t-il pas aussi ses visions ? Dans son Apologie à l'Evêque de Tournai, son seul écrit authentique, il y fait une discrète allusion deux ou trois fois. Mais pas une seule fois, en parlant de saint Dominique, il ne demande à être cru sur la foi de ses visions. La

(1) *Hist. des Maîtres génér.* t. IV, p. 634.

seule vision qu'il raconte positivement et sur laquelle il demande qu'on le croie, c'est par rapport à la mission de prêcher le Rosaire, qu'il reçut lui-même de la Très Sainte Vierge.

Il est donc inexact de prétendre que son assertion relative à saint Dominique ne repose que sur des révélations. Elle repose avant tout sur la tradition, et nous tenons à faire remarquer qu'à l'exemple de Benoît XIV, nous construisons ici toute notre thèse en dehors des révélations d'Alain, et sans leur demander le moindre appui.

Une autre objection contre Alain de la Roche est prise de ses écrits. On trouve là, en effet, quantité de fables et de récits, soi-disant historiques, mais où la vraie histoire ne saurait se reconnaître. Et comme l'attribution du Rosaire à saint Dominique se trouve mêlée à toutes ces élucubrations fantaisistes, on est forcément amené à l'envelopper dans la même réprobation. C'est le sentiment du P. Mortier qui écrit : « L'affirmation d'Alain de la Roche sur la révélation faite à saint Dominique ne repose que sur une vision. Et comme cette vision voisine dans ses écrits avec d'autres visions et révélations manifestement fausses quant à leur objet, on ne peut rien baser dessus historiquement (1). »

(1) *Hist. des Maîtres génér.* t. IV, p. 625.

Ici qu'il nous soit permis de présenter une double observation. La première, c'est que le témoignage d'Alain relatif à saint Dominique, il faut encore le répéter, est indépendant de ses visions. Lui-même se déclare redevable à une tradition de ce qu'il rapporte sur le fondateur des Frères Prêcheurs. Donc, quel que soit le jugement qu'on portera sur les visions d'Alain, il reste vrai que son témoignage repose encore sur un autre fondement.

La seconde observation, c'est qu'il est très injuste de faire état des écrits répandus sous le nom d'Alain, attendu que sauf un, ils manquent absolument d'authenticité, sinon dans leur substance, du moins dans une grande partie des textes.

En effet, comme le reconnait le P. Thurston, aucun des écrits d'Alain n'a été imprimé de son vivant, c'est-à-dire par lui-même, et l'on ne connait même pas le nom de celui ou de ceux qui se sont chargés de les faire imprimer.

De plus, c'est aussi un fait que tous les manuscrits originaux d'Alain ont disparu. Les éditeurs ont-ils simplement jugé qu'on n'en avait plus besoin, ou ont-ils voulu faire disparaître la preuve des changements ou altérations qu'ils avaient fait subir à ces manuscrits, le fait est là : on ne possède plus rien de la propre écriture d'Alain.

Nous savons également avec certitude, par une

multitude d'observations qu'il est facile de faire, que les écrits d'Alain ont été altérés, falsifiés, interpolés ; que les textes publiés comme étant de lui sont en contradiction les uns avec les autres. Ainsi, relativement aux 150 articles que la Sainte Vierge aurait donnés à Alain pour servir de points de méditation, l'éditeur posthume déclare simplement qu'il ne les a pas trouvés à son goût, les uns lui paraissant trop courts, d'autres trop longs, et qu'alors il les a changés, supprimant ce qui ne lui semblait pas assez authentique, et ajoutant plusieurs choses prises dans les écrits des saints docteurs (1).

Mais alors, nous dirons, que devient la pensée même transmise par Alain et comment l'apprécier? Et si cet éditeur s'est permis une telle interpolation sur des paroles qui étaient censées provenir de la bouche même de la Très Sainte Vierge, comment espérer qu'en d'autres endroits il aura été plus

(1) Præfatos articulos non scripsi sub illa forma, qua præfatus sponsus eos scripsit, sed sequentes C et L articulos ex illis excerpsi, et in C et L articulos æquales et breves distinxi, prout melius potui, videlicet magis authentica et ad devotionem et compassionem magis provocativa ponendo. Nihilominus pauca addidi ex singulari devotione, præsertim in prima et tertia quinquagena, quæ... habentur in scripturis sanctorum doctorum. — Esser, *Uber die allmahliche*, etc., p. 49.

respectueux et plus consciencieux par rapport aux pensées et aux paroles d'Alain ?

Autre remarque : le P. Thurston croit, et il semble bien avoir raison, que beaucoup de pensées données comme venant d'Alain n'ont jamais été confiées à l'écriture par lui-même, et sont simplement des notes prises par des auditeurs à l'audition de ses sermons (1). Or, n'y a-t-il pas encore de ce chef un motif sérieux de douter que nous possédions la pensée parfaitement authentique d'Alain ? Un auditeur, si intelligent soit-il, ne peut-il facilement se tromper sur la nuance d'une idée, le sens exact d'une proposition, la juste portée d'un exemple raconté par le prédicateur ?

Que ces notes soient ensuite mises en œuvre par un rédacteur peu scrupuleux, et il ne sera pas difficile d'admettre que nous ayons un pseudo-Alain, dont le vrai n'est nullement responsable.

Que l'interpolateur inconnu ne se soit pas gêné, nous en avons la preuve, il l'a avoué lui-même. Une autre preuve encore signalée par le P. Coppenstein, c'est que parmi les exemples donnés comme venant d'Alain de la Roche, il en est qui sont arrivés après sa mort. Comment aurait-il pu les rédiger ? Il y a donc tout lieu de croire que le premier éditeur, tout en se servant d'un ensemble

(1) *The Month.*, 1901, p. 291.

de faits et d'idées prêchés par Alain, s'est livré sur tout cela à un travail d'amplification et, disons le mot, d'altération, où il a mêlé beaucoup du sien.

Ainsi, dans son Apologie (1), Alain rapporte qu'il a bu au côté de la Très Sainte Vierge, comme il était arrivé à saint Bernard, mais il ne dit pas qu'il ait reçu cette faveur plus d'une fois. Dans le pseudo-Alain, cette faveur lui est accordée un grand nombre de fois (2). Le premier éditeur a amplifié.

Dans son Apologie, Alain raconte la vision dont il fut favorisé et comment la Sainte Vierge lui commanda de prêcher son Psautier, et ensuite il ajoute : *Et hoc verum confiteor, et quantum scio et quantum credo, sine ulla falsitate juro hæc esse vera, coram toto mundo, imprecans a Domino nostro Jesu Christo pie potius mori omni hora morte corporali quam fallere in dicto vel falli* (3). De la part d'un homme qui affirme un fait personnel, savoir qu'il a vu la Sainte Vierge et qu'elle lui a commandé de prêcher son Psautier, ces paroles, quoique fortes, n'ont rien que de naturel et de compréhensible. Mais que le B. Alain les ait dites non seulement pour ce qui lui était arrivé à lui-même, mais pour tout ce qu'il est censé raconter de saint Domini-

(1) *Apolog.* cap. X.
(2) Coppenstein, *Alanus redivivus. P. II. Cap. IV.*
(3) *Apol.* cap. X.

que, c'est insensé, et jusqu'à preuve du contraire, nous nous refusons à l'admettre. Et lorsque le P. Thurston cite ces mots du *Sponsus novellus : De his omnibus fidem et testimonium sub juramento fidei Trinitatis perhibeo, sub periculo omnis maledictionis michi infligendæ in casu quo deficio a veritatis recto tramite* (1), nous ne voyons là qu'une application abusive faite par le pseudo-Alain de paroles du Bienheureux visant un autre cas,

Pour donner une idée de la confiance qu'il faut avoir en ce *Sponsus novellus*, imprimé dans une Chartreuse de Suède, en 1498, il me suffira de traduire ce qu'en dit le P. Thurston (2) : « La forme du *Sponsus novellus*, écrit-il, montre qu'il ne fut pas préparé pour la publication par Alain lui-même (!) C'est évidemment une collection faite par quelque autre d'un mélange de ses notes, révélations, sermons, anecdotes, etc. Beaucoup de choses supplémentaires insérées à la fin du volume indiquent une origine Cartusienne ; et ceci, étant donné que le livre fut imprimé dans une Chartreuse, n'est pas du tout invraisemblable.

« D'autre part, ajoute le P. Thurston, je ne puis m'empêcher de croire que le premier qui mit ensemble ces matériaux doit être un confrère d'Alain.

(1) *The Month.*, 1901, p. 294.
(2) *The Month.*, 1901, p. 292 en note.

Prenez, par exemple, le passage : *Et hoc factum fuit origo singularis propalandi psalterium virginis, Propterea in isto ordine plus quam per centum annos hoc perseveravit suffragium, et sic tali medio fundatus est ordo prædicatorum, ex cujus fundatione* venit fundacio bonorum omnium in mundo.... Ce passage, sans doute, est bien dans le style d'Alain, mais je crois qu'il n'aurait pas été conservé sans modification par un autre qu'un Dominicain. »

Et voilà le livre qui sert de base au P. Thurston pour ses accusations contre le B. Alain, un livre inepte, à en juger par ces deux citations, livre qu'il reconnaît lui-même avoir été composé par un confrère, puis enrichi d'additions par un Chartreux. Et le prodige est qu'il y découvre très facilement et à coup sûr la pensée d'Alain, sa pensée authentique !

Nous avons dit que les textes étaient en opposition les uns avec les autres. Voici plusieurs exemples. Le P. Thurston voit mentionnée par Alain, dans l'édition du *Compendium* de 1484, une indulgence de 60.000 ans. Le P. Wilfrid Lescher, dominicain, voit dans l'édition de ce même *Compendium,* de 1500, une indulgence de 60 ans (1). Où est ici la vraie pensée d'Alain ?

Autre exemple : dans l'Apologie, chapitre VIII,

(1) W. Lescher, *S. Dominic and the Rosary*, p. 16.

Alain dit que saint Barthélemy récitait chaque jour 200 *Pater* (1). Dans une autre partie de l'*Alanus redivivus*, Alain explique que saint Barthélemy disait les deux prières, l'Oraison dominicale et la Salutation angélique (2). Peut-être trouvera-t-on quelque part qu'il mettait sur les lèvres de l'Apôtre 200 *Ave*, sans l'ombre de *Pater*. Michel de Lille, lui, ne voit ni *Pater* ni *Ave*, mais seulement que saint Barthélemy faisait 200 génuflexions. Comment savoir ce que disait au juste Alain, comment retrouver sa pensée authentique au travers de ces contradictions ?

Autre exemple : Le P. Thurston, qui parle d'après le *Sponsus novellus*, prétend que toutes les affirmations d'Alain relatives au Rosaire sont basées sur deux écrivains fabuleux, Jean du Mont et Thomas du Temple. Le P. Lescher déclare qu'il a lu le *Compendium* ligne par ligne, et qu'il n'a pas rencontré une seule fois ces deux noms (3).

Qu'on lise également les traits d'Alexandra ou de Bénédicte de Florence, dans Coppenstein ou dans le *Sponsus novellus*, on y verra encore des différences de rédaction, légères il est vrai, réelles cependant.

(1) Coppenstein, *Alanus rediv.*, p. 20.
(2) Coppenstein, *Al. red.*, p. 91.
(3) Lescher. *S. Dominic and the Rosary*, p. 10.

On le voit donc, dès l'origine, les écrits d'Alain ont déjà subi de nombreuses et profondes altérations.

Au commencement du XVII[e] siècle, le P. Coppenstein, dominicain, en entreprit une réédition sous le nom de « *Beatus Alanus de Rupe redivivus.* » Dans une préface placée en tête de l'édition de 1624, lui-même nous explique quel travail il a fait :

Materia omnis B. Alani est, forma mea. Formæ dispositionem quinque partitam fieri et in capita quamque referri, res sic ipsa mihi ferre videbatur, et vero postulare etiam rerum confusio prior. Nam B. Alanus quae dies illi Deusque tulit, solum in adversaria conjecit ; horum accidens series opus confecit, ut aperiet narratio.

Formæ elocutio mea est, et mediocrem volui pro re nata, sed inconstantem, ut nunc infra, nunc supra mediocritatem ferretur, admittere debui ; quod B. Alani nunc ipsa pene verba sectarer, nunc rem solam stylo ac sententiam complecterer.

A la fin, il ajoute : *Quæ posthumus collector passim adspersit, nostra recognitio abstersit* (1).

Tout ceci n'est-il pas remarquable, et ne suffit-il pas à faire comprendre combien, avec le premier

(1) Coppenstein, *Alan. redivivi*, in præf. éd. 1624, Cologne.

éditeur et ensuite avec le P. Coppenstein, nous nous éloignons de plus en plus du vrai texte d'Alain? Ce dernier reconnaît qu'il a essayé de retrancher ce que le collecteur posthume avait ajouté de son propre fonds. Mais comment aurait-il fait? Il lui manquait les manuscrits originaux. Comment serait-il venu à bout d'expurger l'œuvre d'Alain?

Puis lui-même déclare, sans paraître soupçonner l'énormité, que seule la matière est d'Alain, mais que la disposition des matières et même le style sont de lui, que quelquefois seulement il a conservé les propres paroles d'Alain : *nunc ipsa pene verba sectarer, nunc rem solam.*

Mais alors, nous le demandons, que devient l'authenticité, et comment croire que nous possédons la vraie pensée d'Alain? Par conséquent, quoi qu'en dise le savant Jésuite anglais, le P. Danzas n'était pas tellement dans l'erreur, lorsqu'il se plaignait qu'on nous eut fait un pseudo-Alain. Il en accusait le P. Coppenstein. Le P. Thurston a répondu que la substance de l'édition du P. Coppenstein se retrouvait dans les publications antérieures : soit. Il s'ensuit que l'altération des œuvres d'Alain remonte bien plus haut, c'est-à-dire jusqu'au premier éditeur, et nous avons prouvé, en effet, qu'il en était ainsi. Quant au P. Coppenstein,

il a également sa part dans ce travail d'altération, et une part considérable. Et le P. Thurston a beau dire qu'il a plutôt atténué, adouci, changé, en un mot, dans un sens favorable à la bonne réputation d'Alain. C'est là encore une interpolation ou une altération véritable.

En résumé, si nous n'allons pas jusqu'à soutenir avec le P. Danzas que les écrits d'Alain parvenus jusqu'à nous constituent un pseudo-Alain, nous avons cependant le droit d'affirmer qu'un doute grave, sérieux, est répandu sur tous ces écrits et qu'aucune proposition qu'on en tirera n'est sûrement authentique.

Nous ne ferions d'exception que pour l'*Apologie* adressée à l'Evêque de Tournai. Comme il y en avait un autre exemplaire entre d'autres mains que celles de l'auteur, l'éditeur posthume dut être évidemment moins à l'aise pour lui faire subir ses modifications.

Mais, pour les autres écrits, toutes les raisons sont là pour faire douter de leur authenticité. La pensée du B. Alain ne nous y arrive qu'à travers un triple filtre, celui des auditeurs, celui de l'éditeur posthume, celui du P. Coppenstein. Les auditeurs ont pris des notes, et déjà ici, quel péril d'erreurs et d'interprétations inexactes ! L'éditeur posthume a travaillé sur ces notes, le P. Coppens-

tein y a mis son style, et voilà ce qu'on veut nous faire prendre absolument pour la pensée authentique d'Alain ! Nous le demandons, comment des hommes qui se piquent de sens critique, peuvent-ils sur une telle base juger quelqu'un, le traiter de charlatan, de faux visionnaire, d'écrivain égaré, digne des foudres de l'Inquisition et du Saint-Office ? Ne faudrait-il pas d'abord, en bonne justice, s'assurer que les textes sont authentiques et qu'ils n'ont pas été détournés de leur véritable sens ?

Ainsi, par exemple, on voit dans l'œuvre donnée comme étant d'Alain des traits quelquefois sans noms, d'autres fois avec des noms, même des noms historiques. Leur but est de rendre une vérité morale plus sensible, plus frappante, en l'incarnant dans un fait. C'est alors une parabole, procédé oratoire dont se servent quelquefois les prédicateurs, et non toujours, comme ils devraient, en faisant connaître qu'ils usent d'une parabole.

Il nous paraît très évident qu'Alain employait des traits de ce genre, les uns historiques, d'autres inventés de toutes pièces pour incarner une vérité. Et nous soupçonnons que ce fut là pour l'éditeur posthume une source d'erreurs. Il aura pris pour des faits historiques de simples paraboles et les aura données comme telles. Ainsi l'histoire de

Bénédicte, dans laquelle intervient saint Dominique, n'est pas autre chose qu'une série de méditations encadrées dans des faits d'apparence historique, mais qui n'avaient dans l'esprit d'Alain aucune réalité. Et il est probable qu'il en est de même pour plusieurs autres.

Donc, par tout ce qui vient d'être exposé, il demeure établi que les écrits d'Alain, sauf l'*Apologie,* sont altérés et interpolés et qu'on est en droit de repousser toute accusation contre lui qui n'aurait pas d'autre base. Du reste, nous le répétons, quelque jugement qu'on porte sur les révélations dont Alain fut favorisé, et sur le récit plus ou moins authentique que nous en avons dans ses écrits, son affirmation sur l'attribution du Rosaire à saint Dominique ne saurait en être ébranlée. Car outre qu'elle est écrite dans l'*Apologie* à l'évêque de Tournai, elle ne repose pas seulement sur des révélations que nous pouvons négliger, elle repose sur une tradition que lui-même affirme et dont on n'a pas encore prouvé la non-existence : *Id tum ex traditione accepimus, tam ex relictis scriptorum monumentis ut legi.*

On nous fait ici une grosse objection : Vous récusez les écrits d'Alain aujourd'hui, parce qu'ils vous embarrassent. Mais l'Ordre de saint Dominique les a parfaitement reçus pendant longtemps.

Voici les paroles de M. Boudinhon : « Ses visions et les histoires qu'il écrivit et prêcha à propos de saint Dominique et du Rosaire sont d'une étrangeté qui touche parfois à l'extravagance. Elles furent cependant acceptées pendant deux siècles dans l'Ordre de saint Dominique » (1).

M. Boudinhon a beau dire pour s'excuser d'avancer chose pareille, que la critique, à cette époque, n'était guère en honneur. Il ne tient pas en haute estime l'Ordre de saint Dominique, s'il le croit capable d'accepter « des histoires qui sont d'une étrangeté touchant à l'extravagance ».

Heureusement, il n'en est rien : l'assertion du P. Thurston et de M. Boudinhon est une erreur, et voici la vérité : C'est qu'en dehors des deux ou trois points appartenant à la tradition, les histoires insérées dans les prétendus écrits d'Alain n'ont jamais été reçues dans l'Ordre, non parce qu'elles étaient étranges ou extravagantes, mais par ce simple motif qu'elles n'étaient point historiques.

Et nous le prouvons.

Première preuve : le Chapitre provincial de la Congrégation des Frères Prêcheurs de Hollande à laquelle appartenait le B. Alain, donne cet ordre en 1476, l'année qui suivit sa mort : *Mandatur omnibus prioribus ut faciant diligentem inquisitio-*

(1) *Revue du Clergé franç.*, 1902, p. 25.

nem de libris et tractatibus seu compilatis piae memoriae Magistri Alani, et quidquid in his repertum fuerit, tam in originalibus quam in transumptis et excopiatis, reverendo vicario generali quantocius transmittatur (1).

Deux ans après, au Chapitre suivant de 1478, on lit ceci : *Approbamus et renovamus ordinationes excepta illa clausula quae habetur de scriptis Magistri Alani vicario transmittendis, quae deleatur* (2).

Que s'était-il donc passé et pourquoi ces deux ordonnances contradictoires ? Il n'est pas difficile de le présumer. Alain était mort en odeur de sainteté, entouré de la vénération universelle, comme l'insinue cette expression *piae memoriae*. Les Pères l'avaient connu et entendu, et ce qu'ils avaient entendu n'avait éveillé en eux aucune méfiance. Pensant donc que ses écrits ressembleraient à sa prédication, ils ordonnent de recueillir tout ce qui était tombé de sa plume. Alors pourquoi, deux ans plus tard, révoquent-ils leur première ordonnance? Parce qu'on leur présentait, dans des écrits fabriqués, un Alain falsifié, interpolé, nullement semblable à celui qu'ils avaient connu et dont ils avaient goûté et apprécié la parole et les enseignements.

(1) Mortier, *Hist. des Maîtres génér.*, t. IV, p. 635.
(2) Ibid.

Les deux ordonnances ont chacune leur sens. La première est une approbation donnée au B. Alain et un hommage évident rendu à la correction des enseignements qu'il avait donnés toute sa vie. Car si les Pères avaient seulement soupçonné que les écrits d'Alain renfermeraient quelque chose d'inacceptable, ils n'auraient point commandé de les recueillir.

La deuxième ordonnance est une désapprobation infligée aux écrits recueillis, qui commençaient à circuler sous le nom d'Alain, et une preuve qu'il y avait dans ces élucubrations des choses que l'Ordre réprouvait ou comme fausses ou comme manquant d'authenticité.

D'ailleurs, que les écrits d'Alain de la Roche aient subi dès l'origine une telle falsification, il n'y a pas trop lieu de s'en étonner. La chose arrivait alors fréquemment ; elle est arrivée en particulier à Michel-François de Lille, comme lui-même l'explique en tête de son *Quodlibetum*, paru en 1479 (1).

(1) Quia determinatio illa quam de nostra Rosarii beatissimæ Virginis Fraternitate, ante triennium collegi, non est eisdem verbis vel sensu recepta quo fuit pronuntiata, ut patet ex quadam ejusdem determinationis impressione plurimum incorrecta absque scitu vel consilio meo, nescio quibus procurantibus, meo tamen nomine facta et venum exposita...

Si des marchands avaient l'audace d'altérer et de vendre ainsi falsifiée l'œuvre d'un homme encore vivant, est-il étonnant qu'on ait fait subir le même sort aux écrits d'Alain de la Roche après sa mort ?

Deuxième preuve : le P. Michel François de Lille rappelle que des raisons mystiques du nombre de *150 Ave* ont été écrites par Maître Alain comme ayant été révélées à plusieurs et il les donne sommairement. Mais, tout en évitant de les désavouer ou de les repousser, il déclare ne pas y insister, parce que, dit-il, elles n'ont pas de fondement solide dans la sainte Ecriture ou dans des livres authentiques (1).

On voit, par cet exemple, qu'au xve siècle pas plus que maintenant, on ne se laissait imposer par les révélations et que, dans l'œuvre d'Alain, des choses offertes comme révélées n'en étaient pas mieux reçues pour cela. Et il est bien à croire que ce même sens critique, le P. Michel François de Lille s'en servait non seulement à l'égard des théories mystiques, mais aussi à propos des histoires, et que révélées ou non, il n'en faisait guère de cas, si elles n'avaient pas de fondement solide dans des

(1) Quia hæc in scriptura sacra vel in libris authenticis solidum non habent fundamentum, ideo non eis insisto. *Quodlibet*, p. 55. Ed. 1624.

livres authentiques. Cela prouve combien le P. Thurston se fait illusion, en s'imaginant que, par ses seules révélations, Alain aurait pu faire accepter à tout son siècle la tradition relative à saint Dominique.

Troisième preuve que les histoires des écrits d'Alain ne furent pas reçues dans l'Ordre, c'est que les biographes de saint Dominique n'en firent aucun usage, à l'exception d'un tout petit nombre, comme Jean de Réchac et Malvenda.

Qu'on lise Castillo, Lopez, Razzi, Marchese, Pio, Steill et d'autres, et nous ne parlons ici que de ceux qui écrivirent avant Echard, on y trouvera que saint Dominique a reçu le Rosaire des mains de la Très Sainte Vierge, qu'il l'a prêché et que le Rosaire décida la victoire de Muret, parce que ces données font partie de la tradition ; mais on n'y trouvera pas que saint Dominique ait été pris par des pirates, ni qu'il ait abordé en Bretagne dans un vaisseau, ni qu'il se soit rendu de Rome à Paris en traversant l'Allemagne, ni qu'il ait opéré tous ces prodiges dont parlent les écrits d'Alain. Et pourquoi ? Parce que ces récits n'étaient pas reçus dans l'Ordre comme historiques, et qu'on ne les a jamais crus, tandis qu'on a cru à la prédication du Rosaire par saint Dominique et à l'apparition de la Très Sainte Vierge, parce qu'ils étaient attestés dans

l'Ordre par une tradition. Et si le P. Thurston prétend que ces deux derniers points n'avaient pas de motif particulier pour être admis dans l'Ordre, il lui faudra expliquer pourquoi, dans le stock des révélations d'Alain, ces deux choses ont seules trouvé grâce, tandis que les autres, qui se présentaient aussi sous le couvert des mêmes révélations, ont été rejetées.

Mais alors, dira-t-on, si les Dominicains ne croyaient pas à la valeur historique des histoires d'Alain, comment se fait-il qu'ils aient tant de fois édité ses œuvres? Ils les ont éditées comme œuvres ascétiques et pour l'édification qu'elles pouvaient procurer, nullement comme œuvres historiques. C'est absolument comme pour les révélations d'Elisabeth de Schöngau dont parle Echard, ou pour celles de sainte Brigitte et de Catherine Emmerich sur la Passion de Notre-Seigneur. On en permet la publication, parce que les fidèles peuvent y trouver matière à s'édifier. On ne veut pas faire entendre par là qu'il faut recevoir comme historiques tous les détails ajoutés à ceux de l'Evangile.

Que la publication des œuvres d'Alain ait été faite généralement dans cet esprit, c'est-à-dire avec respect pour la partie ascétique, et sans croyance pour ce qui semblait historique, nous le

prouvons par le fait du P. Michel François de Lille, qui, en 1479, donna à la suite de son *Quodlibetum* un *Compendium* des écrits d'Alain, quoiqu'il y trouvât des choses qui n'avaient pas, déclare-t-il lui-même, de fondement solide dans des livres authentiques.

Il est donc inexact de soutenir que les histoires renfermées dans les écrits d'Alain ont été reçues par l'Ordre pendant deux siècles. Sauf les faits consacrés par la tradition, ce qui touche à l'histoire a toujours été considéré, au contraire, comme sans valeur.

Un autre point embarrassant de la vie du B. Alain, c'est l'usage qu'il a fait de deux auteurs inconnus, Jean du Mont et Thomas du Temple. Ces deux dominicains, d'après lui, auraient été des compagnons de saint Dominique et auraient laissé dans des livres le récit de ses prédications sur le Rosaire et des miracles qui accompagnaient cette prédication. Alain les cite, il les a lus, il rapporte leurs paroles, il cite le numéro des chapitres auxquels il se réfère. Mais en dehors de lui, nul n'a vu leurs œuvres, nul n'en a entendu parler. Et Echard déclare positivement que ce sont des personnages imaginaires.

Comment expliquer ce mystère ? Que des ouvrages aient disparu, les exemples ne manquent

pas. C'est même arrivé à des ouvrages de saint Thomas d'Aquin, comme l'a prouvé le P. Mandonnet. Mais que les auteurs soient aussi inconnus que leurs ouvrages, c'est plus extraordinaire, surtout s'il s'agit des premiers compagnons de saint Dominique, dont les noms ont été généralement conservés. Pourtant la chose est-elle tout à fait impossible ?

Le P. Thurston met en avant une explication que semble embrasser M. Boudinhon. Le B. Alain de la Roche a été tout simplement un imposteur et un faussaire, et pour donner, vaille que vaille, une certaine base historique à ses contes sur saint Dominique et le Rosaire, il inventa et forgea de toutes pièces les deux compagnons du fondateur de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Mais il fit cela saintement et dans une bonne intention. C'était pour mieux assurer le succès de sa prédication du Psautier de Notre-Dame, et peut-être aussi par humilité, pour cacher ses propres révélations et mettre sous le nom de ces personnages supposés les connaissances extraordinaires dont il croyait être honoré.

Toutefois, le P. Thurston, après avoir fourni cette première explication, se met à réfléchir, et la trouvant tout de même un peu forte, il en cherche une autre, et voici celle qu'il a découverte. Il ima-

gine qu'un homme de lucre, flairant une bonne affaire, aura composé deux recueils, l'un sous le nom de Jean du Mont, l'autre sous celui de Thomas du Temple, et aura obtenu d'Alain la grosse somme contre la livraison de ces deux apocryphes. Après quoi, Alain, de bonne foi, mais trompé, aura cité ces deux auteurs comme des témoins précieux.

On donnera à ce problème la solution qu'on voudra, mais il est deux choses que nous demandons de mettre tout à fait hors de cause, premièrement le fait de la tradition attesté par le B. Alain, indépendamment de ces deux auteurs : *tum ex traditione accepimus, tum ex relictis scriptorum monumentis, ut legi*. Il prend ici à témoin et la tradition et les monuments écrits. Si l'on veut voir dans ces monuments écrits les apocryphes de Jean du Mont et de Thomas du Temple, soit. Il reste encore la tradition.

La deuxième chose à mettre hors de cause, c'est la sainteté d'Alain. Si l'on veut faire de lui un malhonnête homme, un faussaire et un imposteur, assez sot et assez dévoyé pour se croire permis un mensonge dans une bonne fin, nous protestons de toutes nos forces. Et il nous semble que protestent avec nous contre une telle insinuation calomnieuse, et la vénération dont il fut l'objet de la part de ses contemporains, et le succès admirable accordé par Dieu à sa prédication.

Quatre ans seulement après sa mort, le P. Michel François de Lille parlait de lui comme d'un Bienheureux, et ne mettait pas en doute qu'il fut dans la gloire (1).

En 1523, le P. Albert de Castello, dont le livre eut tant d'éditions, commençait à honorer Alain du titre de Bienheureux (2), qui lui fut ensuite donné très communément, et souvent aussi il fut représenté avec les rayons ou l'auréole autour de la tête. Le R^me^ P. Esser l'affirme expressément : « Lorsque, dit-il, nous l'appelons Bienheureux, nous ne faisons que suivre un usage demeuré ininterrompu depuis le temps de sa mort, et en d'innombrables images, il est représenté avec les signes de la gloire (3).

Sans vouloir devancer le jugement de la sainte Eglise, auquel nous soumettons humblement toutes nos appréciations, nous tenons Alain de la Roche pour un Saint, qui a été favorisé de révélations et de visions. Nous regardons en particulier, comme historiquement certaine, la vision rapportée par le

(1) Cfr. Appendice B, n° 11.

(2) Li quali miracoli parte sono cavati de uno libro compilato per la felice memoria del beato maestro Alano. — Alberto da Castello, *Rosario de la gloriosa Vergine Maria*, Venise 1524.

(3) *Uber die allmählich...*, p. 44.

Bréviaire dominicain, vision dans laquelle la Très Sainte Vierge lui confia la mission de prêcher son Psautier (1). Pour les autres révélations et visions, nous ne les connaissons que par le récit plus ou moins falsifié du pseudo-Alain. Mais pour celle-ci, nous possédons son propre témoignage dans le seul écrit de lui que nous croyons authentique, celui de son Apologie à l'Evêque de Tournai (2).

Et c'est parce qu'Alain était un véritable homme

(1) Le P. Thurston dit qu'Alain de la Roche est appelé bienheureux dans le Bréviaire dominicain. C'est une erreur.

(2) Orator quidam psalterii Mariæ Virginis, toto ipso septennio horrificis dœmonum tentationibus, aliquoties sensibiliter et aliquando visibiliter tentatus fuit. Et ille pene annis istis omnibus nullam aut parvam habuit consolationem. Deo tandem miserante, apparuit ei regina clementiæ, quæ, quibusdam comitata sanctis eum intervisens, discussa tentatione, a præsenti eum periculo liberavit, simul suo ipsum ubere virgineo lactavit. Adhuc eumdem, annulo ex virgineis capillis suis ipsius Mariæ Virginis facto, sibi desponsavit, mandavitque eidem, sub inevitabilis mortis periculo et ultionis pœna divinæ, ut Psalterium hoc prædicaret... Verum quia persona hæc vivit adhuc, non possum eam nominatim manifestare, ob pericula vanæ gloriæ, mundanæ varietatis, ac etiam tribulationis. Talia enim abscondi debent in vita, et post mortem laudari. — B. Alan. *Apol.* Cap. X.)

Quum autem quidam de tam speciali supradicta

de Dieu, investi d'une mission surnaturelle, qu'il a pu réaliser dans la sainte Eglise un fruit merveilleux. Ce qui ne saurait absolument pas se concilier avec l'hypothèse d'un Alain halluciné ou imposteur. Non, on ne peut pas croire que Dieu se serait servi d'un menteur pour opérer tout le bien qu'on vit sortir de la restauration du Rosaire. Et

potatione murmurant, sequentia de vita B. Henrici Susonis hic apponere liceat :

« Contigit ut tametsi potus ei multiplex adfuisset, nihilosecius pro more sitibundus a mensa abscederet. Nocte proxima, quædam miri decoris persona illi apparens : Ego, inquit, sum Virgo mater, quæ nocte præterita potum tibi præbui ex poculo testaceo, et quoties iterum tam infesta cruciaris siti, ego te reficiam. Tum ille ad eam : Nihil tamen in manibus habes, quo meam possis levare sitim. At illa : Potum salutiferum tibi præbebo ex ipso corde meo manantem. Quibus verbis sic ille perterritus est, ut responsum reddere non posset, utpote qui eo se indignum putaret. Virgo dixit : Quandoquidem Dominus Jesus tam suaviter tuo se cordi immersit, idque ariditate cordis tui tam cruciabiliter emeritus es, singulari hac a me consolatione afficieris; neque vero corporali te potu reficiam, sed salutari quodam præstantique ac spiritali intimæ ac integræ puritatis. Tum ille consensit ut veræ, interim secum ita cogitans : Jam plane satis superque potavero, quo tandem liceat ingentem propulsare sitim.

Ubi vero cœlico ille est potu abunde recreatus mansit ei in ore quasi molle granum quoddam nivei coloris,

ici nous faisons nôtres les justes paroles du P. Mortier : « Je crois fermement, s'écrie-t-il, qu'il eut une inspiration divine (nous disons, nous, une mission divine), et je le crois, parce que le succès du saint Rosaire, les grâces infinies de sainteté personnelle dont il a été la source, les bienfaits

cujus modi manna fuit ; idque in veritatis argumentum diu satis in ore retinuit.

Eadem nocte, Dei genitrix sancto cuidam homini sese visibilem exhibens, qua ratione potum illi præbuisset significavit hæcque addidit : Vade ad Filii mei ministrum, et dic ei verbis meis quemadmodum litteris proditum est de præclaro illo doctore Joanne Chrysostomo, quod cum puer scholasticus esset et ante aram se demitteret in genua, ubi ego ipsa in liguea imagine Filium meum in sinu meo lactavi, per eamdem imaginem dixi Filio, ut paulisper cessaret, sineretque puerum antedictum mea ubera sugere. Dic illi, inquam, ut eamdem gratiam in visione ipsi quoque per me præstitam esse. Atque in veritatis argumentum, si animadverteris, senties deinceps doctrinam ex sancto ejus ore profisciscentem, auditu longe antehac gratiorem et ferventiorem ac magis esse desiderabilem...

Hujus simile quiddam lector offendet in prima parte *Speculi* Vincentii. » — Surius ap. *Act. SS.*, t. II jan., p. 664, édition ancienne.

Outre le B. Henri Suso, S. Jean Chrysostome et le B. Alain de la Roche, il faudrait encore compter parmi les *Collactanei Jesu* S. Fulbert de Chartres et S. Bernard. — Cfr. *Patr. Lat.* t. 211, col. 776.

miraculeux pour le salut de l'Eglise qui lui ont mérité la reconnaissance de la chrétienté, attestent, à n'en pas douter, une grâce extraordinaire, universelle, qui, selon les lois de la Providence, se communique, à l'origine, par une intervention divine immédiate. Sans cette motion surnaturelle de la bonté de Dieu, un homme ne peut créer un mouvement de grâce comme a été le mouvement du Rosaire, et comme il demeure, plus vital que jamais, après quatre siècles (1). »

Il nous faut encore répondre à deux autres idées du P. Thurston. Ce savant Jésuite insinue que, quand Alain s'est mis à rattacher le Rosaire à saint Dominique, il y a peut-être eu simplement méprise de sa part. On sait que le chartreux Dominique de Prusse a introduit l'habitude de réciter les 50 *Ave* avec 50 clauses ou points de méditation. Le P. Thurston pense qu'Alain aura vu quelque part ces mots *D. Dominicus*, c'est-à-dire Dom Dominique, mais qu'au lieu de lire Dom Dominique, il aura lu *Divus Dominicus*, et ainsi se serait formée dans son esprit l'idée que saint Dominique avait été l'apôtre du Rosaire, et se suggestionnant lui-même à la suite de cette découverte, il n'aurait pas tardé à voir naître dans son cerveau des révélations. Et voilà à quoi sert le sens critique : il

(1) *Hist. des Maîtres gén.*, t. IV, p. 645.

vous apprend que la tradition relative à saint Dominique n'est pas recevable, et il vous montre comment la légende a pu se former. Ce n'est pas sérieux. Alain de la Roche fréquentait les Chartreux, il connaissait Dominique de Prusse et son œuvre, il parle de lui sans le nommer — *per quemdam mihi bene notum* (1), — et le P. Thurston croit qu'il aurait pu le confondre avec le Patriarche de son Ordre. Inutile de nous attarder : passons (2).

Autre objection. Si saint Dominique est l'instituteur du Rosaire, comment se fait-il que, d'après Alain lui-même, cette pratique ait été en usage avant lui ? Alain ne donne-t-il pas comme ancêtres au fondateur de son Ordre, et saint Bernard, et le vénérable Bède, et saint Benoît, et même l'apôtre saint Barthélemy ?

La réponse est facile. Alain de la Roche appelait le Rosaire le Psautier du Christ et de la Sainte Vierge, *Psalterium Christi et B. Mariæ*. Pourquoi ? A cause des deux prières, l'Oraison dominicale et

(1) *Apolog*. Cap. VIII.

(2) *The Month*, 1900, p. 527. L'insinuation a été renouvelée par le P. Thurston dans son article sur le chapelet, du *Dictionnaire d'Archéologie* de D. Cabrol. Alain aurait pris un de ses contemporains pour saint Dominique. Comment se défendre de traiter d'absurde une telle idée ?

la Salutation angélique (1). Par ses quinze *Pater*, le Rosaire était à ses yeux le Psautier du Christ, et par ses 150 *Ave*, il était aussi le Psautier de la Très Sainte Vierge. Et toute personne qu'il voyait dans le passé récitant un certain nombre, soit de *Pater*, soit d'*Ave*, lui apparaissait comme pratiquant, au moins dans un certain sens, le Psautier du Christ ou le Psautier de Marie.

Il est raconté de saint Barthélemy qu'il faisait chaque jour 200 génuflexions. Alain pensa que ce devait être pour réciter 200 *Pater*. Saint Bernard, saint Benoît et d'autres fondateurs d'Ordres religieux, donnèrent des *Pater* à réciter à leurs Frères convers (2). C'était aux yeux d'Alain le

(1) Ecclesia, ut comprecandi in synagoga imitaretur exemplum quod C et L psalterii Davidici psalmos decantabat, eumdem sibi numerum orationum Domini repetitarum delegit, quas in vicem psalterii Deo a se recitatas offerrent Christi fideles. Verum, quod non omnibus tandem aut vacabat aut adhibebat ad eam tot orationum Dom. prolixitatem, nam successu temporum fidei decrescere fervorem contigit, hinc simul et ***psalterium Christi*** magnam quoque partem decrevit. — ***Apolog.*** Cap. VIII.

(2) Cela n'est pas vrai de S. Benoît. Mais ce grand fondateur des moines d'Occident était remarquable par sa dévotion pour le *Pater*. C'est sans doute à ce titre qu'Alain le compta parmi les dévots du Psautier du Christ.

Psautier du Christ. Donc, pour lui, le Psautier du Christ et de la Sainte Vierge était une institution fort ancienne, avec cette différence pourtant qu'avant saint Dominique il n'existait guère que le Psautier du Christ dans le sens que nous venons de dire, mais à partir de saint Dominique, on eut le Psautier du Christ et de la Sainte Vierge, parce qu'aux *Pater* on adjoignit désormais la récitation des *Ave*.

Le B. Pierre Canisius, S. J., voulant soutenir la légitimité du Rosaire contre les Protestants, lui découvre des patrons et des ancêtres jusque dans les premiers siècles de l'Eglise, en saint Athanase, saint Grégoire de Nazianze, saint Ephrem, saint Ambroise, saint Augustin, saint Jean Damascène, saint André de Crète. Est-ce à dire qu'il les voyait récitant chaque jour le chapelet ? Non. Mais il se rappelait qu'ils avaient approuvé l'habitude de saluer Marie, et qu'eux-mêmes avaient salué cette divine Vierge. Il les montre exhortant les fidèles à acclamer la Mère de Dieu et à lui dire après Gabriel : « Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous. »

« Bucer et autres, ajoute le B. Canisius, nous reprochent de répéter cette Salutation et d'en composer des chapelets et des rosaires. Mais que peut-il leur rester de prudence ou d'équité, lorsqu'ils

accusent si atrocement leurs pères et leurs aïeux, nos ancêtres, qui étaient aussi intègres que religieux, et qui, sans l'ombre de superstition, ont salué eux-mêmes Marie pendant tant de siècles et ont appris aux autres à la saluer. » (1).

Et voilà aussi comment Alain voyait le Psautier du Christ et de Marie pratiqué en tout temps. Pour lui, le nombre était chose secondaire. Quiconque récitait des *Pater* ou des *Ave* en n'importe quel nombre appartenait à la dévotion du Psautier. Les Frères convers, au XII[e] siècle, disaient des *Pater*, c'était le Psautier du Christ. Sainte Catherine de Sienne, à cinq ans, montait les escaliers en disant un *Ave* à chaque marche, c'était le Psautier de Marie (2).

Tel était son point de vue, et il importe de le connaître. De là, il est facile de tirer la conclusion, c'est qu'Alain pouvait avoir raison de faire remonter le Rosaire aux temps apostoliques, jusqu'à saint Barthélemy, et que nous, cependant, nous n'avons pas tort d'en proclamer saint Dominique le véritable auteur.

(1) Canisius. *De Maria Virgine, lib. III, cap. X*. Ingolstadt, 1577.

(2) Voir ce trait donné en exemple du Rosaire et raconté en style du XV[e] siècle dans le *Livre et ordonnance de la dévote confrérie du Psaultier de la glorieuse Vierge Marie.*



FRONTISPICE D'UN LIVRE SUR LE ROSAIRE

1667

Maintenant, le B. Alain parle de saint Barthélemy, de saint Dominique l'encuirassé, du Vénérable Bède, etc. S'est-il trompé sur l'un ou l'autre de ces points ? C'est très possible. Mais cela n'a aucune importance. Il n'est pas essentiel qu'il n'ait fait aucune erreur sur quelque point de détail. Il suffit de comprendre sa manière de voir, c'est-à-dire pourquoi et comment saint Dominique eut des prédécesseurs dans cette dévotion du Psautier, quoiqu'il en fut le véritable instituteur.

Au fond, l'idée d'Alain, quoique vraie et adoptée par un grand nombre de ses contemporains, n'était pas à retenir, parce qu'en réalité saint Dominique avait fondé une œuvre véritablement nouvelle avec des éléments anciens. Aussi cette idée ne tarda pas à être abandonnée, et nous venons d'en dire le motif. Le savant P. Jésuite (1) et M. Boudinhon (2) fournissent de cet abandon une autre raison, offensante pour l'Ordre de saint Dominique. Ils disent que pour acclimater et faire accepter la dévotion du Rosaire, il fallut d'abord montrer qu'elle avait toujours existé dans l'Eglise, mais que plus tard, quand l'œuvre eut été bien implantée, les Dominicains ne se gênèrent pas et firent carrément de leur fondateur le premier

(1) *The Month.*, 1901, p. 303.
(2) *Revue du Clergé français*, p. 27.

instituteur du Rosaire. Nous protestons, l'accusation est injuste. L'Ordre des Frères Prêcheurs ne connait pas ces misérables calculs, ni ces façons d'agir tortueuses et déloyales.

Pour conclure ce chapitre, nous affirmons :

1° Qu'Alain de la Roche a rendu témoignage au fait que saint Dominique a prêché le Rosaire sur une invitation de la Très Sainte Vierge.

2° Qu'il a rendu ce témoignage sur la foi d'une tradition parvenue jusqu'à lui.

3° Qu'il ne sert à rien, par conséquent, de lui chercher querelle à propos de ses révélations, ou de ses écrits, ou des sources auxquelles il se référait ; car tout cela fût-il faux, il resterait encore la tradition.

CHAPITRE XIII

Du témoignage des faits en faveur de la tradition.

Une voix s'est donc élevée au XVe siècle, celle du B. Alain de la Roche, pour attester l'existence d'une tradition qui attribuait le Rosaire à saint Dominique. Et cette voix a tous les droits d'être écoutée avec confiance et respect : c'est celle d'un saint, d'un maître en théologie, d'un homme dont la vie apparaît évidemment marquée d'un sceau surnaturel et d'une très spéciale bénédiction divine.

Il nous faut maintenant rechercher si cette tradition, soit en elle-même, soit par rapport à saint Dominique, se tient absolument en l'air, sans autre appui que la parole d'Alain, ou si, au contraire, elle rencontre et au XVe siècle et dans les

siècles précédents, des faits avec lesquels elle s'harmonise et qui lui fournissent par conséquent des points d'appui. Ces faits, il nous semble, sont nombreux. Nous allons les exposer, ils constituent ce que nous appelons le témoignage des faits en faveur de la tradition.

Mais d'abord il convient d'aborder une question préalable. Nous parlons d'une tradition, c'est-à-dire d'une transmission orale qui aurait traversé deux siècles sans périr, pour arriver enfin au temps d'Alain. Cela est-il possible? Parfaitement : oui, il se peut qu'une tradition, en certain cas, se conserve deux cents ans et plus, sans rien perdre de son autorité. Evidemment, toute tradition, pour rester croyable, doit être écrite au bout d'un certain temps. Car plus elle s'éloigne de son point de départ, c'est-à-dire du fait qui lui a donné occasion, plus le souvenir peut s'en affaiblir, plus il y a danger d'altération pour elle, plus le doute pourra grandir touchant la fidélité de la transmission, en proportion même du temps écoulé. Ces principes sont évidents.

Maintenant, il faut aussi observer que la transmission orale a beaucoup plus de chances de se conserver longtemps et fidèlement, quand le souvenir de l'évènement qui donne lieu à cette transmission reste attaché à des choses ou à des prati-

ques subsistantes. Par exemple, saint Dominique bénit un puits à Avignon et, depuis lors, l'eau de ce puits guérit la fièvre et on y recourt en cas de maladie (1). Rien d'écrit naturellement, mais la tradition s'en conserve et d'autant mieux qu'elle a pour objet une chose extérieure et une habitude populaire. Il se dira de génération en génération que saint Dominique a béni un puits ; et qu'un auteur arrive un jour à mettre cela par écrit deux ou trois cents ans plus tard, il n'y a aucune raison de le taxer de mensonge ou d'erreur, ni de récuser son témoignage, sous prétexte que rien n'avait été écrit avant lui.

L'application de ces principes à la tradition du Rosaire se voit aisément. Si saint Dominique a été l'initiateur de cette dévotion, il ne s'agira pas là seulement d'un de ces faits qui passent sans laisser aucune trace et dont le souvenir, par conséquent, sera plus difficile. Il s'agira d'un fait qui aura créé dans l'Eglise un vaste mouvement et laissé au milieu des fidèles des pratiques et des habitudes chères à la piété, et facilement, on le conçoit, ces habitudes deviendront, pour la tradition qui les expliquera et en donnera la genèse, comme un fil

(1) Mahuet, *Prœdicatorium Avenion.* p. 4. Avignon, Dupérier, 1678.

conducteur ou comme des organes transmetteurs chargés d'en assurer la conservation.

Des traditions, c'est-à-dire des faits longtemps conservés par transmission orale, mais il en existe partout. Les localités, les corporations, les familles en ont. Chaque individu qui disparaît laisse après lui, plus ou moins, une certaine tradition, tradition qui ne sortira pas peut-être du sanctuaire de la famille, mais qui rappellera le souvenir d'un grand-père, d'un bisaïeul, quelquefois d'un trisaïeul.

Un personnage célèbre aura une tradition qui durera plus longtemps et aura un rayonnement plus large. S'il s'agit d'un saint, d'un grand serviteur de Dieu, il circulera une multitude de traits ou de paroles qui n'auront pas paru dans sa biographie écrite. Au moment du procès de béatification, on entendra non seulement les témoins oculaires ou auriculaires, mais aussi les personnes qui auront été en rapport avec ces témoins. Et c'est ainsi la tradition qu'on interrogera, c'est-à-dire des souvenirs non écrits.

Mais c'est surtout au sein des familles religieuses qu'il se conserve beaucoup de traditions et des traditions qui durent longtemps. Là, sur un membre disparu, on racontera des anecdotes, on se transmettra des souvenirs. Evidemment, il arri-

vera à ces souvenirs de s'éteindre peu à peu s'ils ne sont pas écrits. Mais ils dureront plus ou moins longtemps, selon l'importance du personnage et selon le caractère plus ou moins frappant des faits dont on parlera.

Mais n'est-ce pas surtout à propos du fondateur d'un Ordre religieux qu'il pourra se conserver des traditions ? Si ce fondateur a été placé bientôt sur les autels, ceux qui l'auront connu n'en seront-ils pas fiers ? N'aimeront-ils pas à parler de lui et à rappeler leurs moindres souvenirs ? Et leur tendance ne sera-t-elle pas de dire précisément ce qui n'aura pas été écrit, des détails inédits, des circonstances échappées à la plume des biographes ? Et ainsi instinctivement ne se feront-ils pas les créateurs et les témoins d'une tradition ? On peut donc concevoir la possibilité d'une tradition, c'est-à-dire d'une transmission orale survivant longtemps à celui qui en est l'objet.

Prenons par exemple saint Dominique. Il est mort en 1221. On peut admettre sans crainte d'erreur que des religieux qui l'avaient connu vivaient encore soixante ans après, c'est-à-dire entre 1280 et 1285. Au dire de Thierry d'Apolda, la B. Cécile, reçue à l'habit religieux en 1220 par saint Dominique lui-même, et auteur d'une courte biographie du

saint Patriarche, vivait encore en 1290 (1). Ces témoins oculaires, ces vieillards parvenus jusqu'aux dernières années du XIIIe siècle, que disaient-ils ? De préférence des choses inédites, des particularités non encore mentionnées dans les livres.

Or, il faut noter que ce qu'ils racontaient vers 1285 ou 1290, a pu et a dû tomber dans des oreilles de vingt ans, de jeunes religieux qui vivront encore soixante ans plus tard. Et nous atteignons ainsi le milieu du XIVe siècle. Répétons encore une fois l'opération et nous voici arrivés au XVe siècle, aux environs de 1410. Par conséquent, avec seulement trois générations ou, si l'on veut, par trois étapes, savoir les témoins oculaires, les témoins de deuxième main et les témoins de troisième main, nous remplissons tout l'espace compris entre la mort de saint Dominique et le XVe siècle.

Et cette manière de raisonner, qu'on veuille bien le remarquer, n'a rien de paradoxal ou d'hypothétique. Les couvents pouvaient compter, à cette époque, jusqu'à cinquante, soixante, quatre-vingts religieux, et dans le nombre, des vieillards très avancés en âge vivaient côte à côte avec de tout jeunes religieux. Et, par conséquent, c'est au pied de la lettre que la tradition a pu par trois échelons

(1) Curé. *Vie de saint Dominique*, par Thierry d'Apolda, p. 11.

seulement franchir tout l'espace de temps qui va de saint Dominique au xve siècle. On aurait donc tort de croire qu'il n'aurait pas été possible à une tradition, ainsi gardée au sein d'une famille religieuse, de subsister pendant deux siècles et plus.

Et maintenant, montrons que la tradition relative à saint Dominique n'a pas été seulement possible, mais qu'elle est confirmée dans son existence par un grand nombre de faits. Ces faits peuvent être divisés en trois catégories : les faits du temps d'Alain de la Roche, les faits du xiiie siècle en dehors de la vie de saint Dominique, les faits de la vie même du saint Patriarche.

I. — *Faits du temps d'Alain de la Roche.*

Nous ne prétendons pas qu'on trouve du temps d'Alain des faits qui puissent aider à établir directement une connexion entre saint Dominique et le Rosaire. Mais Alain de la Roche parle au xve siècle, il se réclame d'une tradition qui serait venue jusqu'à lui. Il importe d'examiner si quelque chose autour de lui peut offrir à sa parole un point d'appui, une apparence de probabilité.

Evidemment, dans l'hypothèse où le Rosaire en ce temps-là aurait été entièrement mort ou non existant, où il ne serait resté de lui ni monuments,

ni pratiques, ni traces quelconques, l'assertion d'Alain aurait eu bien peu de chances d'être crue. Car si le Rosaire avait complètement disparu, comment la tradition relative à son auteur n'aurait-elle pas péri avec lui ? Mais si, au contraire, il subsistait au XV[e] siècle des vestiges et plus que des vestiges, des restes encore vivants d'une dévotion longtemps négligée, ne sera-t-il pas facile de comprendre que la tradition ait pu se conserver, appuyée sur des monuments du temps passé ?

Or, si nous écoutons Alain de la Roche, non seulement il nous parle d'une tradition relative à saint Dominique, mais il nous montre autour de lui tout un Rosaire encore vivant ; il nous signale et dans le peuple chrétien et surtout dans son Ordre des restes remarquables d'une dévotion ancienne qu'il veut faire refleurir. Et il semble qu'on n'a pas assez pris garde à ces attestations d'Alain qui parle ici de ce qu'il voit de ses propres yeux ou de ce qu'il a connu par lui-même. Les faits qu'il mentionne sans aucune crainte d'être contredit par ses contemporains ne forment pas seulement une contribution du plus vif intérêt à l'histoire du Rosaire, ils sont aussi les garants de la parole d'Alain quand il affirmait l'attribution du Rosaire à saint Dominique.

Rappelons d'abord les souvenirs qui concernent l'Ordre des Frères Prêcheurs :

1° Alain rapporte, au chap. III de son *Apologie*, que dans l'Ordre, et surtout en Angleterre, les jeunes religieux, au jour de la profession ou de la vêture, recevaient le Rosaire à la ceinture, et cela en vertu d'une coutume très ancienne : *ex pervetusta consuetudine*. Si ce n'était pas vrai, comment Alain aurait-il osé le dire ? Comment ne se serait-il pas attiré un démenti même de ses propres confrères ? C'est donc un fait : les Dominicains portaient le Rosaire, et ils le recevaient à leur entrée dans l'Ordre. Dira-t-on que cet usage avait pour origine le Chartreux Dominique de Prusse ? Ce n'est pas vraisemblable.

2° Alain rapporte que les Béguines de Gand, qu'il a sûrement vues et évangélisées, récitaient le Psautier de Notre-Dame depuis deux cents ans, à la place des Heures canoniales (1). Et ce que disait Alain est absolument prouvé, et il n'est pas moins certain que les Béguines avaient reçu cette pratique au XIIIe siècle, de la main des Frères Prêcheurs (2).

Et alors, nous le demandons, serait-il impossible que dans cette maison se fut conservée la tradition orale qui faisait de saint Dominique l'apôtre du Rosaire ? Et est-il difficile de comprendre que

(1) *Apolog.*, cap. VIII.
(2) Cfr. plus haut, chap. III, p. 98.

cette même tradition ait été recueillie par le B. Alain de la bouche même des Sœurs qui l'avaient fidèlement conservée ?

Et par conséquent, non seulement nous apprenons d'Alain qu'il existait de son temps une tradition relative à saint Dominique, mais en nous rappelant ces Frères Prêcheurs qui recevaient le Rosaire à la vêture par une très ancienne coutume, et ces Béguines de Gand qui disaient le Psautier de Notre-Dame depuis deux cents ans, il nous permet d'imaginer avec quelque vraisemblance le chemin que cette tradition orale a pu prendre pour arriver jusqu'à lui.

3° Alain signale (1) un autre souvenir de l'Ordre qui établit comme une soudure entre les nouvelles Confréries dites du Rosaire et les anciennes Con-

(1) Cum tot ac tales sint, tantæque causæ inscriptionis, par est et ad exemplum illustre, si quotannis semel, in oratorio Fraternitatis, aut parœcia, inscriptorum Fratrum ac Sororum publico exque libro recitarentur : id quod olim in festo Annuntiationis Mariæ Virginis consueverat observari, quod est princeps festum ac proprium institutæ Fraternitatis de psalterio.

Locis tamen in aliis, aliis id festis agebatur ; per Hispaniam et Italiam ipsa festivitate S. Dominico sacra et solemni ea fiebat proclamatio, ut qui tantæ Confraternitatis innovatæ reparator ac mirificus illustrator extitisset. — (B. Alan. *Apol.* Cap. XVII.)

fréries dites de la Très Sainte Vierge. Parlant de l'inscription dans la Confrérie, il insinue qu'il serait convenable et conforme à un exemple célèbre de réciter publiquement une fois par an les noms des nouveaux inscrits dans l'oratoire de la Confrérie ou dans la paroisse. « Cela, ajoute-t-il, avait coutume de se pratiquer autrefois au jour de la fête de l'Annonciation, qui est la principale et la propre fête de la Confrérie du Psautier. Cependant, en d'autres lieux, cela se faisait à d'autres fêtes. En Espagne et en Italie, cette proclamation avait lieu au jour même de la fête de saint Dominique, de celui qui avait été le restaurateur et le magnifique propagateur de cette Confrérie » (1).

Il y avait donc, avant Alain, des églises, dominicaines sans doute, où fonctionnaient des confréries qui lisaient les noms de leurs membres le jour de la fête de saint Dominique. Ces confréries, cette lecture des noms, le choix du jour de saint Dominique, tout cela, connu du siècle auquel s'adressait le B. Alain, n'était-ce pas un autre point d'appui très ferme lorsqu'il affirmait la tradition relative au fondateur des Frères Prêcheurs?

En dehors de l'Ordre, Alain signale encore des

(1) Nous avons dit plus haut, page 329, pourquoi Alain donnait à saint Dominique le titre de restaurateur du Psautier, plutôt que celui d'instituteur.

habitudes et des souvenirs populaires qui étaient la preuve manifeste que le Rosaire avait eu un passé magnifique. « Des modernes, dit-il, trouvent de nouveaux noms (à cette dévotion), et mal à propos ils retranchent et diminuent la louange de la Bienheureuse Vierge. Au lieu des cent cinquante Salutations angéliques depuis longtemps usitées dans l'Eglise, ils ne lui en offrent maintenant que cinquante. Or, cette prière était appelée dans les temps passés le *Psautier*, et pourquoi ? Parce que l'Eglise chantant aux heures canoniales le Psautier de David, le peuple ardent à imiter l'Eglise adopta cette prière et l'appela le Psautier de Jésus et de Marie. La preuve, c'est qu'aujourd'hui encore en Allemagne, on voit très fréquemment porter des Patenôtres de cent cinquante grains. En Flandre, les anciens le savent, et beaucoup le rappellent, lorsqu'une jeune fille se mariait, on suspendait à sa ceinture avec la bourse le Psautier » (1).

« En Angleterre, on a jusqu'à ce jour tant aimé

(1) Novi nova adinveniunt nomina, parumque congrue auferunt laudes a Virgine Maria ac imminuunt, cum pro C et L angelicis salutationibus jam diu per Ecclesiam consuetis, tantum nunc eidem offerunt quinquaginta. Quod autem a perantiquo Psalterium vocabatur oratio hæc, ratio constat, quia ab Ecclesia canonicis in horis David Psalterium canebatur... Atque inde populus Ecclesiam constanter et ardenter imitatus, ad eam

et honoré le Psautier, que çà et là on pouvait voir dans les églises de nombreux patenôtres suspendus et fixés pour l'usage commun de tous ceux qui voudraient s'en servir » (1).

Après avoir rapporté qu'anciennement le port du Psautier, c'est-à-dire du Patenôtre, faisait comme indispensablement partie de la vie, et que tous, artisans, marchands, soldats, marins, etc., étaient fidèles à s'en munir, le B. Alain ajoute : « J'ai vu moi-même des hommes vénérables par leurs cheveux blancs et des femmes très âgées, qui attestaient les mêmes choses, soit pour les avoir vues elles-mêmes, soit pour les avoir entendu raconter aux ancêtres » (2).

conformavit illud, usurpavit ac appellavit Jesu et Mariæ Psalterium.

In cujus signum hodieque in Alemannia frequentissima tali cum numero C et L circumferuntur patriloquia. Quin et in Flandria noverunt seniores ac memorant plurimi quod sponsæ dum aliqua desponsabatur, in virginali zona, cum bursa simul suspendebatur et psalterium. — B. Alan. *Apol.* Cap III.)

(1) Gens Anglicana in hanc usque diem eo psalterium hoc amore et honore complexa est, ut passim in ecclesiis videre esset suspensa fixaque oraria complura, publicum ad usum omnibusque communem, quibus templum ingressis ad ea suas fundere preces Deoque libare placuisset. — Ibid. cap. VIII.)

(2) Religionem ingressuri, mercaturam peregre secu-

Alain assure également qu'il n'existe presque pas de nation où l'on ne voit aux mains d'un grand nombre d'hommes ou de femmes des Patenôtres antiques — *antiqua Patriloquia* — avec les cent cinquante grains (1).

Et tous les détails qu'il fournit, il les déclare absolument vrais, et il assure qu'on peut en trouver la preuve dans des livres très anciens, soit au couvent des Frères Prêcheurs de Gand, soit en beaucoup d'autres lieux (2).

Grâce à lui, par conséquent, le XVe siècle nous

turi, castra sectaturi, in hostem infesta signa illaturi, per mare vela daturi, aut quod aliud tale aggressuri, inauspicata censebantur omnia, ni Psalterii comitante freti tutela sibi consuluissent. Atque ea mentes religione imbuebantur cum alibi late, tum per Hispaniam præsertim ac Italiam omnem... Vidi ego fessæ ætatis cum veneranda canitie viros anusque decrepitas, qui suopte exemplo et ex majorum memoria repetito sermone ipsis, jam superius recitatis similia testabantur.— (B. Alan. *Apol.* Cap. XX.)

(1) Neque pene est natio usquam fidelium, ubi non virorum innumerorum ac mulierum antiqua patriloquia visantur, dictum ad modum numerumque disposita et collecta. — B. Alan. *Apol.* Cap. VIII.

(2) Pervetusti codices evidentissime testantur me vera memorare, sicut in Gandensi Ordinis nostri conventu, aliisque multis terrarum in locis probari potest. — *Apol.*, cap. VIII.

transmet une quantité de souvenirs historiques du plus grand intérêt, concernant et l'Ordre des Frères Prêcheurs et le peuple chrétien de différents pays, tels que la Flandre, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. Ces souvenirs qui nous montrent de toute part le Rosaire en activité, même antérieurement à Alain de la Roche, ne prouvent rien, nous en convenons, par rapport à saint Dominique, mais on admettra qu'ils donnent créance et appui à l'assertion des hommes du xve siècle touchant l'existence d'une tradition.

Et qu'on ne dise pas que l'état du Rosaire, tel qu'il nous est décrit par Alain en traits épars, ne se rapporte qu'au xve siècle et au mouvement créé par Dominique de Prusse peu après 1400. Ce serait une erreur. Alain lui-même met formellement en opposition et distingue un temps remontant plus haut que le xve siècle dans lequel on avait coutume de réciter le Psautier, c'est-à-dire trois fois la cinquantaine, et un autre temps, celui du xve siècle, où l'on se borne à réciter seulement une cinquantaine.

Après avoir, en effet, rapporté qu'on voyait souvent aux mains des fidèles des patenôtres de cent cinquante grains, il ajoute : « Hélas ! il y a 70 ou 80 ans, quelqu'un que je connais bien a été inspiré, par sa spéciale dévotion, de tronquer ce divin

Psautier et de le réduire à une seule cinquantaine. Et la raison, c'est que les hommes, à cette époque, bien qu'ils portassent tout le Psautier, ne le disaient nullement comme il aurait fallu. C'est pourquoi, afin de rappeler une pratique tombée et de rétablir peu à peu l'ancienne coutume, il résolut de commencer par ce qui était plus facile; il pensait que les hommes reprendraient l'habitude de prier, et que cette cinquantaine les ramènerait plus doucement à l'ancienne pratique du Psautier » (1).

Il ressort donc de tous les détails fournis par le restaurateur du Rosaire : 1° Qu'au XVe siècle, les fidèles se bornaient à réciter une cinquantaine, ce qu'ils faisaient avec les clausules dont Dominique de Prusse avait eu l'idée; 2° Qu'avant le XVe siècle, c'est-à-dire au XIIIe et au XIVe, la récitation de la triple cinquantaine, autrement dit du Psautier intégral de Marie, avait été très en usage; 3° Que cette pratique était ensuite tombée en désuétude, sans doute vers la fin du XIVe siècle, et que néanmoins les fidèles continuaient à porter sur eux le Patenôtre de 150 grains, ce qui semblait une anomalie au XVe siècle, alors qu'on ne récitait plus que 50 *Ave*.

Par conséquent, au moment où Alain écrivait, le Rosaire avait déjà un passé, une histoire, des sou-

(1) *Apolog.*, cap. VIII.

venirs, une tradition. Il montrait les patenôtres aux mains des fidèles, les Confréries de la Sainte Vierge qui lisaient les noms de ses associés au jour de la fête de saint Dominique, les livres anciens où il était parlé de lui, les pratiques populaires des temps passés et celles du temps présent.

Il y avait donc une double tradition, tradition du Rosaire, encore très remarquable, quoique affaiblie et en décadence, et tradition relative à saint Dominique.

Quel appui la première donnait-elle à la seconde et jusqu'à quel point ces documents et ces faits du Rosaire avaient-ils qualité pour autoriser aux yeux des hommes du xve siècle la parole d'Alain relative à saint Dominique, il est difficile à la distance de cinq siècles de le dire exactement. Mais il nous sera bien permis de penser que ces faits n'étaient pas sans valeur à cet égard, surtout si nous voyons les contemporains recevoir sans protester l'affirmation du dominicain breton.

Donc, envisagée par rapport à Alain de la Roche, son assertion touchant l'existence d'une tradition relative à saint Dominique semble avoir rencontré de nombreux points d'appui, et dans l'Ordre des Frères Prêcheurs, et dans un ensemble d'habitudes du peuple chrétien.

Examinons maintenant cette même assertion par rapport à saint Dominique, et voyons si, en lui et en dehors de lui, elle se heurte à des choses qui répugnent, ou si au contraire elle rencontre des choses qui l'appellent, qui la rendent explicable ou vraisemblable.

Des choses qui répugnent, il en est deux qu'on met en avant : la première, c'est que le Rosaire était en pleine activité au XIIe siècle et que dès lors il ne restait rien à faire à saint Dominique, sinon d'entrer dans un mouvement qui lui était antérieur. A cela, nous avons répondu en montrant que, sauf de rares exceptions, l'*Ave Maria* était encore à peu près inconnu au XIIe siècle et du peuple et du clergé. D'ailleurs, quand même on aurait trouvé quelques exemples des 150 *Ave*, cela ne prouverait pas que Marie n'aurait pu apparaître à saint Dominique pour lui enseigner son Psautier et lui donner la mission de le prêcher, et que le saint n'aurait pas été la cause et l'auteur du Psautier, en tant que pratique générale et populaire.

La deuxième chose qui paraît un argument péremptoire contre saint Dominique, c'est le silence des contemporains. Nous montrerons au dernier chapitre de cette étude que l'argument est loin d'être aussi puissant qu'on se l'imagine.

Non seulement nous ne voyons rien qui empêche

de souscrire à la tradition, mais nous apercevons un certain nombre de faits qui cadrent parfaitement avec elle.

II. — *Faits d'abord d'histoire générale.*

C'est un premier fait historique que la diffusion de l'*Ave Maria* dans la masse des fidèles, l'emploi de cette Salutation angélique comme prière et prière commune et populaire, la pratique du Psautier de Notre-Dame (nom et chose) prennent leur début dans la première moitié du XIIIe siècle. Or, la tradition affirme que l'auteur de tout ce mouvement, c'est saint Dominique, qui vivait en ce même temps. Voilà donc deux choses concordantes : l'histoire et la tradition se donnent ici la main.

Autre fait historique qui confirme la tradition. Au sein de l'Ordre des Frères Prêcheurs et dès les premiers temps de son existence, apparaît de toutes parts un zèle fervent pour la récitation multiple de l'*Ave*, zèle d'autant plus remarquable qu'on n'avait encore rien vu de pareil dans l'Eglise. Partout dans l'Ordre on voit s'épanouir la belle rose de l'*Ave*, dans la cinquantaine, la triple cinquantaine, les 200 *Ave*, les 1.000 *Ave*. On voit l'Ordre prêchant l'*Ave*, portant le patenôtre, instituant des Confréries

de la Très Sainte Vierge. Bref, on assiste à un grand mouvement de piété envers Marie, dont la Salutation angélique est le centre et l'instrument.

Or, comment ne pas voir là une preuve que la tradition ne se trompe pas, quand elle nous montre en saint Dominique l'instituteur du Psautier de Marie ? En présence des faits nombreux de récitation multiple de l'*Ave* qui se rencontrent surtout dans l'Ordre des Frères Prêcheurs, n'est-on pas amené à conclure, même avec certitude, que le Psautier de Notre-Dame a été dominicain, à son origine, et que le promoteur, l'initiateur de tout ce mouvement n'a pu être qu'un Dominicain, et un Dominicain de grande autorité pour avoir pu s'imposer d'une façon si profonde et si universelle à l'Ordre naissant !

Ainsi le pense M. Duffaut et à juste titre : « Il est évident, dit-il, que le Rosaire a été institué au sein de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Car au XIIIe, au XIVe et dans la première moitié du XVe siècle, on ne le rencontre que dans des monastères dominicains ou parmi des personnes en relation avec cet Ordre » (1).

Mais alors, dirons-nous, la tradition est démontrée vraie, elle est pleinement d'accord avec les faits

(1) Duffaut. *Une hypothèse sur la date et le lieu de l'institution du Rosaire*, p. 10. Fribourg, 1898.

de l'histoire, elle en fournit la cause et l'explication en mettant à la base de tout ce mouvement dominicain le fondateur même de l'Ordre des Frères Prêcheurs.

Un troisième fait historique s'harmonisant pleinement avec la tradition, c'est l'apostolat de saint Dominique au milieu des Albigeois. Pendant dix ans, l'homme de Dieu reste aux prises avec d'impies Manichéens, dont la spécialité est de blasphémer contre Jésus incarné et contre sa divine Mère, hérétiques pervers qui rejettent les mystères accomplis dans l'humanité sainte du Sauveur, sous prétexte que la chair est mauvaise et vient du démon, du dieu mauvais, et qui ont surtout en horreur le culte de Marie et la Salutation angélique, n'acceptant comme prière que l'oraison dominicale.

Or c'est un fait constant dans l'histoire de l'Eglise que l'hérésie, en combattant une vérité ou un point de la religion, obtient pour résultat de faire mettre cette vérité dans une lumière plus grande, et d'exciter dans les fidèles à cet égard un redoublement d'amour et de dévotion. Nestorius, par exemple, nie la maternité divine de la Très Sainte Vierge, l'Eglise l'affirme au Concile d'Ephèse, et les fidèles se mettent à honorer plus que jamais Marie, mère de Dieu.

Cette loi générale devait se vérifier au XIIIe siècle à l'occasion de la guerre faite à la vérité catholique par toutes les sectes des Vaudois et des Cathares. On blasphème contre Jésus, il sera béni davantage; on méprise les mystères par lesquels il nous a sauvés, les chrétiens les aimeront plus qu'avant, ils les considèreront et ils s'en nourriront. On insulte la Très Sainte Vierge, elle sera entourée d'amour plus que jamais. On condamne la Salutation angélique, elle sera mise en honneur et répétée sans fin.

Et qui fera cela, qui donnera l'impulsion en ce sens ? Evidemment l'homme providentiel, l'apôtre suscité de Dieu pour s'opposer aux entreprises de la nouvelle hérésie, c'est-à-dire saint Dominique.

Et alors sera-t-il étonnant que ce serviteur de Dieu ait été inspiré du ciel, bien plus, qu'il ait positivement reçu mission pour instituer une dévotion nouvelle, le Psautier de Notre-Dame, qui sera une réponse parfaite à toutes les folies des Vaudois, une glorification pratique, incessante, de l'Humanité sainte de Notre-Seigneur et de ses mystères, en même temps qu'un instrument de dévotion, d'amour et de louanges envers Marie?

Que Dominique ait fait cette institution, la tradition l'affirme. De quel droit et par quelles raisons viendra-t-on nous dire que cette tradition n'existe

pas, qu'elle est fausse, qu'elle a été inventée de toutes pièces au XVe siècle, quand nous voyons au contraire que ce qu'elle affirme est pour ainsi dire exigé par l'histoire ? Est-ce que nous nous abusons en prétendant encore ici que les données de la tradition sont admirablement corroborées par celles de l'histoire elle-même? (1).

Un quatrième fait, c'est que si l'histoire nous montre au XIIIe siècle l'essor de la Salutation angélique et la diffusion du Psautier de Notre-Dame, elle ne désigne aucunement celui qui a été la cause et le promoteur de tout ce mouvement. Et alors, jusqu'à ce qu'on nous ait trouvé ce personnage, pourquoi nous serait-il défendu de croire la tradition qui désigne saint Dominique, surtout quand nous voyons ce témoignage de la tradition s'appuyer sur un si grand nombre de convenances et de faits historiques ?

III. — *Faits de la vie même de saint Dominique.*

La tradition trouve donc une confirmation dans l'histoire. Voyons maintenant s'il y aurait dans la vie même de saint Dominique des faits qui pour-

(1) Cfr. Monelia. *De origine sacr. precum Rosarii*, pp. 68-98.

raient également lui servir d'appui. La tradition porte sur un triple objet. Elle affirme que saint Dominique a récité le Psautier de Notre-Dame, autrement dit le Rosaire ; qu'il l'a enseigné et prêché, qu'il a fait cela après une révélation de la Très Sainte Vierge.

Or, sans avoir de textes contemporains formels, sans posséder de preuves au sens positif du mot, nous pouvons affirmer que des probabilités assez grandes, et d'assez fortes présomptions témoignent en faveur de ces trois points.

1° Saint Dominique a récité le Psautier de Notre-Dame.

Première induction. — Relativement à la récitation du Psautier de Marie, la donnée rigoureusement historique, telle qu'elle ressort des chroniques dominicaines du XIIIe siècle, est celle-ci : l'Ordre des Frères Prêcheurs, dès son origine, récite communément 50 *Ave*, 100 *Ave*, 150 *Ave*, trois fois 50 *Ave*, 200 *Ave*, 1.000 *Ave*. Dans la plupart des cas, sans donner un nom à cette dévotion, on se borne à nous dire le nombre des *Ave*. D'autres fois, la pratique porte un nom, elle s'appelle la triple cinquantaine ou le Psautier de la Très Sainte Vierge.

Mais il est moralement certain qu'il ne faut faire

aucune différence entre les cas où l'on donne le chiffre des *Ave* récités, et ceux où l'on donne à cette pratique le nom précis de triple cinquantaine ou de Psautier de Marie. D'un côté comme de l'autre, on a toutes les raisons de le croire, il s'agit d'une seule et même œuvre, le Psautier de Notre-Dame.

Or, il est absolument impossible de penser que saint Dominique ait été étranger à tout ce mouvement de piété envers Marie, et que lui-même n'ait pas récité le Psautier comme ses enfants faisaient auprès et autour de lui.

Deuxième induction. — Gérard de Frachet, qui écrivait au milieu du XIIIe siècle, raconte que dans les temps primitifs de l'Ordre ou, comme porte une autre version, dans les temps des deux Pères Dominique et Jourdain, les Frères Prêcheurs, après les Matines, faisaient 100 et 200 génuflexions. Et Galvano de la Flamma, qui écrivait vers la fin de ce siècle, raconte le même fait en précisant que les Frères accompagnaient ces génuflexions de 100 et 200 *Ave Maria.*

Or, ici encore, il est impossible d'imaginer que saint Dominique n'en faisait pas autant, et que le détail fourni sur l'ensemble des premiers religieux de l'Ordre ne fut pas applicable à leur Père et à leur fondateur. Donc saint Dominique récitait chaque jour 100 ou 200 *Ave.*

Troisième induction. — Thierry d'Apolda, dans sa Vie de saint Dominique, écrite vers la fin du XIII[e] siècle, rapporte qu'au cours de ses longues prières nocturnes, le saint Patriarche faisait cent génuflexions. Qu'on remarque ce chiffre précis de cent, non un nombre quelconque, variable, mais le nombre fixe de cent, revenant chaque jour, nombre voulu par conséquent dans une intention particulière.

Or, au XIII[e] siècle, comme le prouvent quantité de faits, tels que celui du B. Jourdain de Saxe, celui du B. Romée de Lévia, celui de la B. Marguerite de Hongrie, et celui de saint Louis, roi de France, etc., la génuflexion était l'accompagnement habituel de la Salutation angélique, et elle est d'ailleurs tout à fait dans le sens de ces premiers mots : Je vous salue, Marie, *Ave, Maria.*

Donc très probablement saint Dominique disait chaque jour 100 *Ave.*

Quatrième induction. — Il est raconté de saint Dominique que surtout après la confirmation de son Ordre, en 1216, il passait les nuits sans dormir, les consacrant à la prière et veillant dans l'église, faisant la visite des autels et se disciplinant.

Or, comment la Salutation angélique n'aurait-elle pas eu sa place, et une large place, dans ces longues heures de supplications? Vincent de Beau-

vais raconte « qu'il interpellait par les clameurs importunes de son cœur les oreilles de la divine clémence et de la Mère de miséricorde, la B. Marie, à laquelle, comme à une spéciale protectrice, il avait confié tout le soin de son Ordre (1). » Est-ce que dans ces clameurs affectueuses dont il importunait la Très Sainte Vierge, il ne serait pas revenu à son esprit cette douce Salutation de l'ange, qu'il aimait tant, et par laquelle il avait réglé qu'on commencerait et qu'on finirait l'Office de la Sainte Vierge ? Et lorsque, au cours de ses angéliques promenades autour de l'église, il arrivait à l'image et à l'autel de Marie, n'avait-il rien à dire à cette divine Vierge ? Ne faisait-il pas devant elle ses génuflexions, pour lui offrir ses *Ave* avec plus de respect et d'amour ? Présomptions que tout cela, si l'on veut, mais si naturelles, si simples et si vraisemblables, quand on se rappelle ce qui se faisait dans l'entourage même de saint Dominique !

Cinquième induction. — C'est un fait de l'histoire que saint Dominique était présent à la bataille de Muret, en 1213, et que ses prières obtinrent la vic-

(1) Vir Dei Dominicus totum se ad orationem contulit, aures divinæ clementiæ, reginæque misericordiæ B. Mariæ, cui tanquam speciali Patronæ, curam Ordinis totam commiserat, importunis clamoribus cordis interpellans. Vinc. Bellov. *Specul. hist.*, l. 31.

toire aux armes de son vaillant ami, Simon de Montfort, et la tradition conservée à Muret veut que la prière victorieuse employée par le saint Patriarche en cette circonstance fut le Psautier de Notre-Dame. Nous l'avons mentionné déjà plus haut, chapitre VII, page 200. On possède encore une poésie appelée le poème de Muret, écrite un mois après la bataille de Muret, en octobre 1213, où les prières de saint Dominique sont comparées à des roses. C'est dans la quatrième strophe ainsi conçue :

Dominicus rosas afferre
Dum incipit tam humilis,
Dominus coronas conferre
Statim apparet agilis.

Voici la traduction. « A peine l'humble Dominique commence-t-il à apporter ses roses, que le Seigneur apparaît aussitôt, apportant ses couronnes (1) ». Or, il est notoire qu'au XIIIe siècle, on désignait souvent la Salutation angélique sous le beau nom symbolique de rose. Donc, par ce fait historique de Muret, il est encore établi que saint Dominique récitait des *Ave*, ce qui est un appui pour la tradition.

(1) Un certain nombre d'auteurs lisent *Dominicus* au troisième vers, au lieu de *Dominus*. C'est évidemment une faute.

2° Le fondateur des Frères Prêcheurs a non seulement récité le Psautier de Notre-Dame, mais il l'a enseigné et prêché. En effet, nous avons vu que, dès l'origine, les Dominicains étaient zélés pour la récitation multiple de l'*Ave*, cinquantaine, triple cinquantaine ou Psautier, et que ce mouvement n'avait pu recevoir son impulsion que du fondateur lui-même. Donc, saint Dominique a enseigné cette pratique à ses enfants.

De plus, tout porte à croire que les Confréries dominicaines de la Sainte Vierge au XIIIe siècle se rattachaient à la dévotion du Psautier de Marie, comme les Confréries du Rosaire d'aujourd'hui se relient intimement à la dévotion du Rosaire. Or, ces Confréries sont l'œuvre de saint Dominique, en ce sens que si elles se sont multipliées et étendues aux églises dominicaines, peut-être à toutes les églises dominicaines, c'est parce que le saint Patriarche l'a ainsi voulu et ordonné. Et c'est sans doute à raison de ce souvenir que plusieurs de ces Confréries, comme celle de Bologne par exemple, se sont ensuite appelées *Confréries en l'honneur de la Sainte Vierge et de saint Dominique* (1). Quel autre motif aurait-on pu avoir

(1) Le 4 avril 1303, Fr. Nicolas, évêque d'Ostie et Velletri, légat du Saint-Siège, accorde 100 jours d'indulgences à qui visitera l'église de saint Dominique de

d'unir ainsi le nom de saint Dominique avec celui de la Très Sainte Vierge ?

Si donc ces Confréries sont vraiment, quoique sous un autre nom, les Confréries du Psautier de Marie, comme l'ont attesté les écrivains du xve siècle qui pouvaient mieux le savoir que nous, s'il est vrai que saint Dominique en est l'auteur, comme tout permet de le présumer, il s'ensuit que saint Dominique a travaillé à l'extension de la pratique du Psautier.

Enfin, une troisième raison de penser que saint Dominique a conseillé, inculqué et prêché la récitation multiple de l'*Ave*, et par conséquent le Psautier de Marie, c'est la nécessité de sa lutte contre les Albigeois. Ces hérétiques blasphémaient contre la Sainte Vierge et détestaient la Salutation angélique. Raison de plus pour saint Dominique de proposer cette Salutation aux vrais fidèles comme un signe de ralliement, une marque de vrai et pur christianisme, une protestation d'amour et de fidélité envers la Vierge bénie qui nous avait apporté le Sauveur.

Bologne, les jours de fête de la B. Vierge, de saint Dominique, de saint Pierre martyr, et les jours « in quibus congregationes apud ecclesiam ipsam fiunt, quæ congregationes B. M. V. et B. Dominici confessoris vulgariter appellantur. — *Arch. du couvent des Frères Prêcheurs de Bologne*, n° 1075.

Donc, étant donné, d'une part le fait de la propagation populaire de l'*Ave* qui commençait à cette époque, et d'autre part, cette nécessité pour Dominique d'affirmer le culte de Marie et de pousser le plus possible à la récitation de l'*Ave*, il n'est pas difficile de concevoir comme très vraisemblable que le saint Patriarche ait été un apôtre et un prédicateur du Psautier de la Très Sainte Vierge.

Toutes ces probabilités et inductions, qu'il s'agisse de la récitation ou de la prédication du Psautier Marial par saint Dominique, ont déjà par elles-mêmes une assez grande valeur. Mais, unies à la tradition, elles atteignent une véritable certitude morale et donnent à cette tradition un solide appui.

Maintenant, s'il est admis que saint Dominique a prêché le Psautier de Marie, s'ensuit-il qu'on devra également adopter le récit de toutes les merveilles qui auraient accompagné cette prédication, d'après les apocryphes d'Alain ? Nullement.

Certes, saint Dominique a fait des conversions étonnantes, il a ramené des milliers d'hérétiques, il a opposé aux progrès de l'erreur une barrière infranchissable, et il est permis de croire que ces fruits étaient dus à la bénédiction toute puissante de Marie et à l'efficacité des *Ave*, sans que peut-être

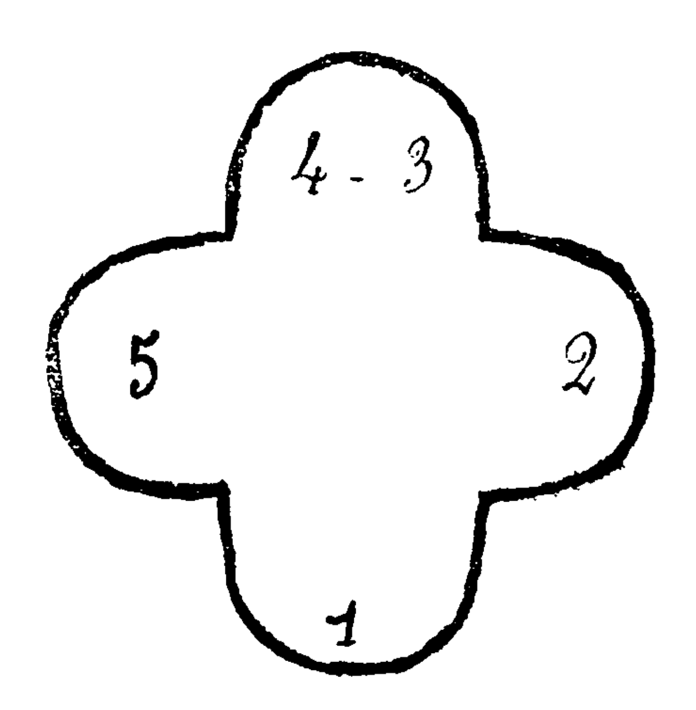
les contemporains aient pu remarquer clairement le rapport de cause à effet qui existait entre les *Ave* et les conversions. Ces merveilles-là ne sont pas douteuses, elles appartiennent à l'histoire.

Mais pour les autres, pour ces prodiges qui auraient signalé la prédication du Rosaire par saint Dominique dans la cathédrale de Toulouse, la sonnerie extraordinaire et spontanée des cloches, les tonnerres, les éclairs, les gémissements des démons, les gestes menaçants de la statue de la Vierge, la conversion en masse du peuple toulousain, nous sommes d'accord avec M. Duffaut pour ne leur donner aucune créance (1). Si ces faits eussent été réels, leur éclat n'eût pas permis aux contemporains de les passer sous silence.

Quant à dire, comme M. Duffaut, que le saint apôtre n'enseigna le Rosaire que peu fréquemment et d'une manière discrète et en quelque sorte privée, ce serait une autre exagération. Qu'on nie les miracles apocryphes, à la bonne heure, mais nier aussi la prédication du Rosaire, on ne le pourrait sans supprimer du même coup la cause et l'explication de l'immense propagation du Psautier de Marie au milieu des fidèles du XIIIe siècle.

(1) Duffaut. *Une hyp. sur la date et le lieu de l'instit. du Rosaire,* p. 10.

3° Un troisième point, affirmé par la tradition, c'est que saint Dominique a récité et prêché le Psautier marial après une révélation de la Très Sainte Vierge. Ici, nous avouons ne rien connaître qui nous permette d'établir, en dehors même de la tradition, des probabilités favorables à celle-ci. Cependant, nous voulons appeler l'attention sur un monument du XIVe siècle qui pourrait être un témoin. Dans l'église des Dominicains de Chieri (1), on voit un chapiteau de colonne qui présente la forme suivante :



Dans les lobes 1 et 2, sont les armoiries d'une famille ; dans 3, est l'Annonciation de la Très

(1) La communication nous a été fournie par le T. R. P. Hyacinthe Leca, Prieur des Dominicains de Milan.

Sainte Vierge ; dans 4, saint Dominique faisant face à Marie et occupant un même lobe avec elle. En 5, est placée la Résurrection de Notre-Seigneur, et Jésus ressuscité a auprès de lui deux anges, dont l'un porte la couronne d'épines, l'autre, la croix.

Pourquoi saint Dominique juste au sommet du chapiteau et auprès de Marie représentée dans ce mystère de l'Annonciation, premier mystère de notre Rosaire actuel et fête patronale des confréries dominicaines de la Sainte Vierge ? Pourquoi ces trois représentations de l'Annonciation, des anges portant les emblèmes de la Passion et de Jésus ressuscité, représentations qui font penser, sinon aux quinze mystères, du moins à cette trilogie probablement en usage au XIII[e] siècle et correspondant à la triple cinquantaine, l'Incarnation du Sauveur, sa Passion et sa Glorification ? N'y a-t-il pas là une indication, vague en effet par elle-même, mais qui s'éclaire et se précise quand on se souvient de la tradition ? Au fond, ce qu'on aperçoit sous l'ensemble gravé dans la pierre de ce chapiteau, c'est tout le fait de l'apparition de Marie au Patriarche des Frères Prêcheurs, avec la révélation du Rosaire (1).

(1) On a aussi mentionné *(Année Dominic.* 1899, p. 173, et de Busschere, *le Rosaire de Marie,* p. 17), un sceau du couvent des Dominicaines de Prouillan, conservé aux

La tradition est très ferme, en ce qui regarde le fait en lui-même de l'apparition de Marie à saint Dominique. Quant au lieu où cette apparition se serait produite, il y a controverse entre plusieurs localités, et il n'est pas nécessaire que nous pre-

Archives de l'Aude et adhérant à une pièce du 30 juillet 1330, sur lequel on verrait une Notre-Dame assise tenant l'enfant Jésus sur ses genoux et tendant à un religieux agenouillé un objet qui serait certainement un Rosaire.

La vérité est qu'on ne sait pas exactement ce qui est représenté sur ce sceau. Nous avons consulté l'archiviste de Carcassonne et voici sa réponse : « Le sceau dont il s'agit est empreint sur une matrice de cire brune, entièrement recouverte d'un papier fort. Il est bien de forme ovale, en effet, et presque entièrement fruste. A la loupe, on distingue vaguement un personnage debout, vêtu d'une longue robe, dont la personnalité est inidentifiable et qui se dresse sous un édicule gothique. Aux pieds de ce personnage, il semble bien qu'il y en ait un second, mais on ne peut rien affirmer, tant cette partie du sceau est dégradée... Ce qui est absolument certain, c'est que le Rosaire n'existe pas. Sur ce point, on ne peut conserver le plus léger doute. »

A propos de sceaux, peut-être faudrait-il considérer comme appartenant à l'histoire du Rosaire celui du couvent de Genève, fondé en 1260, sceau représentant saint Dominique agenouillé devant la Sainte Vierge, et deux autres sceaux du couvent de Caen qui rappellent l'*Ave Maria*. (Cfr. Rohault de Fleury. *Gallia Dominicana. Les Couvents de saint Dominique au moyen-âge.* Paris, 1903).

nions parti pour l'une plutôt que pour l'autre. Nous ferons seulement observer, à l'encontre du P. Thurston, que cette dispute entre plusieurs endroits revendiquant l'honneur de la révélation du Rosaire n'est pas du tout une preuve que la tradition serait fausse. De même que si deux endroits croyaient posséder la tête d'un saint, ce ne serait pas une preuve que ce saint n'aurait pas eu de tête, ainsi, que plusieurs sanctuaires réclament le fait de la révélation du Rosaire, on ne saurait en déduire que cette révélation n'aurait eu lieu nulle part (1).

Nous possédons une tradition autorisée attestant que Marie est apparue à saint Dominique pour lui confier la mission de prêcher son Psautier. Faut-il s'en étonner? La Très Sainte Vierge a manifesté par de nombreuses interventions extraordinaires l'intérêt et l'amour qu'elle portait à cette pratique. Vers 1360, elle apparaît à un Chartreux, Henri Egher, et lui apprend à réciter un Psautier en son honneur. Et, à la suite de cette vision, la

(1) A noter que les différents endroits qui se disputent l'honneur de la révélation du Rosaire se trouvent sur la terre de France, cette terre privilégiée, à qui Dieu plus tard enverra Jeanne d'Arc, et qui recevra ensuite la révélation du Sacré-Cœur, à Paray, et les sourires de Marie-Immaculée à Lourdes.

dévotion reçoit une grande diffusion en Angleterre.

Vers la fin de ce même siècle, un autre Chartreux, Adolphe d'Essen, est favorisé d'une vision, qui n'a d'autre but que de lui montrer tout le prix qu'on attache dans le ciel à la récitation du Rosaire. Et c'est en apprenant ce fait que Dominique de Prusse est inspiré d'établir la récitation des *Ave* avec les clausules de méditations.

Au xve siècle, la Très Sainte Vierge apparaît à Alain de la Roche pour lui donner la mission de prêcher le Rosaire. Elle apparaît aussi au P. Jacques Sprenger, prieur des Dominicains de Cologne, pour l'engager à ériger la Confrérie du Rosaire dans l'église de son couvent.

Au xixe siècle, Marie, dans cette mémorable apparition de Lourdes, dont les effets s'étendront au monde entier, fait comme une manifestation solennelle en faveur du Rosaire.

Alors est-il étonnant que cette divine Vierge soit intervenue aussi miraculeusement à l'origine, nous dirions au lancement de ce Rosaire, si cher à son cœur, et appelé à devenir la grande dévotion populaire et catholique ? Tous les faits que nous venons de rapporter, faits appartenant à l'histoire du Rosaire, ne semblent-ils pas appeler par une raison d'analogie, que le premier apôtre du Rosaire, saint

Dominique, ait été lui aussi favorisé d'une apparition de Marie ?

Et combien il était convenable qu'une telle mission fut confiée au fondateur d'un grand Ordre apostolique ? Pour propager et faire connaître une pratique de piété, quel instrument plus efficace que le zèle d'un grand nombre de prédicateurs s'en allant porter la parole de Dieu à travers le monde? Et pour le succès des travaux de ces prédicateurs en général, quel appui plus solide, quelle meilleure assurance de la bénédiction divine, que ce recours perpétuel à Marie par le Rosaire ? Quel secours plus efficace que celui de la Très Sainte Vierge constamment saluée et invoquée ?

Nous voyons dans la suite de l'histoire la Providence recourir pour renouveler les âmes, à certaines époques, à des moyens nouveaux qu'elle tenait en réserve. La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus fut un de ces moyens ; l'institution de la fête du Saint-Sacrement qui a tant contribué à l'accroissement du culte eucharistique en fut un autre. Et souvent les moyens sont mis en valeur dans l'Eglise à la suite de révélations. Ainsi le Sacré-Cœur fut révélé à la B. Marguerite-Marie ; l'institution de la fête du Saint-Sacrement, à la B. Julienne de Mont-Cornillon.

Or le Rosaire était un de ces moyens providen-

tiels que Dieu, à un moment donné, devait amener sur la scène du monde pour raviver la foi et la piété, et il y eut aussi, comme pour la dévotion au Sacré-Cœur et pour le culte de l'Eucharistie, une révélation initiale, celle dont fut favorisé saint Dominique.

Au commencement du XIII[e] siècle, le monde avait précisément besoin d'être renouvelé. « Un jour que Dominique veillait dans l'église, raconte Thierry d'Apolda, il vit le Fils de Dieu assis à la droite de son Père, se lever dans sa colère pour exterminer tous les pécheurs de la terre et faire périr tous ceux qui opéraient l'iniquité. Il se tenait dans les airs le visage terrible, et il brandissait contre le monde plongé dans la malice trois lances. Personne ne pouvait lui résister, lorsque la douce Vierge Mère se présenta, et, embrassant ses pieds, le supplia de pardonner à ces hommes qu'il avait rachetés. « Vous savez, lui dit-elle, qu'il y a un moyen de les ramener à vous. J'ai un serviteur fidèle que vous enverrez dans le monde pour leur annoncer vos paroles, et ils se convertiront ». Alors, la Reine présenta le B. Dominique, et le Seigneur dit à sa mère : Il fera bien et avec zèle ce que vous avez dit (1). »

(1) Thierry d'Apolda. *S. Dominique,* p. 98. Trad. de Mgr Curé. Paris, 1887.

Saint Dominique fut donc comme choisi et préparé par Marie. Quelle raison pour croire qu'elle lui donna son Rosaire ! La divine Vierge avait apaisé Jésus irrité en lui promettant que le monde allait changer, et pour cette œuvre dont elle semblait faire son œuvre, elle s'apprêtait à envoyer un de ses serviteurs : « J'ai un serviteur fidèle ». Et sans doute qu'en choisissant l'homme qui lui servirait d'instrument, elle lui donnerait non seulement son appui, mais des moyens, et des moyens particulièrement excellents. Or, il y en avait surtout deux, un nouvel Ordre apostolique et le Rosaire.

Il est donc très facile de comprendre que saint Dominique ait reçu de Marie la révélation du Rosaire. Sa prédication et celle de ses enfants rendirent l'*Ave* populaire ; et le psautier de Notre-Dame en faisant grandir la piété envers la divine Vierge, attira tant de grâces que ce siècle est demeuré dans l'histoire par sa foi le plus grand de tous les siècles chrétiens.

Chose remarquable ! En même temps que les Dominicains se mettaient à prêcher le Psautier marial, la Sainte Vierge, pour donner crédit à leur parole, se montrait ici ou là dans des apparitions où intervenait la Salutation angélique. Ainsi, elle apparaissait à la franciscaine sainte Elisabeth de Hon-

grie, morte en 1231, au B. Hermann Joseph, prémontré, mort après 1230, peut-être en 1241, à sainte Mechtilde, bénédictine, à la B. Anna de Wineck, dominicaine de Colmar. Faits d'autant plus curieux qu'avant le XIII[e] siècle, on ne voit jamais, dans les vies des Saints, d'apparition de la Sainte Vierge avec recommandation de l'*Ave Maria*, sauf dans la fabuleuse histoire de cette Eulalie qu'on nous dit bien avoir existé au XII[e] siècle, mais dont on ne peut nous apprendre ni la date ni le lieu.

On reconnaîtra au terme de ce chapitre combien est vraie la parole de Benoît XIV, quand il dit : « Assurément, quoique les auteurs contemporains fassent peut-être défaut pour attribuer l'institution du Rosaire à saint Dominique, néanmoins la tradition doit être jugée d'un grand poids, car elle est confirmée par beaucoup de faits et de conjectures (1).

C'est, en effet, ce que nous avons démontré, en faisant voir que la tradition dominicaine était dans

(1) Profecto quamvis forte desint auctores contemporales institutionem sancto Dominico adscribentes, magni nihilominus momenti traditio habenda est, cum pluribus fulciatur adminiculis et conjuncturis. — Benoît XIV, *De Serv. Dei beatif.* lib. IV, p. 2, cap. X. Prato. 1841, p. 503.

une parfaite concordance, et avec les faits de l'histoire, et même avec les faits de la propre vie de saint Dominique.

Et ce qu'affirmait Benoît XIV, le P. Monelia le disait aussi : « Il y a, écrit-il, deux sortes de traditions, les unes qui n'ont rien pour les appuyer, mais qui sont acceptées depuis longtemps, les autres qui ont pour elles non seulement la consécration d'une longue possession, mais encore des fondements solides. Les premières ne doivent pas être rejetées, mais les autres ont encore une plus grande autorité. Et du nombre de ces dernières est la tradition dominicaine, qui s'appuie sur des écrits et de nombreuses raisons. Aussi, ajoute-t-il, nous ne défendons pas une simple tradition, mais une tradition que tout conspire à confirmer (1).

(1) Longe major habenda est ratio traditionum prioris generis ad quas revocatur nostra Dominicana, scriptis et rationibus pluribus munita. Igitur non nuda traditione pugnamus, sed illa pro qua confirmanda cuncta conspirant. — Monelia, *De origine sacr. precum Rosarii, præf.* Rome. 1725.

CHAPITRE XIV

Témoignage des contemporains d'Alain en faveur de la tradition.

Alain de la Roche, nous avons vu, a affirmé la tradition relative à saint Dominique, et ce témoignage s'appuie sur un grand nombre de faits qui lui donnent toutes sortes de vraisemblances.

Il nous faut examiner maintenant l'accueil que cette affirmation a rencontré auprès des contemporains d'Alain. C'est là le grand critérium. Si l'affirmation était fausse, qu'elle fut proférée de bonne foi ou non, si on n'en avait jamais entendu parler, si elle apportait une chose inouïe, inconnue jusqu'alors, il nous paraît absolument impossible qu'elle eût pu se faire accepter universellement et sans contestation.

Or c'est une vérité historique, dans les cinquante ans qui ont suivi la mort d'Alain, c'est-à-dire à un moment où l'on était encore à même de juger et de contrôler efficacement son assertion, celle-ci reçut un accueil universel, et il n'y eut pas même une voix discordante.

Donc, cette assertion n'était ni fausse ni inouïe. Nous la retrouvons, en effet, reproduite et répétée bon nombre de fois par les contemporains.

1° En 1476, Alexandre, évêque de Forli, nomme saint Dominique. Ce légat du Saint-Siège était à Cologne même en 1475, lorsque fut érigée par le P. Jacques Sprenger la confrérie du Rosaire, et par conséquent bien en position de s'informer et de savoir s'il existait une attribution faite du Rosaire à saint Dominique, et si cette confrérie était, oui ou non, une œuvre nouvelle.

L'année suivante, par une lettre datée de Cologne, le 10 mars 1476, il approuve la Confrérie et lui accorde des indulgences (1). Dans ce document, le

(1) Ut igitur ejusdem beatissimæ V. Mariæ laudabilis fraternitas de Rosario nuncupata, in sola bonorum operum communicatione, per Fratres Ordinis Prædicatorum in Colonia nuper certis sub limitibus ad maximam hujus Virginis laudem et gloriam et multorum ædificationem salubriter instituta, seu potius renovata, quia per beatis-

légat affirme deux choses, que la Confrérie du Rosaire est renouvelée -- *potius renovata*, et qu'on lit qu'elle fut prêchée par saint Dominique : *per beatissimum Dominicum legitur prædicata*. Il importe de remarquer ce mot *legitur ;* il donne à penser que, déjà antérieurement à Alain de la Roche, la tradition avait été écrite. Car ce mot *legitur* ne saurait nullement se rapporter aux écrits d'Alain qui venait de mourir six mois auparavant, et dont on n'avait pas encore eu le temps de publier les œuvres.

Dira-t-on que le mot *legitur* est ici placé par allusion à ce que le B. Alain disait avoir lu cela dans les écrits de ses deux auteurs, Jean du Mont et Thomas du Temple ? C'est tout à fait invraisemblable.

D'abord, il faut noter que le mouvement du Rosaire qui s'est produit à Cologne était probablement parallèle à celui d'Alain de la Roche, et nullement dépendant ; autrement dit, que l'œuvre de Cologne n'était pas du tout une extension de celle d'Alain. Loin d'agir comme un disciple du prédicateur bre-

simum illius Ordinis primum Patrem Dominicum legitur prædicata, licet ad tempus neglecta fuerit et oblivioni tradita, firmior et securior habeatur, necnon in dies augeatur... Datum Coloniæ. — Chapotin, *le S. Rosaire*, p. 33. — Leikes, *Rosa aurea*, p. 90.

ton, le P. Jacques Sprenger fit des choses manifestement contraires à sa conception et à sa volonté. Ainsi Alain voulait qu'on récitât un psautier de Marie par jour; à Cologne on ne demanda qu'un psautier par semaine, et c'est ce qui prévalut dans l'Eglise. Alain répudiait le nom de Rosaire comme trop profane; à Cologne, il fut officiellement gardé et employé pour désigner le tiers du Psautier (1).

Dans l'établissement de la Confrérie, à Cologne, en 1475, il n'a pas été fait une seule allusion à Alain. Quelques années plus tard, le P. Félix Fabri, ami du P. Jacques Sprenger, loue celui-ci et rappelle le Rosaire et la Confrérie de Cologne. Il ne parle pas plus d'Alain que s'il n'avait jamais existé (2).

Et ce qui peut faire présumer qu'en effet, il y aurait eu pour cette restauration du Rosaire deux

(1) Le P. Mortier, *Hist. des Maîtres Génér.*, IV. p. 637, dit : « Jacques Sprenger se dévoua totalement à la prédication du Rosaire. Ce n'est point une œuvre à part, distincte de celle d'Alain de la Roche. Jacques Sprenger n'innove rien. Il prêche le Psautier organisé par Alain, il prêche la Confrérie fondée par Alain, sans y rien ajouter de spécial. Il n'est que le propagateur de l'œuvre. » Ceci ne paraît pas exact. Tous deux prêchaient substantiellement la même œuvre, mais avec des différences.

(2) Fabri, *Evagatorium*.



NOTRE-DAME DU ROSAIRE

(Image récente)

mouvements distincts, l'un dans les Flandres, et l'autre en Allemagne, c'est que selon le Bréviaire dominicain et selon l'histoire, la Sainte Vierge est aussi bien apparue au P. Jacques Sprenger qu'au B. Alain (1).

Toutes ces circonstances nous semblent faire au mot *legitur* du légat Alexandre un commentaire assez évident, duquel il ressort que l'influence d'Alain ici n'est absolument pas vraisemblable.

Une autre raison encore nous confirme dans ce sentiment. Un homme, un seul homme, Alain de la Roche, aurait lu le nom de saint Dominique dans des écrits supposés, inconnus de tout le monde, et l'aurait rattaché au Rosaire pour la première fois. Et c'est pour ce motif qu'un légat, dans un acte grave, un document officiel dont copie sera envoyée à Rome, aurait mis le mot *legitur*, et il aurait fait cela auprès de tout un couvent de Frères Prêcheurs, dont aucun n'aurait jamais lu ni vu de tels écrits ! Non, on ne peut pas supposer qu'un légat aurait agi avec cette légèreté, et lancé

(1) Priorem conventus Prædicatorum Coloniæ civitatis eadem sanctissima Virgo ad eumdem instaurandum sacrum ritum, cum se illi fecisset conspicuam vehementer accendit. Brev. O. P. — Leç. du 2 Noct. du jour octaval. Jacques Sprenger est même représenté quelquefois avec l'auréole auprès de saint Dominique et du B. Alain. Cfr. Hensberg. *Viridarium Marianum*. Anvers. 1615.

une pareille affirmation sur une base aussi peu recevable.

Force nous est ici de dire que l'affirmation du légat n'est nullement un écho de celle d'Alain, qu'elle s'est produite indépendamment de cette dernière, et pour une raison généralement connue, et connue en particulier des Dominicains de Cologne, à savoir qu'il y avait une tradition, et même une tradition déjà consignée par écrit.

A propos de la parole du légat : *per B. Dominicum legitur praedicata*, il nous faut raconter que le P. Thurston a découvert une grosse erreur dans les preuves des partisans de la tradition (1). Pour avoir mal lu une note marginale de Mabillon, Benoit XIV crut que cette parole venait de Thomas a Kempis, et il lui fait dire que la confrérie du Rosaire avait été instituée à Cologne en 1475, ou plutôt renouvelée, car elle avait été prêchée par saint Dominique. Or, Thomas a Kempis était mort en 1471, quatre ans auparavant : il lui eût été difficile de parler d'une chose arrivée en 1475. De Benoît XIV, l'erreur a passé dans un certain nombre d'écrivains. Et le P. Thurston triomphe, il fait à ce sujet un développement victorieux, et laisse entendre que toute l'argumentation des défenseurs de la tradition est généralement de cette force.

(1) Thurston, *The Month*, 1901. p. 186.

Certes, on ne peut que le remercier d'avoir dissipé une erreur : il y en a toujours trop. Mais pour être complet, il aurait dû ajouter que cette découverte ne servait à rien pour la démonstration de sa thèse. Car la parole en question a bien été dite. Elle n'est pas de Thomas a Kempis, c'est vrai ; mais elle est du légat Alexandre, évêque de Forli. Elle n'a pas été écrite en 1475, c'est vrai, mais elle l'a été au mois de mars 1476. Alors à quoi bon tant chanter victoire pour une erreur insignifiante ? Benoît XIV et les autres se sont trompés, voilà tout, cela peut arriver. Ce qui ne devrait pas arriver, c'est d'omettre une explication qui, de bonne foi, était nécessaire pour qu'on ne se trompât pas sur la portée d'une erreur. Et cette explication, le P. Thurston n'a pas pu l'ignorer. Le P. Danzas, qu'il prend ici à partie, la lui fournissait à la même page et deux lignes plus bas.

2° En 1478, un autre légat du Saint-Siège, Luc, évêque de Sebenico, nomme aussi saint Dominique. Approuvant et enrichissant d'indulgences la Confrérie du Rosaire érigée par les Frères Prêcheurs de Lille, il écrit de Bruxelles :

Sane, prout comperimus, dilecti nobis in Christo Prior et Fratres Insulensis conventus Ordinis Prædicatorum, Tornacensis diocesis, ante haec tempora, quamdam

Confraternitatem in honorem B. Virginis Mariae et in plurimorum hominum salutem statuerunt, vel potius quondam a B. Dominico eorum Patre, ut fertur, praedicatam innovaverunt, que de Psalterio B. Virginis nuncupatur : quod quidem Psalterium tria serta continet, sertum vero quinquaginta salutationes angelicas, et ad singulas denas quinque Pater noster inserta complectitur... Datum Bruxellis (1).

Ici encore, même témoignage tendant à établir que le Rosaire a été prêché par saint Dominique et que l'institution d'une Confrérie du Rosaire n'est pas une innovation, mais le renouvellement d'une chose ancienne. De plus, la tradition est ici invoquée en propres termes, *ut fertur, comme il est rapporté*.

Et de prétendre après cela qu'il n'y avait aucune tradition et que ce légat s'est sottement laissé imposer un mensonge, lui qui était sur les lieux et qui pouvait contrôler, il faudrait bien le prouver pour le faire croire.

Nous voilà donc, trois ans déjà après la mort d'Alain, en possession de deux affirmations d'un poids considérable, l'une se produisant dans le champ d'action du P. Jacques Sprenger ; l'autre, dans celui du B. Alain, toutes deux émanées

(1) Chapotin, *Quelques notes historiques sur le Saint-Rosaire*, p. 27, Paris, 1901.

d'hommes très graves, évêques et représentants du Saint-Siège, toutes deux faisant remonter le Rosaire à saint Dominique, sur la foi d'une tradition.

3° En 1514, le cardinal François de Clermont nomme aussi saint Dominique. En approuvant la Confrérie du Rosaire de Béziers, il reproduit et fait sienne, par conséquent, l'affirmation du légat Alexandre : « *Instituta imo potius renovata, quia per beatissimum illius Ordinis primum Patrem Dominicum legitur praedicata, licet ad tempus neglecta fuerit et oblivioni tradita* » (1).

Nous avons donc trois légats qui prennent sur eux d'affirmer que saint Dominique a prêché le Rosaire et institué la Confrérie.

4° Entre 1479 et 1486, fut publié un opuscule français, intitulé *Livre et ordonnance de la Confrairie du Psaultier de la Bienheureuse Vierge*. Ce livre, dont l'auteur est inconnu, unit le nom de saint Dominique à celui du Rosaire. Il dit : « Et fut recomencée ladite confrarie et continuée iusques au teps q regna sainct Dñique le publia et exhorta au peuple et plusieurs miracles en advinrent a la

(1) *Le Bullaire authentique des Confrairies de l'Ordre des Prédicateurs*. Rouen, 1678, p. 17.

reqste dudit sainct Dñique et des confreres et sœurs de la dicte confrarie desqlz la legende de Monseigñr sainct Dominique est fort remplie » (1).

Ici également, même affirmation, avec référence à une « Légende de Monseigneur S. Dominique », qui semble être un ouvrage différent de ceux que le B. Alain avait coutume d'indiquer.

5° Jodoc Beyssel, conseiller de Maximilien, roi des Romains, disait dans son livre *De Rosacea corona Mariæ*, imprimé vers 1495 :

Sancti viri (Dominici) diligentia, ita brevi coronariorum numerus est auctus, ut non urbes modo, sed orbem ipsum repleret. Nullus sexus, nulla aetas, conditio nulla ab orationis hujusmodi observantia se subtrahebat. Haec hujus sodalitatis prima est institutio: cui cœlestis revelatio causam praebuit. Primus omnium Dominicus animarum ille zelator ferventissimus, et praedicationum virtute alter sœculi sui Paulus, marialis ritum Psalterii divulgavit, et ad fraternæ communionis jura redegit (2).

Ici, nous voyons encore affirmer trois choses

(1) Cet opuscule, dont un exemplaire est à Londres, au British Museum, a eu plusieurs éditions. M. le comte de Villoutreys, à Chaudron, possède un exemplaire d'une édition qui porte la date de 1516.

(2) Leikes, *Rosa aurea*, p. 66.

par un contemporain du B. Alain, l'attribution du Rosaire à saint Dominique, la mission donnée au saint par une céleste révélation et enfin l'institution des confréries.

Et il y a là un exemple qui prouve combien le P. Thurston se trompe en croyant que les contemporains ont été hypnotisés par les révélations d'Alain, au point de se borner à répéter juste ses affirmations, sans rien contrôler ni examiner. Alain disait que saint Dominique avait été le restaurateur du Rosaire, et nous avons vu en quel sens. Beyssel, en 1495, déclare qu'il fut le premier instituteur : *Primus marialis ritum Psalterii divulgavit.*

Le P. Thurston veut aussi que ce changement du titre de restaurateur en celui d'instituteur ait été fait par les Dominicains, quand on n'eut plus à craindre le reproche de nouveauté. C'est encore une erreur : Beyssel n'était pas dominicain.

6° Le P. Corneille de Sneek, dominicain, dans des sermons publiés vers 1500, affirmait que saint Dominique avait renouvelé la dévotion du Psautier. Pour lui comme pour Alain, le Psautier était antérieur au saint Patriarche, parce que, nous l'avons déjà expliqué et le P. Thurston lui-même en convient, toute répétition, soit de *Pater*, soit d'*Ave*, était déjà le Psautier d'une certaine manière

à leurs yeux. Et à ce point de vue, il est sûr effectivement que le Psautier existait avant saint Dominique, ne fût-ce que par la récitation des *Pater* auxquels étaient astreints les Frères convers dans les Ordres religieux. C'est pourquoi le P. de Sneek s'exprime ainsi :

Quod illud Psalterium fuit institutum et ab hominibus frequentatum ante tempora beati Dominici, et per ipsum beatum Dominicum, ut pie creditur, iterum renovatum, ad hoc duplex habeo argumentum.

Ici il invoque, lui aussi, la tradition : *ut pie creditur*. C'est, en d'autres termes, ce que disait le légat Luc, évêque de Sebenico : *ut fertur*. Et va-t-il se référer à Alain de la Roche, à ses visions ou à ses écrits ? Non. Il déclare avoir eu entre les mains, à l'église Saint-Pierre de Lille, un livre antique sur parchemin, traitant de l'institution d'une confrérie en l'honneur de Notre-Dame de la Treille, érigée en 1237. « J'ai trouvé là, dit-il, les noms de beaucoup de personnes reçues dans cette Fraternité, et en particulier de religieuses qui, au lieu de contributions temporelles, offraient des dons spirituels, c'est-à-dire des Psautiers de David et des Psautiers de Marie » (1). C'était, en effet, une preuve que le

(1) Reperi ibi diversa nomina diversarum, et multarum virginum religiosarum ad dictam fraternitatem re-

Psautier de Marie était en pleine activité vers cette époque de 1237. Et, dès lors, comment s'étonnerait-on de le voir aussi établi dans ce même temps chez les Béguines de Gand par les Frères Prêcheurs ?

Le P. Corneille de Sneek ajoute encore une autre preuve : « J'ai trouvé, dit-il, à la bibliothèque du couvent des Frères Prêcheurs d'Halberstadt un certain livre dont tout le sujet était le Psautier de la Très Sainte Vierge. Ce livre, on peut encore le voir aujourd'hui. On croit qu'il a été écrit immédiatement après le temps de saint Dominique (1). »

Voilà donc deux exemples puisés dans des sources anciennes par un homme considérable qui fut à la tête de la Congrégation des Dominicains de Hollande. Mais cela n'empêchera pas le P. Thurston d'affirmer que les auteurs de la fin du xve siè-

ceptarum, quæ, loco contributionum temporalium pro fraternitatis sustentatione in luminaribus et aliis necessariis, obtulerunt dona spiritualia, videlicet psalteria Davidica et Mariana, sive de Domina. — Mieckow. *Disc. præd.* Disc. 313.

(1) Reperi in libraria Halberstadiensis conventus Ordinis Fr. Prædicatorum librum quemdam de nullo alio quam de Psalterio B. V. M. tractantem, quem adhuc hodie videre est. Creditur esse scriptus statim post tempora S. Dominici. — Mieckow, *Discurs. prædic.* Disc. 313.

cle s'en réfèrent pour toutes leurs assertions touchant le Rosaire aux seuls écrits d'Alain.

7° Le P. Guillaume Pépin, dominicain du couvent d'Evreux, publiait vers 1515 son opuscule : *Conciones sub numero septenario intitulatæ Salutate Mariam*, et dans le préambule, s'adressant aux Frères Prêcheurs, il disait :

« Je vous supplie, vous principalement, mes confrères les Prêcheurs, d'apporter à cette si grande Reine l'offrande qui lui est plus agréable que l'or, plus douce que le miel, l'offrande précieuse entre toutes, celle du Rosaire virginal ou du Psautier marial. Vous imiterez en cela notre saint Patriarche Dominique qui, non content de déposer ce tribut aux pieds de la Bienheureuse Vierge, exhortait et animait chacun à cet acte très saint de religion, disant à ses fils : *Je vous ai donné l'exemple, afin que, comme j'ai fait, vous fassiez à votre tour*.

« Mais, ô douleur ! Quand nous avons eu cessé de présenter à la reine du ciel ce sacrifice de très suave odeur, tous les biens nous ont manqué, et nous avons rencontré tous les maux. Renouvelons donc, ô Pères, et en nous et dans les chrétiens, la pratique de cette très sainte offrande, à l'exemple de nos Pères d'autrefois (1). »

(1) Guill. Pepin. *Ros. aureum*, Cologne, 1610, p. 382.

On pourrait allonger cette liste indéfiniment et produire beaucoup d'autres auteurs qui, à la fin du xv[e] siècle ou au commencement du xvi[e], ont attribué formellement le Rosaire à saint Dominique. Le P. Thurston déclare en avoir vu lui-même une trentaine, et il ne doute pas qu'en cherchant, on en trouverait bien davantage (1). M. Boudinhon reconnaît, lui aussi, le fait remarquable de l'adhésion unanime des contemporains. « On peut, dit-il, conclure sans crainte d'erreur (?), qu'avant Alain de la Roche, il n'existait aucune tradition qui rattachât à saint Dominique l'institution du Rosaire, mais après lui, cette croyance se répand rapidement et devient bientôt universelle (2). » Et avant, M. Boudinhon disait encore : « Alain de la Roche déclarait avoir appris par une révélation de la Sainte Vierge (3), que Marie avait confié à saint Dominique la mission spéciale de prêcher le Rosaire et d'en établir les Confréries. Ce fut bientôt une conviction de l'Ordre tout entier (4). »

(1) *The Month*, 1901, p. 300.

(2) *Revue du Clergé français*, 1902, p. 27.

(3) Dans son écrit à l'évêque de Tournai, le seul document auquel on puisse se fier, Alain ne dit pas cela une seule fois.

(4) *Revue du Clergé fr.*, 1902, p. 16.

Cette conviction ne fut pas seulement celle de l'Ordre, mais aussi de tous les écrivains de cette époque, même étrangers à l'Ordre.

Et en même temps que cette adhésion se produisait dans les écrits, une autre, non moins ferme, se manifestait par les œuvres d'art et par la peinture. Déjà, vers ce temps, commençait ce tableau, qui sera si connu et si répandu sous le nom de tableau du Rosaire. Le R^me^ P. Esser en signale un qui serait de 1485 et qu'on conserve à Heidelberg (1); un autre, de l'année 1488, appartenant aujourd'hui à la Bibliothèque nationale d'Espagne (2); un autre, publié en 1500, dans un livre sur le Rosaire par le P. Dominique Lupi (3) ; un autre, publié aussi vers 1500, dans une poésie en l'honneur de Notre-Dame du Rosaire (4).

A ces indications, nous pouvons en ajouter une autre. Le P. Bernard de Luxembourg, dominicain, publiait à Cologne, en 1517, un livre fort pieux avec ce titre : *Collationes de quindecim virtutibus gloriosissimæ Virginis Mariæ repræsentatis in totidem orationibus Dominicis psalterii Rosarii Virginis ejusdem*. En tête, une image sur bois représentait

(1) Esser, *Uber die allmahliche Einfuhrung*... p. 103.
(2) Ibid. p. 101.
(3) Ibid. p. 79.
(4) Ibid. p. 113.

la Sainte Vierge avec son divin Fils, et saint Dominique agenouillé recevait de Marie le Rosaire (1).

L'idée que saint Dominique est l'instituteur ou l'apôtre du Rosaire a donc rencontré, au xve siècle, le meilleur accueil. Et ce qui n'est pas moins étonnant, c'est de constater qu'il ne s'est produit aucune protestation. Or, dans l'hypothèse où cette attribution du Rosaire à saint Dominique eut été mensongère, un Ordre religieux surtout aurait eu le droit de protester, l'Ordre des Chartreux. Un chartreux, Adolphe d'Essen, eut une révélation concernant le Rosaire ; un autre, Dominique de Prusse, ajouta les clausules aux *Ave* et créa un mouvement important en faveur du Rosaire. Un troisième, Henri Eghers, mort en 1408, avait appris de Marie elle-même à réciter le Psautier.

Si saint Dominique n'avait rien à voir avec le Psautier, n'appartenait-il pas aux Chartreux de revendiquer, en se fondant sur des faits authentiques, la paternité du Rosaire ? N'auraient-ils pas dû protester contre Alain et contre les auteurs qui souscrivirent à son affirmation ? Or, ils ne l'ont pas fait. Dans leurs récits de ce qui est arrivé aux trois Chartreux, Adolphe d'Essen, Dominique de Prusse et Henri Eghers, personne ne songe à les

(1) Ce livre a été réédité à Mayence, en 1868, chez Kirchheim, avec un beau fac-simile de la gravure.

présenter comme les premiers instituteurs du Rosaire, et les écrivains Chartreux venus après Alain, tels que Lansperge et d'autres, n'ont élevé aucune réclamation.

Non seulement les Chartreux n'ont pas protesté, mais ils ont contribué pour leur part à répandre et à accréditer l'attribution faite du Rosaire à saint Dominique. Ainsi un des recueils composés avec les écrits d'Alain, le *Sponsus novellus*, a été imprimé dans une Chartreuse de Suède en 1498 (1). Le R^me^ P. Esser mentionne aussi que « le livre et ordonance de la dévote confrairie du psaultier de la glorieuse vierge marie tresdigne mère de Dieu nostre sauveur iesu christ a été imprimé a Lyon sur le rosne par Janon carcam libraire l'an de grace mil CCCC LXXXVIII..., a la requeste de plusieurs notables religieux de lordre des chartreux (2). »

Comment expliquer ce double fait, et que les Chartreux ne protestent pas, et qu'ils aident même à répandre la tradition dominicaine, si celle-ci est une pure et méprisable invention ? Suffira-t-il de dire qu'ils ont tout oublié et tout fait céder devant les révélations d'Alain, même les faits de leur propre histoire et leurs propres traditions? C'est

(1) *The Month*, 1901, p. 292.
(2) Esser, *Uber die allmahliche*.. p. 64.

invraisemblable. Il n'y a qu'une explication, c'est qu'il existait une tradition véritable en faveur du fondateur des Frères Prêcheurs, et une tradition connue des Chartreux. C'est pourquoi ils ont uni leur voix à celle de tous les autres écrivains.

Nous voilà donc placés en présence d'un fait très remarquable et très imposant, l'unanimité des contemporains dans l'acceptation du témoignage relatif à S. Dominique. Il nous semble que ce fait prouve absolument l'existence d'une tradition, et la vérité, par conséquent, de cette parole d'Alain de la Roche: *Id ex traditione accepimus* (1). Il ne dit pas : *Id ex traditione accepi*, mais *accepimus*, comme pour dire : C'est une chose que moi et tout le monde, pas moi seulement, nous avons reçue de la tradition.

Et, en effet, une réflexion ici s'impose : Qu'on se place dans l'hypothèse du P. Thurston et de M. Boudinhon ; S. Dominique n'a été rien, absolument rien pour le Rosaire. Qu'il ait prêché cette dévotion, qu'il s'en soit même occupé, c'est un mythe, un pur mythe. Et cependant Alain de la Roche arrive, il parle, et voilà que toute la fin du xve siècle, tout un Ordre religieux, tous les écrivains de ce temps qui traitent de la question, trois légats du Saint-Siège, même les auteurs étrangers

(1) *Apolog.* cap. XV.

à l'Ordre des Frères Prêcheurs, tous admettent que S. Dominique a prêché le Rosaire.

Ce fait surprenant est-il possible ? Pour les savants d'aujourd'hui, il passe d'emblée et ne suscite en eux aucun étonnement, bien qu'ils y trouvent quelque difficulté. Leur sens critique ne leur permettait pas de croire à une tradition fermement affirmée et entourée d'une multitude de vraisemblances ; mais il leur permet d'accepter très facilement qu'Alain de la Roche a pu faire passer pour une réalité historique aux yeux de ses contemporains une invention de son cerveau malade, une véritable hallucination. Ils regardent comme très simple que, sur la production de révélations mensongères, impossibles à contrôler, et sur le témoignage d'écrits supposés que personne n'aurait vus, tous, évêques, théologiens, religieux, écrivains, aient adopté un conte ridicule.

On ne saurait partager cette manière de voir. Si l'affirmation d'Alain a pu être admise avec un tel ensemble, c'est qu'il y avait pour la faire admettre autre chose que des révélations subjectives et des écrits faux. Il y avait une tradition historique parfaitement connue, en sorte qu'Alain, parlant de saint Dominique à son siècle, n'avançait pas une proposition ignorée jusqu'alors, une pure nouveauté, mais une donnée courante et déjà en pleine circulation.

Nous ajouterons que plus le P. Thurston et M. Boudinhon cherchent à déconsidérer le B. Alain, plus, à leur insu, ils rendent la tradition nécessaire. Ce dernier dit : « Il a été victime d'invraisemblables hallucinations. Ses visions et les histoires qu'il écrivit et prêcha à propos de saint Dominique et du Rosaire sont d'une étrangeté qui touche parfois à l'extravagance » (1). Très bien, répondrons-nous. Mais s'il en est ainsi, comment tout le xve siècle aurait-il adopté son affirmation touchant saint Dominique, s'il n'avait eu pour l'appuyer que ses histoires extravagantes, sans l'ombre de tradition ?

Comment ! Alain parle d'une tradition, et il n'en existe pas ! Il écrit à l'évêque de Tournai qu'il appartient en propre aux Frères Prêcheurs de faire connaître le Rosaire, parce que saint Dominique l'a fait lui-même, et il n'y aurait pas un mot de vrai ? Et il ne craint pas que l'évêque lui réponde : Pour qui me prenez-vous de venir m'apporter maintenant un conte absolument faux, dont personne n'a jamais entendu parler ? Or, non seulement Alain ne craint pas cela, mais il voit son affirmation accueillie partout et partout répétée.

Mais voilà : cette unanimité des écrivains du xve siècle ne signifie rien pour le P. Thurston. Et

(1) *Revue du Clergé fr.*, 1902, p. 25.

pourquoi? Parce qu'ils ont oublié de bien spécifier, en parlant de saint Dominique, qu'ils n'entendaient pas seulement faire écho à la parole d'Alain, mais qu'ils étaient les témoins de la tradition. Parce qu'ils ont négligé de fournir ce renseignement, le savant P. Jésuite assure que dans tous ces écrivains, c'est toujours Alain qu'on entend, et rien qu'Alain. Ils ont été séduits par ses révélations, et ils ne font que le répéter aveuglément.

Mauvaise raison ! D'abord, quelques-uns ne font aucune allusion à Alain, par exemple le légat Alexandre, qui se réfère à un écrit antérieur, *legitur*, le légat Luc, évêque de Sebenico, qui se réclame ouvertement de la tradition, *ut fertur*, et le P. Corneille de Sneek, qui atteste l'existence du Rosaire au XIII[e] siècle en citant des écrits qu'il a vus et remontant à cette époque. Tout incline à faire croire qu'en ce qui regarde le légat Alexandre, son témoignage est tout à fait indépendant de celui d'Alain. La tradition se serait donc affirmée presque simultanément (juin 1475 et mars 1476) de deux côtés différents, sous l'influence du renouveau que prenaient à ce moment le Rosaire et sa Confrérie. Et ce que nous disons du légat Alexandre, peut-être faudrait-il l'affirmer aussi du légat Luc en 1478, et de plusieurs autres écrivains.

Mais supposons que tous les auteurs se soient

référés aux affirmations d'Alain, serait-ce une raison pour récuser leur témoignage? Le P. Thurston en compte une trentaine, et il les tient pour nuls, sous prétexte qu'ils ont répété Alain (1). C'est une véritable défaite. Avec un tel système, on pourrait rejeter toutes les traditions. Car il y aura toujours un premier écrivain qui en parlera, et les autres ne paraîtront faire autre chose que reproduire l'assertion du premier. Ainsi, Grégoire de Tours rapporte tel détail, un autre le rapporte après lui, puis un troisième. Cela ne vaut rien d'après le P. Thurston, parce que c'est toujours Grégoire de Tours. Alain de la Roche, citant expressément une tradition, voit en saint Dominique l'apôtre du Rosaire. Dans les cinquante ans qui suivent, trente écrivains au moins répètent l'assertion d'Alain. Le P. Thurston ne les compte pour rien, et à ses yeux, malgré ce grand nombre de témoins, il demeure vrai que la tradition n'a pas existé, et que saint Dominique n'a rien eu à voir avec le Rosaire.

Une telle façon de raisonner est-elle admissible? Absolument pas. Car il faut bien savoir que, dans un cas comme celui dont nous parlons, l'assertion du premier écrivain se fortifie nécessairement de l'adhésion de tous les autres. Le deuxième écrivain

(1) Cfr., *The Month.*, 1901, pp. 300-303.

qui la reproduit y ajoute en effet ceci, qu'une assertion est venue jusqu'à lui, qu'il l'a examinée et jugée, qu'elle lui a semblé bonne et croyable, et c'est pourquoi, au lieu de la démentir et de la rejeter, il a accepté de la répéter à son tour et de la transmettre à ceux qui viendront après lui. Et pour la tradition relative à saint Dominique, tel est bien le sens, la portée du témoignage des trente auteurs qui ont reproduit l'assertion du B. Alain de la Roche.

Non, le P. Thurston aura beau faire, on ne peut pas admettre que la tradition dominicaine, dans l'hypothèse d'une erreur complète, ait pu obtenir un aussi magnifique succès auprès des écrivains, même en supposant à ceux-ci aussi peu de jugement, de critique et d'esprit d'examen qu'on voudra.

Et, par conséquent, nous tenons comme une preuve incontestable de l'existence de cette tradition, le fait que tous les auteurs de la fin du xv[e] siècle et du commencement du xvi[e], aient reconnu en saint Dominique le grand apôtre du Rosaire.

Et cela est d'autant plus remarquable que le rétablissement de cette pratique autrefois florissante, alors à peu près tombée, ne s'est pas fait sans opposition. L'évêque de Tournai lui-même reçut des plaintes et il s'adressa directement à

Alain pour obtenir des explications sur la nouvelle dévotion qu'il prêchait. Celui-ci y fit allusion dans la préface de son Apologie.

Quatre ans après sa mort, en 1479, le duc et la duchesse de Bretagne demandaient à leur tour au Souverain-Pontife d'approuver le Rosaire, afin de fermer la bouche à ses détracteurs, — *ad obstruendum ora aliquorum detrahentium* (1).

Or, n'est-il pas évident que l'opposition aurait eu beau jeu et serait devenue facilement triomphante, si la prédication d'Alain avait été remplie, comme on le prétend, de mensonges et de fables, surtout s'il avait revendiqué à tort une prétendue tradition en faveur de saint Dominique?

(1) *Bull. O. P.* t. III, p. 576.

CHAPITRE XV.

Témoignage des Papes contemporains d'Alain en faveur de la tradition.

La tradition qui rattache le Rosaire à saint Dominique s'appuie déjà, nous l'avons vu, sur le témoignage du B. Alain de la Roche, sur celui d'un grand nombre de faits et sur celui des contemporains d'Alain.

Il y aurait encore à souhaiter pour elle le plus haut et le plus puissant des patronages, celui du Saint-Siège, de la plus grande autorité qui soit au milieu des hommes. La parole des Souverains-Pontifes est, de toutes les paroles qui se font entendre sur la terre, après celle de Notre-Seigneur, la plus vénérable, la plus digne de foi, la plus circonspecte, la plus attentive à éviter toute erreur,

même dans les matières où ne la protègerait pas le privilège de l'infaillibilité doctrinale.

Cette parole consentira-t-elle à prendre fait et cause pour la tradition dominicaine? Si cette tradition n'arrive pas à la certitude, si surtout elle est contestée, il n'y faut pas compter, le Saint-Siège ne s'avancera pas. Il laissera au temps le soin de faire la lumière et il attendra. S'il s'est produit seulement quelque réclamation au sujet des prétentions de l'Ordre des Frères Prêcheurs, il ne se pressera pas d'intervenir avec son autorité.

Or que s'est-il passé ? Dans cette période de cinquante ans, où nous voyons tous les auteurs après la mort d'Alain accepter la tradition, trois Souverains-Pontifes Sixte IV, Alexandre VI et Léon X, prennent aussi parti pour elle.

A la mort d'Alain, Sixte IV, de l'Ordre des Frères Mineurs, était assis sur la chaire de saint Pierre. Il donna deux bulles en faveur du Rosaire, une, le 30 mai 1478, pour approuver la Confrérie des Dominicains de Cologne, l'autre, le 12 mai 1479, à la prière du duc et de la duchesse de Bretagne. Ni dans l'une ni dans l'autre, il n'est expressément question de saint Dominique ; mais il y est fait allusion clairement dans la seconde, où le Souverain-Pontife affirme, comme tout le monde à la fin du xve siècle, que le Rosaire n'est pas une innovation,

mais le retour à une pratique ancienne observée dans les temps passés.

« Il nous a été exposé, dit-il, que dans le duché de Bretagne et en plusieurs autres lieux, grâce à la piété croissante des fidèles, il a été renouvelé depuis quelque temps un certain mode de prier pieux et dévot, qui, même dans les temps antiques, était pratiqué par les Chrétiens en différentes parties du monde, à savoir que celui qui veut prier ainsi, récite chaque jour à l'honneur de Dieu et de la Bienheureuse Vierge Marie et contre les périls imminents du siècle autant de fois la Salutation angélique *Ave Maria* qu'il y a de psaumes dans le Psautier de David, c'est-à-dire cent cinquante fois, en plaçant en tête de chaque dizaine l'oraison dominicale. Et ce rite ou mode de prier est vulgairement appelé le Psautier de la Vierge Marie (1). »

(1) Nobis fuit nuper propositum quod in Ducatu Britanniæ et pluribus aliis locis, crescente fidelium devotione ab aliquo tempore citra innovatus est certus modus sive ritus orandi pius et devotus, qui etiam antiquis temporibus a Christi fidelibus in diversis mundi partibus observabatur, videlicet, quod quilibet volens eo modo orare, dicit qualibet die ad honorem Dei et Beatissimæ Virginis Mariæ et contra imminentia mundi pericula toties angelicam salutationem Ave Maria quod sunt Psalmi in Psalterio Davidico, videlicet centies quinquagies singulis decem salutationibus hujusmodi

Nous avons ici une attestation faite par le Saint-Siège lui-même et visant un Rosaire antérieur à celui des Chartreux et bien différent, puisqu'il consistait à dire chaque jour le Rosaire entier de 150 *Ave*. N'est-ce pas une allusion évidente et une consécration implicitement donnée par le Pape à la tradition qui circulait partout à cette époque, affirmant que saint Dominique, au XIII[e] siècle, avait fait réciter le Psautier, la triple cinquantaine ?

Un peu plus tard, vingt ans seulement après la mort du B. Alain, Alexandre VI, dans sa Bulle du 13 juin 1495, affirmait que le monde avait été préservé des maux qui le menaçaient par l'intercession de la Sainte Vierge et de saint Dominique, l'insigne prédicateur du Rosaire.

Per ipsius Virginis Mariæ merita et sancti Dominici, hujus confraternitatis Rosarii olim praedicatoris eximii intercessione, tota mundi machina extitit præservata (1).

Léon X, à son tour, dans sa Bulle *Pastoris æterni* du 4 octobre 1520, déclare que selon l'histoire, saint Dominique a institué la Confrérie du Rosaire (2).

orationem dominicam semel præponendo. Et iste ritus sive modus orandi Psalterium Virginis Mariæ vulgariter nuncupatur. — *Bull. O. P.* t. III, p. 567.

(1) *Act. S. Sedis pro soc. Ros*. P. IV, p. 1179.

(2) Sane, pro parte dilectorum filiorum Prioris et Fra-

On dira peut-être : en ce dernier document, le Pape ne fait qu'insérer les considérants d'une pétition qui mentionne, il est vrai, l'institution du Rosaire par saint Dominique ; mais rien ne prouve qu'il les prend à sa charge et qu'il en garantit la vérité.

On peut répondre que le Vicaire de Jésus-Christ n'aurait pas inséré une erreur manifeste, ni une assertion qui lui eût semblé mensongère. Et la preuve que Léon X ne trouvait pas ce caractère à l'affirmation mentionnée dans la pétition, c'est qu'il lui a donné place dans sa Bulle. Aussi Prosper Lambertini, qui sera bientôt Benoît XIV, le range à bon droit parmi les Papes qui ont attribué le Rosaire à saint Dominique.

Voilà donc en moins de cinquante ans après la

trum Prædicatorum domus Coloniensis nuper exhibita petitio continebat quod olim, prout in historiis legitur, a sancto Dominico quædam Confraternitas utriusque sexus fidelium de Rosario ejusdem B. Mariæ Virginis nuncupata, ad honorem angelicæ salutationis instituta et in diversis mundi partibus prædicata fuit, sequentibus signis. Sed cum ipsa Confraternitas, decursu temporis fere neglecta fuisset et in oblivionem transiisset, ac anno 1475 civitas et diœcesis Coloniensis gravibus bellis premeretur, eadem Confraternitas, etc .. in ecclesia dictæ domus innovata et de novo instituta fuit. — *Act. S. Sedis pro soc. Ros.* T. IV, p. 1177.

mort d'Alain, trois Papes qui font remonter au fondateur des Frères Prêcheurs l'institution du Rosaire, qui ont accepté par conséquent d'unir leur voix à celles d'Alain et de ses contemporains.

Nous le demandons encore : si la prétention d'Alain n'est qu'une fable, comment cela a-t-il été possible? Si l'attribution du Rosaire à saint Dominique était une nouveauté inouïe qui ne reposait sur rien, une folle idée d'un Ordre religieux avide de se grandir, un défi à l'histoire, les Papes ne l'ont ils pas su ? La chose n'est-elle pas allée à leurs oreilles ? Les légats qui avaient vu de leurs yeux l'établissement des nouvelles Confréries à Cologne, à Lille et ailleurs, ne les ont-ils pas renseignés ? Leur ont-ils laissé ignorer que ces histoires invoquées dans les pétitions — *prout in historiis legitur* — étaient fausses et apocryphes?

Ou s'ils ont su que cette prétendue tradition n'était qu'un rêve misérable d'un moine extravagant, d'un faux visionnaire, comment les vicaires de Jésus-Christ l'ont-ils insérée dans des documents destinés à circuler à travers toute l'Eglise? Comment cette fable, l'ont-ils consacrée et sanctionnée de leur suprême autorité, jusqu'à en faire pour ainsi dire une tradition de l'Eglise elle-même ! Par quelle imprudence ou quelle légèreté ont-ils accepté de devenir les complices d'une immense supercherie, d'un véritable mensonge historique ?

La seule réponse, la voici : les Papes avaient le moyen de connaître la vérité, et ils l'ont connue ; et s'ils ont admis que saint Dominique avait prêché le Rosaire, c'est qu'il existait en effet une tradition sérieuse qui les obligeait à l'admettre.

Et ainsi nous arrivons à cette conclusion inattaquable : qu'on prenne Alain qui en appelle formellement à la tradition — *ex traditione accepimus :* qu'on écoute les contemporains qui pouvaient savoir à quoi s'en tenir sur la valeur des affirmations d'Alain ; qu'on entende les Papes de cette même époque, qui, eux aussi, étaient à même de connaître la vérité, tous s'accordent dans cette proposition unanime : il y avait une tradition attestant que saint Dominique a prêché le Rosaire.

Et alors, quand près de cinq siècles plus tard, le P. Thurston, M. Boudinhon et le P. Holzapfel viendront nous dire : non, c'est une erreur, il n'existait aucune tradition, que devrons-nous faire ? Evidemment nous ranger à l'avis du XV[e] siècle. Le bon sens ne permet pas d'hésiter. Le XV[e] siècle est plus près du XIII[e] et du XIV[e] : c'est lui qui possède ici la vérité, et en l'écoutant, nous aurons plus de chance de ne point nous égarer.

CHAPITRE XVI

Témoignage des Papes depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours en faveur de la tradition.

Il importe maintenant d'examiner quelle a été l'attitude du Saint-Siège par rapport à la tradition dominicaine depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. Cette attitude n'était pas douteuse. Les auteurs contemporains d'Alain avaient fait adhésion à son affirmation concernant saint Dominique. Les légats du Saint-Siège qui se trouvaient sur les lieux, en mesure de faire toutes les enquêtes nécessaires, n'avaient pas parlé autrement. Les Papes qui gouvernèrent l'Eglise à cette époque avaient également souscrit à la tradition et uni les noms du Rosaire et de saint Dominique.

Alors que devaient faire les Souverains Pontifes qui vinrent ensuite s'asseoir sur le trône de saint Pierre? Se trouvant en présence d'une chose examinée, contrôlée et jugée avec toute compétence par leurs prédécesseurs et sur laquelle ces derniers avaient pris position, ils ne pouvaient que s'en rapporter à leur jugement et continuer avec une ferme sérénité dans la même affirmation.

C'est ce qu'ils ont fait, sans varier, depuis Léon X jusqu'à Léon XIII, et c'est un très grand nombre de fois que le même témoignage est revenu sous leur plume au cours de leurs Encycliques.

Saint Pie V déclarait que saint Dominique, inspiré par le Saint-Esprit, avait imaginé ce mode facile et très pieux de prier Dieu, le Rosaire, aussi appelé le Psautier de la Très Sainte Vierge (1).

Grégoire XIII : Nous nous souvenons du temps difficile où la foi étant attaquée en France et en Italie par de pernicieuses hérésies, saint Dominique, fondateur des Frères Prêcheurs, institua, pour détourner la colère de Dieu et obtenir le secours de la Bienheureuse Vierge, cette pratique si

(1) Spiritu sancto, ut pie creditur, afflatus, B. Dominicus... modum facilem, et omnibus pervium, ac admodum pium orandi et precandi Deum, Rosarium, seu Psalterium ejusdem B. Mariæ Virginis... excogitavit.— *Consueverunt*, 17 sept. 1569.

pieuse qu'on appelle le Rosaire ou Psautier de Marie (1).

Sixte V : Remarquant combien a été fructueuse pour notre religion l'institution du Très saint Rosaire ou Psautier de la glorieuse Vierge Marie, faite par le B. Dominique, fondateur des Frères Prêcheurs, sous l'inspiration, on le croit, du Saint-Esprit, et combien d'avantages en ont découlé et en découlent encore tous les jours pour le monde,... (2).

Clément VIII : Comme le B. Dominique, auteur et instituteur de l'Ordre des Frères Prêcheurs, inspiré, on le croit pieusement, par le Saint-Esprit, a imaginé ou trouvé la pratique du Psautier de la Bienheureuse Vierge Marie, appelé Rosaire... (3).

(1) Memores B. Dominicum, Ord. Prædicatorum... pissimum illum orandi modum instituisse, quod Rosarium sive Psalterium B. V. nuncupatur. — *Monet Apostolus*, 1er avril 1573.

(2) Attendentes quam religioni nostræ fructuosum fuerit sanctissimi Psalterii Rosarii nuncupati gloriosæ semper Virginis Mariæ institutum, per beatum Dominicum, Spiritu sancto, ut creditur, afflatum, excogitatum, quantaque exinde mundo provenerint et in dies proveniant bona. — *Dum ineffabilia*, 30 janvier 1586.

(3) Cum Beatus Dominicus, Ordinis Fratrum Prædicatorum auctor et institutor... Spiritu sancto, ut pie creditur, afflatus, Psalterii, Rosarii nuncupati ejusdem Beatæ Mariæ Virginis institutum excogitaverit seu inve-

Alexandre VII : Nous avons appris qu'il s'est introduit une pratique de piété envers saint Dominique, fondateur de l'Ordre des Frères Prêcheurs et auteur du Rosaire de la Bienheureuse Vierge Marie... (1).

Les mêmes termes se retrouvent sous la plume d'Alexandre VII, 11 mai 1663 ; de Clément IX, 11 mars 1669 ; de Clément X, 7 février 1676 ; d'Innocent XI, 17 février 1683 ; de Benoît XIII, 19 janvier 1726 (2).

Benoît XIII accomplit à son tour un acte important pour l'histoire du Rosaire, et en particulier pour la tradition dominicaine. Il ordonna l'insertion au Bréviaire romain des Leçons du second Nocturne du Bréviaire dominicain, Leçons qui rapportaient en propres termes l'institution du

nerit... Nos attendentes hunc orandi modum dicti Ordinis Fratrum Prædicatorum peculiarem existere, et ab eodem tanquam a fonte profluere et emanare, ad suam originem ipsum reducere. — Clemens VIII. *Cum beatus*, 22 novembre 1593.

(1) Cum, sicut accepimus in diversis orbis christiani partibus pia erga S. Dominicum Ordinis Fratrum Prædicatorum fundatorem et Rosarii beatæ Mariæ Virginis auctorem, devotio in ipsum inducta fuerit. — Alex. VII. *Cum sicut accepimus*, 15 novembre 1657.

(2) *Act. S. Sedis pro soc. SS. Rosarii*, vol. II, part. IV, p. 1180.

Rosaire par saint Dominique. Déjà les deux clergés de tout l'univers, séculier et régulier, récitaient l'office de la fête du Rosaire ; mais les Leçons du second Nocturne, au lieu d'offrir comme celles du Bréviaire dominicain, un récit de l'institution du Rosaire, étaient empruntées à un sermon de saint Augustin. En 1724, Benoît XIII étant élevé sur la chaire de saint Pierre, on lui demanda l'extension à l'Eglise universelle des Leçons propres à l'Ordre de saint Dominique. Le Souverain Pontife décida que ces Leçons seraient revues et contradictoirement discutées au sein de la Congrégation des Rites, corrigées au besoin, avant de recevoir de l'Eglise une dernière sanction. Le promoteur de la foi était le savant et célèbre Prosper Lambertini, plus tard Pape sous le nom de Benoît XIV. Dans son *votum*, après une discussion approfondie, il se prononça en faveur des Leçons. Ses conclusions furent mûrement discutées et finalement adoptées. Et le Souverain Pontife, par son Décret du 26 mars 1726, rendit obligatoires les Leçons propres du second Nocturne de la fête du Rosaire (1). En voici la teneur :

« Tandis que l'hérésie des Albigeois sévissait dans la contrée toulousaine et jetait de jour en jour de

(1) Danzas, *Etudes sur les temps primitifs*, t. IV, p. 354.

plus fortes racines, saint Dominique, fondateur de l'Ordre des Frères Prêcheurs, s'employa de toutes ses forces à combattre l'impiété. Comme moyen de triomphe, il implora par de ferventes prières le secours de la Bienheureuse Vierge. Or il reçut l'ordre de la reine du Ciel de prêcher avec ferveur aux peuples le Rosaire, comme un remède singulier contre les erreurs et les vices. Dès lors, cette très salutaire institution du Rosaire commença à être prêchée avec un fruit incroyable des âmes par saint Dominique, que Léon X, Pie V, Grégoire XIII et Sixte V proclament l'auteur de cette dévotion dans leurs Constitutions apostoliques (1). »

Devenu Souverain Pontife, Benoit XIV ne changea point d'opinion. Il écrivait aux Bollandistes : « Vous nous demandez si réellement saint Dominique est l'instituteur du Rosaire. Vous vous déclarez perplexes et pleins de doute sur ce point. Mais que faites-vous de tant d'oracles des Souve-

(1) Beatissimam Virginem assiduis precibus interpellans, ab ipsa monetur ut Rosarium omni mentis fervore prædicet, velut singulare ad evertendas hæreses et vitia extinguenda præsidium. Cœpit ergo deinceps incredibili cum animarum fructu saluberrimum Rosarii institutum per beatum Dominicum promulgari : quem ejus auctorem fuisse Leo decimus, Pius quintus, Gregorius tertius decimus et Sixtus quintus apostolicis diplomatibus profitentur. — *Brev. Rom.*

rains Pontifes, de Léon X, de Pie V, de Grégoire XIII, de Sixte V, de Clément VIII, d'Alexandre VII, d'Innocent XI, de Clément XI, d'Innocent XIII, de Benoît XIII, et d'autres encore, tous unanimes pour attribuer à saint Dominique l'institution du Rosaire ? »

Dans son livre *De Instit. Ecclesiast.*, il disait déjà : « Que les fidèles visitent l'autel où sont placés les sacrés ossements de saint Dominique, que les Souverains Pontifes ont à juste titre appelé l'auteur et l'instituteur du Rosaire dans leurs Constitutions auxquelles il faut ajouter foi. C'est lui, en effet, qui, par ce divin secours du Rosaire et de la Bienheureuse Vierge, a grandement affaibli la redoutable hérésie des Albigeois (1). »

Rien de plus juste que la conclusion du P. Etcheverry. « Auprès de ce jugement de Benoît XIV, que vaut celui du P. Thurston et de M. l'abbé Boudinhon ? J'entends bien qu'on me dit : Mais c'est là de l'histoire ancienne, vous nous ramenez

(1) Adeant altare in quo sacra ossa S. Dominici collocantur, quem auctorem et institutorem Rosarii summi Pontifices suis diplomatibus quibus præstanda est fides, merito appellarunt. Porro ipse hoc divino Rosarii beatæque Virginis præsidio formidolosam Albigensium hæresim vehementer extenuavit. — *De Instit. Eccles.* LXXIX.

jusqu'à près de deux cents en arrière. Nous l'avouons. Mais aujourd'hui, n'est-ce pas comme il y a deux cents ans? Est-ce que les raisons de nos adversaires ne sont pas celles du P. Cuyper? En ont-ils ajouté une seule? »

Et il fait suivre encore cette observation très vraie: « Remarquons la différence entre la critique des Bollandistes et celle de Benoît XIV. Les Bollandistes, pour infirmer le témoignage d'Alain de la Roche, s'en prennent presque uniquement à ses révélations. Elles seules, à leurs yeux, sont la cause de cette fausse tradition dont les Papes se sont fait les défenseurs. Benoît XIV, au contraire, n'y fait même pas allusion. Pour lui, elles n'existent pas (1). »

Clément XIV, après Benoît XIV, affirmait également que saint Dominique « qui a été chanoine de cette même église cathédrale (d'Osma) a institué la récitation du Très Saint Rosaire (2). »

Pie VII, à son tour, proclame saint Dominique l'auteur du Rosaire (3).

(1) *Couronne de Marie*, 1912, p. 233-234.

(2) Sanctus Dominicus de Guzman, qui et canonicus extitit ejusdem cathedralis Ecclesiæ ac recitationem sacratissimi Rosarii instituit. — Clément XIV. *Exponi nobis*, 9 novembre 1770.

(3) Christifidelibus, qui pia erga sanctum Dominicum dicti Ordinis fundatorem, ac Rosarii ejusdem Beatæ

Pie IX, dans son bref en faveur des membres du Rosaire perpétuel, s'exprimait ainsi : « Après que saint Dominique, mû par le mouvement de la grâce et l'inspiration d'en haut, eut imploré le secours de la Vierge pour combattre l'hérésie des Albigeois, il commença à prêcher le Rosaire comme un remède efficace contre toutes les hérésies, comme un puissant moyen d'extirper tous les vices, et il vit avec bonheur cette sublime dévotion prendre une extension merveilleuse parmi le peuple chrétien (1). »

Et Léon XIII, en dernier lieu, s'est écrié dans son Encyclique du 1er septembre 1883 (2) :

« Personne de vous n'ignore combien de maux et d'afflictions ont causés à la sainte Eglise de Dieu, vers la fin du XIIe siècle, les hérétiques Albigeois. Contre de si redoutables ennemis, Dieu, dans sa miséricorde, suscita un homme d'une très haute sainteté, l'illustre Père et fondateur de l'Ordre dominicain. Cet homme, grand par l'intégrité de sa doctrine, par l'exemple de ses vertus et par ses travaux apostoliques, eut la magnanime pensée de défendre l'Eglise catholique, non par la force,

Mariæ Virginis auctorem devotione... Pie VII. *Ad augendam*, 16 février 1808.

(1) *Ad perpetuam rei memoriam*, 12 avril 1867.

(2) Encycl. *Supremi apostolatus*.

non par les armes, mais en plaçant sa confiance dans cette prière que, le premier, il institua sous le nom de saint Rosaire, et que, par lui et par ses disciples, il a partout propagée (1). »

Voilà comment les Papes, jusqu'à nos jours, se firent les défenseurs et les garants de la tradition qui reconnait en saint Dominique le Père du Rosaire.

Au fond, quelle est la valeur de tous ces témoignages des Souverains Pontifes? Celle de manifestations nouvelles s'ajoutant les unes aux autres, et ayant pour effet de maintenir et de confirmer une sentence antérieurement portée. Lorsque les Papes contemporains d'Alain, ces Papes qui pou-

(1) Les *Questions actuelles*, du 24 septembre 1910, citant la *Revue pratique d'Apologétique*, du 1er octobre 1909, rapportent que Léon XIII aurait fait composer pour la fête du Rosaire un Office qui est une merveille d'adaptation, de grâce et de piété. Cet Office était en usage dans l'Ordre des Frères Prêcheurs depuis 1756. Les hymnes propres, cependant, sont de date postérieure. Le P. Thomas Ricchini, O. P., composa celles des Vêpres, des Matines et des Laudes ; celle des secondes Vêpres eut pour auteur le P. Eustache Sirena, O. P. L'Ordre s'en servait depuis 1826, avec l'autorisation de Léon XII. (Cfr. *Acta S. Sedis pro soc. SS. Rosarii*, t. 2, p. 830 à 834). Léon XIII, en étendant cet Office à l'Eglise universelle, fit une seule innovation, il imposa d'autres Leçons pour le troisième Nocturne.

vaient se rendre compte de la valeur d'une affirmation se produisant de leur temps et sous leurs yeux eurent accepté de prendre sous leur patronage la tradition dominicaine, il y eut à Rome auprès du Saint-Siège à partir de ce moment chose jugée. Et de même que devant les tribunaux une chose jugée demeure stable, tant qu'un fait nouveau ne vient pas contraindre à la casser et à la révoquer, ainsi le Saint-Siège, par la voix de ses Souverains Pontifes, n'a pas cessé de rendre témoignage à la tradition dominicaine, parce qu'aucun fait nouveau ne l'a jamais obligé à changer d'avis, et à revenir sur la sentence primitivement favorable.

Et cependant au XVIIIe siècle, une voix puissante s'est élevée, qui a battu en brèche la tradition, l'accusant de n'avoir pas d'autre fondement que les révélations d'Alain de la Roche. C'était la voix des Bollandistes, dont la science et l'érudition étaient justement célèbres dans le monde entier. Alors cette fois, le Saint-Siège allait-il enfin renoncer à affirmer et à soutenir la tradition ? Allait-il voir dans la réclamation des Bollandistes le fait nouveau décisif qui le ferait changer d'attitude ? Non. Benoît XIV et les autres Papes ses successeurs continuèrent comme auparavant à attribuer le Rosaire à saint Dominique, preuve que les arguments de ces savants éditeurs des *Acta sanctorum* leur avaient paru bien faibles.

Aujourd'hui il se produit un nouvel assaut contre la tradition dominicaine. Réussira-t-il mieux que le premier ? Pas probable. Car l'attaque à laquelle nous assistons ne fait que reproduire les arguments du XVIIIe siècle, sans en ajouter un seul. Non, on n'y trouve pas un argument nouveau : c'est toujours l'argument négatif. On a cru lui donner une force rajeunie, en faisant valoir le silence des Chapitres généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, et autres choses semblables. Ces considérations, nous le verrons plus loin, ne portent pas. Somme toute, on nous a replacés purement et simplement en face de l'argumentation des Bollandistes, à laquelle le Saint-Siège s'est montré complètement insensible.

Par conséquent, il nous semble qu'ils nourrissent une vaine espérance, ceux qui s'imaginent que dans une prochaine revision du Bréviaire, on fera disparaître la tradition relative à saint Dominique. Aujourd'hui la tradition possède devant l'autorité suprême de l'Eglise. Avant, il eut suffi d'un doute pour la faire écarter. Maintenant un doute ne saurait suffire, il faut la certitude, et une certitude que les siècles et les vicissitudes de la critique ne puissent plus ébranler.

Or il s'en faut qu'on en soit là. Loin d'avoir créé une certitude, les arguments proposés ne font pas même naître le doute. Et la contradiction qu'ils ont

provoquée aura servi à mettre dans une lumière plus grande les raisons de croire à la tradition.

Donc on se fait bien illusion en espérant que le Saint-Siège va s'incliner devant la nouvelle critique. Avant qu'on le voie donner un démenti à tant de Souverains Pontifes qui ont pris la tradition sous leur patronage, avant qu'il reconnaisse formellement que S. Pie V, Benoît XIV et tous les autres se sont trompés, nous croyons qu'il se passera bien du temps.

Et en attendant, nous le demandons, les écrivains ne devraient-ils pas se tenir dans une grande circonspection ? Ne serait-il pas osé et téméraire celui qui aujourd'hui ne tiendrait aucun compte du témoignage imposant de tant de Souverains Pontifes, celui qui, sans preuves suffisantes, viendrait leur dire : vous vous êtes tous trompés : cette tradition que vous défendez n'a jamais existé ?

Et suffirait-il, pour se mettre à l'abri de tout reproche, de prétendre qu'on use de la liberté en matière permise, qu'il ne s'agit ici ni de question dogmatique, ni d'un enseignement officiel de l'Eglise, mais d'un problème purement historique, comme s'il n'était pas injurieux à l'autorité pontificale de se voir ainsi contredite sur un point où elle s'est si formellement affirmée par la bouche d'un grand nombre de Papes ?

CHAPITRE XVII.

Du peu de valeur de l'argument négatif.

En tête de ce chapitre, donnons la parole à M. Boudinhon :

« Il faut, dit-il, examiner de plus près l'attribution à saint Dominique de l'institution du Rosaire. Il y a deux sortes d'arguments à faire valoir : argument négatif, c'est-à-dire l'absence de toute mention de saint Dominique à propos du Rosaire pendant deux siècles et demi après la mort du saint ; argument positif, c'est-à-dire l'explication de la soi-disant tradition dominicaine par la vogue dont jouirent les prétendues révélations d'Alain de la Roche à la fin du xve siècle. Ces deux arguments, déjà mis en lumière par les Bollandistes, il y a cent cinquante ans, sont aujourd'hui bien plus puis-

sants, grâce aux recherches historiques de notre époque. Le R. P. Thurston entreprend de les exposer à nouveau, tant pour répondre aux partisans de l'opinion traditionnelle que par amour de la vérité. Son travail est d'ordre purement historique et de la plus haute valeur critique » (1).

Ces deux arguments déjà mis en lumière par les Bollandistes, sont aujourd'hui, dit M. Boudinhon, bien plus puissants. C'est fort heureux. Car jusqu'au P. Thurston, ils ne l'avaient guère été. Les Bollandistes eux-mêmes, du moins leurs successeurs, se sont ralliés plus tard à l'opinion traditionnelle (2), preuve que les arguments développés

(1) *Revue du Clergé français*, 1902, p. 20.

(2) Au tome XIII du mois d'octobre, les Bollandistes, à propos d'une femme qui promettait deux Psautiers de Marie (vers le milieu du XIIIe siècle) « *Promittens duo psalteria beatæ Virginis* », *Act. SS.* t. XIII oct. p. 117, se demandent s'il pouvait être ici question du *Psalterium Majus* attribué à saint Bonaventure. Ils répondent négativement, et ajoutent que ce Psautier tomba vite en oubli, et pour deux raisons : la première, c'est que l'adaptation du livre divin des Psaumes à la Très Sainte Vierge ne fut pas goûtée par tout le monde ; la seconde, c'est que les Frères Prêcheurs avaient leur Psautier, c'est-à-dire le Rosaire, appelé par Sixte IV, en 1479, Psautier de Marie, Psautier qu'ils prêchaient au peuple, et qui était une pratique plus facile, et à l'abri de tout reproche.

Dein Fratres Prædicatores suum habebant Psalte-

à propos de la biographie de saint Dominique (1) n'étaient pas d'un grand poids à leurs yeux. Quant à Benoît XIV, loin d'avoir été impressionné par leurs raisons, il les avait réfutées, et les autres Souverains-Pontifes, depuis ce temps jusqu'à Léon XIII, n'en avaient tenu aucun compte, continuant comme auparavant à soutenir que saint Dominique était l'instituteur du Rosaire. Egalement l'Ordre des Frères Prêcheurs, et avec lui l'opinion presque unanime, avaient persisté à négliger le sentiment des Bollandistes.

Le P. Thurston a-t-il changé tout cela, et va-t-il réussir dans une campagne où n'ont pu aboutir les savants historiens des *Acta Sanctorum?* Ses recherches, « de la plus haute valeur critique », ont-elles vraiment fait apparaître quelques motifs nouveaux de repousser la tradition ? Non, malgré

rium, nempe Rosarium, anno 1479, a Sixto IV Psalterium B. Virginis vocatum, quod commendarent populo, pietatem utique faciliorem et ab omni invidia magis alienam. — Act. SS. t. XIII. *Octobr.* p. 185, éd. Palmé.

Ces paroles des Bollandistes qui ont composé le tome XIII du mois d'octobre nous semblent renfermer une adhésion à la tradition dominicaine, et un désaveu formel de la thèse de leurs prédécesseurs dans le commentaire de la vie de saint Dominique.

(1) *Act. SS. t. I Aug.*

un grand apparat d'érudition, bien propre à en imposer, il n'a rien ajouté à l'argumentation des Bollandistes. Sur certains points, il a mis en circulation de véritables erreurs, auxquelles il a été répondu dans ce travail ; et quant à la question du Rosaire, il n'a fait que développer et détailler les deux arguments, le silence des historiens et les révélations d'Alain de la Roche.

De ces dernières nous nous sommes expliqué dans un chapitre précédent. Voyons maintenant ce que vaut la preuve négative. M. Boudinhon a résumé ce que dit à cet égard le P. Thurston. Nous apporterons ses paroles mêmes, en les faisant suivre d'une réponse.

« En premier lieu, dit M. Boudinhon, si aucun Dominicain, pendant plus d'un siècle après la mort du saint fondateur, ne connaît le Rosaire, si aucun ne mentionne un rapport quelconque entre le Rosaire et saint Dominique, l'opinion traditionnelle est absolument insoutenable. »

Réponse. — C'est une erreur évidente, contraire à toute bonne philosophie et à toute vraie critique historique, de mettre en principe qu'une tradition n'est plus recevable, si le fait qu'elle rapporte remonte à plus d'un siècle. Si l'on admettait cela, il faudrait rayer du nombre des connaissances hu-

maines, et non sans erreur, une foule de choses, surtout des temps anciens, transmises par des traditions plus que séculaires. Pour avoir voulu faire de l'histoire avec ce principe erroné du mépris des traditions non écrites, Mgr Duchesne a mérité qu'on lui dise, lors de sa réception à l'Académie française, qu'il avait été « le mistral qui déracine » et qu'il s'était fait une légende d'iconoclaste. Et M. E. Lamy ajoutait encore ces justes paroles : « Le passé a deux témoignages, la tradition et l'écriture... La tradition est la voix des peuples. Dans les siècles d'ignorance, elle est la seule mémoire. Même dans les temps qui se disent cultivés, elle demeure pour la plupart des hommes la grande messagère des idées et des événements ; elle est l'humanité perpétuée des ancêtres qui virent et des fils qui croient leurs pères... La multitude humaine a ses chants très anciens qu'elle se transmet, ses traditions et ses légendes. Vous leur demandez de faire leurs preuves, comme si leur existence n'était pas quelque chose. Rien ne naît de rien, et la tradition porte témoignage en faveur des faits qu'elle suppose. Sans doute, il arrive qu'elle les déforme ; c'est pourquoi il est nécessaire de les contrôler (1). »

A ces idées si justes, qu'il nous soit permis

(1) *Disc. de réception de Mgr Duchesne, à l'Acad. française.*

d'ajouter quelques mots d'une lettre de Mgr Fuzet, archevêque de Rouen. « Nos critiques, dit-il, appelons-les hypercritiques plutôt, pour ne pas leur donner prise, ne rejettent pas en principe la tradition. Seulement — voilà la grande affaire — la tradition, pour être valable à leurs yeux, doit toujours être munie de ses papiers. Des papiers ! Et en règle ! Sinon, nul personnage un peu antique, nulle institution venue des siècles lointains, n'aura droit de cité. La vie même ne sera rien ou ne prouvera rien. Montrez-nous un acte de naissance, ou vous aurez beau vous tenir debout devant nous, nous ne confesserons pas que vous existiez.

« Et encore ces papiers en eux-mêmes ne leur suffiront pas. Ils les voudront contrôlés, visés, paraphés. Par qui ? Mais par la critique toujours, c'est-à dire par MM. X... ou Y... qui la personnifient seuls. N'insistez pas, c'est inutile. La critique n'admet pas, vous répondent-ils, la critique ne reconnait pas. MM. X... ou Y... en ont jugé ainsi (1). »

Ces observations sont irréfutables, et elles se recommandent à tous les adversaires des traditions, à ceux qui repoussent comme non valable toute transmission orale non accompagnée de documents écrits contemporains.

(1) *L'Univers*, 13 avril 1912.

Par conséquent, nous tenons pour un principe faux de dire, comme M. Boudinhon, que si aucun écrivain dominicain ne connaît le Rosaire pendant plus d'un siècle après la mort de saint Dominique, l'opinion traditionnelle est insoutenable.

« Nous possédons au moins quinze biographies de saint Dominique écrites moins d'un siècle après sa mort, et plusieurs par des auteurs qui l'avaient personnellement connu. Nous avons quantité de chroniques rédigées par des Dominicains jusqu'au xve siècle, où il est question de la croisade contre les Albigeois, et cependant jusqu'en 1475 *au moins*, aucune biographie, aucune chronique ne mentionne la vision de saint Dominique ni l'emploi du Rosaire contre les Albigeois. »

Réponse. — Si l'on pouvait reconnaître dans chacune de ces quinze biographies de saint Dominique, premièrement un effort pour s'instruire de tout ce qui se rapportait à leur sujet ; deuxièmement, l'intention formelle de dire tout et de ne rien omettre, alors, oui, nous le reconnaissons, leur silence serait une preuve. Mais en est-il ainsi ? Nullement.

Il est de toute évidence, au contraire, que ces biographes n'avaient point l'intention de tout dire et qu'ils ont omis volontairement et sciemment

beaucoup de choses considérables qu'ils connaissaient. En voici des exemples :

Le B. Jourdain de Saxe passa sous silence le songe d'Innocent III qui voyait l'église de Latran menacer ruine et saint Dominique la soutenir de ses épaules, la vision où Marie présente à Notre-Seigneur ses deux serviteurs François et Dominique, la résurrection si admirable du jeune Napoléon, neveu du cardinal Etienne, la vision de Marie passant dans le dortoir avec sainte Catherine et sainte Cécile, la vision de l'Ordre placé sous le manteau de la Très Sainte Vierge, le miracle des anges apportant du pain au réfectoire.

Or, toutes ces particularités, le B. Jourdain de Saxe les connaissait certainement, il les a donc omises de son plein gré.

Barthélemy de Trente a également omis exprès dans sa courte narration beaucoup de détails qu'il a connus, tels que l'apparition de Marie venant au dortoir et aspergeant les Frères. Il laisse tomber de sa plume, à propos des miracles, un mot qui révèle bien dans quel esprit les hommes du XIII[e] siècle écrivaient ce que nous décorons du nom de biographies. « Le Christ Jésus, dit-il, a fait par son serviteur beaucoup d'autres signes et miracles qu'il serait long de raconter : ceux que nous venons de donner suffisent pour l'édification des fidèles et

pour l'éloge du saint » (1). Il ne s'agissait pas pour les biographes de ce temps de donner, à proprement parler, une vie, mais simplement de fournir des détails capables d'édifier les fidèles et de montrer la sainteté du serviteur de Dieu.

La B. Cécile, qui reçut l'habit religieux des mains mêmes de saint Dominique, a laissé sur lui un récit charmant, mais ce ne sont que quelques pages, pour raconter surtout les miracles les plus célèbres. Et il est très évident qu'elle n'a point voulu écrire une vie, ni rapporter tout ce qu'elle savait.

On peut en dire autant de tous les autres biographes. Les *Vies des Frères*, de Gérard de Frachet, éditées en 1260, quarante ans après la mort de saint Dominique, consacrent un certain nombre de pages à l'illustre fondateur. Mais ce n'est pas du tout une biographie. Ce sont des anecdotes délicieuses de simplicité que l'auteur a glanées comme des épis échappés à la main des précédents moissonneurs (2).

(1) Multa quidem et alia signa et miracula Christus Jesus per hunc sanctum servum suum Dominicum fecit, quæ longum esset enarrare ; ista autem ad fidelium ædificationem et sancti commendationem sufficiant, quia sine dubio plura sunt sanctitatis ejus indicia. — Melloni, *Vita di S. Domenico*, p. 214. Naples, 1791.

(2) Non debet videri superfluum, si ea quæ ab ipsis

Thierry d'Apolda, qui écrivait vers la fin du XIIIe siècle, composa une œuvre plus considérable, où il condensa tout ce que les précédents biographes avaient recueilli. Lui-même montre combien ses devanciers avaient été insuffisants. Il dit, en effet : « Le B. Jourdain composa un petit livre... Frère Constantin publia une seconde légende, en y ajoutant beaucoup de choses remarquables... Le saint P. Humbert composa une troisième légende qui fut augmentée de beaucoup par ce qu'il y ajouta » (1). Les *Vies des Frères* ont encore ajouté. On voit donc que dans les premiers travaux sur saint Dominique, il n'y avait ni le souci des recherches, ni la volonté de tout dire.

Même Thierry d'Apolda, qui est pourtant plus complet, a laissé en dehors de son récit des détails mentionnés ailleurs, par exemple dans Etienne de Bourbon, et des choses non encore écrites, mais que la tradition orale conservait, par exemple la présence de saint Dominique à la bataille de Muret que Bernard Gui a signalée le premier, plus de cent

compilatoribus legendæ beati Patris nostri Dominici fuerunt omissa vel ignorata, quasi spicas elapsas de manu metentium colligamus. — *Vit. Fr.* Ed. Reichert. Louvain, 1896.

(1) Thierry d'Apolda, *St Dominique,* trad. de Mgr Curé, p. 10.

ans après l'événement (1). Thierry d'Apolda disait lui-même à la fin de sa vie de saint Dominique : « J'avais résolu d'ajouter encore bien des choses à ce travail... Ne le pouvant pas, je me suis abstenu. » Donc, au témoignage même de celui qui a écrit la vie de saint Dominique la plus complète, nous savons positivement qu'il y avait encore autre chose à dire.

Et alors, peut-on faire ce raisonnement : Nous possédons quinze biographies du fondateur des Frères Prêcheurs ; si donc l'on attribue à ce saint quelque détail qui ne se trouve pas dans ces biographies, c'est que cela n'a pas existé ? Il nous semble que la conclusion serait fausse.

Ces quinze biographies, en effet, dont le silence impressionne tellement les adversaires de la tra-

(1) Bernard Gui, auteur de la première moitié du XIVe siècle, consigna une tradition venue jusqu'à lui, comme le fera plus tard Alain de la Roche. Sans lui, la présence de Dominique à Muret aurait passé inaperçue. Et cependant on connaît au moins trois historiens du XIIIe siècle qui ont parlé de cette bataille, Pierre de Vaux-Cernay, Guillaume de Puy-Laurens et l'auteur de la *Chanson de la croisade.* Aucun ne souffle mot du fondateur des Frères Prêcheurs. C'est une nouvelle preuve qu'on ne peut pas toujours se fier au silence des chroniqueurs. — Cfr. P. Balme, *Cartulaire ou hist. diplom. de S. Dominique,* t. I, p. 416, Paris.

dition, ne valent pas une seule biographie, telle que pourrait la faire un mauvais écrivain de nos jours. Aujourd'hui, on entreprend la vie d'un personnage : on fait beaucoup de recherches, et on se place sous cette idée de ne rien omettre d'important. Alors, supposé quinze biographies composées dans cet esprit, on aurait effectivement peine à comprendre qu'une particularité un peu considérable ne s'y trouvât pas.

Mais est-ce le cas de saint Dominique ? Pas du tout. Ce qu'on veut bien appeler biographie mérite à peine le nom de simples notes. Les écrivains qui se sont occupés de lui ont rappelé seulement des souvenirs, des traits propres à montrer sa sainteté et à édifier les fidèles, sans se préoccuper de mentionner tout ce qu'il y avait de saillant. L'histoire d'un homme, comme on la comprend aujourd'hui, on n'en avait pas même l'idée. On racontait ce qui était sujet d'édification, mais les détails de pure histoire, on n'y songeait seulement pas.

Ainsi saint Dominique a passé dix ans de son existence à lutter contre l'hérésie albigeoise. Tout ce que les biographes nous apprennent sur cette période importante tient en quelques pages, c'est l'affaire seulement de deux ou trois anecdotes. Et que nous racontent-ils sur la fondation de son Ordre, sur ses conceptions à ce sujet, sur les maisons

instituées par lui ou par ses enfants de son vivant, sur l'organisation intérieure de la vie religieuse dans les couvents ? Presque rien. Et sur lui-même, que de choses ils nous laissent ignorer ! Comment prêchait-il ? Quels sujets aimait-il traiter de préférence ? Quels étaient ses succès ? Combien convertissait-il d'hérétiques ? Quelles étaient ses habitudes et sa manière pour entendre les fidèles en confession ? Sur tout cela et sur une multitude de choses qui appartiennent ou à l'histoire ou à la chronologie, nous ne possédons que de très vagues indications.

Par conséquent, tout en reconnaissant que le silence des biographes relativement au Rosaire est quelque chose, nous sommes loin de penser que c'est là un argument décisif. A voir la façon dont les biographes nous ont transmis leurs souvenirs sur saint Dominique, il nous semble que ce silence apparaît possible et explicable.

Le P. Thurston fait ici une objection. Que l'un ou l'autre des biographes, que plusieurs même aient passé un fait sous silence, on peut l'admettre. Mais ce qui n'est pas admissible, c'est que tous se taisent sur un point, et qu'une même particularité ait échappé à tous.

Que cela soit parfaitement possible, trois exemples le prouvent, celui des Confréries de la Sainte

Vierge, celui du Tiers-Ordre, celui des écrits de saint Dominique.

Premier exemple. — Il existait au XIIIe siècle des Congrégations dominicaines de la Très Sainte Vierge, c'est-à-dire des Confréries établies en l'honneur de Marie dans les églises des Frères Prêcheurs. L'existence de ces Confréries ne peut faire l'ombre d'un doute. On en compte plus de vingt et l'on possède encore les documents pontificaux qui les établissent ou les actes par lesquels le Maître général de l'Ordre admet les membres de ces Confréries à la participation des suffrages de tout l'Ordre.

Or, de ces Confréries nous ne savons rien, excepté qu'elles existaient, qu'elles se réunissaient une fois par mois, et que le Maître général leur témoignait de la bienveillance. Qui les a fondées ? Qui a pris dans l'Ordre l'initiative de leur institution ? Quels étaient leurs exercices ? Quelles étaient les obligations de leurs membres ? Se rapportaient-elles à une organisation centrale, ou chacune de ces Confréries vivait-elle de sa vie propre, avec une organisation autonome ?

Sur tous ces points, c'est le silence le plus profond. Pas un document, pas un mot, pas une allusion. De cette œuvre qui était évidemment une grande œuvre du ministère et un instrument

d'apostolat, et qui pouvait bien avoir alors la même importance que l'œuvre du Psautier de Notre-Dame, il n'est question nulle part, ni dans les lettres-circulaires des généraux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, ni dans les Actes des Chapitres généraux, ni dans ceux des Chapitres provinciaux, ni chez les chroniqueurs ou historiens de l'Ordre.

Alors, nous nous tournons vers le P. Thurston, vers M. Boudinhon et autres savants, et nous leur disons : Voyons, vous qui, à cause du silence des auteurs du XIII[e] siècle, niez l'existence de la tradition relative à saint Dominique, que dites-vous du silence observé par ces mêmes auteurs et par la législation dominicaine sur les Confréries de la Sainte Vierge ? Le silence des contemporains vous fait nier le Rosaire de saint Dominique. Faudra-t-il nier aussi l'existence de ces Confréries, sous prétexte qu'on n'en a pas parlé ? Et comment feriez-vous, puisque les documents sont là qui en attestent la réalité ? Et si vous les admettez quand même, vous serez donc obligés de reconnaître que le silence ne prouve rien, qu'il peut y avoir des choses même de notable importance sur lesquelles les contemporains, et tous les contemporains, sont demeurés muets ?

Il en a été ainsi pour les Confréries dominicaines de la Sainte Vierge. Pourquoi n'aurait-il pu en

être de même pour le Rosaire ou Psautier de Notre-Dame ?

On nous dira : Nous admettons l'existence de ces Confréries sur la foi des documents. Qu'on nous fournisse des documents, nous admettrons aussi l'existence du Rosaire de saint Dominique. A cela il est facile de répondre que nous en savons autant sur le Rosaire que sur les Confréries de la Sainte Vierge. Nous savons son existence, et son existence dans l'Ordre, comme nous savons l'existence des Confréries de Marie. Nous ne connaissons pas, il est vrai, cette existence, par des documents de caractère officiel, mais par des chroniqueurs dont le témoignage est irréfragable, et des chroniqueurs dominicains, tels que Thomas de Cantimpré, Jean de Mailly, Barthélemy de Trente, Elisabeth Stagel, Catherine de Guebwiller, tous attestant l'existence du Psautier de Notre-Dame.

Qu'après cela, ces chroniqueurs et les Chapitres généraux ou provinciaux, les biographies et les histoires de l'Ordre ne nous disent pas l'auteur et l'instigateur de la pratique du Psautier de Notre-Dame, qu'ils ne nous fournissent à cet égard aucune information, ce n'est pas plus étonnant que de les voir garder le silence sur l'institution, l'organisation et les lois des Confréries de la Sainte Vierge dans les églises dominicaines.

Un deuxième exemple, c'est celui du Tiers-Ordre. Des quinze biographes dont parlent le P. Thurston et M. Boudinhon, aucun n'a soufflé mot du Tiers-Ordre, ni le B. Jourdain de Saxe, ni le B. Humbert de Romans, ni les *Vies des Frères*, ni Thierry d'Apolda, ni les autres.

Or, le B. Raymond de Capoue, dans sa vie de sainte Catherine de Sienne écrite après 1380, attribue à saint Dominique l'institution du Tiers-Ordre. On appela d'abord ce Tiers-Ordre la Milice de Jésus-Christ, mais il assure que « les Frères et Sœurs de cette milice, voulant faire honneur et témoigner leur singulière reconnaissance à leur glorieux fondateur, résolurent de changer de nom et de s'appeler les Frères de la Pénitence du B. Dominique (1) ».

Les Bollandistes n'ont pas trouvé d'auteur plus ancien que le B. Raymond de Capoue pour attribuer à saint Dominique l'institution de la Milice de Jésus-Christ. Le confesseur de sainte Catherine de Sienne rapporte également que saint Dominique assigna aux membres de la Milice de Jésus-Christ un certain nombre de *Pater* et *Ave* à réciter pour l'Office de chaque jour. Et comment a-t-il connu tout cela? En partie par une tradition qu'il fut le

(1) Act. SS. 4 août. — Flaminio Cornelio, *Eccles. Venetæ antiquis monum*, t. VII. Venise, 1749.

premier à transcrire après cent-soixante ans. Il dit en effet : *Prout legi pariter et audivi a fide dignis in diversis Italiæ partibus, gestaque beatissimi Patris testantur*. Et ailleurs il dit encore : *Hæc quæ scripsi, in diversis Italiae partibus pro majori parte scripta reperi, quædam vero licet pauca, percepi audiens et inquirens a fide dignis utriusque sexus, antiquis Fratribus Praedicatoribus et Sororibus de Pœnitentia B. Dominici* (1).

Quelques années plus tard, en 1402, le B. Thomas de Sienne et le P. Barthélemy Dominici firent d'autres recherches et déclarèrent avoir trouvé véritable ce que rapportait le B. Raymond de Capoue (2).

Un troisième exemple d'un silence gardé par tous les auteurs sur quelque chose appartenant à la vie de saint Dominique, c'est celui qui a trait aux écrits. Les Bollandistes considèrent comme probable que le saint fondateur a laissé des commentaires sur la sainte Ecriture, en particulier sur

(1) *Act. SS.* 4 août.

(2) Quantum valuimus, inquirentes de regula sive statu Fratrum et sororum de Militia Jesu Christi de Pœnitentia beati Dominici, invenimus quantum ad initium ejusdem regulæ taliter se habere sicut patet in legenda beatæ Catharinæ de Senis. *Act. SS.* 4 août. — Flam. Cornelio, *Eccl. Ven. antiquis monum.* t. VII, p. 1.

saint Mathieu et saint Paul, et ils le croient sur le témoignage de saint Antonin qui signale ces écrits, en rapportant que des hommes dignes de foi déclaraient les avoir vus (1).

Or, aucun biographe n'a fait mention de ces écrits, et cependant aujourd'hui il nous paraîtrait bien convenable et même nécessaire qu'on en eut gardé le souvenir.

On voit, dès lors, combien l'argument négatif est débile en ce qui concerne saint Dominique. Voilà quatre faits importants sur lesquels tous les biographes se sont tus, la présence de saint Dominique à la bataille de Muret, l'institution des Confréries dominicaines de la Sainte Vierge, l'institution du Tiers-Ordre et l'existence des commentaires de saint Dominique sur la sainte Ecriture, quatre faits importants, certains ou probables, dont les contemporains n'ont pas parlé et qui nous ont été transmis par la tradition.

Alors, pourra-t-on trouver si extraordinaire le silence des biographes sur l'institution du Psautier de Notre-Dame et le considérer comme un argument péremptoire ? Il ne paraît pas. Si tous les auteurs se sont tus sur quatre points importants, pourquoi n'auraient-ils pu se taire aussi sur un cinquième ?

(1) *Act. SS.* 4 août, p. 523, anc. édition.

Par conséquent, l'argument tiré des quinze biographes nous semble bien loin d'avoir une valeur décisive.

M. Boudinhon ajoute, traduisant le P. Thurston : « Si l'on se rappelle que les Ordres religieux du moyen-âge n'étaient guère habitués à laisser la lumière sous le boisseau... »

Réponse.— L'observation ne pouvait pas plus mal tomber. Il est historique que les premiers enfants de saint Dominique furent très peu zélés pour procurer la gloire de leur fondateur. Nous venons de voir qu'ils n'ont pas seulement pris la peine de signaler ses écrits. Ils possédaient également des lettres de leur Père. Jean d'Espagne en a parlé au Procès de Bologne, et il déclare les avoir vues (1). Qu'en ont-ils fait ? Nous serions pourtant si heureux de les avoir !

La négligence des premiers Pères de l'Ordre par rapport à saint Dominique était même voulue et systématique, et Grégoire IX les en blâma très sévèrement. Comme le raconte en propres termes le B. Jourdain de Saxe, ils prétendaient que c'était assez pour leur Père d'être connu de Dieu et qu'il

(1) Sæpe monebat et hortabatur Fratres Ordinis verbis et *litteris* suis, quod semper studerent in novo et veteri Testamento. — *Act. SS.* 4 août, p. 524, édit. ancienne.

importait peu de le faire connaître aux hommes. Il leur semblait qu'il ne fallait pas recevoir le récit des miracles qui se produisaient à son tombeau, de peur de paraître chercher un gain sous l'apparence de la piété. Et lorsqu'on apportait des images, des ex-votos, ils les faisaient disparaître ou les brisaient (1).

Par conséquent, nous avons le droit de dire ici que l'observation de M. Boudinhon porte complètement à faux. Et la disposition d'esprit systématique blâmée par le Souverain Pontife Grégoire IX n'était pas seulement momentanée, ni seulement préjudiciable à saint Dominique. Elle était durable et d'application universelle. Beaucoup de ces premiers Frères Prêcheurs étaient gens à faire des miracles, mais qui ne se souciaient nullement qu'on les racontât, pas plus ceux de leurs Frères que les leurs. Voilà comment « les Ordres religieux du moyen-âge n'étaient guère habitués à laisser la lumière sous le boisseau ».

Nous trouvons encore un démenti formel à cette

(1) Visum est plerisque non debere receptari miracula, ne sub specie pietatis notam quæstus incurrerent. Frangebant itaque allatas imagines... Ille vero (Gregorius IX, durissime eos corripuit, quia tanto Patri debito honore neglexerant famulari. — Berthier, *Beati Jordanis de Saxonia opera,* p. 44. Fribourg, 1891.

assertion sous la plume de Bernard Gui. Au commencement du XIV[e] siècle, cet écrivain si consciencieux, après avoir loué Gérard de Frachet pour ses *Vies des Frères*, où sont rappelés les noms de plusieurs religieux remarquables par leur sainteté, déplore l'oubli dans lequel beaucoup d'autres ont été laissés (1).

Mais continuons à commenter M. Boudinhon.

« Si l'on considère avec quel soin les Vies du Saint nous renseignent sur ses visions, sur ses

(1) Alii quoquo sunt plurimi, qui in solo libro vitæ conscripti habentur, quorum vita luminosa, actusque virtutum et opera dictaque notabilia, et felix ipsorum transitus forent viventibus super terram in speculum et exemplum, normamque vivendi, atque in solatium peregrinationis itinerantibus, cum legerentur aut recitarentur fidelibus et devotis. Sed Fratrum incuria et inertia, occupatio quoque supervacua rerum aut inutilium aut impertinentium dignam ipsorum memoriam sub oblivionis et ingratitudinis tumulo sepelivit. Et nisi primitivorum Patrum diligentia præcessisset circa recollectionem salubrium studiosa, pene fuissent abrasi de Fratrum memoriis qui nostri sunt memores jugiter apud Deum et a nobis sunt semper et ubique digna memoria recolendi. — Bern. Guid. *In annotat. ad tractatum Fr. Stephani de Salanhaco : De quatuor in quibus Deus Prædic. Ord. insignivit. Mss. Ruthen.*

exercices de piété, sur sa lutte contre les hérétiques... »

Réponse. — Nous avons vu, au contraire, que ce soin laissait beaucoup à désirer, que le B. Jourdain de Saxe lui-même, non certes par négligence, mais parce qu'il ne jugeait pas à propos, avait omis dans sa biographie de saint Dominique la plupart des visions, la résurrection du jeune Napoléon et beaucoup d'autres faits, et qu'au sujet de la lutte avec les hérétiques, lui et les autres biographes disaient fort peu de choses, que sur les exercices de piété, les détails sont en effet un peu plus abondants, mais combien encore réservés. C'est ainsi que ces historiens, tout en nous laissant connaître que Dominique avait une grande dévotion pour la Très Sainte Vierge, ne nous racontent presque rien sur ses pratiques envers elle.

Donc, ici encore, l'assertion de M. Boudinhon ne paraît pas d'accord avec la réalité des faits.

Continuons : « Si enfin l'on songe combien invraisemblable est l'omission générale faite par tant d'auteurs d'une dévotion qu'ils auraient pratiquée tous les jours, on appréciera à sa valeur la preuve négative qui résulte du silence des biographes et des chroniqueurs de l'Ordre. »

Réponse. — Nous avons montré, au contraire, et

preuves en mains, que l'omission, même de faits importants, n'est pas du tout invraisemblable de la part des biographes de saint Dominique. Nous avons fourni quatre exemples, en dehors du Rosaire. Comment auraient-ils gardé le silence au sujet d'une dévotion qu'ils pratiquaient tous les jours ! C'est peut-être pour cela, répondrons-nous, qu'ils n'en parlèrent pas. Une chose qu'on fait tous les jours et que tout le monde fait est trop commune, trop ordinaire, pour qu'on songe à en faire mention.

Donc nous apprécions à sa valeur la preuve qui résulte du silence des biographes, en la croyant, non pas tout à fait nulle, mais fort peu solide, surtout en présence de la tradition qu'elle ne saurait renverser, tradition formellement invoquée par Alain de la Roche, appuyée par des faits nombreux et confirmée par le témoignage des contemporains d'Alain et celui des Souverains Pontifes.

M. Boudinhon passe à un autre chef qu'il présente en ces termes :

« *Anciens sermons dominicains.* A partir du xve siècle, des centaines de Dominicains ont imprimé des sermons sur le Rosaire ; pendant les deux premiers siècles de l'Ordre, aucun Dominicain, que l'on sache, n'a prêché sur le Rosaire ;

aucun n'a affirmé que cette dévotion venait de leur saint fondateur. Ce n'est pas que tous les sermons aient disparu ; nous en possédons, au contraire, un assez grand nombre, dont plusieurs ont été imprimés. Dans sa *Chaire française du Moyen-Age*, Lecoy de la Marche signale bien quatre-vingts prédicateurs en renom ayant appartenu à l'Ordre de saint Dominique, de 1220 à 1300. Or, on n'y trouve pas un mot en faveur de ce qui est devenu plus tard la tradition. Et les tenants de cette opinion, comme le P. Danzas, sont obligés d'en faire loyalement l'aveu. »

Réponse.—Nous aussi, comme le P. Danzas, nous reconnaissons volontiers qu'on ne trouve pas un mot écrit. Mais en quoi et comment cela prouve-t-il la non existence d'une tradition? M. Boudinhon paraît toujours dominé par cette idée fausse : Pas de texte, pas non plus de tradition. C'est pourquoi il dit : Pas un mot en faveur de ce qui est devenu plus tard la tradition. Pour lui, la tradition n'existait pas, et la seule preuve qu'il en donne, c'est qu'il n'y avait rien d'écrit. Mais la preuve ne vaut rien : car la tradition est une transmission orale qui n'a besoin, pour se produire, d'aucun texte.

Les Dominicains, dit-il, n'ont pas prêché le Rosaire, autrement dit le Psautier marial ! La preuve du contraire, c'est que les religieuses Domi-

nicaines le récitaient communément, témoin les Sœurs de Toesz, de Colmar, d'Engelthal, de Rouen, et les Béguines de Gand. Comment fussent-elles venues à une telle pratique, si leurs directeurs, les Dominicains, ne la leur avaient enseignée et prêchée ? Donc il est inexact de dire qu'aucun Dominicain n'a prêché sur le Rosaire.

Quant à soutenir qu'aucun n'a affirmé que cette dévotion venait de leur saint fondateur, nous pouvons répondre au P. Thurston et à M. Boudinhon qu'ils n'en savent rien, et nous ajoutons, qu'étant donnée la tradition, de fortes présomptions permettent de penser tout le contraire, et de croire que ces Dominicains, en prêchant le Psautier à leurs Sœurs, leur apprenaient aussi que saint Dominique en était l'auteur.

Qu'ensuite il ne soit resté aucun monument écrit de cette prédication des Dominicains, c'est possible et à un point de vue regrettable. Mais ce n'était pas absolument nécessaire. La tradition peut suffire à nous faire connaître l'institution du Rosaire par saint Dominique.

Nous disons que les Dominicains prêchaient le Psautier marial à leurs Sœurs, et que là surtout ils en rapportaient l'origine. Mais ils prêchaient aussi aux fidèles, et ils furent, par leurs prédications, l'instrument principal de la diffusion

populaire de cette pratique au milieu des chrétiens.

M. Boudinhon continue :

« *Traités d'ascétique et d'exégèse.* — Il y en a des centaines composés par les Dominicains du XIIIe au XVe siècle, et beaucoup se rapportent à la Sainte Vierge. Combien de recueils dans le genre du livre *De laudibus Mariae*, combien de traités sur l'*Ave Maria*, sur l'Evangile *Missus est*, sur le *Salve Regina !* Et par quelle fatalité tous ces écrits dominicains sont-ils absolument muets sur le Rosaire ? Et quel contraste avec leurs traités depuis Alain de la Roche ! »

Réponse. — M. Boudinhon a bien tort de se faire de la peine pour la fatalité qui a empêché les auteurs dominicains de parler du Rosaire. Ils sont nombreux ceux qui en ont parlé. Nous avons déjà nommé Thomas de Cantimpré, Jean de Mailly, Barthélemy de Trente, Etienne de Bourbon, Vincent de Beauvais, Elisabeth Stagel, Catherine de Guebwiller, et d'autres probablement que nous ne connaissons pas. Tous offrent dans leurs traités ascétiques des traits ou des considérations pour recommander le Psautier marial. D'autres, comme Nicolas de Gorran et les BB. Albert le Grand et Hugues de Saint-Chef, en commentant l'Evangile,

exhortent les fidèles à la récitation multiple de l'*Ave*.

On dira peut-être : Vous faites erreur. Les auteurs que vous citez parlent, il est vrai, de la triple cinquantaine, mais ce n'est pas encore le Rosaire.

Tel n'est pas le sentiment des auteurs du xve siècle, pour lesquels cette cinquantaine et cette triple cinquantaine du xiiie siècle n'était pas autre chose que le Rosaire. Et ils pouvaient mieux en juger que nous, car ils étaient plus rapprochés, et il y avait sans doute une tradition interprétative du sens exact de ces textes anciens.

C'est ainsi que le P. Michel François de Lille se réfère à « beaucoup de livres antiques où se lisent une foule de belles histoires sur ce Rosaire, comme le livre des *Merveilles de la Sainte Vierge*, le *Miroir historial*, le *Livre des Abeilles* et Césaire » (1).

Il parle donc de beaucoup de livres antiques, et il en nomme seulement quatre, ce qui laisse entendre qu'il en connaissait d'autres.

Ailleurs, il dit : « Plusieurs saluant la Très Sainte

(1) Adjiciens quod videlicet in multis antiquis libris, ut in libello de Miraculis beatæ Virginis, in speculo historiali, in libro de Apibus et in Cæsareo, multæ pulcræ historiæ et miracula habentur de hoc Rosario. — *Quodlibet, de ver. fraternit. Rosarii,* éd. de 1624, p. 47.

Vierge ont usé de ce nombre (50 *Ave*), comme il a été montré plus haut et comme on le voit dans *beaucoup* de livres d'histoire » (1).

Aussi le P. Michel François de Lille ajoute-t-il ces paroles qui sont d'un grand poids pour l'histoire du Rosaire :

Ex quo elicitur quod ipsum praedicando, vel alios ad ipsum orandum vel hujusmodi fraternitatem intrandum inducendo, non est novitatem inducere, sed magis antiquam et ad tempus abolitam in certis locis devotionem renovare.

In hujus etiam antiquitatis signum adhuc multi in multis locis signa ad hanc devotionem vel fraternitatem pertinentia, quae Paternoster dicuntur, suis in zonis, manibus vel collo deferunt, proh dolor, jam ad vanitatem, quae prius in signum devotionis et religionis erant instituta (2).

Donc, pour Michel François de Lille, en 1479, il y avait beaucoup de livres antiques — *in multis antiquis libris,* — et des livres écrits par des Dominicains, où l'on trouvait : 1° la dévotion du Rosaire, et 2° la Confrérie du Rosaire.

Le P. Corneille de Sneek assure également avoir

(1) Plurimi salutantes Virginem hoc numero (50) usi sunt, ut patuit supra et patet multis libris historialibus. — *Quodlib.* p. 53.

(2) *Quodlib.* p. 48.

eu entre les mains des livres anciens parlant du Rosaire et de la Confrérie.

Donc on ne peut pas dire, comme le fait M. Boudinhon, que tous les écrits dominicains sont muets sur le Rosaire. Ils en ont bien parlé, mais sous un autre nom.

M. Boudinhon continue :

« *Les monuments artistiques.* — Nous sommes habitués à regarder le Rosaire comme un attribut inséparable de saint Dominique ; mais c'est en vain qu'on le chercherait dans les représentations du saint antérieures à 1475. Il ne figure pas davantage sur son célèbre tombeau à Bologne, ni dans les peintures dues au pinceau de Fra Angelico, ni dans la célèbre glorification de l'Ordre dominicain, à Santa Maria Novella de Florence.

Réponse. — Au XIIIe siècle, quoiqu'il y eut des personnes usant du Patenôtre, il n'existe pas, que nous sachions, d'exemple de personnes le portant ostensiblement. Cet usage n'a guère commencé qu'au siècle suivant. Donc, que saint Dominique n'apparaisse pas avec le patenôtre à la ceinture, ni à son tombeau, ni dans les peintures du B. Angelico, cela ne prouve qu'une chose, c'est que les artistes ont voulu respecter la vérité historique. C'est en vain, dit M. Boudinhon, qu'on cherche-

rait le patenôtre dans les représentations du saint antérieures à 1475. Il serait facile de lui prouver qu'on ne le voit pas non plus dans des représentations postérieures à cette date, et des représentations faites ou commandées par des partisans très convaincus de la tradition dominicaine. Ainsi Pio, en 1607 et en 1620, place une gravure de saint Dominique en tête de son livre : le Rosaire est absent. Et cependant cet écrivain raconte formellement, aux premières pages, que le fondateur des Dominicains a prêché le Rosaire sur l'ordre de la Très Sainte Vierge (1).

Donc cet argument, comme les autres, ne prouve rien.

Sur le port ostensible du patenôtre, l'usage a varié selon les pays. Alain de la Roche poussait de toutes ses forces à cette pratique. Tout un chapitre de son Apologie est pour la recommander. C'est là qu'il dit : J'ai vu en Allemagne trois évêques qui portaient, suspendu au cou, le Psautier très en évidence. Moi-même, ajoute-t-il, j'ai donné à plusieurs évêques, en divers lieux, des Psautiers qu'ils portaient manifestement avec beaucoup de joie et de consolation intérieure et non sans donner un très bel exemple (2).

(1) Pio, *Delle vite de gli huomini illustri di S. Domenico*. Bologne, 1607 et 1620.

(2) Tres vidi in Alemannia Episcopos, et hos ex collo

Donc, en Flandre, en France, en Allemagne, il semble qu'au temps d'Alain et même avant, comme lui-même l'affirme, on portait ostensiblement le patenôtre.

Mais en Italie, nous croyons que l'usage n'était pas pour les religieux prêtres de porter le patenôtre en évidence. Cela n'appartenait qu'aux Frères convers, et c'est probablement à quoi faisait allusion le B. Jean Dominici quand il racontait avec un certain étonnement que le B. Marcolin de Forli portait, quoique prêtre, un patenôtre comme les Frères convers — *more conversorum*. Ce qui nous conduit à penser ainsi, ce sont les gravures que Léandre Alberti, O. P., inséra dans son ouvrage publié à Bologne, en 1517 : *De viris illustribus Ordinis Praedicatorum*. Il y en a six représentant chacune un personnage principal monté sur un char et suivi de plusieurs Dominicains : saint Dominique, saint Vincent Ferrier, saint Thomas d'Aquin, Benoît XI, saint Pierre martyr et le B. Simon Ballachi, Frère convers, qu'on aper-

suspensa ferre nuda et conspicua Psalteria. O nobiles torques ! Et ipse ego compluribus Episcopis diversis in locis, dedi Psalteria, quæ, et ii manifesto cum gaudio et consolatione sua interiore, pulcherrimo cum exemplo atque spectaculo gestabant. — B. Alan. *Apol. cap. XX, de gestatione Psalterii.*

çoit escorté par d'autres Frères convers. Dans cette dernière gravure, le B. Simon et les autres Frères portent le patenôtre très ostensiblement ; dans les autres, aucune trace de patenôtre.

Or, à cette date de 1517, tous les Dominicains certainement, prêtres et convers, usaient du patenôtre ; et que Léandre Alberti ne l'ait donné dans ses gravures à aucun Frère Prêcheur, sauf aux convers, cela nous paraît être une preuve que, même à cette époque, en Italie, les Frères Prêcheurs prêtres ne portaient pas ostensiblement le patenôtre. Et, sans doute, il en était ainsi également dans les siècles précédents, ce qui explique que le B. Angelico n'ait pas mis le patenôtre en évidence sur la personne des Dominicains qu'il peignait dans ses tableaux.

Ecoutons encore M. Boudinhon :

« *La législation interne de l'Ordre.* — On a publié ou l'on publie les actes des Chapitres généraux et provinciaux de l'Ordre de saint Dominique depuis l'origine. Si le Rosaire avait été une dévotion de l'Ordre, si les Frères Prêcheurs en avaient recommandé l'usage et érigé les confréries, il devrait s'en trouver quelque trace dans les actes de ces Chapitres. Comment expliquer leur silence absolu ? Et si, comme on le prétend, la dévotion avait été en

déclinant depuis saint Dominique jusqu'à Alain de la Roche, comment les Chapitres de l'Ordre qui traitent de tant de choses, ne se sont-ils point occupés de cette décadence pour y remédier? »

Réponse. — Le silence des Chapitres de l'Ordre, quoique surprenant à certains égards, ne signifie absolument rien quant à la thèse que défendent le P. Thurston et M. Boudinhon, et nous en donnons une preuve péremptoire. On sait que le B. Alain de la Roche a imprimé à la dévotion du Rosaire un admirable élan, et qu'après sa mort, en 1475, les Frères Prêcheurs ont déployé de toutes parts le plus grand zèle pour établir la Confrérie dans le monde entier et pour faire réciter le Rosaire. Ils ont écrit un grand nombre de livres dans ce but. Leurs Maîtres Généraux avaient assumé la direction de ce qui concernait l'institution de la Confrérie, et ils accordaient de Rome les pouvoirs nécessaires, comme en font foi les registres de la maison généralice (1).

Or pendant cent ans, la législation générale de l'Ordre n'a pas eu un seul mot sur le Rosaire. Depuis 1470, année où le B. Alain jetait déjà un vif éclat par sa prédication du Rosaire jusqu'en 1570, il s'est tenu dans l'Ordre de saint Dominique trente-

(1) Cfr. Mortier, *Hist. des Maîtres Gén.*, t. IV, p. 645.

deux Chapitres Généraux. Pas un n'a parlé du Rosaire, à l'exception du Chapitre de 1484, qui se borne à mentionner en deux mots une Indulgence accordée par Sixte IV à ceux qui récitent le Psautier (1). En dehors de ce cas, le mot même du Rosaire, si nous ne nous trompons pas, n'apparaît pas une seule fois dans les actes de ces trente-deux Chapitres généraux, et pas davantage dans les circulaires adressées à l'Ordre par les Maîtres Généraux. Et cependant dans ce même intervalle d'un siècle, le Saint-Siège a publié près de vingt Bulles accordant des Indulgences au Rosaire. N'était-ce pas une occasion d'en parler ?

Le Chapitre Général de 1571 est le premier qui s'occupe de cette dévotion depuis si longtemps dominicaine. Il renferme une invitation aux prédicateurs de promouvoir la Confrérie, et aux supérieurs des couvents de faire la procession du premier dimanche du mois (2). Les Chapitres avaient coutume d'imposer aux Frères convers des prières à réciter pour les bienfaiteurs ou pour les défunts. C'est au Chapitre de 1583 que pour la première fois on

(1) Eamdem indulgentiam dedit omnibus dicentibus psalterium quod de beata Virgine Rosarium dicitur, et his qui de societate seu confraternitate dicti Psalterii nuncupantur. — *Act. Cap. Gen.*, t. III, p. 382.

(2) *Act. Cap. Gen.*, t. V, p. 126. Stuttgart, 1901.

ordonne le chapelet : *tertiam partem Rosarii* (1), et en 1589, on lit : *Conversis rosarium imponitur* (2).

Nous nous tournons maintenant vers le P. Thurston et M. Boudinhon, en leur répétant ce qu'ils disent à propos des Chapitres Généraux dominicains du XIIIe siècle : « Si le Rosaire avait été une dévotion de l'Ordre, si les Frères Prêcheurs en avaient recommandé l'usage et érigé les Confréries, il devrait s'en trouver quelque trace dans les actes de ces Chapitres. Comment expliquer leur silence absolu ? ».

Or voilà que de 1470 à 1570, trente-deux Chapitres Généraux, c'est-à-dire tous les Chapitres de l'Ordre, sont muets sur cette question du Rosaire. Ils ne s'en occupent pas plus que s'il n'existait pas ou que s'il n'avait rien à voir avec l'Ordre.

Nous passons ici la parole au P. Thurston et à M. Boudinhon. Nous espérons qu'ils ne nous demanderont pas de dire à cause de ce silence que le

(1) *Act. Cap. Gen.*, t. V, p. 261.

(2) *Act. Cap. Gen.*, t. V, p. 307. Dans la Congrégation de Hollande, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, congrégation à laquelle appartenait le B. Alain, on voit le Chapitre Provincial de 1487 assigner aux Frères clercs et aux Frères convers le Psautier marial comme suffrage : *clerici et laici unum Psalt. Marian.* — Cfr. G. A. Meyer, O. P. *Dominikaner Klooster en Statie te Nijmegen* Nimègue, 1892, p. 37 et appendice VI.

B. Alain n'a pas existé, que le mouvement créé par lui est un mythe, que les Frères Prêcheurs n'ont érigé aucune confrérie, ni écrit aucun livre sur le Rosaire de 1470 à 1570. Alors, qu'ils veuillent bien nous expliquer le silence absolu de ces trente-deux Chapitres Généraux, et leur explication, quelle qu'elle soit, nous servira à leur donner raison du silence des Chapitres Généraux du XIIIe siècle au sujet du Rosaire. En tout cas, il est une chose tout à fait certaine et qu'ils n'auront pas de peine à comprendre, c'est qu'il y a des silences qui ne prouvent absolument rien.

Et cet exemple suffit à montrer combien il est quelquefois téméraire de décider à des siècles d'intervalle qu'une chose n'a pas existé ou qu'on a dû en parler. Qu'en sait-on ? Le principe peut être bon quelquefois, mais trop s'y fier serait s'exposer à l'erreur en bien des cas.

M. Boudinhon écrit après le P. Thurston : « Si le Rosaire avait été une dévotion de l'Ordre... » Ce mot appelle une observation importante. Le Rosaire a été sûrement dès l'origine une dévotion très chère à l'Ordre, très usitée dans l'Ordre, et l'objet de tous les soins de l'Ordre. Et cependant il n'a pas été, si l'on veut, une dévotion de l'Ordre, c'est-à-dire que saint Dominique n'en a fait nullement

une observance de l'Ordre, un des exercices de la vie conventuelle, une pratique obligatoire de la vie religieuse, comme, par exemple, le Petit Office de la Très Sainte Vierge pour les Pères, ou l'Office des *Pater* pour les Frères convers, ou la tenue du Chapitre des coulpes, et les autres points de la règle. Le Rosaire était dans l'Ordre, mais en marge de la règle, n'ayant rien d'officiel ni d'obligatoire, simple pratique d'ordre privé et surérogatoire. Et c'est sans doute une des raisons pour lesquelles les Constitutions et les Chapitres Généraux ne s'en sont pas occupés.

On nous dira peut-être : on ne comprend pas que saint Dominique n'en ait pas fait un exercice de la vie conventuelle. Nous répondrons simplement qu'il ne nous appartient pas de constituer le passé *a priori* d'après nos idées, et qu'il vaut mieux l'accepter comme il a été fait. Nous pouvons d'ailleurs supposer qu'il y avait à cela de bonnes raisons. « A l'époque où il institua le Rosaire, dit M. Duffaut, saint Dominique n'eut pas et ne put pas avoir dans le milieu qui l'entourait, la pensée d'introduire la nouvelle dévotion dans les Ordres religieux, dont l'Office canonique ou les *Pater* étaient à ce point consacrés par la règle et la coutume que celui qui aurait voulu y introduire quelque modification, aurait paru un novateur dangereux, et au-

rait soulevé les plus vives réclamations. C'est pourquoi, même pour les Frères convers et les religieuses de son Ordre, saint Dominique ne songea pas à établir autre chose comme prière de règle que ce qui était partout en usage » (1).

Saint Dominique n'a donc pas fait du Rosaire une dévotion officielle de l'Ordre. Nous ajouterons quelque chose qui étonnera peut-être : c'est qu'il en a été ainsi jusqu'à ces dernières années. Même dans ces siècles où l'on ne saurait avoir de doute sur le caractère très dominicain du Rosaire, depuis le temps par exemple d'Alain de la Roche, où l'Ordre semble avoir fait son affaire de la prédication et de la propagation du Psautier de Marie, les Frères Prêcheurs n'étaient pas astreints par une loi générale ni à réciter le Rosaire en commun dans leurs couvents, ni même à le réciter en particulier. Qu'on parcoure les Chapitres Généraux, on y trouvera des exhortations à prêcher le Rosaire et à faire la procession le premier dimanche du mois, des ordinations concernant la récitation publique du Rosaire dans les églises dominicaines ou la manière d'ériger les Confréries ; on n'y verra pas une seule disposition tendant à faire de la récitation du Rosaire un exercice de la vie conventuelle. Il faut attendre pour

(1) Duffaut. *Une hypothèse sur la date et le lieu de l'institution du Rosaire*, p. 13.

cela le Chapitre Général de Lyon en 1891, qui commandera pour la première fois de réciter chaque jour le Rosaire en commun au commencement de l'oraison du soir (1).

Donc le silence des Chapitres Généraux du XIIIe siècle n'autorise en aucune façon à croire que le Rosaire n'existait pas. Ils gardent aussi le silence sur les Confréries de la Sainte Vierge dans les églises dominicaines, et cependant il est certain qu'elles existaient.

Le P. Hopzapfel, de l'Ordre des Frères Mineurs, fait un argument, en se fondant sur les Constitutions primitives dominicaines publiées en 1228 (2). Et renvoyant au texte même édité par le P. Denifle (3), il fait observer qu'on voit là des prescriptions si détaillées sur les prières et sur le culte de Marie qu'on ne peut s'empêcher de dire: Le Rosaire devrait être mentionné, s'il était une pratique de l'Ordre. Et comme il n'y aperçoit aucune trace de l'*Ave*, il en conclut que le Rosaire n'existait pas.

Or, lorsqu'on va vérifier, on trouve trois choses prescrites concernant le culte de la Très-Sainte

(1) *Act. Cap. Gen. Lugd.*, p. 36, 1891.

(2) Hopzapfel, *St Dominikus und der Rosenkranz*, p. 11. Munich, 1903.

(3) Denifle, *Archiv. f. Lit. u. Kirch. Gesch. s. Mittelalters*, t. I, 193-227. Berlin, 1885.

Vierge, la première, que les Frères en se levant au milieu de la nuit récitent le Petit Office; la seconde qu'il faut faire l'inclination à l'oraison *Sancta Maria*, et lorsque le nom de Marie est prononcé ; la troisième, qu'on fléchit les genoux à ces mots *Salve sancta Parens*. Ces prescriptions qui tiennent en deux lignes, c'est ce que le P. Hopzapfel appelle des prescriptions si détaillées. Elles ont si peu l'intention d'indiquer tout ce que l'Ordre fait ou veut faire en l'honneur de Marie, qu'elles ne disent pas un mot de cette magnifique procession du *Salve Regina* instituée deux ans auparavant, en 1226, pour être une pratique de la vie conventuelle. Si cette observance tant aimée des Frères Prêcheurs a pu être omise dans les Constitutions de 1228, faut-il s'étonner de n'y pas trouver le Rosaire qui n'a jamais été dans l'Ordre jusqu'à ces derniers temps, ni un point de la règle, ni un exercice de la vie religieuse?

A propos de la législation de l'Ordre, encore une remarque. Le récent éditeur des Chapitres généraux, le P. Reichert, confesse dans sa préface qu'il ne lui a pas été possible de mettre la main sur un seul exemplaire manuscrit du XIIIe siècle. Tout ce que nous possédons remonte à Bernard Gui, qui fit un recueil en 1305. Et ce dernier déplore de n'avoir pu trouver que peu de choses pour les vingt pre-

mières années. « De 1220 à 1240, dit-il, j'ai transcrit le peu que j'ai pu trouver. » On s'en fera une idée en apprenant que les quatorze premiers Chapitres tiennent en trois pages. Bernard Gui ajoute : « De 1240 à 1305, année où j'écris, le recueil est plus complet. »

Il eût été pour les Frères Prêcheurs d'un immense intérêt de posséder intégralement les actes de ces premiers Chapitres, dans lesquels l'Ordre se constituait, surtout de ceux de 1220 et 1221, auxquels assista saint Dominique. Tout est perdu. Du Chapitre de 1220, présidé par le fondateur, on a transcrit plusieurs dispositions et, à la suite, Bernard Gui ajoute : *Alia quoque ibidem plura constituta sunt quae usque hodie observantur* (1). On voit par là combien on est peu fondé à arguer du silence des Chapitres généraux.

Poursuivons l'examen des objections du P. Thurston, telles qu'elles sont formulées par M. Boudinhon :

« *Les constitutions des Papes.* — On a allégué des concessions d'indulgences et de privilèges à des Confréries du Rosaire dès le XIVe siècle. Les concessions sont certaines et elles étaient destinées, en effet, à des Confréries de la Sainte Vierge érigées

(1) *Act. Capit. Gen.*, t. I, p. 1.

dans des églises de l'Ordre. Malheureusement, il n'y est fait aucune allusion au Rosaire. Au contraire, les concessions du xv[e] siècle aux Confréries fondées par Alain mentionnent explicitement les pratiques du Rosaire. Mêmes observations pour les Bulles pontificales en faveur de l'Ordre de saint Dominique. Comment expliquer cette différence ? »

Réponse. — Les Confréries du XIII[e] siècle avaient pour titre Confréries de la Sainte Vierge, et le Psautier marial n'était sans doute qu'un des moyens employés pour honorer Marie ; il n'y avait donc pas de raison particulière pour que le Psautier fût spécialement mentionné dans les concessions d'indulgences, tandis qu'au xv[e] siècle, les Confréries s'appelèrent Confréries du Rosaire, et le Rosaire en fut pour ainsi dire toute la substance : il était donc naturel que le Rosaire fut nommé.

Voilà toute la différence. L'enseigne n'est pas la même, mais les unes et les autres sont bien de même nature, et ce qui le prouve, c'est que les fondateurs des Confréries du Rosaire, au xv[e] siècle, rattachent ces dernières aux Confréries précédemment connues sous le nom de Confréries de la Très Sainte Vierge.

Donc, ici encore, on ne saurait rien conclure contre l'existence du Rosaire.

Autre argument du P. Thurston :

« *Miracles et légendes de Notre-Dame.* — Tout le monde connaît les nombreux et vastes recueils de ce genre qui circulaient au moyen-âge, et dont plusieurs avaient pour auteurs des Dominicains. Or, dans aucun de ces recueils antérieurs à la fin du XVe siècle, il n'y a la moindre allusion au Rosaire, ou à l'étroite relation entre cette dévotion et saint Dominique. »

Réponse. — C'est une erreur de prétendre que dans des recueils de traits en l'honneur de Marie composés par des Dominicains, il n'existe aucune allusion au Rosaire. Nous avons prouvé, au contraire, que Thomas de Cantimpré, Etienne de Bourbon, Vincent de Beauvais et d'autres rapportaient des faits édifiants à l'éloge de la cinquantaine ou de la triple cinquantaine, et que même la plupart des traits de ce genre du XIIIe siècle ne nous sont connus que par des auteurs dominicains. Qu'après cela on n'y voie pas la relation entre le Rosaire et saint Dominique, c'est possible. Mais ce que les textes ont passé sous silence, la tradition nous l'a appris.

Donc, cette raison encore ne vaut rien.

Continuons toujours avec M. Boudinhon :

« Le procès de canonisation de saint Dominique,

instruit peu de temps après, contient les dépositions de nombreux témoins, en particulier sur son rôle dans la lutte contre les Albigeois. Or, aucun n'y fait la moindre allusion au Rosaire. Comment expliquer ce silence, si le Rosaire avait été l'arme spirituelle donnée par Marie à saint Dominique pour vaincre les hérétiques ? »

Réponse. — La vérité est qu'aucun témoin ne parle des Albigeois, ni du rôle de saint Dominique contre eux. Et cependant vingt-six de ces témoins sont entendus à Toulouse. Ils disent que saint Dominique était « persecutor hæreticorum » et c'est tout.

Ces témoins, qu'on dit nombreux, étaient en tout 35 ; 26 à Toulouse, 9 à Bologne. Leurs dépositions, à part l'une ou l'autre, sont très courtes et paraissent avoir été circonscrites par les questions que posaient les enquêteurs. A côté de détails très intéressants, on remarque un très grand nombre de lacunes à peine explicables. Pas un de ces témoins ne parle de la dévotion de saint Dominique pour la Sainte Vierge. Est-ce que par hasard il n'en avait pas ? Pas un n'a soufflé mot de ses pratiques ou de ses habitudes de piété envers Marie. Ne lui en connaissait-on pas ? Pas un n'a parlé de l'office de la Sainte Vierge dans la vie du saint Patriarche ? Ne le récitait-il pas comme ses Frères ? Aucun des

témoins ne parle de ses miracles. Ignoraient-ils qu'il en eût opérés et d'éclatants ? Aucun ne parle de l'objet de ses prédications, ni des conversions dues à sa parole, ni des grâces extraordinaires qui étaient en lui, comme le don de prophétie ou la connaissance des cœurs.

Alors, nous le demandons, que ces témoins qui ont gardé le silence sur tant de choses n'aient point parlé du Psautier marial, qu'est-ce que cela peut prouver ?

Maintenant, il nous faut répondre à l'argument des 300 témoins qui ont paru au procès de canonisation de saint Dominique. Que 300 témoins et plus aient, en effet, figuré au procès de Toulouse, c'est tout à fait certain. La commission chargée de ce travail envoya aux enquêteurs de Bologne une lettre contenant les dépositions de 26 témoins — remarquons ce chiffre de 26 — et, « à la fin de cette lettre, ajoute Echard, il y avait plus de 300 noms d'hommes et de femmes, attestant sous la foi du serment la vérité des choses susdites, et parmi ces témoins beaucoup de religieux, de prêtres, de clercs, de religieuses et d'autres personnes honorables » (1).

(1) In fine hujus litteræ posita erant ultra trecenta nomina virorum et mulierum sub juramento testificantium supradicta, inter quos erant multi religiosi et pres-

Là-dessus, les savants critiques dressent un grand argument contre le Rosaire et contre saint Dominique. Or, pour apprécier la valeur de cet argument, il faut savoir que depuis la mort des enquêteurs de Toulouse, jamais personne n'a su ce que ces 300 témoins avaient dit. Jamais personne n'a lu leurs dépositions, pour la bonne raison qu'elles n'ont pas été écrites, ni Echard, ni les Bollandistes, ni le P. Thurston, ni le P. Hopzapfel, ni M. Boudinhon. Ont-ils parlé du Rosaire, n'en ont-ils pas parlé, on n'en sait rien. Et n'empêche que sous la plume de nos savants, ces 300 témoins deviennent des adversaires redoutables de la tradition. Le P. Hopzapfel fait un développement oratoire impressionnant, avec nombre de points d'interrogation. « Si saint Dominique, s'écrie-t-il, a prêché le Rosaire, si ces 300 témoins l'ont entendu, des clercs, des laïques, des hommes, des femmes, n'y en aura-t-il pas un qui en fera au moins une légère mention ? Est-il croyable que tous aient oublié ce point capital, d'autant qu'ils étaient obligés par le serment de parler le plus consciencieusement possible ? » (1). Nous répon-

byteri et clerici et sanctimoniales et aliæ personæ honestæ. — *Act. SS.* 4 août, p. 528, édit. ancienne.

(1) Hopzapfel, *St Dominikus und der Rosenkranz*, p. 10.

drons simplement : Calmez-vous ; ces témoins, vous ne les avez pas lus et vous ne savez pas ce qu'ils ont dit. Et alors, pourquoi vous faire un appui de leur silence, comme si vous étiez certain qu'ils n'ont rien dit de favorable à saint Dominique et à la tradition du Rosaire ? Ces témoins, vous les prenez pour vous : de quel droit, puisque vous ignorez ce qu'ils ont dit ? Les partisans de la tradition n'auraient-ils pas autant de droit que vous à les prendre pour eux ? Qui sait ? Peut-être ont-ils parlé en faveur du Rosaire ! Peut-ètre que dans leurs dépositions, si on les avait écrites, on aurait trouvé ce texte contemporain, ce mot qui trancherait la question, même sans le secours de la tradition ?

Par conséquent, l'argument tiré du silence supposé de ces 300 témoins est absolument sans valeur, et il semble que la simple honnêteté en exigerait la complète disparition.

Mais à quoi bon tant raisonner sur ce que ces 300 témoins ont pu dire ? Ils n'ont rien dit du tout. On leur a donné lecture des premières dépositions, et ils ont apposé leur signature au bas du document pour en attester la vérité. *In fine litteræ posita erant nomina testificantium supradicta*. Telle est toute la déposition qu'ils ont faite. Effectivement, les trois premiers témoins déposent en ter-

mes très courts. Le quatrième fait une déposition plus courte encore, et il est ajouté : *Credit omnia capitula praedicta esse vera.* Et c'est une formule qui revient ensuite pour tous les autres. Et, à la fin de la lettre, suivent simplement 300 noms de personnes qui reconnaissent que tout est bien vrai. En quoi ceci peut-il prouver que saint Dominique ne s'est pas occupé du Rosaire ?

Un dernier chef d'accusation mis en avant contre la tradition par le P. Thurston est celui-ci :

« *Les vies des anciens saints de l'Ordre.* — Nous avons de nombreuses biographies des Dominicains qui illustrèrent l'Ordre aux XIIIe et XIVe siècles, le B. Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin, sainte Catherine de Sienne et tant d'autres. N'est-il pas étrange que d'aucun d'eux on ne dise qu'il récitait le Rosaire, qu'il en propageait la dévotion, etc. ? D'autant plus qu'on mentionne en détail leurs pratiques de dévotion à la Sainte Vierge, les 1.000 *Ave*, par exemple, que certains récitaient aux fêtes de Marie. »

Réponse. — Tout ce paragraphe est une erreur.

1° C'est une chose étrange que, d'une part, on s'efforce de nous faire croire que le Psautier de Notre-Dame était en usage déjà au XIIe siècle et aussi, par conséquent, dans le XIIIe siècle, et que,

d'autre part, on cherche à démontrer que ce Psautier n'existait pas dans l'Ordre de saint Dominique. Pour un peu, on nous montrerait que tout le monde, au XIIIe siècle, récitait le Psautier, excepté les Dominicains. Est-ce logique ? Comment, si le Psautier marial existait avant lui, l'Ordre l'aurait-il ignoré ? Comment, lui si dévot envers la Très Sainte Vierge, serait-il resté étranger à ce mouvement ? Et ne voit-on pas que la preuve se retourne contre ceux qui l'emploient en laissant apercevoir un parti-pris trop accentué.

Au moins le P. Hopzapfel est plus adroit ; il veut bien concéder que si le Rosaire était chez les autres chrétiens, il pouvait aussi se rencontrer dans la famille dominicaine (1).

2° Il est inexact d'affirmer que le Psautier de Marie soit absent de toutes les biographies des Saints de l'Ordre. Nous avons montré que sainte Catherine de Sienne et sainte Agnès de Montepulciano se servaient d'un patenôtre, et selon toute probabilité, ce n'était pas seulement pour dire des *Pater*. Sainte Agnès, sœur de chœur et prieure, récitait l'Office canonique ; son patenôtre n'était donc pas pour dire l'Office des *Pater* assigné aux Sœurs converses, mais pour réciter le Psautier marial.

(1) Hopzapfel, *St Dominikus und der Rosenkranz*, p. 45.

Le P. Pierre de Prusse, dans sa vie du B. Albert le Grand, publiée vers la fin du xv[e] siècle, soutient que ce grand serviteur de Marie récitait le Psautier, et ce que nous rapportons de lui dans cette étude donne de la vraisemblance à ce sentiment.

Nous avons vu qu'un bon nombre de Bienheureux de l'Ordre récitaient les 1,000 *Ave*, par exemple le B. Romée de Lévia, un des fondateurs du couvent de Lyon en 1218, la B. Marguerite de Hongrie, la B. Benvenuta, la B. Anna de Wineck, et d'autres. Or, pour nous, il n'y a que deux hypothèses : ou les 1,000 *Ave* doivent être considérés comme le multiple de la cinquantaine, et alors ils sont formellement le Psautier de Marie, c'est-à-dire la récitation vingt fois répétée de la cinquantaine. Ou bien ces 1,000 *Ave* sont un autre résultat de l'impulsion unique de laquelle est sorti le Psautier marial, résultat qui en exagérant le mouvement imprimé, s'y rattachait encore et lui rendait témoignage. Et s'il en est ainsi, on voit combien on se tromperait en prétendant que le Psautier n'apparait pas dans les biographies des Saints de l'Ordre.

De plus, il nous faut encore rappeler cette pratique de cent et deux cents *Ave*, par laquelle, selon Gérard de Frachet et Galvano de la Flamma, les premiers religieux de l'Ordre aimaient à saluer

Marie, pratique qui est encore, à notre avis, le Psautier marial. Ici les deux auteurs que nous citons ne fournissent aucun nom, ils disent cela généralement de tous. Et par conséquent nous sommes bien en droit de l'entendre aussi des saints Dominicains de cette époque, et encore plus des Saints que des autres. D'où il suit que cette pratique des cent et deux cents *Ave*, offerts chaque nuit à la Sainte Vierge avec génuflexions, était celle de saint Dominique, de saint Hyacinthe, de saint Pierre de Vérone, du B. Jourdain de Saxe, du B. Ceslas, du B. Guala, du B. Jean de Salerne, etc. Tout cela, il nous semble, est d'aussi bonne critique que les arguments des adversaires de la tradition.

3° Une autre réponse pour expliquer qu'on trouve si peu souvent la mention formelle du Psautier marial dans les vies des Saints, c'est de dire que la chose était tellement ordinaire et commune qu'on n'avait pas l'idée de la signaler. C'est de tous les temps : on ne mentionne pas dans une biographie ce qui est le fait de tout le monde, mais ce que quelqu'un aura fait en plus. Qu'un religieux prêtre meure aujourd'hui en odeur de sainteté et qu'on écrive sa vie, on ne racontera pas qu'il disait la messe tous les jours, ni qu'il faisait sa méditation, ni qu'il se confessait, ni qu'il récitait son

bréviaire. Pourquoi? Parce que tous les religieux en font autant. Ou si l'on mentionne ces exercices qui appartiennent à la vie ordinaire de tous les prêtres religieux, ce sera à raison de quelques circonstances particulières. Par exemple, si un religieux, en récitant son chapelet, faisait une génuflexion à chaque *Ave*, on rapportera ce détail, non pour dire que ce religieux récitait son chapelet, mais pour rappeler qu'il le récitait avec accompagnement de génuflexions.

On s'étonne qu'au XIIIe siècle, les Saints et les Saintes de l'Ordre des Frères Prêcheurs ne nous soient pas tous montrés le patenôtre à la main, récitant la cinquantaine. Est-on bien sûr que la cinquantaine de ce temps n'était pas comme le chapelet de nos jours, c'est-à-dire une pratique tellement usuelle et générale qu'on n'avait pas seulement l'idée de la mentionner. Mais, par exemple, qu'un religieux ou une religieuse récitât 1,000 *Ave*, on voyait là un détail digne d'être signalé.

Et il en est de même encore aujourd'hui. Qu'un saint Frère convers ait récité son chapelet fidèlement, on n'en parlera pas. Mais s'il récitait chaque jour ou quelquefois les 1,000 *Ave*, on en notera le souvenir et on le rappellera.

C'est sans doute pour cette raison que les chroniques dominicaines mentionnent peu de

personnes récitant la cinquantaine ou la triple cinquantaine, tandis qu'elles signalent plus de vingt personnes qui récitaient les 1,000 *Ave*. On admirait la ferveur de ces dernières, on ne faisait pas de cas des autres.

Voici un fait qui confirme cette observation. Dans les vies de saint Vincent Ferrier, on ne voit généralement pas trace de sa dévotion au Psautier de Marie. Et cependant il en avait, comme le prouve le chapelet de cinq dizaines qu'il laissa en mourant à la duchesse Jeanne de Bretagne, et encore conservé aujourd'hui à Nantes. Seulement ses contemporains n'en furent pas frappés, parce que sans doute l'usage du patenôtre était général.

En résumé, l'argument tiré de l'absence du Rosaire dans les biographies des Saints de l'Ordre est aussi dépourvu d'efficacité que les autres.

Nous avons donc répondu, chef par chef, à l'argument négatif. Les adversaires de la tradition l'ont pour ainsi dire détaillé, et, passant en revue successivement les biographies de saint Dominique, les sermonnaires dominicains, les traités d'ascétisme, la législation interne de l'Ordre, les monuments artistiques, les trois cents témoins du procès de canonisation, les biographies des Saints de l'Ordre, ils ont constaté ou cru constater sur

toute la ligne le silence par rapport au Rosaire, et ils ont dit : Le Rosaire n'existait pas dans l'Ordre, et saint Dominique en a été cru à tort l'instituteur.

M. Boudinhon trouve ces preuves négatives écrasantes (1). Elles nous semblent à nous fort peu solides et nullement concluantes. Y répondre est très facile. Ou elles sont fausses, comme celle des trois cents témoins, ou elles ne portent pas. Et là où l'on déclare, très arbitrairement selon nous, que le silence est impossible dans l'hypothèse de la réalité du Rosaire, nous avons montré que ce silence est non seulement possible, mais encore très explicable.

C'est fatal, l'argument négatif conduit souvent à l'erreur. C'est qu'il est ordinairement fondé sur des suppositions imaginaires, qui font dire à tort que le silence n'est pas compatible avec la réalité des faits.

Après avoir exposé l'argument négatif, M. Boudinhon passe aux preuves données par les partisans de la tradition, et il les traite avec dédain. « Elles se réduisent, dit-il, à bien peu de chose, et plusieurs disparaissent quand on les considère de près (2). » Là-dessus, vous croyez qu'il va parler de la tradition, du témoignage d'Alain de la Roche

(1) Boudinhon, *Le Canoniste*, 1900, p. 339.
(2) *Revue du Clergé français*, 1902, p. 23.

en faveur de cette tradition, de la concordance d'un grand nombre de faits historiques, de l'accueil fait au témoignage d'Alain par le XV[e] siècle, du témoignage des légats, de celui des Papes contemporains, de celui de tous les Papes qui ont suivi jusqu'à nos jours? Pas un mot.

Mais comme preuves, il met en ligne toutes les erreurs échappées dans la discussion aux défenseurs de la tradition, le témoignage de Luminosi de Aposa tenu pour apocryphe par Benoît XIV, le testament d'Antonin Sers, la fresque de Muret, et le témoignage de Thomas a Kempis, qui, quatre ans après sa mort, parle de la Confrérie érigée à Cologne en 1475. Et alors il triomphe : d'une part, des preuves négatives écrasantes ; de l'autre, rien que des erreurs. Vous le voyez, la tradition ne tient pas debout.

Le lecteur appréciera. Pour nous, voici notre conclusion : la tradition dominicaine est solide et se défend. Saint Dominique a institué le Rosaire au XIII[e] siècle, après une révélation de la Très Sainte Vierge, et quels que soient les efforts tentés dans ces derniers temps, on est encore bien loin d'avoir prouvé le contraire.

Qu'il nous soit permis de récapituler ici les principales affirmations erronées que le P. Thurs-

ton s'efforce d'accréditer sur cette matière du Rosaire.

1° L'*Ave* était d'un usage général au XIIe siècle. — C'est affirmé sans preuve.

2° Non seulement l'*Ave*, mais aussi le Rosaire, la récitation de 150 *Ave*, était généralement répandu au XIIe siècle. — Encore une erreur.

3° L'*Ave* récité au XIIe siècle se composait des paroles de l'ange et de celles de sainte Elisabeth. — Ce n'est nullement démontré.

4° Sauf indication contraire, le patenôtre par lui-même ne doit pas donner l'idée d'une récitation d'*Ave*, c'est-à-dire du Rosaire. — C'est l'inverse qui est vrai.

5° La méditation accompagnant les *Ave* n'a commencé qu'avec Dominique de Prusse, au début du XVe siècle. — C'est inexact. Avant ce Chartreux, qui est en effet le premier auteur des clausules, il y avait une méditation générale de la vie, de la mort et de la glorification de Notre-Seigneur.

6° Avant Alain de la Roche, il n'existait aucune tradition relative à l'action de saint Dominique par rapport au Rosaire. — Ceci est une pure supposition, qui, même avec l'argument négatif, ne peut prévaloir en face du témoignage d'Alain de la Roche.

7° Alain n'en appelle jamais à la tradition, mais

toujours à ses révélations. — C'est une erreur. Dans son Apologie, il se réfère formellement à la tradition.

8° Alain est un faussaire et un imposteur qui ne mérite aucune créance. — Alain est un saint homme qu'on a toujours vénéré.

9° Les récits d'Alain sont remplis d'insanités et de choses contraires à la vérité historique. — Il n'est nullement conforme aux règles de la bonne critique, et il serait inique de rendre un homme responsable d'écrits publiés sous son nom après sa mort et manifestement faussés et interpolés.

Ajoutons que le P. Thurston laisse trop voir le parti pris de discréditer le plus possible le B. Alain, pour discréditer du même coup la tradition dont il s'est fait le témoin.

10° L'Ordre de saint Dominique a pourtant bien reçu tous ces récits. — C'est une erreur. L'Ordre a cru à la mission de saint Dominique relativement au Rosaire, parce qu'il y avait une tradition. Il n'a pas cru aux altérations de l'histoire publiées par le pseudo-Alain.

11° Toute la légende concernant les rapports de saint Dominique avec le Rosaire a été inventée par Alain de la Roche. — C'est une erreur inconciliable avec le témoignage de celui-ci touchant la tradition, inconciliable avec des faits certains,

qu'on n'accusera pas Alain d'avoir fabriqués, inconciliable avec l'accueil fait à son assertion par les contemporains et par les Papes.

12° Que le Rosaire, en tant que pratique populaire, vienne de saint Dominique, c'est une légende insoutenable. — Loin de la juger telle, nous la croyons au contraire fort bien appuyée par les faits et conforme à l'histoire. Ce qui paraît insoutenable, c'est de prétendre sans fondement suffisant que tout le monde s'est trompé pendant des siècles, et que le Saint-Siège lui-même, par la voix d'un grand nombre de ses Pontifes, s'est fait le garant et le protecteur d'une supercherie mise en circulation par un moine halluciné.

APPENDICES

APPENDICE A

I

Lettre adressée, par le B. Humbert de Romans, aux membres de la Congrégation de la B. Vierge de Bologne, pour les admettre à la participation des mérites de l'Ordre.

Karissimis et in Jhesu Christo devotis universis fidelibus tam viris quam mulieribus Civitatis et diocesis Bononiensis de congregatione gloriose virginis Marie frater Humbertus ordinis fratrum Predicatorum servus inutilis salutem in Salvatore.

Fideli et grata Fratrum nostrorum relatione didicimus quod devota vestra congregatio et laudabilis societas in honorem regine celi matris dei beate Marie virginis in domo nostri ordinis instituta ad dei gloriam et ipsius dei genitricis laudem ac devotionem fidelium necnon ad extirpationem et abolitionem nefarie sordis et confusio-

nem filiorum diffidentie, proficit plurimum et profecit et profutura speratur. Super quo devotioni vestre in domino congaudentes, ipsamque congregationem tam venerandam quam laudabilem pio cordis affectu proficere ac augeri et merito et numero cupientes, omnium bonorum videlicet, missarum, orationum, predicationum, jejuniorum, laborum, ceterorumque hujusmodi que per fratres ordinis nostri dominus fieri dederit ubique terrarum, vos qui jam in ipsa congregatione ascripti estis, et in posterum ascribendos de speciali gratia participes, tenore presentium, facimus et consortes. Volentes nichilominus post decessum vestrum vos omnes et singulos in capitulo generali totius ordinis recommendari fratrum orationibus si vester ibidem obitus fuerit nuntiatus.

Datum Mediolani VII Kalend. Junii anno Domini millesimo CCLV. — *Arch. du Couvent de Bologne*, n° 1068.

II

Lettre adressée par le Maître Général de l'Ordre des Frères Prêcheurs, Thomas de Firmo, à la Confrérie de la Sainte Vierge, d'Utrecht.

Devotis et in Christo sibi dilectis personis utriusque sexus de consorcio et confraternitate in honorem Dei et gloriosissimæ Mariæ matris ejus in ecclesia Trajectensi ordinis fratrum prædicatorum previnciæ Saxoniæ congregari consuetis frater Thomas de Firmo sacræ theologiæ professor ac totius ordinis prædicatorum humilis magister et servus. Salutem et dona carismatum uberius adipisci.

A celi civibus celestia obtinere suffragia contra mundi

hujus damnosa discrimina, cupientes gloriosissimam Dei Genitricem vobis in advocatam et specialissimam et graciosissimam mediatricem apud Deum eligere provide decrevistis ob ipsius reverenciam et devotionem gratam deo congregationem cum vestrorum cumulo meritorum ac salutarium edicione statutorum ordinantes ut ejus suffulti intercessionibus, culparum recepta venia, dona celestia prosperosque successus in humanis habundancius ac plenius impetretis. Que quidem ut celerius ac copiosius assequi valeatis supplicationibus vestris merito inclinatus universitati vestre ac ceteris qui se vestro pio consorcio et confraternitati duxerint in posterum aggregandos omnium Missarum oracionum predicationum jejuniorum abstinenciarum vigiliarum disciplinarum ceterorumque bonorum que per fratres nostri ordinis Dominus Jhesus Cristus per mundum fieri dederit universam participationem concedo tenore presencium specialem in vita pariter et in morte ut multiplici suffragiorum presidio et hic augmentum gracie et in futuro mereamini eterne vite premium possidere. In cujus concessionis testimonium sigillum nostrum duxi presentibus appendendum. Datum Trajecti anno Domini millesimo quadringentesimo tertio, nona die mensis aprilis. Provinciæ Saxoniæ. — Hoogland. *De Dominicanen te Utrecht*, p. 51.

APPENDICE B

QUELQUES JUGEMENTS SUR LE B. ALAIN DE LA ROCHE

Le Livre et ordonnance de la devote confrarie du

Psaultier de la glorieuse Vierge Marie. Livre composé entre 1479 et 1486.

La tres devote confrarie de la glorieuse Vierge Marie fut et a este pieca par long temps annoncee et preschée en plusieurs bonnes villes et cités par ung notable hôme et solanel docteur en saîte theologie saige et de pfaite science et de vie tres honneste nome maistre Alain de la Roche, natif du pays de bretaigne.

... Tous ceulx et celles q ont eu ou auront devociô destre en la dicte côfrarie doivent tous et toutes faire escripre leur noms et surnôs en ung livre... ainsi q le prescha ledit devot docteur en la ville de Douay ou il prescha huit iours durâs en desclairant les nobles vertus du psaultier avec les beaulx miracles fais iadis par la glorieuse Vierge Marie a la requeste de ceulx et celles qui ont esté de cette devote côfrarie q seroient lôgs à racôpter.

Et certifia ledit docteur que la Vierge Marie gardera tous les côfreres et seurs q diront devotement tous les jours son psaultier de feu, de tonnoire, des larrons, des meurtriers, de pestilâce, de mort subite et des mauvais assaulx de lenemy denfer. Et celluy psaultier est le fort bastiô de deffence côtre tous mauvais ennemis.

... Oultre plus afferma ledict docteur maistre Alain pour verite quil scavoit bien home vivant par le monde lequel par le moyen de ce psaultier dont il servoit la Vierge Marie, elle lespousa dung anneau dor. Et oultre plus luy fist sentir par vif sentiment son benoist filz Jhus crist chief contre chief, bras contre bras, piedz contre piedz. Prescha aussi quil en scavoit aucuns qui a chacune foys quils disoient Ave Maria du psaultier, ilz

sentoient et avoient si grât ioye espirituelle que merveille. Prescha et dist encores pour vray quil en scavoit dautres qui en ce psaultier disant ont eu de bônes et belles doulces et devotes inspirations de nostre Seigneur et de la glorieuse Vierge Marie sa digne mere.

Prescha encore quil en scavoit de telz qui avoient délaissé a dire ce psaultier par oubly et mys a néant par nonchaloir. Mais depuys lavoient reprins. Lesquelz avoient trouvé la doulce ayde de la glorieuse Vierge Marie tresdigne mere de Dieu. Laqelle nous ait toujours en sa saincte garde et protection. Amen (1).

II

1479. — Michel-François de Lille. *Quodlibetum de fraternitate S. Rosarii*. Edition 1624, p. 55.

Hoc audacter dicere possum quod præfatus Magister Alanus, cujus discipulus aliquando esse merui, fuit ferventissimus in amore Virginis, semperque in ore salutationem angelicam, ambulando, loquendo, et prædicando, habuit. Atque plus quam millia hominum ad legendum hoc Psalterium induxit. De quo haud dubium jam mercedem in cœlo ab ipsa Virgine recepit. Nam anno septuagesimo quinto, eodem scilicet anno, immo eadem die qua hæc fraternitas Coloniæ instituta fuit, scilicet in die Nativitatis B. Virginis Mariæ, in devotione perseverans, ex hac luce migravit.

(1) Nous reproduisons ces paroles d'après un exemplaire publié en 1516, aujourd'hui possédé par M. le comte de Villoutreys. Il existe au British Museum un exemplaire manuscrit de cet opuscule, que M. Paul Marchegay a publié dans la *Revue des Provinces de l'Ouest*, 6e année.

III

Vers 1490. *Exempla.*

Creditur hec de desponsatione frater alanus de seipso dixisse vir humilis et sapiencia Dei plenus. — Cité par le P. Thurston, *The Month*, 1901, p. 300.

IV

1494. — Jean Tritheim. *De scriptoribus ecclesiasticis.* Francfort, 1601.

Alanus de Rupe, ordinis fratrum prædicatorum, vir in divinis scripturis eruditus, in declamandis sermonibus ad populum excellentissimæ opinionis, vita et conversatione Deo devotus et beatæ Mariæ semper virginis amator præcipuus, ejusque Rosarii et famulatus promotor venerandus, a qua etiam singulari dono supernæ consolationis aliquotiens meruit recreari, et jam in æterna felicitate refoveri. (Dans son traité : *Catalogus illustrium virorum*, écrit en 1495, vingt ans après la mort d'Alain, il ajoute : Singulari dono supernæ consolationis recreari meruit et crebris revelationibus miraculisque, ut ferunt, honorari).

Moritur in vigilia Assumptionis B. Mariæ Virginis. Cujus rosarium et passionis Christi recordativum Psalterium, quod diu jam fuit neglectum, revocavit ad mentes et exercitia hominum, ob cujus honorem confraternitatem instituit, quæ per apostolicam Sedem confirmata, in dies augetur et multis salutare præbet exercitium.

V

Vers 1495. Josse Beyssel. *De Rosario B. Virginis.*

Circiter anno Domini 1470 devotissimus doctor Alanus de Rupe, Dominici Patris ut professionem, ita pietatem erga Christiparam imitatus, antiquatam pene et aliquot seculis deficientem coronariorum fraternitatem in lucem revocavit, utique ejusdem Divæ monitu, quæ quondam Dominicum ad hoc ipsum impulerat. — Cité par la *Patr. Latine*, t. 211, col. 777.

VI

1524. Albert de Castello. *Rosario de la gloriosa Vergine Maria.*

Li quali miracoli sono cavati de uno libro compilato per la felice memoria del *beato* maestro Alano... — Cité par le P. Thurston, *The Month*, 1901, p. 289.

VII

Séraphin Razzi. O. P.

Libro dei Beati de l'Ordine di S. Domenico, 1577. — Traduction du P. Blancone, Fr. Mineur, 1616.

Frere Alanus de Rupe, de la Congregation d'Holande, fut un homme tres-docte et devotieux, et particulierement de la glorieuse Vierge sacrée, meritant par son humilité que ceste Vierge des Vierges luy apparut lan

de nostre salut 1460, et le fit son Nonce et son predicateur pour remettre et restaurer la Compagnie du sainct Rosaire, laquelle en plusieurs endroicts de la Chrestienté estoit comme abolie et estainte, neantmoins elle fut par luy remise en la premiere ferveur de son establissement.

Ceste saincte Compagnie enseigne une facile maniere de prier Dieu. On dict trois couronnes la sepmaine de quarante (sic) *Ave Maria* et cinq *Pater noster* chacun. On medite un mystere à chaque dizaine : desquels mysteres (qui sont quinze en nombre) les cinq premiers qui sont nommé ioyeux, à sçavoir l'Annonciation, la Visitation saincte Elizabeth, la Nativité de nostre Seigneur, la Presentation au Temple, et quand il fut trouvé au Temple au milieu des Docteurs, les interrogeant et respondant. Les autres cinq sont douloureux, à sçavoir l'oraison de Jesus Christ au jardin des Olives, estre battu à la colonne, estre couronné d'espines ; porter la croix au mont Calvaire, et estre crucifié au milieu de deux larrons. Et finalement les cinq derniers sont glorieux, sçavoir est la Résurrection de Jésus-Christ, son Ascension, la Mission du S. Esprit, l'Assomption de nostre Dame au Ciel, et le couronnement d'icelle la-haut au royaume céleste.

Par l'entremise dôques de ce sainct Pere, et par l'ordre qui luy fut donné de la Vierge sacrée, ceste saincte Compagnie fut remise en son premier lustre et splendeur, qui est pour le iourd'huy en tant de divers lieux, produisant une infinité de fruicts. C'est pourquoy nous ne pouvons point douter que maintenant ce sainct homme ne se trouve en paradis, et ne jouysse abondamment de la recompense infinie de ses travaux.

VIII

Antoine de Sienne

1585. — *Bibliotheca Fratrum Ord. Prœdic*, p. 2.

Frater Alanus de Rupe, magister in Theologia eruditus, vir in divinis scripturis exercitatus et in declamandis ad populum Concionibus valde dexter et celebris. Divæ autem Virginis pientissimus cultor, atque ejus Rosarii sanctissimi promotor insignis et venerandus, scripsit librum unum in Cantica Canticorum, quasi singula Salomonis verba ad Christum et beatam Virginem se invicem colloquentes accommodando : librum unum de miraculis sanctissimi Rosarii, sermones varios et nonnulla alia.

IX

1615. — P. Vincent Hensberg. O. P. *Viridarium Marianum*. Anvers, 1615.

Laboravit quondam SS. Rosarii propagatione ejusdem castissimæ Virginis laudes dilatare, ac cultum eius iam e mortalium præcordiis eradicatum restaurare B. Alanus. Unde gratissimus Deo et superis evasit, quamplurimos hac precandi methodo ad cœlos præmisit, ex inferni faucibus liberavit.

X

Benoît XIV donne le titre de Bienheureux à Alain de la Roche.

« Notæ sunt contentiones de institutione rosarii beatissimæ Virginis. Nonnulli id coætaneum faciunt Eccle-

siæ ; nonnulli ejus institutionem referunt ad apostolos, et signanter ad S. Bartholomæum, quemadmodum videri potest apud *Beatum* Alanum de Rupe in opere de Psalterio Christi ac Mariæ.

Bened. XIV. *De Servor. Dei beatif.* lib. IV, p. 11, cap. X. Prato. 1841, p. 502.

TABLE DES MATIÈRES